

NOTE STRATEGIQUE

FRANCE

Gouvernement flamand

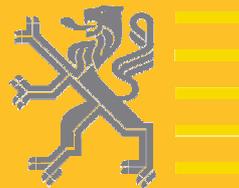


TABLE DES MATIERES

NOTE STRATEGIQUE FRANCE

1. ETAT DU DOSSIER ET OBJET DE CETTE NOTE	4
2. POLITIQUE ETRANGERE DE LA FLANDRE VIS-À-VIS DE LA FRANCE	4
2.1. INTRODUCTION	4
2.2. ACCORDS EXISTANTS	5
2.3. LIENS ETROITS ENTRE LA FLANDRE ET LE NORD-PAS DE CALAIS	6
2.4. FORTE CONCURRENCE ET INTERETS MUTUELS	8
2.5. RELATIONS BILATERALES ENTRE LA FLANDRE ET LA FRANCE	10
2.6. RELATIONS FRANCO-FLAMANDES SUR LE PLAN EUROPEEN ET MULTILATERAL	12
3. OBJECTIFS STRATEGIQUES	13
3.1. INTRODUCTION	13
3.2. OBJECTIFS	14

DOCUMENT D'INFORMATIONS DE BASE

1. INTRODUCTION	17
1.1. UNE NOTE STRATEGIQUE POUR LA FRANCE	17
1.2. APERÇU POLITIQUE DE LA FRANCE	18
1.3. LA RÉGION DU NORD-PAS DE CALAIS	21
1.4. LA RELATION ENTRE LA FLANDRE ET LA FRANCE	22
1.5. ACCORDS DE COOPÉRATION	24
2. APERÇU SECTORIEL DE LA COOPÉRATION ENTRE LA FLANDRE ET LA FRANCE	27
2.1. COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE ET INTERRÉGIONALE	27
2.2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	36
2.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DU LOGEMENT ET PATRIMOINE IMMOBILIER	38
2.4. MOBILITÉ ET TRAVAUX PUBLICS	43
2.5. ENVIRONNEMENT, NATURE ET ÉNERGIE	48
2.6. AGRICULTURE ET PÊCHE	54
2.7. BIEN-ÊTRE, SANTÉ PUBLIQUE ET FAMILLE	58
2.8. TRAVAIL ET ÉCONOMIE SOCIALE	61
2.9. ECONOMIE, SCIENCES ET INNOVATION	66
2.10. TOURISME	79
2.11. CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET MÉDIAS	84
2.12. ENSEIGNEMENT ET FORMATION	89
2.13. COOPÉRATION AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE	98
2.14. COOPÉRATION AU SEIN D'ORGANISATIONS MULTILATÉRALES	104
3. PRIORITÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION FUTURE	109
3.1. INTRODUCTION	109
3.2. OBJECTIFS	110
4. BIBLIOGRAPHIE	131
5. ANNEXES	132

PARTIE 1

NOTE STRATEGIQUE FRANCE

1. Etat du dossier et objet de cette note

Dans sa note de politique générale 'Politique étrangère et coopération internationale 2004-2009', le ministre flamand Geert Bourgeois plaide en faveur d'une politique active avec les pays voisins: "*En raison de l'importance politique et économique de nos pays voisins et régions voisines et des valeurs partagées par la Flandre et ses voisins proches, la politique avec les pays voisins sera une priorité absolue dans les années à venir*" [p.14].

La note de politique générale préconise une intensification de la coopération avec les pays voisins et les régions voisines sur la base de notes stratégiques: "*Une note stratégique concrète sera élaborée de manière échelonnée pour chacun de nos pays voisins afin d'exprimer l'intérêt que nous y accordons. Cette note stratégique fixe les priorités, arrête les objectifs et désigne les instruments servant à réaliser ces objectifs. La stratégie est suivie à l'aide d'indicateurs de mesure et elle fera l'objet d'une évaluation régulière. Une concertation intense veillera à ce que tous les partenaires importants des pouvoirs publics (autres domaines politiques, représentants locaux) souscrivent à cette stratégie. Les stratégies des pays voisins seront validées par le Gouvernement flamand et communiquées au Parlement flamand*" [p.14].

Après la publication de notes stratégiques consacrées aux pays voisins, les Pays-Bas et l'Allemagne, nous nous intéressons à présent aux relations entre la Flandre et la France. Dans de nombreux domaines politiques – mobilité, emploi, environnement, culture, ... – la Flandre et la France sont confrontées à des défis communs, leurs intérêts sont souvent similaires et la coopération est une réalité. Les relations très développées avec la région française voisine du Nord-Pas de Calais sont un exemple évident.

Cette note stratégique sur la France est le résultat de concertations interdépartementales menées au sein de l'autorité flamande. Le département flamand des affaires étrangères a coordonné les travaux et était chargé de regrouper les contributions des différents secteurs. La note donne un aperçu succinct de la politique étrangère de la Flandre vis-à-vis de la France et trace les lignes de force d'une future coopération, en se basant sur des objectifs et des recommandations stratégiques. Des informations détaillées relatives aux relations franco-flamandes sont reprises dans l'important document d'informations de base joint à la présente note. Ce document d'informations de base comporte une analyse sectorielle de la coopération et précise les objectifs stratégiques en vue d'actions futures.

2. Politique étrangère de la Flandre vis-à-vis de la France

2.1. Introduction

Un inventaire des relations entre la Flandre et la France a été établi sur la base des contributions sectorielles et de la concertation interdépartementale. L'inventaire est expliqué dans le document d'informations de base. Cette note commente les points prioritaires de la coopération franco-flamande: les liens étroits avec la région française du Nord-Pas de Calais, la zone de tension entre une concurrence forte et les intérêts mutuels, et les relations sur le plan bilatéral, européen et multilatéral. Ces points prioritaires sont précédés d'un relevé des accords existants entre la Flandre et la France.

2.2. Accords existants

La coopération entre la Flandre et la France est ancrée (dans une certaine mesure) dans une série d'accords et de déclarations d'intentions. Ils sont commentés dans la partie suivante. On peut établir une distinction entre les accords internationaux conclus avec la république française et les accords conclus avec la région voisine du Nord-Pas de Calais.

2.2.1. Coopération entre la Flandre et la France

- **Accord de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française**

La signature (28 septembre 2000) de cet accord bilatéral était devenu une nécessité à la suite du transfert de compétences fédérales vers la Flandre. Depuis son entrée en vigueur le 1er septembre 2002, cet accord remplace l'accord culturel belgo-français de 1970. Le nouvel accord est exécuté par des 'programmes de coopération' qui proposent des actions et des échanges dans les domaines de la science, la technologie, la langue, l'enseignement, la culture, l'art, la coopération audiovisuelle, les sports, la jeunesse et la politique socio-culturelle. Après l'exécution du Programme de coopération 2003-2005, c'est actuellement le Programme de coopération 2006-2009 qui est en application.

- **Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement flamand, le gouvernement de la Communauté française et le gouvernement de la Région wallonne, d'une part, et le gouvernement de la République française, d'autre part, en matière de coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux**

Cet accord mixte (souvent appelé 'Accord de Bruxelles') a été signé le 16 septembre 2002 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Il donne un cadre juridique à la coopération transfrontalière. L'élaboration d'un cadre juridique ne pouvait pas attendre, en raison de l'augmentation des accords de coopération dans la région frontalière franco-belge.

- **Accords internationaux sur l'Escaut et la Meuse**

Par ces accords multilatéraux, les différents partenaires s'engagent à mener une gestion durable et intégrale de l'eau dans les bassins internationaux de l'Escaut et de la Meuse. L'accord international sur l'Escaut entre la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Flandre a été signé le 3 décembre 2002 et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2005. Les gouvernements d'Allemagne, de France, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Belgique, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne et de la Flandre ont signé l'accord international sur la Meuse le 3 décembre 2002. Son entrée en vigueur date du 1^{er} décembre 2006.

2.2.2. Coopération entre la Flandre et le Nord-Pas de Calais

La coopération avec la région française du Nord-Pas de Calais s'organise entre autres sur la base de déclarations d'intentions successives. La première déclaration d'intention commune entre la Flandre et le Nord-Pas de Calais a été signée le 27 septembre 1990. Cette déclaration a été renouvelée à deux reprises: une première fois le 18 janvier 2001 et une deuxième fois le 29 octobre 2003, à l'occasion du Premier Forum de coopération interrégionale belgo-française à Lille. Un deuxième Forum belgo-français s'est ensuite tenu à Courtrai le 21 novembre 2005. Les déclarations d'intentions soulignent la volonté de renforcer la coopération et renvoient aux programmes européens INTERREG en tant qu'instruments vitaux de coopération interrégionale et transfrontalière. En ce qui concerne plus spécifiquement les développements dans la métropole transfrontalière autour de Lille, le ministre flamand Geert Bourgeois a signé le 19 mars 2007 la déclaration d'intention sur la création de l'Eurodistrict (c'est-à-dire 'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai'). Cette déclaration d'intention confirme

l'engagement des partenaires français et flamands à poursuivre le développement de la structure juridique de l'Eurométropole. La réunion officielle d'installation de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai s'est tenue à Courtrai le 28 janvier 2008. Ce Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) constitue dorénavant l'organe de gestion de la métropole transfrontalière, réunissant les représentants de tous les niveaux administratifs concernés, notamment l'autorité flamande.

2.3. Liens étroits entre la Flandre et le Nord-Pas de Calais

Dans le cadre d'une politique active avec les pays voisins, la note de politique générale du ministre flamand Geert Bourgeois souligne l'importance de la coopération interrégionale et transfrontalière, plus particulièrement avec la région voisine du Nord-Pas de Calais (NPDC): *"Dans le cadre du développement des relations déjà bien structurées avec l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Grand-Duché de Luxembourg, la Flandre poursuivra la stimulation de la coopération transfrontalière, elle renforcera la coopération avec les régions ou les entités fédérées dans ces pays et suivra le processus décisionnel, notamment en vue de constituer des coalitions au sein de l'UE. En matière de coopération régionale, la priorité sera accordée aux deux régions voisines, le Nord-Pas de Calais et la Rhénanie du Nord-Westphalie. Dans le cadre de la coopération avec le nord de la France, on renforcera à court terme la coordination entre les différentes initiatives développées. On s'intéressera en premier lieu au développement d'un point de contact. Les propositions relatives à la construction d'un district européen seront examinées."* [p.15].

La note de politique générale a été rapidement suivie d'effet. En mars 2005, Mr Paul Breyne, gouverneur de la province de Flandre occidentale, a été désigné comme coordinateur flamand chargé de la coopération transfrontalière avec le Nord de la France. En collaboration avec le coordinateur Breyne, l'autorité flamande a préparé en 2006 la publication d'une note stratégique consacrée au Nord de la France. La 'Stratégie politique de la Flandre vis-à-vis du Nord de la France' présente un état de la situation, analyse les points cruciaux et les facteurs de réussite de la coopération transfrontalière, elle trace les directives d'une politique future (Approbation par le Gouvernement flamand le 24 mars 2006, VR/PV/2006/10).

En 2005 également, un comité ministériel chargé de la coopération transfrontalière a été créé au sein du Gouvernement flamand. Le comité est informé par le coordinateur des principales aspirations en matière de coopération transfrontalière et il assure le suivi nécessaire. La participation des différents ministres doit conduire à une approche coordonnée.

Parallèlement à ces initiatives flamandes, un groupe de travail parlementaire franco-belge a été créé le 10 novembre 2005, sur proposition de Jean-Pierre Raffarin (premier ministre français du 6 mai 2002 au 31 mai 2005). Six parlementaires français et six parlementaires belges étaient chargés de la tâche suivante : formuler des propositions en vue de promouvoir la coopération transfrontalière dans l'agglomération Lille-Courtrai-Tournai. Cette mission consistait, d'une part, à dresser un inventaire des obstacles juridiques, d'autre part, à concevoir une éventuelle structure de gestion pour la métropole transfrontalière. Le groupe de travail parlementaire a clôturé ses activités le 19 mars 2007 et a déposé un rapport de recommandations auprès des autorités françaises et belges au cours d'une cérémonie qui s'est tenue à Lille. Les trois membres néerlandophones du groupe de travail étaient Mr Gilbert Bossuyt (parlementaire flamand, bourgmestre de Menin), Mr Stefaan De Clerck (parlementaire flamand, bourgmestre de Courtrai) et Mme Sabien Layahe-Batheu (membre de la Chambre des Représentants).

L'importance de la métropole lilloise et de l'ensemble de la région voisine du NPDC ressort en premier lieu des chiffres officiels de la population. Sur les 80 042 Belges qui résidaient en France au 1er janvier 2005 (après enregistrement), 11 187 (soit 14,0%) sont établis dans le NPDC. A titre de comparaison : seule la région de l'Île-de-France autour de la capitale Paris, où résident 15 878 citoyens (soit 19,8%), réalise un meilleur résultat.

L'interaction économique avec le NPDC est éloquent. L'importance du commerce, des investissements étrangers et du travail frontalier illustre les liens économiques étroits. La Belgique est le principal partenaire commercial du NPDC.¹ En 2006, la Belgique était le partenaire le plus important tant comme client (6,5 mia EUR, soit 18,6% des exportations totales) que comme fournisseur (5,5 mia EUR, soit 15,5% des importations totales).

Il ne faut pas sous-estimer l'apport de la Belgique en matière d'investissements. En 2005, les capitaux étrangers dans le NPDC provenaient surtout du Japon (450 mio EUR, 450 emplois), d'Allemagne (35 mio EUR, 929 emplois) et de Belgique (5,6 mio EUR, 701 emplois). Sur une période plus étendue (1993-2005), la Belgique reste le premier investisseur en termes d'emplois créés ou sécurisés (7 195 emplois) et de décisions d'investissements (162). Les investissements belges sont plutôt réduits (en moyenne, 70 travailleurs par rapport à une moyenne de 144 dans la région) et concernent principalement le secteur de la distribution et de la logistique. Ce sont surtout des sociétés flamandes qui investissent dans le NPDC. Par rapport à la présence de sociétés étrangères, la Belgique est en tête de classement. En 2006, on estimait que 440 sociétés belges étaient établies dans le NPDC.

En matière de travail frontalier, on observe surtout un afflux de la France vers la Belgique.² En 2005, 25 665 Français travaillaient quotidiennement en Belgique, contre seulement 5 260 Belges en France. A titre de comparaison: en 1990, on comptait à peine 6 348 travailleurs frontaliers français, mais 7 229 Belges travaillaient de l'autre côté de la frontière. 22 553 travailleurs frontaliers français proviennent du NPDC, dont 57% travaillent dans le Hainaut et 32% en Flandre occidentale. La barrière linguistique joue un rôle incontestable. De tous les travailleurs frontaliers français, 17% ont la nationalité belge: il s'agit de Belges qui résident en France.

Sur le plan politique, la motivation pour renforcer la coopération avec le Nord de la France est évidente. La Flandre et le Nord de la France se partagent une frontière de 50 kilomètres. Cette frontière ne constituant pas une barrière naturelle, les influences mutuelles sont considérables. En effet, le flot des voitures, la mobilité des travailleurs, le problème de l'environnement, ... ne s'arrêtent pas à la frontière. La Flandre et le Nord de la France ont des problèmes analogues dans de nombreux domaines politiques et il y a souvent des intérêts similaires en jeu. Quelques dossiers en guise d'illustration:

- Dans le domaine du marché du travail, on s'intéresse à la création de professions en pénurie: la Flandre et le Nord-Pas de Calais tentent de stimuler le travail frontalier par une approche concertée au moyen de formations professionnelles et de cours de langues organisés des deux côtés de la frontière
- Sur le plan de l'aménagement et de la logistique, la Flandre et le Nord-Pas de Calais (et la France) établissent ensemble le planning de quelques dossiers cruciaux et nécessaires en matière d'infrastructure, comme la liaison Seine-Escaut (importante pour tous les ports de mer de Flandre et en particulier, pour le port d'Anvers) et les axes de circulation internationaux dans la région frontalière franco-flamande. Par ailleurs, les consultations transfrontalières sont de plus en plus fréquentes en matière de planning de l'aménagement *tout court*.
- Sur le plan administratif, il y a incontestablement un dossier qui constitue un défi capital et lourd de conséquences: la création de l'Eurométropole, un accord de coopération entre la France, la Flandre et la Wallonie, avec le développement de la région Lille-Kortrijk-Tournai comme métropole transfrontalière. Il est important que cet Eurodistrict, créé le 28 janvier 2008, acquière la personnalité morale sur la base du Règlement GECT (CE) n° 1082/2006, qui fixe la base juridique d'une gestion commune de cette métropole transfrontalière. L'application du Règlement GECT est une primeur européenne.

¹ Chiffres de l'ambassade de France (*Mission Économique*) en Belgique, <http://www.missioneco.org/nordpasdecalais/>. On ne dispose pas de données séparées pour la Flandre.

² EuresChannel, *Studie over de Frans-Belgische grensstromen*, septembre 2006, <http://www.eureschannel.org>.

Dans l'intervalle, le processus français de décentralisation ouvre la voie vers la coopération interrégionale. L'extension des compétences régionales du Nord-Pas de Calais conduit à un renforcement de la concertation et au développement d'initiatives communes avec la Flandre.

Il faut aussi souligner l'importance d'INTERREG. INTERREG est un programme communautaire européen qui entend promouvoir la coopération interrégionale au sein de l'Union européenne. Sur le plan financier, le programme est alimenté par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDR). Au cours de trois périodes de programmation successives (INTERREG I 1991-1993, INTERREG II 1994-1999, INTERREG III 2000-2006), INTERREG a apporté un appui financier très important aux projets interrégionaux et transfrontaliers. L'annexe à cette note stratégique comporte un aperçu des projets financés par INTERREG III. Dans la période 2007-2013, INTERREG disparaît en tant qu'initiative communautaire et est remplacé par un nouvel objectif européen, à savoir Objectif 3 'Coopération Territoriale Européenne'. Les nouveaux programmes développés dans le cadre de cet objectif s'inscriront entièrement sous le signe d'une réalisation accélérée des objectifs fixés dans les agendas de Lisbonne et de Göteborg. L'accent est mis sur:

- L'encouragement d'innovations dans les entreprises, la stimulation de l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie de connaissance
- Le développement du pouvoir d'attraction et de l'accessibilité des Etats membres, des régions et des villes en améliorant l'infrastructure en matière de transport et de communication
- La protection de l'environnement et la gestion commune des risques naturels et technologiques

Bien que cette note stratégique mette en exergue les relations bilatérales entre la Flandre et la France, les développements en matière de coopération interrégionale et transfrontalière sont également suivis avec attention. Les relations étroites qu'entretiennent la Flandre et le Nord-Pas de Calais ne pourront que s'approfondir à l'avenir. Il s'impose de faire un rappel de la situation – comparée à la note stratégique consacrée au Nord de la France : c'est pourquoi, cette note reprend les développements récents dans les dossiers cruciaux.

2.4. Forte concurrence et intérêts mutuels

2.4.1. Forte concurrence sur le plan logistique

Les entreprises françaises et flamandes ne sont pas seulement clients et fournisseurs mutuels. Lorsqu'ils opèrent sur les mêmes marchés, ils sont en concurrence directe. Dans le vaste contexte des intérêts économiques qui s'affrontent entre la Flandre et la France, les points suivants sont sujet à controverse :

- l'attrait des investissements étrangers, notamment l'établissement des Centres Européens de Distribution (CED)
- les ambitions sur le plan transport-logistique, où la Flandre rivalise – en concurrence avec des régions françaises – pour le profil de 'plateforme logistique'. La position concurrentielle des ports de Flandre par rapport aux ports de France joue un rôle essentiel

Une étude effectuée à la demande de l'Institut flamand de Logistique sur les meilleures implantations de centres logistiques en Europe confirme le leadership de la Flandre au niveau NUTS 1.³ Dans le classement de 2006, la Flandre précède la Wallonie et le NPDC. Les autres régions NUTS 1 de France qui réalisent un bon résultat sont l'Île-de-France (5^{ème} place), l'Est de la France (6^{ème} place) et la

³ Vlaams Instituut voor de Logistiek, *Comparison of prime locations for European distribution and logistics 2006*, <http://www.vil.be/docs/studies/Analysislogisticstoplocations.pdf>. L'acronyme NUTS signifie *Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques*, c'est une norme européenne servant à répartir les pays, en vue de réaliser des comparaisons statistiques. Le niveau NUTS 1 compare des régions comptant entre 3 et 7 millions d'habitants.

Picardie/Champagne-Ardenne (12^{ème} place). Mais selon l'étude, le NPDC pourrait reprendre le leadership à la Flandre à partir de 2019 – sauf si des contre-mesures sont prises.

En effet, la situation stratégique au coeur de l'Europe, le développement de l'infrastructure de transport et l'offre d'une main-d'oeuvre formée font du NPDC un concurrent redouté. L'autorité française insiste sur le fait que le NPDC doit réaliser sa *Vocation Transport-Logistique*. Le service de statistique et d'études économiques (INSEE) effectue déjà les études nécessaires pour mettre cette vocation en pratique.⁴

La situation maritime est également bénéfique pour le NPDC. Le port de Dunkerque est un concurrent pour Zeebrugge et Anvers, car ils desservent tous le même hinterland. Bien que la part de marché de Dunkerque soit limitée sur le plan mondial, le port est néanmoins ambitieux. Une nouvelle liaison containers avec Dublin (Irlande) illustre les ambitions et la force d'attraction de Dunkerque.⁵

Sur une plus grande échelle, à savoir la région Le Havre-Hambourg, la concurrence française vient en premier lieu du Havre. En 2005, le trafic total de marchandises (en millions de tonnes) se répartissait comme suit: Anvers 160 - Le Havre 75 - Dunkerque 53,5 - Zeebrugge 34,5 - Gand 22.⁶ Le Havre a réalisé une opération de rattrapage, surtout dans le domaine du trafic par containers. Le projet 'Port 2000', ou l'extension du port de containers dans l'estuaire de la Seine, en atteste. En 2006, les premiers nouveaux terminaux pour containers ont été inaugurés. Le Havre entend se profiler comme pôle important pour le trafic de containers en Europe, de sorte qu'il devient un concurrent direct du port d'Anvers. Les conséquences s'observent déjà maintenant: bien qu'Anvers soit encore un port important pour l'économie française, les régions françaises sont de plus en plus approvisionnées par leurs propres ports (à savoir, Le Havre dans le nord et Marseille dans le sud). Cette évolution réduit le trafic français en provenance d'Anvers. Par ailleurs, l'Agence flamande pour l'Entreprise internationale (FIT) estime que la réalisation future du canal *Seine-Nord* renforcera encore la concurrence entre Le Havre et les ports de Flandre.

2.4.2. Pôles de compétitivité

En 2004, le Gouvernement français lance un plan de financement de 'pôles de compétitivité', qui auraient pour objectif de stimuler la Recherche et le Développement dans les secteurs fondamentaux et d'améliorer la compétitivité des régions territoriales. Après plusieurs appels, le gouvernement a retenu, par l'intermédiaire du *Comité Interministériel pour l'Aménagement et de Développement du Territoire* (CIADT), 71 candidatures, dont 17 revêtent une dimension internationale.⁷ Elles reçoivent toutes le label de 'pôle de compétitivité'. Pour la période 2006-2008, le financement s'élève à 1,5 mia EUR minimum pour des projets d'innovation.

Les 'pôles' sont des accords de coopération publics-privés entre entreprises, centres de recherche et établissements d'enseignement (dont les universités). Ils sont chargés ensemble de l'élaboration de projets d'innovation, en vue de réaliser le développement économique.

Il est assez ambigu de savoir ce que représente le financement des pôles de compétitivité par rapport à la concurrence entre la Flandre et la France. Dans les secteurs où la Flandre et la France rivalisent, les pôles de compétitivité ont incontestablement un impact favorable sur la position concurrentielle de la France. A l'instar de la section précédente portant sur la concurrence logistique, on peut citer l'exemple de 'i-Trans'. Ce pôle à dimension internationale est un réseau de partenaires internationaux nationaux et locaux (>50 entreprises et >20 centres de recherche et d'enseignement) qui collaborent à l'innovation du transport terrestre (en insistant sur le trafic ferroviaire) dans le NPDC et la Picardie.

⁴ Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), *La vocation Transport-Logistique du Nord-Pas de Calais: entre image et réalité*, juillet 2007, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/rfc/docs/DP85_sommaire.pdf.

⁵ Le port de Dunkerque reste sur ses gardes face à la concurrence de Zeebruges. Le port de Zeebruges est le leader mondial du trafic automobile : 1,93 millions de véhicules en 2006.

⁶ Chiffres du port d'Anvers, www.portofantwerp.com.

⁷ Une énumération des pôles de compétitivité peut être consultée sur <http://www.competitivite.gouv.fr/>.

De tels projets d'innovation renforceront sans le moindre doute le rôle de la Picardie et du NPDC comme carrefours logistiques, au détriment de la Flandre.

Par ailleurs, la Flandre peut aussi profiter de la Recherche & Développement menés au-delà de la frontière. Le secteur textile dans le NPDC, qui a aussi obtenu le label de pôle de compétitivité, en est une illustration. Le pôle de compétitivité 'UP-TEX' s'intéresse à l'utilisation de nouveaux matériaux et à la recherche de processus de production innovateurs. Des centres de recherche et des spécialistes belges sont aussi impliqués dans ces projets d'innovation. Les résultats de la recherche innovatrice permettent non seulement aux entreprises françaises, mais aussi à l'ensemble du secteur textile transfrontalier de progresser. De nouvelles matières et techniques permettent aux entreprises établies des deux côtés de la frontière de maintenir leur position concurrentielle sur le marché mondial du textile.

Dans ce dernier cas, les pôles de compétitivité ont une dimension transfrontalière. L'efficacité et la facilité de coopérer à des projets communs dépend de la force des liens (juridico-politiques) entre la France et la Flandre. La coopération structurelle menée au-delà des frontières, idéalement dans le cadre de l'Eurométropole, permet d'écartier les difficultés que posent l'élaboration et la réalisation de projets transfrontaliers.

2.5. Relations bilatérales entre la Flandre et la France

2.5.1. La délégation flamande à Paris

En vertu de ses compétences internationales, la Flandre entretient des contacts directs avec la France et est représentée à Paris par le délégué du Gouvernement flamand, Mr Jos Aelvoet. Le délégué est le contact diplomatique direct pour le pays partenaire, il défend aussi les intérêts de la Flandre auprès des organisations multilatérales dont le siège est établi à Paris et avec lesquelles la Flandre coopère, à savoir *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (UNESCO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il entretient également des contacts avec le Conseil de l'Europe, dont le siège est établi à Strasbourg.

La représentation flamande fait partie de l'ambassade de Belgique à Paris, elle a été inaugurée officiellement le 22 janvier 2002. Outre les services du délégué, on y trouve aussi les bureaux à l'étranger de *Flanders Investment and Trade* (FIT), Tourisme Belgique Flandre & Bruxelles, l'Office flamand d'Agro-Marketing (VLAM) et le Conseil agricole (jusque fin 2007). On peut vraiment parler d'une 'représentation intégrée'.

La mission du délégué consiste à mieux faire connaître la Flandre, à mieux la situer sur la carte, notamment en organisant de nombreuses activités et en entretenant des contacts (politiques, économiques et culturels). Dans ce contexte, la Délégation flamande à Paris fait office de 'lieu de rencontre'.

Depuis février 2006, le délégué flamand est assisté d'un adjoint, Mr Kristof Vandenberghe, qui s'occupe principalement des dossiers multilatéraux (en première instance, l'UNESCO).

2.5.2. Le fédéralisme par rapport à la décentralisation: inégalité des compétences

La répartition administrative de la France s'organise comme suit : la France compte 22 régions, réparties exactement en 100 départements, et plus de 36 000 communes.⁸ Depuis 1982, un processus de décentralisation est engagé: de plus en plus de compétences sont attribuées aux régions et (dans

⁸ Sur les 100 départements, 4 sont situés dans les régions françaises d'outre-mer. Ces *Départements d'Outre-Mer* (DOM) ont chacun un statut de région, ce qui permet de dire que la France compte en principe 26 régions.

une moindre mesure) aux départements. Mais il ne s'agit presque jamais de compétences exclusives: dans de nombreux dossiers qui, dans la Belgique fédérale, relèvent des compétences de la Flandre, différents niveaux sont concernés en France. Cette situation ne simplifie pas la coopération (bilatérale, interrégionale ou transfrontalière) entre la Flandre et la France.

Au niveau administratif inférieur, l'Etat central français est représenté par la *Préfecture*. Il y a un préfet par département, et un 'superpréfet' par région. L'autonomie régionale et départementale n'étant souvent que partielle, et les compétences étant souvent réparties entre différents niveaux administratifs, le préfet assure la coordination. Il fait souvent office de personne de contact dans les relations avec la Flandre. Ce qui permet à l'autorité centrale française de conserver une forte emprise sur les régions et les départements.

Une deuxième vague de décentralisation a été amorcée par le gouvernement Raffarin (2002-2005). La modification de la Constitution Française du 28 mars 2003 introduit le 'droit d'expérimentation'. Ce droit s'exerce à deux niveaux: d'une part, l'Etat français (pouvoir tant législatif qu'exécutif) peut expérimenter le transfert de compétences vers les autorités territoriales; d'autre part, les autorités territoriales ont l'autorisation de déroger (jusqu'à un certain point) à la réglementation existante, pour que l'exercice des compétences décentralisées soit le plus adéquat possible. Cette possibilité d'expérimenter s'applique aussi à la coopération transfrontalière, ce qui est intéressant pour la Flandre. Cela permet de tester de nouveaux mécanismes permettant d'améliorer la coopération entre la Flandre et le NPDC.

2.5.3. Coopération sur plusieurs niveaux

L'organisation administrative française diffère considérablement du système fédéral belge. Tout d'abord, une comparaison entre les niveaux administratifs montre une asymétrie. En France, il existe une répartition hiérarchique entre l'Etat central, les régions et les départements, les administrations décentralisées étant subordonnées. En Belgique par contre, il y a une répartition entre l'autorité fédérale et les entités fédérées (régions et communautés), les différents niveaux d'administration étant équivalents. En outre, le processus de décentralisation en France a entraîné un transfert de compétences vers le niveau local : les communes et associations de communes (c'est-à-dire, *les intercommunalités*) constituent un niveau administratif supplémentaire doté de compétences administratives propres. Une nouvelle structure est créée pour les villes : la *Communauté Urbaine*.

En second lieu, la répartition des compétences est inégale: en Belgique, les entités fédérées disposent de compétences exclusives et législatives, tandis que les *collectivités territoriales* françaises (nom générique pour les niveaux administratifs décentralisés) doivent souvent partager leurs compétences purement administratives avec l'Etat central.

Ces situations divergentes compliquent la coopération. En premier lieu, il n'est pas aisé pour l'autorité flamande de trouver le bon partenaire en France (c'est-à-dire, doté de compétences équivalentes). En second lieu, la Flandre est souvent obligée de s'adresser à plusieurs administrations françaises, ce qui entraîne dans la pratique des accords de coopération multiples. Pour contourner ces difficultés, la Flandre opte souvent pour une approche pragmatique dans ses relations avec la France. La création d'Eurodistrict représente un changement à cet égard: la gestion de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai réunit toutes les autorités compétentes et assure des relations administratives structurées entre la France et la Flandre en matière de coopération transfrontalière.

2.5.4. Mouvements financiers

Les chapitres sectoriels du document d'informations de base comportent des informations sur les moyens financiers que l'autorité flamande consacre à sa coopération avec la France. L'annexe en propose un tableau récapitulatif. Il convient toutefois de faire quelques observations.

Tout d'abord, il ne s'agit que d'une reproduction indicative des moyens engagés. En effet, il est difficile de connaître les mouvements financiers exacts dans certains secteurs. Par exemple, *Flanders Investment and Trade* (FIT) et Tourisme Flandre consentent des efforts considérables sur le marché français. Toutefois, les moyens financiers du volet 'Entrepreneuriat international' font partie du cluster 'Pays voisins' et ne sont pas imputables par pays. Cela vaut aussi pour la recherche d'investissements, où la France fait partie du secteur 'Europe du Sud' et pour les actions de marketing menées par Tourisme Flandre, axées sur des marchés cibles et non sur des pays individuels.

En deuxième lieu, il y a une différence essentielle entre l'apport structurel de moyens financiers et les formes de financement *ad hoc*. Les budgets annuels mis à la disposition du délégué flamand à Paris et du coordinateur chargé de la coopération transfrontalière avec le Nord de la France sont des exemples de financement structurel. On parle de dépenses *ad hoc*, par exemple, en cas de concertations administratives avec les collègues français. Ces concertations sont généralement payées par des moyens de fonctionnement départementaux et menées avec le personnel existant. Dans ces cas, il est le plus souvent impossible de chiffrer l'apport financier.

Enfin, on observe qu'une grande partie des moyens financiers sont consacrés à une coopération basée sur des projets. Des projets sont menés avec des partenaires français dans différents domaines politiques flamands, ils sont souvent subsidiés (en partie) par des budgets européens. L'exemple le plus éloquent est la coopération franco-flamande dans le cadre d'INTERREG. Il est important de souligner que le relevé financier cite uniquement les contributions de la Flandre au projet. Le financement direct de l'Europe n'est pas mentionné.

2.6. Relations franco-flamandes sur le plan européen et multilatéral

2.6.1. Union européenne

Pour mieux évaluer le processus décisionnel européen, il est d'une importance primordiale que la Flandre forme des coalitions avec des partenaires équivalents. Etant donné que la France est un acteur plus important sur la scène européenne, il ne fait aucun doute qu'un accord et une concertation avec les partenaires français ont leur utilité.

La Flandre et la France sont sur la même longueur d'onde dans plusieurs dossiers. Quelques exemples: l'opposition à la libéralisation des services dans le secteur des transports, différents dossiers agricoles comme la réforme de la politique sucrière, l'attention portée à la protection de la diversité culturelle dans les positions de l'UE lors de négociations bilatérales et multilatérales de libre échange, et le régime linguistique dans le système européen des brevets. Dans ces cas, l'entente entre la Flandre et la France peut varier d'une situation d'intérêts partagés à la constitution d'un front commun.

Mais il y a aussi souvent des intérêts contradictoires. Un exemple concerne les discussions européennes sur la libéralisation du marché interne de l'énergie.

En matière de projets, la Flandre et la France font un appel commun aux fonds de programmes européens. La coopération franco-flamande concerne principalement les compétences d'INTERREG (en vue de stimuler la coopération interrégionale) au sein des Programmes-cadres européens pour la Recherche et le Développement technologique, et dans le cadre des projets TEN (*Trans-European Networks*).

2.6.2. Institutions multilatérales

En matière de coopération multilatérale, cette note se concentre sur les relations franco-flamandes au sein de l'UNESCO, de l'OCDE et du Conseil de l'Europe. Ces trois institutions internationales ont leur siège en France.

Dans quelques dossiers, la Flandre et la France ont une approche identique, on parle de consultations réciproques. Au sein de l'UNESCO, la France et la Flandre défendent ensemble la protection et le développement de la diversité culturelle. En ce qui concerne les activités du Conseil de l'Europe, la Flandre et la France expriment leurs réflexions sur la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. La Belgique ne l'a pas encore ratifiée, la France ne l'a même pas signée.

En ce qui concerne les projets communs, la Flandre et la France déposent ensemble des dossiers d'agrément au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les 'Beffrois de Belgique et de France' font déjà partie de la liste du Patrimoine mondial. Dans le dossier transnational 'Le Corbusier', introduit récemment à l'initiative de la France, la maison Guiette à Anvers est aussi concernée. De plus, avec 'Inventaris 1914-2014', le ministre flamand Van Mechelen a donné l'impulsion pour la constitution d'un dossier transnational relatif au patrimoine de la guerre, et plus particulièrement aux champs de bataille de la Première Guerre Mondiale. Outre la France, la Région wallonne, les pays concernés du Commonwealth et l'Allemagne ont aussi été invités à prêter leur collaboration.

3. Objectifs stratégiques

3.1. Introduction

Plutôt que développer une stratégie distincte pour chaque domaine politique, le groupe de travail interdépartemental a opté pour l'élaboration d'une série d'objectifs thématiques, couvrant déjà plusieurs domaines politiques. Cette méthode doit garantir une 'action intégrée' de l'ensemble du Gouvernement flamand et de l'administration flamande vis-à-vis de la France. La réalisation des objectifs stratégiques thématiques se fonde sur la contribution active de chaque acteur concerné.

Il convient d'observer d'emblée qu'une part importante de la coopération visée concerne la région française du NPDC et la région frontalière franco-flamande. Dans de très nombreux secteurs, le NPDC est le partenaire de coopération principal, voire le seul en France. Néanmoins, l'autorité flamande tente – lorsque l'opportunité se présente – d'ouvrir la coopération existante avec les partenaires du Nord de la France à l'ensemble de la France.

Il faut également souligner que la stratégie élaborée n'est pas uniquement bilatérale. Outre la France et la Flandre, d'autres partenaires sont souvent concernés (régions ou pays) ; parfois la coopération s'organise sur le plan européen ou multilatéral. Ces formes de coopération sont intégrées dans l'opérationnalisation des objectifs stratégiques.

L'opérationnalisation se déroule comme suit: en premier lieu, tout objectif stratégique doit être traduit en termes d'objectifs opérationnels. Ces objectifs opérationnels comportent les priorités fondamentales d'une coopération politique avec la France et doivent être approfondis sous la forme d'actions concrètes. Les points prioritaires suivants sont précisés dans la formulation des actions : les instruments qui serviront à la réalisation des actions, de même que les indicateurs de mesure comme base d'évaluation des objectifs et des actions.

Le paragraphe suivant trace les lignes principales de la coopération stratégique avec la France. Le plan d'action complet – incluant les actions, les instruments et les indicateurs de mesure – est développé dans le document d'informations de base.

3.2. Objectifs

Le groupe de travail interdépartemental a identifié **quatre objectifs stratégiques** que le Gouvernement flamand doit viser dans le développement de ses relations entre la Flandre et la France.

Objectif stratégique 1

Maintenir et renforcer la position de tête de la Flandre comme carrefour transport-logistique et lieu d'implantation attractif en plein cœur de l'Europe, en stimulant la croissance des ports (intérieurs) flamands et en investissant dans la mobilité et les liaisons de transport entre la Flandre et la France, en tenant compte de manière optimale du développement durable et de la protection de l'environnement.

Aperçu des **objectifs opérationnels** découlant de l'objectif stratégique 1:

1. Développer avec le NPDC et/ou la France – en fonction des compétences – divers projets axés sur le renforcement de l'infrastructure de transport. En effet, la position de la Flandre en tant que plaque tournante logistique dépend du développement optimal et de l'utilisation des liaisons en matière de trafic et de transport.
2. Rester informé des développements politiques en matière de mobilité et de liaisons de transport, d'échange mutuel de connaissances et d'expériences et conclure de nouveaux accords de coopération en fonction des besoins.

Objectif stratégique 2

Renforcer la force de frappe économique de la Flandre, d'une part, en travaillant activement sur le marché français dans le but d'augmenter les exportations de la Flandre vers la France, en stimulant les activités de sociétés flamandes en France et en attirant des touristes et des investissements français en Flandre et, d'autre part, en coopérant avec des partenaires français dans les domaines des sciences et de l'innovation.

Aperçu des **objectifs opérationnels** découlant de l'objectif stratégique 2:

1. En matière d'entreprise internationale, exploiter au maximum les points forts de la Flandre en agissant de manière ciblée et proactive dans un certain nombre de secteurs et de thèmes définis et prometteurs, parmi lesquels l'aide aux exportateurs débutants, en concertation avec les acteurs économiques de Flandre.
2. Développer une stratégie cohérente de contact avec les investisseurs français par une action proactive sur quelques secteurs et thèmes spécifiques.
3. Dresser la situation du marché français du voyage et engager une stratégie maximale de marketing pour la promotion de la Flandre en France, dans le but d'attirer des touristes français.
4. Sauvegarder et renforcer la position de l'agriculture, de l'horticulture et du secteur agro-alimentaire de Flandre sur le marché français.
5. Promouvoir la coopération entre les acteurs publics et privés flamands et français dans le domaine du renforcement et de la stimulation réciproque du potentiel de croissance économique, innovateur et scientifique.

Objectif stratégique 3

Divulguer activement la culture, la langue et le patrimoine de la Flandre dans les relations avec la France et intensifier les relations en matière d'enseignement et de recherche.

Aperçu des **objectifs opérationnels** découlant de l'objectif stratégique 3:

1. Stimuler l'enseignement de la langue de l'autre. Soutenir le néerlandais en France (le Nord) constitue pour l'autorité flamande un des éléments prioritaires dans ses relations avec la France.
2. Renforcer la coopération avec les partenaires et les institutions françaises dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. En effet, la coopération avec la France ne peut pas se limiter à des activités transfrontalières. La Flandre doit aussi se faire connaître dans 'l'autre' France. Une meilleure connaissance des systèmes d'enseignement mutuels permet de renforcer la coopération.
3. Renforcer la coopération avec la France dans les domaines de la culture, de la langue, de l'enseignement et des sciences en négociant un programme de coopération 2010-2013, en exécution de l'Accord (2000) relatif à la coopération entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française.
4. Maintenir et développer la coopération franco-flamande pour l'introduction de dossiers transnationaux en matière de patrimoine et la coopération dans les domaines de la recherche du patrimoine et de la politique du logement.
5. Consolider la présence de la Flandre dans la culture française.

Objectif stratégique 4

Concrétiser de manière durable l'espace transfrontalier entre la Flandre et le Nord de la France, en agissant activement sur les nouveaux processus administratifs et en coopérant avec tous les acteurs concernés, entre autres dans les domaines de l'emploi, de l'environnement, des soins de santé, de l'aménagement du territoire et du transport, l'objectif ultime étant de défendre les intérêts flamands et communs dans la région frontalière.

Aperçu des **objectifs opérationnels** découlant de l'objectif stratégique 4:

1. Suivre et orienter activement la coopération transfrontalière entre les administrations locales flamandes et françaises et concrétiser les processus administratifs et les initiatives politiques prises dans le cadre de l'Eurométropole et de la coopération avec Dunkerque/Côte d'Opale.
2. Consolider la coopération entre les partenaires flamands et français dans l'espace transfrontalier, en vue de résoudre ensemble les problèmes communs
3. Suivre en permanence les évolutions politiques en France, en particulier dans la région frontalière franco-flamande. En cas d'un intérêt manifeste pour la poursuite de la coopération, de nouveaux liens de coopération peuvent être conclus. L'échange mutuel d'informations, de connaissances et d'expériences peut être un moyen d'intensifier les relations dans les domaines de coopération déjà existants.

PARTIE 2

**DOCUMENT D'INFORMATIONS DE
BASE**

1. Introduction

Pour assurer la prospérité et le bien-être de ses citoyens, la Flandre dépend dans une large mesure de bonnes relations avec d'autres pays et régions. La Flandre dépend avant tout d'une coopération avec les pays voisins et les régions voisines. Dans sa note de politique générale, 'Politique étrangère et coopération internationale 2004-2009', le ministre flamand Geert Bourgeois plaide donc en faveur d'une politique active avec les pays voisins: *"En raison de l'importance politique et économique des nos pays voisins et régions voisines et des valeurs partagées par la Flandre et ses voisins proches, la politique avec les pays voisins sera une priorité absolue dans les années à venir"* [p.14].

Dans le prolongement de la note de politique générale, le Gouvernement flamand a accordé, au cours de la période gouvernementale 2004-2009, une attention particulière à la poursuite du développement des relations bilatérales avec les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni.

Les pays voisins constituent sans conteste les partenaires les plus proches de la Flandre en matière de coopération. Les relations sont intenses et couvrent de nombreux domaines d'activités. Dans pratiquement tous les domaines relevant des compétences flamandes, la Flandre coopère avec ses voisins: aménagement du territoire, patrimoine, mobilité, infrastructure, environnement, agriculture, emploi, économie, commerce extérieur, tourisme, soins de santé, bien-être, enseignement, sciences, culture, etc. Dans certains domaines, la coopération est structurelle, c'est-à-dire, basée sur des accords, des traités ou des déclarations d'intentions bilatérales. Dans d'autres domaines, les relations s'organisent sur une base *ad hoc* et la coopération se fonde sur des problèmes pratiques, des souhaits concrets et des intérêts spécifiques. En outre, l'autorité flamande n'est pas seule concernée par l'intermédiaire des départements, des agences, des cabinets ou des ministres compétents. Les institutions publiques et privées et les acteurs particuliers (établissements d'enseignement, centres de recherche, entreprises, ...) coopèrent avec des partenaires de l'autre côté de la frontière.

L'importance accordée par la Flandre à la coopération avec les pays voisins est illustrée par le développement des délégations flamandes à La Haye, Berlin, Paris et Londres. Les délégations ont un statut diplomatique et défendent les relations générales, politiques et économiques entre la Flandre et le domaine de compétence concerné.

1.1. Une note stratégique pour la France

Dans sa note de politique générale, le ministre flamand Geert Bourgeois propose d'intensifier la coopération avec les pays voisins et les régions voisines sur la base de notes stratégiques: *"Une note stratégique concrète sera élaborée de manière échelonnée pour chacun de nos pays voisins afin d'exprimer l'intérêt que nous y accordons. Cette note stratégique fixe les priorités, arrête les objectifs et désigne les instruments servant à réaliser ces objectifs. La stratégie est suivie à l'aide d'indicateurs de mesure et elle fera l'objet d'une évaluation régulière."* [p.14].

Les notes stratégiques, consacrées aux pays voisins, comme les Pays-Bas et l'Allemagne, ont été approuvées respectivement en 2005 et 2006 par le Gouvernement flamand et elles ont ensuite été publiées. La France est le troisième pays auquel une note stratégique est consacrée.

A l'instar des notes consacrées aux Pays-Bas et à l'Allemagne, la note stratégique portant sur les relations avec la France est le résultat d'un vaste dialogue au sein de l'autorité flamande. A partir des contributions sectorielles des départements et des agences compétents, de la contribution de la Délégation flamande à Paris, de plusieurs concertations et discussions interdépartementales au sein du Gouvernement flamand, il est possible de tracer une situation complète des relations entre la Flandre et la France, et de créer un cadre juridique pour le développement d'initiatives futures. Le Département flamand des Affaires étrangères s'est chargé de la coordination et a participé à l'élaboration de la note.

Outre cette introduction, la note comporte deux grandes parties. Le chapitre 'Aperçu sectoriel de la coopération entre la Flandre et la France' propose un inventaire des relations franco-flamandes actuelles. Cette partie décrit et analyse la coopération dans les différents domaines politiques de la compétence de la Flandre. L'attention porte aussi sur les liens de coopération spécifiques dans la région frontalière et les relations au plan européen et multilatéral.

Cet inventaire sert de base à la formulation des objectifs stratégiques dans une deuxième partie. Le chapitre 'Jusqu'où voulons-nous aller avec la coopération ?' expose les lignes de force stratégiques et opérationnelles de la future coopération entre la Flandre et la France. Cette partie indique également les actions et les instruments nécessaires à la concrétisation de ces objectifs.

Enfin, il convient de souligner que cette note stratégique a l'ambition d'être un document vivant exigeant un suivi continu. Au cours des années à venir, on procèdera à la mise en œuvre de la stratégie élaborée. Cette mission exige un effort collectif de tous les partenaires importants au sein de l'autorité flamande et de l'équipe gouvernementale dans son ensemble. Les objectifs stratégiques et leur concrétisation serviront de fil conducteur pour le développement de nouvelles initiatives.

1.2. Aperçu politique de la France

1.2.1. Elections

La France a connu une année politique fort importante en 2007 avec les élections présidentielles le 6 mai et les élections législatives les 10 et 17 juin. Sur le plan politique interne, l'année 2006-2007 dans son ensemble a été placée sous le signe de ces élections. Le candidat de l'UMP (*Union pour un Mouvement Populaire*), Nicolas Sarkozy, a emporté de manière très nette les élections présidentielles avec 53% des voix émises. Son adversaire, Ségolène Royal (*Parti Socialiste*), a échoué à 47%. La campagne électorale a été suivie avec attention par les médias et le public français, ce qui a entraîné une participation record de 84% des électeurs le jour des élections.

L'UMP a également emporté les élections législatives. Il a obtenu 54% des sièges, soit une majorité absolue à l'*Assemblée Nationale*. Mais il n'y avait pas pour autant de 'vague bleue'. Le *Parti Socialiste* a réalisé un score plus que correct en obtenant 32% sur l'ensemble des sièges, ce qui est une sérieuse amélioration par rapport aux élections de 2002.

Toutefois, la fièvre électorale ne se calmera pas de sitôt en France. 2008 est l'année des élections communales, départementales (organisées par canton) et des élections pour le Sénat. Les élections pour le Parlement européen ont lieu en 2009 et des élections régionales sont organisées en France en 2010.

1.2.2. La politique de Sarkozy

Depuis son élection, le Président Sarkozy marque la vie quotidienne française de son empreinte. Il est actif et omniprésent, tant sur le plan interne que sur la scène internationale. Les Français utilisent les expressions *hyperprésidence* et *omniprésidence* pour décrire les actions de Sarkozy. Sarkozy lui-même souligne que son action est une *rupture constructive* avec le passé. En ce qui concerne son gouvernement, Sarkozy a intentionnellement opté pour une *politique d'ouverture* vers l'aile gauche perdante : l'équipe gouvernementale dirigée par le premier ministre François Fillon compte aussi quelques personnalités du *Parti Socialiste* (la plus connue étant le nouveau ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner) et de l'UDF (*Union pour la Démocratie Française*).

La politique intérieure de Sarkozy témoigne entre autres des lignes de force suivantes :

- La réduction de la dette publique à 60% du Produit Intérieur Brut (PIB) est reportée de deux ans (pour 2012 et non 2010)

- Les ambitions en matière d'enseignement universitaire et de recherche sont particulièrement fortes. A terme, 50% des jeunes doivent obtenir un diplôme universitaire. A cette fin, un montant de 5 mia EUR est investi dans l'enseignement universitaire. Par ailleurs, 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) sont réservés à la recherche scientifique. La réduction du nombre de fonctionnaires français servira à couvrir ces investissements
- Le plein emploi est préconisé (en pratique, cela signifie un chômage frictionnel de 5%), notamment en défiscalisant le travail supplémentaire
- Les privilèges (*régimes spéciaux*) dans le système de la sécurité sociale et de l'aide doivent être supprimés progressivement. Une révision du régime des pensions, de l'aide sociale et des soins de santé publics s'impose à partir de 2008

Les contours de la politique EU de Sarkozy sont les suivants :

- La France doit (re)prendre le leadership de l'Europe. La tentative réussie de relancer les négociations sur le nouveau Traité européen (non plus la 'Constitution', mais 'le Traité de réforme') est déjà une preuve des ambitions de la France sur le plan de l'UE.⁹ Sarkozy veut aussi améliorer la visibilité de la France et il envoie le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, deux jours par semaine à Bruxelles. En outre, cela lui permet de préparer de manière efficace la présidence française de l'Union européenne dans la deuxième moitié de 2008
- Le tandem franco-allemand doit redevenir le moteur de l'intégration européenne. Pour le souligner, Sarkozy a consacré sa première visite d'Etat à l'Allemagne et son chancelier fédéral Angela Merkel
- Sarkozy propose un plan en vue de la création de 'l'Union méditerranéenne'. Le plan n'est pas encore terminé, mais il vise à améliorer les relations entre l'Union européenne et les pays qui entourent la Mer Méditerranée. Il est important d'observer que de cette manière, Sarkozy tente de concrétiser les relations entre l'Union européenne et la Turquie. Sarkozy a déjà souligné à plusieurs reprises que la Turquie n'a pas de vocation européenne, mais il entrevoit une possibilité de coopération officielle au sein de l'Union méditerranéenne. Par ailleurs, Sarkozy adopte une attitude constructive dans les négociations d'adhésion avec la Turquie: les différents chapitres peuvent être examinés, pour autant qu'ils soient compatibles avec une autre piste que celle de l'adhésion.

Sur la scène internationale, Sarkozy prône les priorités suivantes :

- L'Afrique reste la pierre angulaire de la politique extérieure de la France. Le conflit au Darfour et dans la région frontalière avec le Tchad doit vraiment occuper une place de premier plan dans l'agenda international. Le processus de paix en Côte d'Ivoire reste un sujet d'attention. Un rapprochement avec la Lybie a déjà été cherché.
- Attention portée à la situation au Moyen-Orient (Liban) et dans les Balkans (Kosovo)
- Améliorer les relations avec les Etats-Unis (brouillées à la suite de l'attitude de la France vis-à-vis de la guerre en Irak) et avec l'OTAN. La France souhaite même jouer, à terme, un rôle dirigeant au sein de l'OTAN (sans doute, en renforçant le partenariat entre l'UE et l'OTAN)
- Soutien permanent du multilatéralisme et des institutions internationales

⁹ Pour rappel: lors du référendum du 29 mai 2005, 55% des Français ont voté contre une Constitution européenne. Le taux de participation était de 70%. Ce sont surtout la directive Bolkestein et l'éventuelle adhésion de la Turquie qui ont contribué dans une large mesure au résultat négatif.

1.2.3. Décentralisation

La France se caractérise depuis des siècles par une autorité fortement centralisée. L'actuelle Cinquième République témoigne en outre d'une solide autorité présidentielle. Le président joue, plus que jamais, aussi le rôle de premier ministre ou, en d'autres termes, le premier ministre est le premier collaborateur du président.

La force du centralisme a été rompue une première fois en 1981, avec l'arrivée du Président Mitterrand et son premier ministre Pierre Mauroy, qui décentralisa d'importantes compétences. Depuis cette époque, des compétences ont été transférées principalement vers les *régions*, et dans une moindre mesure, vers les *départements*. Les différents niveaux administratifs seraient maintenus: outre l'autorité centrale, la France compte 22 régions, 100 départements (dont 4 dans les territoires français d'outre-mer) et plus de 36 000 communes.¹⁰ De plus, une nouvelle structure a été créée pour les villes: la *Communauté Urbaine*. Une deuxième vague de décentralisation a eu lieu au cours de la période gouvernementale du premier ministre Raffarin (2002-2005).

Le ministère français de l'Intérieur conserve une forte main-mise sur les institutions locales par l'intermédiaire des préfets. Le préfet représente en effet le président et le gouvernement. On compte 100 préfets pour les départements, 22 'superpréfets' étant nommés dans les régions. Dans le Nord-Pas de Calais (NPDC) – le principal partenaire régional de la Flandre en France - Mr Daniel Canépa est tant le *préfet de la région Nord-Pas de Calais* que le *préfet du département du Nord*.

Le processus de décentralisation français a conféré (depuis les lois de décentralisation de 1983) aux *collectivités territoriales* (régions, départements et communes) un ensemble de compétences qui concernent principalement les domaines politiques suivants: aménagement du territoire, développement économique, enseignement, formation professionnelle, transport, soins de santé et logement. Cette compétence est exécutive et non législative. En janvier 2007, des compétences complémentaires ont encore été transférées: e.a. les routes départementales, les ports et aéroports régionaux et la compétence relative au personnel technique dans les collèges et les lycées.

L'actuel Président Sarkozy souhaite interrompre le processus de décentralisation. Plutôt que transférer de nouvelles compétences, Sarkozy entend expliciter et regrouper *en bloc* les compétences existantes des collectivités territoriales, pour en contenir le caractère étendu.

La décentralisation Française offre incontestablement des opportunités pour la coopération entre la Flandre et les régions françaises, mais quelques écueils entravent une coopération fluide:

- En 2003, la France a introduit le 'droit d'expérimenter'. Ce qui permet à la France de faire des expériences en matière de transfert de compétences vers des administrations inférieures; les autorités territoriales ont l'autorisation de déroger à la réglementation existante en vue d'un exercice adéquat de compétences décentralisées. La possibilité de mener des expériences s'applique aussi à la coopération transfrontalière, ce qui est intéressant pour la Flandre, car elle permet d'expérimenter de nouvelles manières d'organiser une coopération plus efficace entre le NPDC et la Flandre
- Le processus français de décentralisation n'a pas créé de compétences exclusives. Il existe sur ce plan une différence essentielle entre la décentralisation française et le fédéralisme belge. Alors que la Flandre a acquis des compétences exclusives dans de nombreux domaines politiques, il arrive souvent que plusieurs administrations soient concernées en France. Cette situation de compétences asymétriques des deux côtés de la frontière ne simplifie pas la coopération franco-flamande
- Le financement des régions françaises n'est pas souple. Les ambitions régionales et le transfert de compétences contrastent considérablement avec les moyens disponibles pour les régions. Les régions craignent ne pas être en mesure, pour des raisons financières, d'exécuter les actions

¹⁰ Début 2007, il y avait 57 jumelages entre des communes françaises et flamandes. La liste complète est jointe en annexe à cette note stratégique.

programmées du *contrat de projets État-Région* (c'est-à-dire, le plan politique conclu entre l'autorité centrale et la région). C'est pourquoi, les élus locaux exigent un geste financier supplémentaire de l'Etat français, de même qu'une réforme du système fiscal pour pouvoir disposer de ressources financières propres

1.3. La région du Nord-Pas de Calais

Il ne fait aucun doute que les relations entre la Flandre et la France sont les plus intenses dans la région frontalière. Les relations transfrontalières avec le NPDC constituant le point essentiel de la coopération franco-flamande, l'autorité flamande a développé dès 2006 une 'stratégie politique de la Flandre vis-à-vis du Nord de la France' (VR/PV/2006/10). Cette note stratégique suit de près les développements dans la région frontalière. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu de la région du NPDC et des ambitions politiques de la métropole lilloise, c'est-à-dire, le coeur administratif et économique de cette région voisine en France.

1.3.1. Données économiques

La région NPDC compte 4 millions d'habitants. 63 millions de personnes habitent en France, dont 1,83 millions dans les territoires français d'outre-mer.¹¹ Le PIB par habitant dans le NPDC est inférieur à la moyenne française: 22 477 EUR par rapport à 28 369 EUR en 2006. Le taux de chômage s'élevait à 13,1% en 2005, ce qui est nettement plus que 9,8% pour l'ensemble (du territoire) de la France. Le taux de chômage est en baisse dans le NPDC, mais la moyenne française également, de sorte que la différence reste importante.

Le NPDC est une destination appréciée des investisseurs étrangers. Outre l'Île-de-France, qui occupe la première position, la région du NPDC a attiré la majorité des investissements en France entre 1993 et 2006 en fonction de l'emploi. Les atouts manifestes du NPDC sont: situation géographique, infrastructure, qualité et offre de main-d'œuvre, disponibilité de terrains industriels.

La Belgique est un des plus importants investisseurs dans le NPDC. En termes d'emploi, de décisions en matière d'investissements et de présence d'entreprises, la Belgique est même en tête des classements. Les secteurs où la Belgique est l'investisseur principal sont la logistique, le textile et l'imprimerie/édition. La Belgique est le deuxième investisseur en importance dans les secteurs (para)chimique et de l'emballage. Par ailleurs, la Belgique joue un rôle important en matière d'investissements dans la métallurgie, l'(agro)alimentaire, la plasturgie, et la mécanique/les machines/les matériaux.¹²

1.3.2. Ambitions de la métropole lilloise

Avec ses 1,1 millions d'habitants, la région urbaine autour de Lille est la quatrième agglomération en importance de France (après Paris, Lyon et Marseille). En ajoutant la partie belge de l'agglomération, on peut parler d'une métropole transfrontalière de 1,9 millions d'habitants.¹³ Comparée à d'autres métropoles françaises, *Lille Métropole* réalise un excellent résultat dans les secteurs économiques suivants: industrie textile (première position), imprimerie/édition et assurances (deuxième position), mécanique et électronique, industrie agroalimentaire, services financiers, chimie, pharmacie et santé (troisième position). Dans le secteur de la vente par correspondance, la métropole lilloise est la première du classement européen¹⁴.

¹¹ Cette section est basée sur des statistiques de l'*Institut National de la Statistique et des Études Économiques* (INSEE), <http://www.insee.fr/>.

¹² On ne dispose pas de chiffres distincts pour les investissements flamands dans le NPDC.

¹³ Sur la base des chiffres de l'INSEE, <http://www.insee.fr/>.

¹⁴ Pour de plus amples formations, consultez <http://www.cudl-lille.fr/> et <http://www.destination-lille-metropole.eu/>.

Lille Métropole ne fait pas mystère de ses ambitions. La métropole entend se profiler comme une des régions les plus performantes et les plus prospères d'Europe sur le plan économique. Ce plan pour l'avenir se fonde sur les piliers suivants :

- Extension des cinq 'pôles d'excellence' économiques présents, aussi appelés les *Cinq Grands Parcs d'Activités*. Il s'agit d'Euralille (secteur tertiaire), d'Eurasanté (santé et biologie), de Haute Borne (innovation économique et technologie), d'Euratechnologies (technologies de l'information et de la communication) et de *Zone de l'Union* (textile, technologie de l'image et distribution)
- Développement des cinq 'pôles de compétitivité' sélectionnés: UP-TEX (innovation dans le secteur textile), i-Trans (systèmes de transport innovateurs, en insistant sur le transport ferroviaire), *Industrie du Commerce* (distribution et vente par correspondance), *Nutrition-Santé-Longévité* (agroalimentaire, santé et biotechnologie) et MAUD (*Matériaux à Usage Domestique*)
- Coopération avec des partenaires/voisins belges et développement d'un espace économique transfrontalier, dans le but de conférer à la métropole un format européen
- Améliorer l'attractivité culturelle et touristique de la métropole lilloise
- *Lille Métropole* veut utiliser ses atouts sur le plan de l'aménagement et de la logistique et devenir la 'Porte de l'Europe'

Dans le domaine des ambitions culturelles, Lille entend confirmer le succès de Lille 2004 (capitale culturelle européenne). Grâce à un nouveau projet, appelé Lille 3000, la ville souhaite organiser de grands manifestations culturelles et de grands projets qui mettront la ville en permanence au premier plan.

Sur le plan touristique, *Lille Métropole* a déjà élaboré des projets pour se préparer aux Jeux Olympiques de 2012 à Londres. En accueillant les voyageurs à destination de Londres, la métropole lilloise espère en tirer un grand bénéfice. La concurrence viendra en premier lieu de la région proche: Dunkerque et la Côte d'Opale se profilent comme base de départ idéale tant pour les voyageurs que pour les équipes nationales d'athlètes qui participent aux Jeux et veulent s'éloigner de l'agitation à Londres et autour de Londres. La Côte d'Opale met l'accent sur ses atouts, notamment la localisation (à peine à une heure de Londres), la qualité de l'infrastructure sportive et l'expérience dans l'organisation de grands événements (par exemple, dans le cadre du *Tour de France*), et signale en outre disposer de l'espace requis qui fait défaut à la métropole lilloise.

1.4. La relation entre la Flandre et la France

1.4.1. Perception de la Flandre en France

En ce qui concerne la perception de la Flandre en France, il convient de faire une distinction entre le NPDC et le reste de la France. La population du NPDC connaît évidemment bien la Flandre. Cette région perçoit la Flandre comme le voisin du nord riche et prospère. Dans le reste de la France, la différence entre la Flandre et la Belgique est beaucoup moins évidente. Bruxelles et la Belgique sont en tous les cas des 'produits' plus connus que la Flandre. La majorité des Français ignore que la Flandre fait partie de la Belgique, où on parle le néerlandais. On confond souvent la Flandre avec *Les Flandres* dans le Nord de la France, de sorte qu'elle n'est pas connue comme une région séparée faisant partie de la Belgique. Si la Flandre veut montrer à la France une image positive de ses atouts, de ses produits et de sa culture, il faudra encore réaliser des progrès.

Les Français qui connaissent la Belgique et la population belge en ont la perception suivante :

- Le système belge de structures fédérales est difficile à comprendre

- La Belgique est le petit frère de la France et certainement pas un rival (contrairement au Royaume-Uni et à l'Allemagne)
- La Belgique a une bonne image sur le plan culturel (danse, mode, artistes, présence sur la scène culturelle française, belles villes belges, bandes dessinées) et gastronomique (cuisine excellente, chefs et restaurants connus)
- Les Belges sont appréciés pour leur pragmatisme et leur qualité de vie
- Sur le plan touristique, les Français trouvent les Belges fort sympathiques. Les touristes belges sont connus pour être de 'grands consommateurs' qui visitent la France le 'Michelin en main'
- Les Belges qui vivent en France (par exemple, les Belges qui ont une *chambre d'hôte*) sont discrets et s'adaptent rapidement

Pour les Français qui ne connaissent pas vraiment bien la Belgique, elle reste le pays du chocolat et de la bière, où il fait froid et pluvieux. La plupart des gens s'en tiennent à cela. On ignore le plus souvent que le néerlandais est une des langues parlées en Belgique.

1.4.2. Interaction: population et économie

Le Nord de la France et la Flandre ont une histoire commune jusqu'à un certain point. Durant des siècles, les régions que nous appelons actuellement la Flandre Française ont appartenu au comté de Flandre ou à la grande constellation rejointe par le comté de Flandre. De nombreux noms de lieux flamands dans le Nord de la France en attestent encore.

De nombreux contacts subsistent, même après la séparation administrative opérée il y a trois siècles. Actuellement, la Flandre et la France présentent une interaction dans de nombreux domaines (population, travail, commerce, investissements, transport, ...). Dans la région frontalière franco-flamande, les défis et les intérêts sont identiques et la coopération est une réalité de tous les jours. Mais il subsiste encore quelques obstacles qui risquent d'empêcher une coopération fluide. La langue est incontestablement l'obstacle principal, mais les disparités en matière de culture et de structure politique risquent d'entraver la coopération. Une des priorités permanentes pour la Flandre est que la coopération avec les partenaires français doit se dérouler sur un pied d'égalité.

Les flux de population sont importants dans les deux directions. En 2005, 80 042 Belges résidaient officiellement en France. Ces Belges se sont inscrits dans les registres consulaires de la population. Le chiffre officiel est nettement plus élevé : selon le SPF Affaires étrangères, le nombre de Belges établis en France est estimé à 150 000. Dans le sens opposé, les Français constituent le deuxième groupe en importance d'étrangers établis en Belgique. En 2003, le Service Etrangers du SPF Intérieur dénombrait 113 037 Français en Belgique. Les Italiens sont le groupe le plus important d'étrangers.¹⁵ En raison des avantages fiscaux dont bénéficient les Français en Belgique, de plus en plus de Français nantis viennent s'établir sur le territoire belge.

Par ailleurs, de nombreux Français travaillent aussi en Belgique, notamment dans la région frontalière. Au cours de la dernière décennie, le travail frontalier a fortement augmenté, de sorte qu'il est de plus en plus question d'un marché du travail transfrontalier. En 2005, 25 665 Français venaient travailler chaque jour en Belgique, contre 6 348 seulement en 1990. Le travail frontalier belge en France est plus limité : en 2005, on comptait chaque jour 5 260 Belges en France. Le profil du frontalier français est le suivant : homme, résidant dans la métropole lilloise (45%), employé dans l'industrie (63% d'ouvriers, dont la moitié est non qualifiée), 83% avec un contrat à durée indéterminée, travaillant principalement dans le Hainaut et en Flandre occidentale. La barrière linguistique continue à freiner l'emploi de personnes qualifiées en Flandre.¹⁶

¹⁵ Voir <http://www.dofi.fgov.be/>. Il s'agit exclusivement d'étrangers qui gardent leur nationalité. Les naturalisations ne sont pas prises en considération.

¹⁶ Chiffres d'EuresChannel, <http://www.eureschannel.org>.

Les relations commerciales entre la Flandre et la France indiquent une forte interaction économique. La France est la troisième destination d'exportation de la Flandre, mais la différence avec les Pays-Bas (deuxième destination d'exportation) est minime. L'Allemagne est le plus gros acheteur de produits flamands. Dans le sens opposé, la France est le troisième fournisseur de la Flandre. En outre, la part de l'importation française continue à augmenter. En ce qui concerne les relations commerciales avec le NPDC, la Belgique est aussi bien le plus gros acheteur que fournisseur de la région voisine de France.

Les relations commerciales stables n'empêchent pas que la Flandre et la France se fassent la concurrence dans plusieurs domaines. L'économie portuaire et la logistique sont deux secteurs par excellence où les ambitions et les atouts de la Flandre et du Nord de la France sont très proches. Tant la Flandre que le NPDC se profilent comme des lieux d'implantation idéaux pour les centres logistiques en Europe. Pour attirer les investissements étrangers, les deux régions avancent les mêmes avantages logistiques: la situation stratégique au cœur de l'Europe, la présence de ports (de niveau mondial) et le réseau développé de l'infrastructure en matière de transport. En ce qui concerne le trafic portuaire dans la région Le Havre-Hambourg, les ports de Flandre (Anvers, Zeebruges, Gand) subissent en premier lieu la concurrence du Havre. L'inauguration de nouveaux terminaux à containers permet au Havre de réaliser ses ambitions en matière de trafic de containers. Sur une plus petite échelle, Dunkerque est aussi un concurrent redoutable pour les ports flamands, car ils approvisionnent et couvrent tous le même hinterland.

En matière d'investissements, il y a une forte 'interpénétration' entre l'économie française et belge. Les investissements français représentent plus de 15% du montant total des investissements étrangers en Belgique. En chiffres absolus, cela correspondait à 87,4 mia EUR en 2006. La France est surtout active dans les holdings, la technologie de l'informatique et le secteur de l'énergie. Ce sont surtout les avantages du système fiscal belge qui profitent aux investissements français. Cela crée néanmoins un certain sentiment d'inquiétude du côté français: les avantages fiscaux de l'autre côté de la frontière provoquent une délocalisation croissante de sociétés françaises, surtout du NPDC. Dans le sens opposé, la Belgique a investi 42,5 mia EUR en France, principalement dans le secteur financier, les holdings et l'industrie (chimie et énergie).¹⁷

1.5. Accords de coopération

1.5.1. Harmonisation politique et coopération

La Flandre et la France sont confrontées à des problèmes identiques dans de nombreux domaines politiques et les intérêts sont souvent similaires. C'est certainement le cas dans la région frontalière. Dans certains domaines, comme l'aménagement du territoire, le transport, le commerce, les soins de santé, l'emploi, la pollution, ... les influences mutuelles sont tellement fortes que l'on peut parler d'un 'espace transfrontalier en préparation'.

Comme l'inventaire de la coopération permettra de l'établir, de nombreux dossiers requièrent une attention permanente sur le plan bilatéral. Les exemples sont légion: voies de communication et travaux d'infrastructure (important pour le développement économique des deux côtés de la frontière), enseignement du néerlandais en France (et coopération entre les établissements d'enseignement), promotion et exportation de produits flamands, présence d'artistes flamands sur la scène culturelle française, coopération en matière de recherche et d'innovation, etc.

Pour mettre en oeuvre ces intérêts flamands et souvent communs, il est indispensable d'harmoniser les politiques. Cette coopération s'organise à différents niveaux. Sur le plan bilatéral, des structures de

¹⁷ Les données et les chiffres sur le commerce et les investissements sont basés sur des rapports de *Flanders Investment and Trade* (FIT), l'ambassade de Belgique à Paris, le SPF Affaires étrangères et l'ambassade de France en Belgique (*Mission Économique*).

gestion communes sont créées (la création de l'Eurométropole est l'exemple par excellence), les contacts politiques sont entretenus, des concertations sont organisées entre les administrations, des projets communs sont réalisés et des données, le *know-how* et des expériences sont échangés. La coopération s'opère tant au niveau politique supérieur qu'entre les services opérationnels (par exemple, les services d'emploi et de médiation), les partenaires des niveaux administratifs inférieurs (où la province de Flandre occidentale et les communes de la région frontalière jouent un rôle important) et les institutions à caractère privé-public ou privé (par exemple, entre les centres de recherche). Sur le plan européen et multilatéral, la Flandre tente de coopérer avec la France. Dans les dossiers où les intérêts convergent, il est conseillé d'harmoniser les politiques, de former des coalitions et même de défendre des intérêts communs. Ce qui permettra à la Flandre d'exercer une plus grande influence sur les décisions finales.

1.5.2. Projets dans le contexte européen

Une forme de coopération qui mérite une attention plus soutenue – ne fut-ce que pour son impact financier – est la coopération entre projets européens.

Dans différents domaines politiques, des partenaires flamands et français coopèrent à des projets, souvent financés par des subsides européens. Ce financement européen est principalement assuré par les programmes suivants: les programmes INTERREG de stimulation de la coopération interrégionale, les Programmes-cadres européens pour la Recherche et la Coopération technologique et le programme TEN (*Trans-European Networks*) pour le financement de travaux d'infrastructure dans le secteur du transport, des télécommunications et de l'énergie.¹⁸

En matière de coopération transfrontalière entre la Flandre et la France, il convient de souligner l'importance de 'INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre':

- Le programme INTERREG III a porté sur la période 2000-2006 et a apporté une aide financière à des projets de coopération transfrontaliers (volet IIIA), transnationaux (volet IIIB) et interrégionaux (volet IIIC) au sein de l'Union européenne. Un programme partiel séparé au sein d'INTERREG IIIA portait exclusivement sur la coopération transfrontalière entre la France, la Wallonie et la Flandre.¹⁹ La contribution de la Flandre à ce programme partiel s'élevait à 11 702 233 EUR
- Projets avec la participation de partenaires flamands tant sur le plan trilatéral (coopération France-Wallonie-Flandre) qu'exclusivement bilatéral (coopération franco-flamande), et portant sur les domaines politiques suivants: soins de santé, enseignement, économie, environnement, emploi, agriculture, gestion de l'eau, tourisme et culture

La coopération INTERREG III sera illustrée à l'aide de quelques projets dans le cadre de l'aperçu sectoriel. L'annexe à la présente note stratégique comporte un relevé complet des projets INTERREG III auxquels les partenaires flamands ont pris part. Pour la période 2007-2013, la coopération INTERREG est remplacée par un nouvel objectif européen, à savoir Objectif 3 'Coopération territoriale européenne'. Les programmes qui seront développés dans le cadre de cet objectif visent la réalisation accélérée des objectifs de Lisbonne et de Göteborg, c'est-à-dire, le développement de l'Europe comme l'économie de la connaissance la plus concurrente et la plus dynamique d'Europe, en portant une attention particulière à l'environnement et la protection des droits sociaux. Le financement de la coopération transfrontalière entre la France, la Wallonie et la Flandre est également poursuivi dans le cadre de l'Objectif 3. En juillet 2007, le Gouvernement flamand a approuvé le programme opérationnel relatif à cette coopération (VR/2007/2007/DOC.0879).

¹⁸ Les explications détaillées des différents programmes peuvent être consultées sur le site internet de l'Union européenne. Vous trouverez des informations sur INTERREG III (2000-2006) sur http://ec.europa.eu/regional_policy/interreg3/; le Sixième Programme-cadre (2000-2006) est commenté sur <http://ec.europa.eu/research/fp6/>; et vous pouvez télécharger les explications sur les Réseaux Trans-européens via <http://ec.europa.eu/ten/>.

¹⁹ Pour de plus amples informations sur INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre, consultez <http://www.interreg-fwf.org/>.

1.5.3. Aperçu de la coopération franco-flamande

Le chapitre 2 – ci-dessous – propose un inventaire de la coopération actuelle entre la Flandre et la France. Cette note opte pour un aperçu sectoriel: pour chaque domaine politique relevant des compétences flamandes, vous trouverez un état du dossier de la coopération entre partenaires flamands et français.

La structure est identique pour chaque secteur. On dresse d'abord un inventaire des instruments juridiques, c'est-à-dire, une énumération des motifs juridiques (contraignants ou non) sur lesquels se fonde la coopération franco-flamande. Il est suivi d'un aperçu des initiatives de coopération entre la Flandre et la France dans leur ensemble. Une troisième partie se concentre sur les relations avec le NPDC et la coopération dans la région frontalière franco-flamande. Enfin, on précise chaque fois les moyens financiers mis à disposition par le domaine politique pour concrétiser la coopération franco-flamande.

L'aperçu sur la coopération débute – indépendamment de la méthode sectorielle utilisée – par une partie distincte consacrée à la coopération transfrontalière et interrégionale et se termine par un rappel de la coopération franco-flamande au sein de l'Union européenne et d'organisations multilatérales.

2. Aperçu sectoriel de la coopération entre la Flandre et la France

2.1. Coopération transfrontalière et interrégionale

Dans sa note de politique générale 2004-2009, le ministre flamand Geert Bourgeois met en exergue l'importance de la coopération transfrontalière et interrégionale. Quant aux relations avec la France, la coopération avec la région voisine du NPDC est prioritaire: "*Dans le cadre du développement des relations déjà bien structurées avec l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Grand-Duché de Luxembourg, la Flandre poursuivra la stimulation de la coopération transfrontalière, elle renforcera la coopération avec les régions ou les entités fédérées dans ces pays et suivra le processus décisionnel, notamment en vue de constituer des coalitions au sein de l'UE. En matière de coopération régionale, la priorité sera accordée aux deux régions voisines, le Nord-Pas de Calais et la Rhénanie du Nord-Westphalie.*" [p.15].

La Flandre est convaincue de son intérêt à coopérer avec les voisins du Nord de la France. Son ambition n'est pas de subir simplement les changements dans la région frontalière franco-flamande, mais d'y participer. A cette fin, l'autorité flamande prend elle-même les initiatives nécessaires basées sur un engagement clair. Le point de départ de la coopération avec le Nord de la France est de créer une valeur ajoutée pour la propre région, basée sur l'équivalence entre les partenaires des deux côtés de la frontière.

Sur le plan politique, la motivation d'une coopération étroite est évidente. La Flandre et le Nord de la France se partagent une frontière de 50 kilomètres. Cette frontière ne constituant pas une barrière naturelle, les influences mutuelles sont importantes: pollution, aménagement du territoire, flots des voitures, commerce, marché du travail, ... ne s'arrêtent pas à la frontière. Dans de nombreux domaines politiques, la Flandre et le Nord de la France ont des problèmes analogues et il y a souvent des intérêts similaires en jeu. La coopération présente l'avantage d'amplifier le phénomène : si la Flandre et le Nord de la France regroupent leurs forces, ils peuvent mettre plus de poids dans la balance – certainement, dans le contexte européen – c'est-à-dire, exiger une attention plus soutenue pour leurs problèmes et engager davantage de moyens pour les résoudre. Pour transposer ce poids en coopération efficace et énergique, il faut disposer de structures administratives communes. Un des premiers projets est la création de l'Eurodistrict 'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai', c'est-à-dire, une structure commune (France/Wallonie/Flandre) de concertation et de gestion couvrant la région métropolitaine et transfrontalière autour de Lille.

Jusqu'à présent, les relations avec le NPDC se sont presque toujours limitées à une coopération structurelle. Ce qui est logique sur le plan géographique et politique. Cependant, la Flandre tente – surtout lorsque l'intérêt économique semble réel – d'établir aussi d'autres liens interrégionaux. On cite à ce propos l'association de la Flandre avec les Quatre Moteurs.

2.1.1. Inventaire des instruments juridiques

- Protocole de coopération entre la province de Flandre occidentale et le *Département du Nord* (1989, renouvelé en 2003)
- Déclaration d'intention commune de la Flandre et du NPDC (1990)
- Déclaration d'intention commune de la Flandre et du NPDC (2001)
- Déclaration commune de la Flandre et du NPDC en matière de coopération transfrontalière (2003)
- Déclaration d'intention pour la création de l'Eurodistrict 'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai' (2007)
- Accord de coopération en vue de la création du Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (2008)
- Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement flamand, le gouvernement de la Communauté Française et le gouvernement de la Région wallonne, d'une

part, et le gouvernement de la République française, d'autre part, en matière de coopération transfrontalière entre les coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique et les organismes publics locaux (2002)

- Règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)
- Décret portant exécution du règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), adopté par le Parlement flamand le 20 décembre 2007
- Ratification et promulgation par le gouvernement flamand le 21 décembre 2007 du Décret portant exécution du règlement (CE) N° 1082/2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)
- Arrêté du Gouvernement flamand portant désignation de l'autorité compétente, citée à l'article 4, troisième et quatrième paragraphes du règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT)
- Traité instituant l'Union Economique Benelux (signé le 3 février 1958, entré en vigueur le 10 novembre 1960)
- Décision du Gouvernement flamand du 27 octobre 2006 sur la continuation de l'Union Economique Benelux (prise de position) (VR/2006/27.10/DOC.1194)

2.1.2. Coopération dans la région frontalière franco-flamande

Accords

La coopération entre l'autorité flamande et la région française du Nord-Pas de Calais remonte à une longue tradition de coopération entre les acteurs locaux (province de Flandre occidentale, communes, intercommunales) qui ont développé des plans politiques et réalisé de multiples actions dans la région frontalière.

La coopération formelle entre l'autorité flamande et les autorités du NPDC se fonde sur une série de déclarations d'intentions. Le 27 septembre 1990, la première déclaration d'intention commune entre la Flandre et le Nord-Pas de Calais a été signée. L'intention de coopérer a été renouvelée à deux reprises: une première fois, le 18 janvier 2001, et une deuxième fois, le 29 octobre 2003, à l'occasion du Premier Forum de coopération interrégionale belgo-française à Lille. Un deuxième Forum belgo-français s'est tenu à Courtrai le 21 novembre 2005. Les déclarations d'intentions successives soulignent l'ambition de coopérer sur une base réelle, soutenue dans une large mesure par les impulsions financières des programmes européens INTERREG.

Sur le plan juridique, le Traité de Bruxelles a une valeur nettement supérieure. Cet accord mixte sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organismes publics locaux a été signé à Bruxelles le 16 septembre 2002 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Il crée un cadre juridique pour la coopération transfrontalière. En raison de l'augmentation des accords de coopération et de l'absence d'une base juridique de coopération dans la région frontalière franco-belge, l'élaboration d'un cadre juridique était devenue une nécessité.

La province de Flandre occidentale a également confirmé la coopération avec les voisins du Nord de la France par des accords. En 1989, un protocole de coopération a été signé avec le *Département du Nord*. En 2003, ce protocole a été renouvelé et un organe transfrontalier (sans personnalité morale) a été créé, composé d'une Assemblée générale, d'une gestion journalière et d'un secrétariat commun. L'objet du Protocole est d'encourager la concertation et de développer des initiatives de coopération dans divers domaines politiques.

Initiatives flamandes

En mars 2005, Mr Paul Breyne, gouverneur de la province de Flandre occidentale, a été désigné en tant que coordinateur flamand pour la coopération transfrontalière avec le Nord de la France. Sa mission comporte entre autres les tâches suivantes :

- Formuler des propositions au gouvernement portant sur une coordination efficace avec toutes les autorités flamandes concernées (à l'inclusion des intercommunales et des communes), de même que sur l'organisation de cette coordination
- Harmoniser et veiller à la présence de la Flandre et de points de contact dans le Nord de la France, et formuler des propositions à ce propos au Gouvernement flamand
- Soutenir les diverses autorités et instances flamandes, à l'inclusion des intercommunales et des communes concernées par la coopération transfrontalière et interrégionale avec le Nord de la France. Par ailleurs, dans tous les domaines politiques concernés par cette coopération, faire la liaison avec les autorités et les services flamands, en ce compris le délégué du Gouvernement flamand en France
- Faire rapport, à intervalles réguliers, au ministre flamand de la politique extérieure sur les activités entreprises dans le domaine de la coopération transfrontalière, de même que sur des évolutions pertinentes, et le cas échéant, identifier et communiquer de nouvelles opportunités

L'autorité flamande a préparé, en collaboration avec le coordinateur Breyne, la publication d'une note stratégique sur le Nord de la France, approuvée par le Gouvernement flamand le 24 mars 2006 (VR/PV/2006/10). La note, 'De Vlaamse beleidsstrategie ten aanzien van Noord-Frankrijk' (Trad. La stratégie politique de la Flandre vis-à-vis du Nord de la France), présente l'état de la situation, analyse les points cruciaux et les facteurs de réussite de la coopération transfrontalière et trace les directives pour l'avenir. Les points prioritaires de la note sur le Nord de la France ont été intégrés dans cette note stratégique. Cette note stratégique propose aussi une actualisation des dossiers transfrontaliers les plus cruciaux.

Un comité ministériel de coopération transfrontalière avec la France a également été créé en 2005 au sein du Gouvernement flamand. Le comité est informé par le coordinateur sur les aspirations principales en matière de coopération transfrontalière et il veille au suivi nécessaire. La participation des différents ministres doit aboutir à une approche coordonnée.

L'importance de la coopération avec le NPDC et surtout la création d'une métropole autour de Lille sont mises en exergue par plusieurs missions ministérielles :

- Le 12 juillet 2005, le ministre flamand des Affaires étrangères Geert Bourgeois a rendu une visite de travail à Lille. Le ministre Bourgeois a rencontré Mr Pierre Mauroy (actuel président de *Lille Métropole Communauté Urbaine* – LMCU), ainsi que Mr Jean Aribaud (ancien préfet de la région NPDC et du *Département du Nord*), et a visité le projet RAVTI à Lomme (un projet transfrontalier de formations professionnelles et d'emploi)
- Le 11 septembre 2006, le Ministre-Président Yves Leterme et le Ministre Bourgeois se sont rendus en mission à Dunkerque et Lille. A Lille, il y a eu entre autres des entrevues avec Mr Daniel Canépa (préfet actuel de la région NPDC et du *Département du Nord*) et Mr Pierre Mauroy. Les sujets suivants ont été abordés : l'enseignement du néerlandais, la création d'Eurodistrict, l'aménagement du territoire, la dispersion des engrais, la sécurité routière et les travaux d'infrastructure prévus (dont la liaison Seine-Escaut et l'autoroute A24). A Dunkerque, un entretien a été prévu avec Mr Michel Delebarre, président de la *Communauté Urbaine de Dunkerque* (CUD)

Vers une 'Eurométropole' dans l'agglomération Lille-Kortrijk-Tournai

Sur le plan administratif, il y a incontestablement un dossier qui constitue un défi capital et qui est lourd de conséquences: la création de l'Eurométropole, un accord de coopération entre la France, la Flandre et la Wallonie, avec le développement de la région de Lille-Kortrijk-Tournai comme métropole transfrontalière. Il est important que cet Eurodistrict, créé le 28 janvier 2008, acquière la personnalité morale sur la base du Règlement GECT (CE) n° 1082/2006, qui fixe la base juridique d'une gestion

commune de cette métropole transfrontalière. L'application du Règlement GECT est une primeur européenne.

En réunissant toutes les autorités compétentes, l'Eurométropole devient un forum qui permet la concertation et le débat politique, la définition d'une stratégie de développement commune, l'élaboration et la réalisation de projets et qui facilite la vie quotidienne des habitants de la métropole franco-belge.

La réalisation de l'Eurométropole est un travail de longue haleine, où de nombreux accords de coopération (terminés ou non) ont joué un rôle substantiel. Un aperçu s'impose.

Comité d'accompagnement pour la coopération interrégionale franco-belge

Un comité administratif d'accompagnement suit l'évolution de la coopération interrégionale franco-belge. Les participants à cette concertation sont des représentants de l'Etat français, de la région NPDC, du *Département du Nord*, de l'autorité flamande, de la Communauté française/Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de l'autorité fédérale et de la province de Flandre occidentale. Le comité veille à la réalisation d'une série de projets concrets de coopération transfrontalière.²⁰ Un exemple de projet à portée purement transfrontalière est la composition d'un 'Atlas transfrontalier', c'est-à-dire, un atlas géographique proposant divers cahiers thématiques sur la région transfrontalière (comprenant e.a. des présentations sur la démographie, l'habitat, l'histoire et l'activité économique).

Par ailleurs, le comité d'accompagnement assurait l'organisation du 'Forum de coopération interrégionale belgo-française' (Lille 2003, Courtrai 2005), et fait office de plateforme pour l'échange d'informations sur les importantes initiatives politiques et activités à caractère transfrontalier.

GPCI/COPIT

La Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) existe depuis 1991.²¹ Cet accord de coopération réunit cinq intercommunales de France, de Wallonie et de Flandre qui regroupent leurs forces pour concrétiser la métropole transfrontalière franco-belge.

Les cinq partenaires sont:

- Pour Courtrai: Leiedal (Intercommunale pour le développement régional de l'arrondissement de Courtrai)
- Pour Roeselare et Ypres: wvi (West-Vlaamse Intercommunale) (Intercommunale de Flandre occidentale)
- Pour Mouscron: IEG (*Intercommunale d'Étude et de Gestion*)
- Pour Tournai: IDETA (*Intercommunale de Développement Économique des arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes*)
- Pour Lille: LMCU (*Lille Métropole Communauté Urbaine*)

Le terrain d'action de la COPIT, c'est-à-dire, la métropole transfrontalière, couvre l'ouest du Hainaut, le sud de la Flandre occidentale et l'agglomération de Lille.²² Le centre de gravité de cette région métropolitaine se situe nettement en France, la Wallonie étant aussi concernée. La Flandre ne se trouve pas d'emblée dans la position la plus idéale pour se profiler. Toutefois, au sein de la COPIT, Leiedal et wvi prouvent déjà depuis plus de 15 ans qu'elles sont capables de coopérer sur un pied

²⁰ Les différents projets suivis par le comité d'accompagnement seront présentés dans l'aperçu sectoriel de cette note stratégique.

²¹ On utilise souvent l'abréviation française : COPIT qui signifie *Conférence permanente intercommunale transfrontalière*.

²² La région de la métropole franco-belge compte 1,9 mio d'habitants, dont 500 000 dans les trois arrondissements concernés de Flandre occidentale.

d'égalité avec leur voisin de Lille, la LMCU, et les partenaires wallons aux développements au sein de la métropole transfrontalière, de même qu'elles sont capables de réfléchir à la direction que doit prendre la métropole. Cet exercice de réflexion a donné naissance, en 2002, au 'Projet commun de stratégie pour une métropole transfrontalière'.²³

Les positions de la Flandre au sein de la COPIT sont examinées depuis 2004 par la 'Regionaal Overleg Metropool' (ROM), (la plateforme flamande de concertation pour la coopération transfrontalière).²⁴ La COPIT sera intégrée dans l'Eurométropole dès qu'elle sera opérationnelle.

Groupe de travail parlementaire franco-belge

Sur proposition de Mr Jean-Pierre Raffarin (Premier ministre français du 6 mai 2002 au 31 mai 2005), un groupe de travail parlementaire franco-belge a été créé le 10 novembre 2005. Six parlementaires français et six parlementaires belges ont été chargés de la tâche suivante: formuler des propositions pour encourager la coopération transfrontalière dans l'agglomération Lille-Courtrai-Tournai. Le groupe de travail a identifié des obstacles juridiques, a proposé des solutions et a élaboré un projet pour une éventuelle structure de gestion de la future Eurométropole.

Les trois membres néerlandophones du groupe de travail parlementaire étaient Mr Gilbert Bossuyt (parlementaire flamand, bourgmestre de Menin), Mr Stefaan De Clerck (parlementaire flamand, bourgmestre de Courtrai) et Mme Sabien Lahaye-Battheu (membre de la Chambre des Représentants).

Le groupe de travail a clôturé ses travaux le 19 mars 2007 et a présenté un rapport de recommandations aux autorités françaises et belges au cours d'une cérémonie à Lille. Le secrétariat du groupe de travail, auquel la Flandre participe, poursuit ses activités au cours de la phase préparatoire de l'Eurométropole.

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

L'enjeu consistant à réaliser une structure de concertation et de gestion intégrée pour la région métropolitaine vivait déjà depuis un certain temps au sein de la GPCI/COPIT. C'est surtout le président de la LMCU, Mr Pierre Mauroy, qui en était le partisan. En outre, le thème de l'Eurométropole était une des missions prioritaires du groupe de travail parlementaire franco-belge, qui avait esquissé un projet pour la structure de gestion.

Une des parties de la cérémonie, au cours de laquelle le groupe de travail parlementaire a remis son rapport aux autorités françaises et belges, a été consacré à la signature d'une déclaration d'intention sur l'Eurométropole par tous les membres du 'Conseil de création'. Le ministre Bourgeois était le représentant pour la Flandre.

La déclaration d'intention, également signée par la Flandre, a confirmé l'engagement des toutes les parties concernées de poursuivre le développement de la structure juridique de l'Eurométropole.²⁵ Au terme des négociations avec tous les partenaires sur les projets de statuts et l'accord de coopération, le Gouvernement flamand a décidé, le 18 janvier 2008, d'adhérer à l'Eurométropole. Les représentants flamands au sein de l'assemblée générale et du bureau ont également été désignés à cette occasion. L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a été créée officiellement le 28 janvier 2008 à Courtrai. L'accord de coopération et les statuts ont été signés par quatorze partenaires et une première assemblée générale s'est tenue pour installer le bureau.

²³ La publication de ce projet de stratégie est intégrée dans le projet GROOTSTAD au sein duquel les membres de la COPIT (en collaboration avec l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille métropole) avaient créé un 'Atelier transfrontalier'. L'atelier était en contact avec près de 200 experts, témoins et bureaux-conseils et était chargé de l'édition d'une série de 'cahiers' sur les aspects de la coopération métropolitaine.

²⁴ Le ROM se réunit trois fois par an et en tous les cas à la suite de chaque Assemblée générale de la COPIT. Ce qui permet aux partenaires flamands (parmi lesquels des représentants de Leiedal et wvi, et les bourgmestres des communes et villes de la région frontalière) de renforcer la structure et le contenu de leur contribution à la métropole transfrontalière.

²⁵ La déclaration définit l'Eurométropole comme un forum de concertation pour toutes les autorités compétentes sur les problèmes transfrontaliers concrets, pour qu'ils développent ensemble une stratégie et réalisent le développement de la région.

Les principes essentiels au fonctionnement de l'Eurométropole, repris dans les statuts, sont les suivants : double parité dans la représentation (franco-belge et flamande-wallonne) et bilinguisme (néerlandais-français). La forme juridique choisie est celle du Groupement européen de Coopération territoriale (GECT), sur la base du Règlement de l'UE du 5 juillet 2006. Le droit subsidiaire est le droit français. Pour pouvoir exécuter ce règlement dans le cadre de leurs régimes juridiques respectifs, les partenaires de l'Eurométropole devaient prendre certaines mesures. Un décret a été élaboré et approuvé à cette fin par la Flandre. Par ailleurs, un arrêté du Gouvernement flamand a été adopté qui désigne le ministre flamand en charge de l'Intérieur pour donner son accord sur la participation à un GECT de la Communauté flamande, la Région flamande, des provinces, des communes, des organes territoriaux intercommunaux créés dans les communes de plus de cent mille habitants, des associations de communes, des centres publics d'aide sociale, des polders et des wateringues, des établissements de droit public qui relèvent de sa tutelle, de même que des associations d'institutions relevant d'une ou de plusieurs de ces catégories. Pour les institutions de droit public de la Communauté flamande ou de la Région flamande qui ne relèvent pas de son contrôle, il donne son accord de participer à un GECT après avis conforme du ministre de tutelle compétent. L'Agence de l'Administration intérieure encadre cette procédure.

Le siège juridique de l'Eurométropole est établi à Lille et les services opérationnels (c'est-à-dire, l'agence transfrontalière) sont installés en Belgique (Flandre et/ou Wallonie). Toutes les autorités compétentes sur leur territoire prennent part à la gestion de l'Eurométropole. Pour la Flandre, cela représente la Région flamande et la Communauté flamande, la province de Flandre occidentale et les communes des arrondissements de Courtrai, Roeselaere, Tielt et Ypres. Aucun transfert de compétences ne sera possible dans le cadre du processus décisionnel: les décisions sont prises à l'unanimité de toutes les parties participantes et doivent être ratifiées par les autorités concernées. Le fonctionnement de l'Eurométropole sera évalué tous les trois ans. En exécution d'une stratégie de développement à définir sur une base commune, l'Eurométropole élaborera, lancera et définira des projets.

La création de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai était une double prouesse européenne: c'est la première fois qu'un Groupement européen de Coopération transfrontalière est créé sur la base du Règlement GECT n° 10826/2006. C'est également la première fois que toutes les autorités concernées de la région de référence participent à un organe commun de concertation et de gestion.

La Plateforme de Coopération Flandre occidentale / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Le 9 juin 2005, la Plateforme de Coopération transfrontalière Flandre occidentale / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale a été créée officiellement. La plateforme a pour objectif de structurer la coopération transfrontalière et d'élaborer des perspectives communes au sein de plusieurs groupes de travail thématiques.

En comparaison avec l'Eurométropole, cette structure de concertation en est encore à ses balbutiements. La plateforme est un organe plutôt informel. L'ancrage juridique de la coopération est encore à l'examen. Toutefois, on examine (dans le cadre d'un projet INTERREG IIIA) quelle structure juridique serait la plus adéquate pour la plateforme dans sa constellation actuelle.

Pour la Flandre, la province de Flandre occidentale, la wvi, le Westhoekoverleg et RESOC Westhoek (Regionaal Sociaal-Economisch OverlegComité) (Trad. Comité de concertation régional socio-économique) prennent part à la concertation au sein de la plateforme. Pour la France, les partenaires sont *Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine*, *Pays des Moulins de Flandre*, *Pays Coeur de Flandre*, *Agence d'Urbanisme de la région Flandre-Dunkerque* et le *Syndicat Mixte de la Côte d'Opale* (SMCO).

Coopération Métropolitaine (COMET)

En juin 2004, le Gouvernement français a lancé l'*Appel à la coopération métropolitaine*. L'objectif est de stimuler le développement de métropoles régionales en dehors de Paris. On parle à ce sujet de 'pôles de croissance'. Lille et Dunkerque ont posé leur candidature et ont été sélectionnées.

En ce qui concerne Lille, l'appel du Gouvernement français est à l'origine de la définition de l'*Aire Métropolitaine de Lille*, qui s'étend jusqu'à Arras, Cambrai et Valenciennes, et compte 3,5 millions d'habitants. Les autorités intercommunales du sud de Lille ont reconnu pour la première fois le rôle de leader de Lille pour l'ensemble de la région. La coopération métropolitaine autour de Lille revêt aussi une dimension transfrontalière : outre Leiedal et wvi en tant que partenaires à part entière, la province de Flandre occidentale est un partenaire associé. La région métropolitaine de Lille ne remplace pas la COPIT et n'est pas davantage une nouvelle structure, mais elle vise la définition de projets métropolitains qui pourraient être réalisés au cours de la période 2007-2013 à l'aide de subsides français et européens. Il n'y a toutefois pas encore d'engagements formels.

En ce qui concerne Dunkerque, la candidature de coopération métropolitaine a été introduite par le *Syndicat Mixte de la Côte d'Opale* (SMCO), environ au même moment que la création de la Plateforme de Coopération transfrontalière. La Métropole Flandre-Côte d'Opale est très vaste sur le plan géographique, elle s'étend de Montreuil à Knokke ; c'est une région nettement moins urbanisée que la métropole lilloise. La définition de cette région est moins innovatrice du côté français, car le SMCO regroupe depuis longtemps déjà les différentes autorités locales (surtout les intercommunales et les chambres de commerce de la région côtière). La coopération métropolitaine autour de Dunkerque revêt aussi une nette dimension transfrontalière : Leiedal, l'intercommunale de Flandre occidentale wvi et la province de Flandre occidentale souhaitent participer comme membres associés, dans le but de coopérer sur des sujets concrets. Quant à la coopération avec le SMCO, la province de Flandre occidentale et le wvi sont membres associés depuis 2006. Le 29 juin 2007, le ministre Bourgeois a communiqué au Gouvernement flamand que l'autorité flamande adhèrera également au réseau comme membre associé, dans l'attente d'une coopération plus formelle à l'avenir.²⁶

2.1.3. Coopération interrégionale dans un contexte plus large

Quant à la coopération de la Flandre avec des régions de France au sens large, deux initiatives méritent d'être citées: d'abord, l'association de la Flandre avec les Quatre Moteurs et ensuite, la prise de position sur l'avenir du Benelux.

Les Quatre Moteurs pour l'Europe

Quatre grandes régions européennes ont signé un accord de coopération le 9 septembre 1988, en vue de la réalisation du Marché interne européen. Les régions concernées sont Baden-Württemberg (Allemagne), la Catalogne (Espagne), la Lombardie (Italie) et Rhône-Alpes (France) ; depuis cette date, elles portent le nom de 'Quatre Moteurs pour l'Europe'.

L'objectif de l'accord de coopération interrégionale est double:

- Stimuler l'internationalisation des régions et de leurs voisins
- Renforcer le rôle des régions européennes au sein du processus européen d'intégration

Les Quatre Moteurs pour l'Europe sont un accord de coopération flexible qui crée des groupes de travail sur des thèmes prioritaires (par exemple, 'Economie', 'Enseignement supérieur et recherche', 'Environnement', 'Culture') et élabore des projets communs.

L'autorité flamande exprime depuis longtemps le souhait de pouvoir adhérer aux Quatre Moteurs, la Flandre pouvant ainsi profiter de la coopération interrégionale et des contacts (surtout sur le plan commercial) qui en découlent. L'ambition de devenir membre à part entière est renforcée par une série de contacts personnels avec des ministres et responsables politiques des régions concernées. Le ministre flamand du Commerce extérieur est en charge de cette matière et continue à défendre

²⁶ Voir Communication VR/2007/2906/MED.14.

l'adhésion. Le ministre flamand des Affaires étrangères, Geert Bourgeois, entretient également les relations nécessaires.

La Flandre a réussi à devenir membre associé des Quatre Moteurs. Vu sa qualité, elle a le statut d'observateur pour la concertation interrégionale. Le pays de Galles (Royaume Uni) et Malopolska (Pologne) se sont également associés. La Flandre participe, en tant que membre associé, aux missions étrangères, comme en Inde en 2007 dans le cadre d'une conférence sur l'industrie écologique. Le Gouvernement flamand était représenté par le ministre Bourgeois lors de cette mission.

L'avenir du Benelux

Le Traité instituant l'Union Economique Benelux est entré en vigueur le 1er novembre 1960 pour une période de 50 ans. Cela signifie que la durée de validité du traité prend fin le 10 novembre 2010. L'autorité flamande prend position sur la continuation du Benelux et la négociation portant sur un nouveau traité. L'accord de gouvernement flamand parle déjà de l'intention de viser une 'plus grande participation régionale'.

Un appel en vue d'une étude politique préparatoire a été lancé en 2004 pour préparer la position de la Flandre, la question étant 'Quel avenir pour le Benelux après 2010?'. La mission a été confiée au CRIS (*Comparative Regional Integration Studies*) de l'*United Nations University* (UNU) et à l'Institut voor Internationaal Recht de la Katholieke Universiteit Leuven (KUL-IIR). L'étude a été menée en 2005-2006, sous la direction des Prof. Dr. Luk Van Langenhove (UNU-CRIS) et Prof. Dr. Jan Wouters (KUL-IIR).

Le rapport final du 30 juin 2006 avance quelques recommandations politiques qui concernent aussi la coopération transfrontalière avec la France :

- En premier lieu, le champ d'application géographique du Benelux pourrait être étendu, par exemple, à des régions françaises (NPDC) et des Länder allemands (Rhénanie du Nord – Westphalie). Cependant, une adhésion formelle de ces partenaires n'est pas une sinécure sur le plan juridique. Mais un approfondissement des projets transfrontaliers concrets fait partie des possibilités. Cette pratique existe déjà de manière limitée sous la forme d'un 'Benelux-plus'
- En second lieu, le Benelux pourrait apporter une importante valeur ajoutée comme centre d'expertise et d'avis pour la coopération transfrontalière.²⁷ Dans les cas où la coopération transfrontalière apporte une plus-value, le Benelux pourrait être un partenaire objectif et neutre permettant de faciliter la coopération. Le secrétariat du Benelux pourrait être chargé de signaler les opportunités aux Etats membres et aux entités fédérées

Le Gouvernement flamand n'a pas encore pris de position officielle sur l'avenir du Benelux. Selon une décision du Gouvernement flamand du 27 octobre 2006 – en vue de négociations intrafédérales et internationales – la position gouvernementale doit encore être approfondie et précisée. Au cours de la période 2006-2007, l'autorité flamande a interrogé les départements sur l'avenir du Benelux. L'étude mentionnée ci-dessus a servi de base de départ.

2.1.4. Ressources financières

Le Département flamand des Affaires étrangères consacre les ressources suivantes à la coopération transfrontalière et interrégionale avec le Nord de la France:

- Intercommunale Leiedal: assistance du secrétariat du groupe de travail parlementaire franco-belge
2007: 45 000 EUR

²⁷ Cette fonction (expertise et avis sur la coopération transfrontalière) est exercée en France par les *Missions Opérationnelles Transfrontalières* (MOT).

2005: 25 000 EUR

- Province Flandre occidentale: intervention dans les frais de fonctionnement du coordinateur de la coopération transfrontalière entre la Flandre et le Nord de la France
2007: 66 800,03 EUR
2006: 100 000 EUR
2005: 30 550,50 EUR
Total de 400 000 EUR pour une période de 5 ans (à partir de 2005)
- INTERREG IIIB: cofinancement flamand de l'assistance technique
2004: 51 791,56 EUR
2002: 54 207 EUR
- INTERREG IIIA: frais liés au secrétariat (Province de Flandre occidentale)
2003: 43 300,28 EUR

2.2. Affaires administratives

2.2.1. Inventaire des instruments juridiques

- Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le gouvernement flamand, le gouvernement de la Communauté Française et le gouvernement de la Région wallonne, d'une part, et le gouvernement de la République française, d'autre part, relatif à la coopération transfrontalière entre les communautés territoriales et les organes locaux publics (2002, Bruxelles)
- Règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet relatif à un Groupement européen de Coopération territoriale (GECT)
- Projet de décret portant exécution du règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement européen de Coopération territoriale (GECT)
- Arrêté du Gouvernement flamand (en préparation) désignant l'autorité compétente, citée à l'article 4, troisième et quatrième paragraphes, du règlement (CE) N° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement européen de Coopération territoriale (GECT)

2.2.2. France

Cellule de coordination e-government de Flandre (CORVE)

La CORVE participe à FASTeTEN, un projet européen dans le cadre du programme eTEN qui finance l'introduction de e-services trans-européens dans l'intérêt du public.²⁸ Le projet FASTeTEN comporte une validation du marché de *FAST - Fully Automated Secured Transactions Services*, infrastructure sécurisée pour l'échange de données entre l'administration centrale française et les villes et communes de France. L'infrastructure de sécurisation a été développée par la *Caisse des Dépôts* de France. La validation du marché se fera par une extension de cette infrastructure au Royaume-Uni (pour assurer le suivi des absences d'élèves dans les établissements d'enseignement de Sheffield City Council) et en Espagne (pour des applications *e-procurement* par l'autorité régionale de Valence). Plusieurs autorités belges ont été invitées à adhérer en qualité de *beneficiary*, c'est-à-dire, pour assurer le suivi des résultats et des expériences menées dans le cadre du projet FASTeTEN. Cela implique que la CORVE participe en qualité de représentant de l'autorité flamande à plusieurs réunions de suivi.

Si la validation du marché semble réussir, on examinera s'il est utile et efficace sur le plan financier d'installer une infrastructure sécurisée sur la base de FAST pour l'échange de e-données et de e-documents entre l'autorité flamande et les autorités locales (villes et communes).

Agence de la Fonction publique (AGO)

L'Agence de la Fonction publique a pris part, en novembre 2006, à une semaine d'étude sur *Alterungspolitik in Frankreich* à Paris. La visite d'étude portait sur la '*Leeftijdsbewust Personeelsbeleid*' (LBPB) (Trad. Politique de personnel consciente de l'âge) en France. Au terme de la visite d'étude, un contact a été établi avec le CIBC Optimum (*Centre Interinstitutionnel de Bilans de Compétences*) de Lille.²⁹ Le *bilan de compétence* français présente en effet des similitudes avec le scan de compétences de l'AGO. Malgré l'intérêt de l'entrevue à Lille, il n'y aura pas de coopération structurelle, en raison du problème linguistique. Il sera toutefois possible d'organiser d'autres rencontres et échanges dans le cadre de l'accompagnement de carrière.

²⁸ Pour de plus amples informations sur eTEN, consultez http://ec.europa.eu/information_society/activities/eten/index_en.htm. Des détails sur le projet FASTeTen peuvent être consultés via <http://www.eu-fasteten.org/>.

²⁹ Informations disponibles sur le site <http://www.optimum-cibc.fr/>.

2.2.3. NPDC

Agence de l'Administration intérieure

L'ancienne Administration des Affaires intérieures a participé à la négociation sur l'Accord entre le gouvernement du Royaume de Belgique, le Gouvernement flamand, le gouvernement de la Communauté Française et le gouvernement de la Région wallonne, d'une part, et le gouvernement de la République française, d'autre part, sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et les organes locaux publics, signé à Bruxelles, le 16 septembre 2002. Ledit Accord de Bruxelles est entré en vigueur le 1er janvier 2005 et crée un cadre juridique pour la coopération transfrontalière. L'Agence de l'Administration intérieure assurera le suivi de cet accord, en ce qui concerne ses applications possibles.

Cela vaut aussi pour la réalisation de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai: l'Agence de l'Administration intérieure suit les développements sur le plan juridico-administratif. Un exemple concret concerne la mise en oeuvre du règlement européen sur les Groupements européens de Coopération territoriale (GECT), une nouvelle forme de coopération dotée d'une personnalité morale, qui confère les fondements juridiques à l'Eurométropole. En vue de l'application de ce règlement, la Flandre a engagé une procédure d'approbation d'un décret.

2.2.4. Ressources financières

Dans le domaine politique des Affaires administratives, aucune ressource supplémentaire n'est consacrée à la coopération avec la France.

La CORVE utilise les moyens de fonctionnement pour payer les frais de voyage et de séjour en vue de la participation à des réunions européennes, mais la Commission européenne rembourse ces dépenses à la fin de chaque année à l'autorité flamande.

2.3. Aménagement du territoire, Politique du logement et Patrimoine immobilier

2.3.1. Inventaire des instruments juridiques

- Projet de contrat de coopération relatif à la commission administrative de concertation interadministrative pour la coordination de l'aménagement du territoire (VICORO) (VR/2007/20.07/DOC.0931)

2.3.2. France

Division Aménagement du territoire

Le Département RWO entretient des relations avec la *Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires* (DIACT) par l'intermédiaire des cadres européens de coopération. Les activités suivantes sont inscrites à l'agenda européen :

- Elaborer des lignes de force et des directives communes en matière de développement de l'espace et de cohésion territoriale au sein des groupes de travail préparatoires en vue des réunions ministérielles informelles sur la cohésion territoriale et du groupe de travail technique de l'UE 'Développement de l'espace et de la ville'
- Examiner les tendances européennes en matière de développement spatial dans le cadre du programme d'étude ESPON (*European Spatial Planning Observatory Network*)

Politique du logement

Il n'existe pas d'accords et/ou de structures de coopération formelles avec la France en matière d'habitat et de politique du logement. L'Union européenne n'est pas compétente pour le logement, de sorte que l'Europe ne stimule pas vraiment la coopération entre les Etats membres. Toutefois, les ministres en charge du logement dans les différents Etats membres tiennent chaque année une réunion informelle. Chaque pays a créé un *housing focal point* en préparation à ces rencontres (pour la Belgique, c'est le ministère de la Communauté wallonne). En Flandre, le secteur politique concerné est attentif aux développements à l'étranger (en se basant surtout sur des contacts personnels), avec une attention particulière pour les pays voisins. Ces développements sont suivis de diverses manières :

- Le 'Point d'appui pour une recherche politique pertinente 2007-2011 Espace et Logement' effectue des recherches internationales comparées sur la base de la littérature étrangère et s'intéresse à des éléments instructifs sur la politique du logement dans d'autres pays européens, dont la France.
- Il y a également un intérêt soutenu pour les travaux de l'*European Network for Housing Research* (ENHR). L'ENHR, créé en 1988, est composé de chercheurs venant de différentes disciplines scientifiques, qui s'intéressent à la politique du logement. L'objectif de cette association consiste à améliorer la qualité de la recherche sur le logement, à contribuer à l'utilité pratique de cette recherche pour les pouvoirs publics, de même qu'à promouvoir le terrain d'action et les contacts entre les chercheurs et les praticiens. L'ENHR soutient chaque année des conférences internationales et offre un cadre à plus de 20 groupes de travail internationaux qui échangent des données et des contacts portant sur différents thèmes. L'affiliation au ENHR et la participation aux groupes de travail permettent de renforcer la coopération entre les membres du réseau, parmi lesquels la France
- Enfin, citons les contacts avec l'*European Social Housing Observatory*, le centre de recherche et d'expertise du CECODHAS (c'est-à-dire, *The European Liaison Committee for Social Housing*). L'objectif principal de ce centre est de déceler et d'analyser les tendances et les besoins en

recherche en matière de logement et de politique du logement (social) en Europe. On tente d'harmoniser les diverses sources de données et de combler le fossé entre les faits (données) et la politique (européenne). L'affiliation et une participation active sont aussi une manière de renforcer la coopération et d'échanger des données avec d'autres pays, dont la France.

Par ailleurs, le ministre flamand du Logement, Marino Keulen, se montre intéressé par les plans français en matière de programmes de logements sociaux. En vertu d'une loi du 5 mars 2007, la France a introduit un droit contraignant au logement, et au cours de de la période 2007-2009, il financera un total de 280 000 logements supplémentaires. La Flandre entend suivre de près cette opération de rattrapage opérée en France et espère s'instruire sur la manière dont les objectifs français seront réalisés. Des contacts ont été établis avec le ministre français du Logement, par l'intermédiaire du délégué flamand à Paris, Mr Jos Aelvoet, en vue de recueillir des connaissances en la matière.

Institut flamand pour le Patrimoine immobilier (VIOE)

Le VIOE participe à la préparation du dossier du patrimoine mondial 'Le Corbusier', dirigé par le ministère français de la Culture, *Direction de l'Architecture et du Patrimoine*. Le dossier a été introduit récemment en 2008.

La bibliothèque scientifique du VIOE a conclu des accords d'échange avec les instances françaises (actuellement au nombre de 37) en vue d'échanger des publications.

Des travaux de recherche (sous la forme de contacts, de journées, de publications, d'ateliers, de master classes, de commissions de doctorat et d'échanges d'informations) menés avec des institutions françaises portent notamment sur les sujets suivants: préhistoire, histoire de la construction, archéologie romaine, et les orgues, cloches et horloges de clochers. Quant à ce dernier domaine de compétence, un projet a été lancé en 2003-2004, en vue de réaliser un site internet trilingue (français/néerlandais/anglais) sur 'L'orgue en France et en Belgique: trois siècles d'échanges'.³⁰ Le site est une exposition virtuelle, gérée par le Réseau européen sur le patrimoine (HEREIN) du Conseil de l'Europe. C'est la première d'une série d'expositions planifiées pour montrer la diversité européenne sur la base du patrimoine commun. Le projet a vu le jour grâce à la coopération entre les trois régions de Belgique et la France.

Dans le domaine maritime, les contacts sont bons avec le *Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines* (DRASSM) en France. Le VIOE entend établir un contact de coopération avec le DRASSM à court et à moyen terme. En effet, le DRASSM détient une expertise importante, notamment en matière de cours d'eau. Une étude souterraine est actuellement en cours sur une épave moyenâgeuse dans la Canche, à proximité d'Étaples.

La Division Archéologie maritime et Patrimoine navigant à Ravensijde collabore avec le *Centre National de la Recherche Scientifique* (CNRS) de France et l'université de Tours, qui détiennent l'expertise nécessaire sur la recherche de sites moyenâgeux, notamment par des techniques de prospection.

Agence Aménagement du territoire pour la Flandre

L'Agence Aménagement du Territoire pour la Flandre entretient des contacts avec les ministères français concernés (Ministère de la Culture, Ministère de l'Écologie, ...) dans le cadre de différents dossiers potentiels et transfrontaliers relatifs au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En ce qui concerne le dossier transnational sur l'œuvre de Le Corbusier, la maison Guiette (Anvers) e.a. a été intégrée dans une sélection de 22 sujets. Le VIOE a été chargé de la contribution. Ce dossier a été introduit formellement auprès de l'UNESCO fin janvier 2008, et son contenu sera examiné au cours des prochains mois par ICOMOS. Le Comité du Patrimoine mondial décidera au cours de l'été si la totalité ou une partie des sujets proposés dans la sélection sera inscrite.

³⁰ Le site internet peut être consulté sur <http://www.organs.european-heritage.net/>.

L'Aménagement du Territoire pour la Flandre peut également s'adresser à la délégation du Gouvernement flamand en France, pour l'agrément des vestiges de la Première Guerre Mondiale (Westhoek/ Somme/ Marne). Ce projet envisage de clôturer le dossier de reconnaissance début 2013, en vue d'obtenir l'agrément en été 2014. C'est le ministre flamand Dirk Van Mechelen qui a amorcé le dossier en dressant un 'Inventaire 1914-2014'. Ce parcours complet d'inventaire et de protection constitue la première ébauche de ce dossier. Pour la suite de la réalisation, on préparera une délimitation géographique de la zone sur une base concertée et une harmonisation entre les listes indicatives respectives.

A la demande du ministre flamand Van Mechelen, l'Agence Aménagement du territoire de la Flandre continuera à coopérer avec la France pour assurer le suivi des dossiers du patrimoine mondial à caractère transfrontalier, comme les beffrois. Ainsi, l'échange de données et d'expériences, par exemple, en vue de réaliser une gestion intégrée, peut apporter une valeur ajoutée au patrimoine immobilier concerné. Pareil échange d'idées peut commencer par les administrations, mais il semble opportun d'examiner si les gestionnaires sont intéressés par un tel forum. Cet aspect est aussi à l'étude au Centre du Patrimoine mondial dans le cadre du suivi cyclique du patrimoine mondial (prévu pour la première fois en 2010-2012 pour les beffrois).

2.3.3. NPDC

Division Planning du Territoire

A la suite de l'intégration européenne et de l'internationalisation croissante, les processus et les décisions en matière d'aménagement prises d'un côté de la frontière ont un impact de plus en plus fort de l'autre côté de la frontière. Les défis transfrontaliers pour la politique flamande de l'aménagement sont doubles: d'abord, il est nécessaire, pour que les processus planologiques réussissent, d'impliquer de manière appropriée le pays voisin ou la région voisine, pour que les processus planologiques réussissent; en second lieu, les régions voisines et les pays voisins peuvent prendre des décisions ayant un impact sur la politique flamande (de l'aménagement).

Le long de la frontière avec la France, on perçoit de manière spécifique la dynamique et la pression qui émane de Lille en matière d'aménagement. Le gouvernement français considère Lille comme une des métropoles régionales à développer en dehors de l'Île-de-France (la région autour de Paris). Cela se traduit notamment en matière d'infrastructure, avec e.a. le projet d'autoroute A24 (*Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique/LAALB*) entre Amiens et la frontière belge, notamment sur le territoire flamand. Par ailleurs, on dénombre une multiplicité de dossiers moins importants qui ont un impact à un niveau inférieur, mais qui ont souvent besoin du soutien ou d'une orientation de la Flandre, précisément à cause de la frontière.

Il n'existe pas encore de concertation centrale (administrative et/ou politique) sur les dossiers relatifs à l'aménagement entre la Flandre et le Nord de la France (et la Wallonie, dans le cadre de la métropole lilloise). La méthode flamande tendant à améliorer la coopération se fonde sur une triple approche. L'objectif consiste à développer les modalités exactes afin de préparer et d'opérationnaliser un calendrier d'accords en matière de coopération transfrontalière.

Une première approche concerne le renforcement de l'harmonisation interne flamande. Le 8 septembre 2006, le Gouvernement flamand a créé une commission inter-administrative chargée de la coordination de la coopération transfrontalière avec le Nord de la France (VICORO). La commission est composée d'une représentation du coordinateur flamand pour le Nord de la France et de délégations des administrations chargées de l'aménagement du territoire. La tâche principale de cette commission consiste à traiter les plans d'aménagement du territoire et les dossiers horizontaux comportant un élément central d'aménagement du territoire. La division politique RWO assure la présidence. Un contrat de coopération est en élaboration en fonction de la création de la commission VICORO.

La lettre politique 2006-2007 du Ministre Dirk Van Mechelen atteste également que la consultation transfrontalière des plans constitue une priorité: "*Pour répondre au besoin d'un partenariat flamand renforcé en fonction d'une préparation politique et d'une consultation coordonnées dans le cadre de la coopération transfrontalière avec le Nord de la France, j'ai créé avec mon collègue ministre en charge de la politique extérieure une Concertation flamande interadministrative pour la coordination de l'aménagement du territoire (VICORO). Je consentirai un effort maximal, en partenariat avec les personnes concernées via VICORO, pour mettre au point un système de consultation des plans avec le Nord de la France. L'objectif est de formaliser la coopération avec le Nord de la France et de conclure un accord de principe avec les partenaires du Nord de la France (et éventuellement de Wallonie) pour mettre au point un système de consultation des plans dans la régions frontalière avec la France*" [p.32].

Les plans stratégiques d'aménagement, tels que le *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire* (SRADT) et le Plan d'aménagement structurel de la Flandre (RSV) constituent un important point de repère et un cadre de référence pour la coopération transfrontalière. Le groupe de travail inter-administratif 'Matières territoriales avec le Nord de la France', créé comme groupe précurseur de la commission VICORO à la demande du ministre flamand Dirk Van Mechelen, a formulé dans cette optique un avis coordonné pour la Flandre sur le SRADT.³¹ Le SRADT propose lui-même des thèmes sur l'aménagement qui revêtent une dimension transfrontalière ou interrégionale. Parmi les thèmes traités, citons e.a.: développement complémentaire de pôles urbains spécialisés (dont le développement de la métropole lilloise et la liaison avec le réseau international d'infrastructures); réseaux de paysages et sites historico-culturels; opportunités nées du trafic TGV/HST et navettes correspondantes; coopération dans la région du bassin de l'Escaut (notamment la liaison Seine-Escaut); et coopération entre les villes portuaires et amélioration de la fonction de transit vers l'hinterland.

Une deuxième approche porte sur la concrétisation de la structure de coopération avec le Nord de la France. Le ministre flamand des Affaires étrangères, Geert Bourgeois, examine les possibilités d'organiser la coopération transfrontalière avec le Nord de la France dans le cadre de l'Eurométropole. La commission VICORO aura sa place au sein de cette organisation, ce qui permettra d'avoir une concertation structurée avec le Nord de la France.

La troisième et dernière approche porte sur l'élaboration d'un cadre d'accords en vue d'une consultation transfrontalière des plans. Ce cadre formule les modalités requises pour les avis transfrontaliers et la participation à une planification stratégique du territoire et à des plans réglementaires. Une amorce a été préparée à cet effet dans le cadre du groupe de travail parlementaire franco-belge avec les administrations concernées en matière de planning. Cette amorce a été intégrée dans le rapport parlementaire franco-belge du 19 mars 2007.

Indépendamment des pistes développées ci-dessus, la division Planning du territoire entretient de nombreux contacts *ad hoc* avec des partenaires du Nord de la France. Il s'agit souvent de concertations sur des dossiers spécifiques, comme les travaux d'infrastructure planifiés ou des demandes d'explications sur la politique de l'aménagement en Flandre.

Département RWO - Division Politique de l'Urbanisme et Patrimoine immobilier

L'approfondissement de la coopération et des contacts existants entre les administrations belges (Wallonie, Flandre et Région de Bruxelles-Capitale) et françaises sur la politique du patrimoine immobilier est assuré par la participation à des rencontres intergouvernementales et des points de contact. L'objectif est de viser une coopération transfrontalière et régionale (in)formelle en fonction

³¹ Le contenu et les objectifs du SRADT sont développés sur <http://2020.nordpasdecals.fr/>. Il importe toutefois de souligner que le SRADT est un autre type de document de plan que le Plan d'aménagement structurel de la Flandre, par exemple, ou le Plan provincial d'aménagement structurel de Flandre occidentale. Le SRADT doit être considéré comme un vaste plan de développement régional, tandis que les plans d'aménagement en Flandre sont plus axés et reproduisent de manière détaillée le développement de l'aménagement, en se basant sur une vision et des principes clairement définis. En outre, les régions françaises n'ont pas de compétence exclusive en matière de planning de l'aménagement: les plans d'infrastructure de l'Etat français et des accords de coopération intercommunaux concluent des accords sur l'utilisation de l'espace. Il est logique que ces disparités entre la Flandre et le NPDC compliquent l'harmonisation en matière d'aménagement.

d'objectifs communs en matière de politique et de gestion. D'autres pays, comme le Grand-Duché de Luxembourg, l'Angleterre et les Pays-Bas, peuvent être impliqués. Le but ultime est de réaliser un accord de coopération complet et dynamique, par analogie avec la 'Baltic Sea Heritage Co-Operation', qui organise des accords intergouvernementaux, des conférences et des programmes de travail sur le patrimoine immobilier.

Institut flamand pour le Patrimoine immobilier (VIOE)

C'est l'évidence même d'entretenir de bons contacts avec les collègues du NPDC en matière de patrimoine (et certainement, pour ce qui concerne l'archéologie). En effet, la Flandre et le NPDC sont confrontés à des matières et des problèmes très comparables et, dans une certaine mesure, ils partagent une même histoire.

Par l'intermédiaire de PLANARCH I et II (*Planning and Archaeology in North West Europe*), VIOE a pris part dans le passé à un accord international de coopération, dont faisait aussi partie le NPDC. La coopération avec le NPDC passait par l'INRAP (*Institut National de Recherches Archéologiques Préventives*).

Agence aménagement du territoire pour la Flandre

A la suite de la récente intégration du patrimoine immobilier et de l'aménagement du territoire dans un seul domaine politique, il va de soi que le patrimoine immobilier fait également partie des dossiers à traiter. Des dossiers relatifs au patrimoine immobilier seront aussi abordés par la commission inter-administrative, chargée de la coordination de la coopération transfrontalière avec le Nord de la France (VICORO).

En 2007, le ministre flamand Van Mechelen a commencé la désignation des points d'ancrage. Les plans d'exécution de l'aménagement intègrent la conservation des caractéristiques paysagères dans un site relevant du patrimoine. En ce qui concerne la désignation des points d'ancrage le long de la frontière, la concertation avec la France semble indiquée afin de transposer un point d'ancrage en un paysage du patrimoine intégré dans un plan d'exécution du territoire. Cette concertation peut s'organiser par l'intermédiaire de VICORO.

Par la suite, le ministre flamand Van Mechelen prévoit une coopération pour la confection d'un plan de gestion, afin d'harmoniser la gestion effective des paysages historico-culturels. Une piste possible pour la réalisation de cet objectif consiste à impliquer les responsables en charge de la gestion des paysages limitrophes de l'autre côté de la frontière dans la commission de gestion à créer, qui veillera à encadrer la confection du plan de gestion et son exécution.

Une autre possibilité consiste, par exemple, à agréer un 'paysage historico-culturel transfrontalier', à l'instar du parc naturel transfrontalier existant 'Grenspark De Zoom – Kalmthoutse Heide' (créé à l'initiative de l'Union Economique Benelux). La gestion d'une telle région frontalière peut être suivie et encadrée par une commission consultative regroupant des représentants des deux pays.

2.3.4. Ressources financières

La Division Planning de l'Aménagement ne prévoit pas de ressources pour une coopération directe avec le Nord de la France. Le financement indirect passe par le biais de la coopération européenne. Le budget de fonctionnement couvre les frais des missions.

Quant aux activités du VIOE, il n'existe pas d'aperçu relatif à l'engagement de personnel et de frais de fonctionnement consacrés explicitement aux accords de coopération avec la France. En ce qui concerne plus spécifiquement le dossier du patrimoine mondial 'Le Corbusier', on estime que 2 500 EUR ont été payés pour les déplacements et les journées d'étude. Les coûts exacts du dossier doivent encore être imputés, mais la part de la Flandre oscillera entre 3 000 et 4 000 EUR. Il reste encore les frais annuels de gestion du groupe de travail permanent, qui peuvent vraisemblablement être fixés à un montant unique de 3 000 à 4 000 EUR. Le projet de site internet 'L'orgue en France et Belgique : trois siècles d'échanges' bénéficie d'une aide financière du Conseil de l'Europe.

2.4. Mobilité et Travaux publics

2.4.1. Inventaire des instruments juridiques

- Décision du Gouvernement flamand sur l'introduction d'une demande de subside pour la liaison Seine-escaut auprès de l'Union européenne (VR/2007/1307/DOC.0759) (2007)
- Accord international sur l'Escaut entre la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Flandre (2002)
- Accord international sur la Meuse entre l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Flandre (2002)
- Décision N° 1692/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 1996 relatif sur les orientations communautaires pour le développement d'un réseau de transport transeuropéen (TEN-T, i.e. *Trans-European Transport Network*) (amendée par l'Ordonnance N° 1346/2001/EC du 22 mai 2001 en matière de ports maritimes, ports intérieurs et terminaux intermodaux)

2.4.2. France

Eau et ports

Division Gestion des Ports et de l'Eau

La division Gestion des ports et de l'eau du Département Mobilité et Travaux publics (MOW) coopère étroitement avec le gestionnaire français des voies navigables *Voies Navigables de France* (VNF) en matière de *River Information Services* et dans le cadre du projet de transport prioritaire Seine-Escaut. Compte tenu des aspects transfrontaliers des deux projets, une bonne coopération est indispensable. Le dossier de la liaison Seine-Escaut est géré, pour la Flandre, par l'Agence Voies navigables et Canal maritime NV; les détails en sont commentés ci-dessous.

La division Politique des Ports et de l'Eau et VNF siègent au comité directeur de l'organisation centrale européenne *Inland Navigation Europe* (INE).

La Flandre et la France coopèrent étroitement à la politique intégrale de l'eau au sein de la Commission internationale de l'Escaut, de la Commission internationale de la Meuse et de quelques structures de bassins.

Dans le cadre du programme européen *Motorways of the Sea* (partie de TEN-T, *rans-European Transport Network*), les contacts sont bons avec la *Mission du transport intermodal de marchandises* du *Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables* (relevant précédemment du *Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme en de la Mer*).

Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la gestion des programmes fait l'objet d'une coopération avec les partenaires français dans le cadre d'INTERREG IIIIB Nord-Ouest de l'Europe. Un programme maritime transfrontalier portant sur la zone nord du Canal est actuellement en voie d'élaboration dans le cadre de l'Objectif 3 en collaboration avec la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas.

Le 25 mai 2007, une délégation française de *France Ports* a rendu une visite de travail au port d'Anvers et à la division Politique des Ports et de l'Eau. Les matières suivantes ont été présentées et discutées: l'approche flamande du financement des ports (Décret flamand sur les ports), les régimes de subsides, le paysage portuaire de la Flandre. La dernière visite de travail de fonctionnaires flamands aux ports du Nord de la France date du printemps 2005. Cette visite comportait une présentation des ports du Nord de la France, de même que la discussion de problèmes spécifiques, dont les relations avec la directive sur les Oiseaux et l'Habitat au Havre et l'écluse de liaison à Dunkerque.

Liaison Seine-Escaut

Le dossier de la liaison Seine-Escaut est d'une importance capitale pour l'accessibilité des ports maritimes de Flandre (en particulier, Anvers) et le développement de la navigation intérieure comme variante au transport de marchandises par la route. Le projet s'inscrit dans le cadre du développement d'une liaison fluviale européenne entre le bassin de la Seine et le bassin de l'Escaut et est repris comme tel dans le réseau transeuropéen pour le transport de marchandises.³² Concrètement, le projet vise le développement de la Lys comme axe principal européen de navigation d'un gabarit Vb (approfondissement jusque 4,50 m, ponts rehaussés jusqu'à 7 m). Au terme des travaux, le trajet entre Deûlémont à la frontière française et Gand pourra être parcouru par des bateaux jusque 4500 tonnes. Du côté français, le projet porte le nom de *Seine-Nord Europe*.

L'objectif est de faire débiter les travaux en Flandre en 2009 pour que l'ensemble soit opérationnel fin 2016. Ce planning s'inscrit dans le calendrier européen des projets TEN-T.

Outre le volet navigation intérieure, il y a un volet 'réhabilitation de la Lys' (entre Wervik et Deinze) associé à ce projet. Le délai de ces travaux est aussi fixé dans l'agenda européen, à savoir la Directive Cadre sur l'Eau.

Le Gouvernement flamand a pris une première décision de principe sur la réalisation du projet Seine-Escaut le 16 juin 2006. Le 13 juillet 2007, le Gouvernement flamand a habilité le ministre Crevits à introduire une demande de subside pour le projet Seine-Escaut dans le cadre du programme européen TEN. Le coût total pour la Flandre est estimé à 231,8 mio EUR. La Flandre demande à l'Union européenne de subsidier un montant de 69,7 mio EUR. En novembre 2007, la Commission européenne a décidé d'attribuer un co-financement total de 420 mio EUR pour l'intégralité du projet Seine-Escaut. Au terme des discussions avec la Commission européenne, on déterminera quelle sera la part de la Flandre par rapport aux subsides européens.

Au printemps 2007, une commission d'enquête a été installée en France pour le projet *Seine-Nord Europe*; elle a rendu un avis positif le 10 juillet 2007 sur la réalisation du canal. Le Secrétaire d'Etat, compétent pour le Transport, Mr Dominique Busserau, a rappelé l'engagement du Gouvernement français pour le projet. La procédure suit son cours, en vue de l'approbation d'un décret par le Conseil d'Etat début 2008 déclarant *Seine-Nord Europe* d'utilité publique et planifiant les travaux. A la fin de cette année, le *financement* du projet sera aussi examiné. On opte pour une construction CPP (coopération publique-privée) qui doit être inscrite dans une convention fin 2009-début 2010 avec tous les partenaires (également les administrations locales). L'exécution effective des travaux est prévue entre 2010 et 2013, la réception des travaux est prévue en 2015. Du côté français, le coût des travaux est estimé à 3,17 mia EUR pour le partenariat CPP et 3,52 mia EUR seront financés par les pouvoirs publics.

Jusqu'à présent, les concertations structurelles (bilatérales) entre la Flandre et la France sur la liaison Seine-Escaut ont été très limitées. Toutefois, il y a des contacts entre les administrations et la concertation européenne s'organise.

Agence des Services maritimes et de la Côte

L'Agence des Services maritimes et de la Côte souhaite poursuivre les relations existantes avec la France. Il s'agit notamment des accords de coopération suivants:

- Echanges réguliers d'informations sur une gestion intégrée de la côte et, en particulier, protection de la côte des deux côtés de la frontière

³² Le projet Seine-Escaut est intégré dans la liste des 30 projets prioritaires pour le développement du Réseau de Transport transeuropéen.

- Coopération avec la France dans le cadre du projet de l'UE *Safecoast* (l'objectif étant une côte sûre en 2050)
- Coopération avec la France dans le cadre de la rencontre annuelle du *North Sea Coastal Managers Group*. Ce groupe réunit chaque année des managers professionnels et des conseillers de gouvernements et d'autorités publiques venant de pays autour de la Mer du Nord
- Demande introduite par le SPF Affaires étrangères en vue de l'obtention d'un *diplomatic clearance* afin de sonder, avec le bateau hydrographique 'Ter Streep', la partie des eaux françaises mentionnées sur les cartes maritimes belges

L'Agence est aussi active dans le cadre d'INTERREG ou d'autres projets européens, comme le projet *North Sea AIS (Automatic Identification System)* portant sur l'échange de données AIS entre les administrations maritimes et les organisations de garde côtière dans la partie septentrionale de la Mer du Nord.

Mobilité

VVM De Lijn

La Société flamande de Transport (VVM) De Lijn coopère avec les partenaires français au sein de l'Europe:

- Coopération avec le STIF (*Syndicat des Transports en Île-de-France*) sur l'accessibilité du transport public pour les personnes à mobilité réduite, c'est-à-dire, *Urban Transport Benchmarking Disabled persons in public transport* (3^{ème} année)
- Coopération avec la RATP de Paris (*Régie Autonome des Transports Parisiens*) dans le cadre d'un projet européen portant sur la prévention et la lutte contre l'agression dans les transports publics

Du 13 au 15 novembre 2005, une délégation de la VVM De Lijn a pris part à une visite de travail du ministre de la Mobilité, Kathleen Van Brempt, à Lyon. Ce 'voyage d'étude sur les transports publics' est à l'origine de deux initiatives:

- La création de deux groupes de travail bilatéraux STIB / Région de Bruxelles-Capitale et De Lijn / Région flamande sur les tarifs et les tickets, et l'optimisation du réseau
- Examen de la possibilité de renforcer l'intermodalité entre le vélo et le transport public par des systèmes de location intelligents

Par l'intermédiaire du coordinateur pour l'Europe, VVM De Lijn a pris part aux discussions européennes sur les 'Services d'intérêt économique général' (SIEG). VVM De Lijn était représenté dans les comités suivants: CEEP (*European Center of Enterprises with Public Participation and of Enterprises of General Economic Interest*), comité SIEG, et CIRIEC (*International Center of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy* – centre d'étude SIEG). Par ailleurs, une coopération informelle a été organisée avec le PES (sociaux-démocrates européens) pour élaborer le projet de directive-cadre SIEG. Enfin, il y a aussi un échange d'expertise avec le SEM (*Syndicats d'Économie Mixte*) dans le cadre des SIEG (participation à des séminaires à Paris).

2.4.3. NPDC

Eau et ports

L'Agence Voies navigables et Canal maritime traite les thèmes transfrontaliers suivants:

- La gestion de l'eau relative aux voies navigables transfrontalières, avec une attention identique tant pour la gestion des eaux sales que des marées basses
- La navigation en général (e.a. l'Escaut supérieur et la Lys)
- La navigation récréative (e.a. le Canal Spiere)
- La gestion de la Lys frontalière, sans négliger les développements liés à l'eau

Mobilité

A24 Liaison Autoroutière Amiens-Lille-Belgique (LAALB)

Le dossier de l'A24 LAALB porte sur l'aménagement d'une nouvelle autoroute entre Amiens et Lille, avec une connexion avec le réseau routier belge. En 2006, une consultation officielle sur le projet a été menée en France; ensuite, le préfet du NPDC a présenté un avis au ministre français du Transport sur le tracé à aménager. Le préfet a présenté le tracé avec un raccordement à la N58 (par le Pont de Badou) en Flandre. Ce tracé avait été contesté antérieurement par l'autorité flamande (e.a. interventions du Ministre-Président Leterme et des bourgmestres de l'arrondissement de Courtrai), notamment parce que la transformation de la N58 en autoroute n'est pas conforme au Plan d'aménagement structurel de la Flandre. La Flandre a marqué sa préférence pour le 'tracé historique' autour de Lille qui rejoint la E17/A22.

En 2005 et 2006, des accords ont été conclus entre les ministres français, wallons et flamands pour réaliser une étude commune préparatoire du tracé, qui dresserait un inventaire des conséquences sur le plan spatial, écologique et économique. En raison de l'absence de consensus sur les tracés qui seraient examinés, les partenaires n'ont pas pu conclure d'accord sur l'enquête préliminaire prévue. On prévoirait actuellement une nouvelle étude de mobilité plus étendue sur le trafic routier (pas seulement la A24). En ce qui concerne la Flandre, le dossier est traité par la division Routes et Circulation de Flandre occidentale.

La concertation franco-belge sur l'A24 a été organisée en 2005-2006 au sein d'un groupe de travail sur le transport, qui s'est réuni à l'initiative de l'ambassade de France à Bruxelles, parallèlement à une concertation politique. Le Ministre-Président Leterme a défendu auprès de son homologue français l'organisation d'une concertation politique sur les grands dossiers de transport. De nouveaux développements dans le dossier A24 se font actuellement attendre.

Trafic de poids lourds autour de Lille (Voie Rapide Urbaine – VRU)

En raison de plusieurs accidents mortels impliquant des poids lourds sur la *Voie Rapide Urbaine* (VRU, une voie express qui traverse Lille et qui passe au nord de Lille), le préfet du NPDC, Mr Daniel Canépa, a promulgué en novembre 2006 une interdiction pour les poids lourds qui transitent (+3,5 tonnes) par la VRU dans le sens Sud-Nord. Les poids lourds en transit sont déviés par Tournai. Plusieurs actions de protestation à l'égard du préfet (e.a. du ministre flamand Kris Peeters et de son collègue wallon Michel Daerden) n'ont pas eu beaucoup d'effet. Le préfet a toutefois assoupli la mesure: le trafic à destination des communes frontalières de Belgique (e.a. Wervik, Menin et Mouscron) est autorisé et n'est plus dévié par Tournai. En France, la sécurité routière l'emporte sur les aspects de transport et d'économie, et la règle générale reste d'application.

Transport de marchandises

En 2005-2006, une étude a été réalisée sur les flux des marchandises transportées sur le territoire de la Flandre, de Wallonie et dans le NPDC. Le projet d'étude, dénommé Observatoire permanent interrégional pour le transport de marchandises, a été suivi par le comité d'accompagnement de coopération interrégionale; il a dressé un inventaire du transport par bateau, route et train dans les régions concernées. Les partenaires concernées étaient la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la province de Flandre occidentale et la région du NPDC.

VVM De Lijn

Quant aux plans de prolongement du tram côtier entre La Panne et Dunkerque, des contacts institutionnels ont déjà été établis entre le gouverneur de la province de Flandre occidentale, le directeur de l'entité régionale de De Lijn de Flandre occidentale et les autorités du NPDC. Le prolongement est inscrit dans le plan pour l'avenir (2007-2022) de De Lijn de Flandre occidentale, appelé 'Neptunus'. Le plan a été présenté en septembre 2007 et comporte un volet sur les trajets interrégionaux, qui plaide en faveur de liaisons transfrontalières en bus (e.a. entre Coutrai et Lille).

Liaisons ferroviaires

L'amélioration de la liaison ferroviaire Courtrai-Lille est à l'ordre du jour depuis de nombreuses années: il n'y a pas de liaison rapide et régulière d'un niveau IC à part entière entre les deux villes, les tarifs actuels de la liaison sont trop élevés et il se pose un problème d'incompatibilité technique, en raison des différences de tension entre les réseaux français et belges.

Le groupe de travail parlementaire belgo-français a examiné le problème et a demandé dans son rapport final de trouver des solutions pour cette liaison et d'autres liaisons ferroviaires.

Bien que le dossier des liaisons ferroviaires soit une compétence fédérale, il n'en n'est pas moins important pour la région frontalière. La Flandre peut plaider en faveur d'une revalorisation de la ligne Courtrai-Lille auprès de la SNCB, en faisant appel à l'étude réalisée dans le cadre du projet INTERREG IIIB TGV4I (avec Leiedal, la province de Flandre occidentale et les communes comme partenaires pour la Flandre), portant sur l'accès au réseau TGV. Selon le contrat de gestion actuel de la SNCB, l'objectif est de réduire les tarifs pour le trafic transfrontalier, mais uniquement si les réseaux voisins consentent un effort similaire. Le contrat de gestion de la SNCB prévoit une étude de la ligne Courtrai-Lille, et la SNCB participe aussi à une étude sur un projet *light rail* dans la région. A ce jour, le dossier Courtrai-Lille n'a pas vraiment progressé.

Un deuxième dossier important est la liaison entre Bruges/Ostende et Lille. Un projet expérimental des chemins de fer belges et français a été réalisé sur ce trajet en été 2006. Une liaison ferroviaire rapide directe a été prévue de fin mai à fin septembre durant les weekends. La liaison est d'une grande importance pour les villes touristiques de Bruges et Ostende: elle leur permet d'être raccordées au réseau européen du TGV. En octobre 2006, le conseil d'administration de la SNCB a décidé de prolonger le projet expérimental d'une année. Une évaluation sera faite fin 2007.

2.4.4. Ressources financières

Politique des ports et de l'eau

La division Politique des Ports et de l'Eau n'a pas réservé de budgets spécifiques pour la coopération avec la France.

VVM De Lijn

La contribution financière à des projets européens est fort limitée. Le coût effectif est composé de l'engagement et de l'attribution temporaire de certains collaborateurs (équivalent en heures de travail).

2.5. Environnement, Nature et Energie

2.5.1. Inventaire des instruments juridiques

- Accord international sur l'Escaut entre la France, les Pays-Bas, la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Flandre (2002)
- Accord international sur la Meuse entre l'Allemagne, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne et la Flandre (2002)
- Traités relatifs aux installations d'épuration des eaux usées (RWZI) de Menin et Watou

2.5.2. France

Division Air, Nuisances et Gestion des Risques, Environnement et Santé (LHRMG)

Le Département Environnement, Nature et Energie (LNE) et les collègues français de l'*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie* (ADEME) ont collaboré dans le cadre de *Dustconf 2007*, à une conférence consacrée au problème des particules fines qui s'est tenue le 24 avril 2007 à Maastricht. La Flandre, la France, l'Allemagne et le pays hôte les Pays-Bas se sont chargés de l'organisation du congrès, auquel ont pris part 285 participants de 23 pays.

Société flamande de l'Environnement (VMM)

Eau

En vertu des Accords internationaux sur l'Escaut et la Meuse, une concertation est organisée entre la Flandre, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et le Luxembourg, dans le cadre de la Commission internationale de l'Escaut (CIE) et de la Commission internationale de la Meuse (CIM). La structure de la concertation est décrite dans le décret 'Integraal Waterbeleid' (IWB) (Trad. Politique intégrale de l'eau). Des contacts bilatéraux sont menés parallèlement à la concertation officielle.

Le programme d'action international SCALDIT, financé en partie par INTERREG III Nord-Ouest de l'Europe porte sur la période 2003-2008. Le projet SCALDIT, géré par la VMM, a pour objectif de mener une politique intégrale de l'eau dans le bassin de l'Escaut. Les pays et régions concernés sont la Flandre, la Wallonie, la Région de Bruxelles-Capitale, la France et les Pays-Bas.

Air

Une coopération informelle a été organisée dans les domaines suivants:

- Exercices comparés PM10 (particules dont le diamètre dynamique est inférieur à 10 µm) à Aarschot (2006)
- Rencontres avec des collaborateurs d'AIRPARIF (organisme français chargé du monitoring de la qualité de l'air en Île-de-France)
- Exercice d'intercalibrage réalisé en France à propos de mesures d'oxydes de carbone (NOx) et d'ozone (2004)

Société terrienne flamande (VLM)

Aménagement des sites et de la nature

La VLM entretient des contacts réguliers avec les collègues français dans le cadre de quelques réseaux internationaux:

- Par le réseau PURPLE (*Peri-Urban Regions Platform Europe*), la VLM entretient des contacts avec les régions françaises de Rhône-Alpes, d'Île-de-France et du NPDC
- Grâce à son adhésion à l'organisation AEIAR (*Association Européenne des Institutions d'Aménagement Rural*), des contacts sont établis avec la FNSAFER (*Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et Établissement Rural*)

Dans le cadre d'INTERREG IIIB Nord-Ouest de l'Europe, une collaboration est organisée avec des partenaires français. En collaboration avec la région d'Île-de-France, entre autres, le projet SOS II (*Sustainable Open Spaces*) étudie des stratégies de sauvegarde d'espaces ouverts, qui risquent de disparaître face à l'urbanisation croissante.

Dans le cadre de l'exécution du projet Seine-Escaut, la VLM participe régulièrement au comité de pilotage Leievallei (*Comité de pilotage sur le secteur val de Lys*). Les objectifs principaux sont l'échange transfrontalier de connaissances et l'harmonisation entre les plans d'aménagement et les liaisons turquoises.

Politique en matière d'engrais

En ce qui concerne la politique de la Flandre en matière d'engrais, la VLM se concerta régulièrement avec les administrations françaises compétentes pour la réglementation (licences) de transports d'engrais. La concertation s'organise tant avec le ministère français de l'Agriculture qu'avec les autorités régionales.

Deux matières différentes concernent la concertation:

- Pour régler l'éventuelle concordance de la mise en œuvre du nouveau règlement de l'UE 1013/2006 relatif au transport de déchets, des entretiens sont menés avec les *Directions départementales de services vétérinaires* des départements Nord et Pas-de-Calais, de même qu'avec le ministère de l'Agriculture à Paris (*Direction Générale de l'Alimentation*)
- En ce qui concerne la demande de documents pour les transports d'engrais auprès des administrations françaises, il y a des contacts avec les *Directions départementales de services vétérinaires* des départements français vers lesquels la Flandre transporte des engrais

Quant à ce dernier point, il se pose un problème qui risque de s'éterniser: sur la base d'un arrêté-loi français du 25 septembre 1995 et de mesures départementales de 1990, l'autorité française interdit aux agriculteurs français qui possèdent des terres dans le Nord de la France (environ 1000 ha) d'épandre l'engrais de leurs exploitations (engrais de porcs et de bœufs) sur ces terres. En raison de cette interdiction d'épandage, les agriculteurs frontaliers flamands ont de sérieuses difficultés pour équilibrer les engrais dans leurs exploitations. La Flandre fait observer aux autorités françaises que le règlement de l'UE 1774/2002 sur les prescriptions sanitaires en matière de produits animaux de complément est en application dans l'intervalle et que l'*arrêté* de 1995 ne peut pas être invoqué pour refuser des déclarations correctes et complètes. Mais, dans l'attente d'une réponse claire de Paris, les départements français maintiennent l'interdiction d'épandage inscrite dans l'arrêté-loi de 1995. Plusieurs concertations menées entre les autorités flamandes et françaises n'ont pas encore pu dégager de solution.

Société publique des Déchets pour la Région flamande (OVAM)

Le projet TFS Seaport (*Transfrontier Shipment of Waste in Europe*) prévoit des contrôles sur le transport de déchets dans les ports d'Europe. Dans ce cadre, l'OVAM a demandé à des policiers français de se rendre au port d'Anvers en avril 2005. Des contrôles ont aussi été effectués au Havre et à Dunkerque.

Institut de Recherche des Forêts et de la Nature (INBO)

Gestion du gibier et des espèces invasives

L'INBO et différentes entités de recherche françaises entretiennent des liens étroits en matière d'étude sur les chevreuils. Des expériences de travail et des résultats d'étude ont fait l'objet d'échanges à l'occasion du *Roe Deer Meeting* européen qui se tient tous les deux ans. Dans le cadre des recherches menées en France, des visites sur le terrain et des sessions de marquage et de prise ont été organisées. Une étude pilote a été lancée en 2005 pour examiner l'applicabilité des résultats de l'étude française à la gestion du chevreuil en Flandre. Plusieurs pistes possibles sont examinées en vue d'un projet commun (en collaboration avec l'*Université Claude Bernard* à Lyon) sur les effets des différentes options de gestion du chevreuil. Il n'y a pas encore de plans concrets.

Gestion de la nature et des forêts

L'INBO entretient des contacts avec les responsables du programme français de réserves forestières. Citons, parmi les possibilités, la coopération bilatérale ou des projets européens sur le monitoring des réserves forestières. Mais il n'y a pas encore de plans concrets.

Instance flamande de régularisation du marché de l'Électricité et du Gaz (VREG)

La fusion entre Suez et Gaz de France est un élément important pour le marché flamand de l'énergie, vu la position de Suez, propriétaire du groupe Electrabel, et la position de Gaz de France, actionnaire important du groupe SPE. Sans imposer de remèdes, une fusion aurait conduit à la réunion des deux fournisseurs principaux du marché flamand de l'énergie, avec une part de marché commune de près de 90%. Toutefois, des mesures ont été imposées, comme la sortie obligatoire de Gaz de France de SPE, ce qui y remédie en partie. Néanmoins, la position de Suez reste très dominante en matière de production, et partant, comme vendeur d'électricité sur le marché du retail. La part de marché de 63,87% dans un certain nombre de points d'accès sous contrat en témoigne. En raison du lien historique avec Distrigaz, la position d'Electrabel/Suez domine fortement le marché du gaz naturel.

La fusion entre Electrabel/Suez et Gaz de France implique des risques pour la concurrence sur le marché libre de l'énergie en Flandre. En effet, jusque début 2007, Gaz de France était le seul acteur qui défiait vraiment Electrabel sur le marché du gaz naturel, en raison de son accès au gaz faiblement calorifique, ce qui est pratiquement impossible pour les autres fournisseurs. La concentration sur le marché flamand reste très forte en raison de cette fusion. Les conclusions du rapport VREG de 2006 consacré au marché dénoncent ce problème.³³

Pour ce qui concerne l'interconnexion avec la France, il faut observer que depuis la création de Belpex (*Belgian Power Exchange*), le prix de référence Belpex correspond pour 90% des blocs aux prix du Powernext français. En d'autres termes, la congestion reste très limitée.

2.5.3. NPDC

Division Air, Nuisances et Gestion des Risques, Environnement et Santé (LHRMG)

Dans le cadre du projet INTERREG II AEROSOL, il existait dans le passé une coopération entre l'autorité flamande (e.a. VMM) et des partenaires français, dans le but de déterminer les transports frontaliers et l'impact sur l'environnement de particules atmosphériques polluantes le long de la côte franco-flamande en Mer du Nord. La division LHRMG était indirectement impliquée par l'intermédiaire du comité de pilotage du projet.

En partant de modèles, on constate que 14% de la qualité de l'air mesurée en Flandre provient de France. La part transfrontalière est la plus importante de toutes les régions frontalières : la région de Courtrai est plus polluée que des zones plus éloignées, en raison d'émissions observées à Lille et Rouen. Les points suivants font l'objet d'une concertation entre la Flandre et la France :

³³ Le premier rapport annuel de la VREG lançait déjà un avertissement sur l'impact de positions dominantes de la production et de l'importation pour le développement du marché de la distribution en Flandre.

- Mesures prises et prévues dans la région Lille-Rouen et en dehors de cette région
- Mesures prises et prévues en Flandre
- Echange d'études sur les problèmes des particules fines et les mesures possibles

Dans le cadre du projet INTERREG IIIA EXPER/PF, les partenaires français et flamands ont réalisé une étude sur l'exposition des groupes démographiques du cœur de l'Eurégion aux particules fines. Les objectifs suivants ont notamment été préconisés:

- Harmonisation des stations de mesure, des méthodes de mesure et du traitement des résultats
- Une campagne de mesure des deux côtés de la frontière
- Diffusion transfrontalière d'informations sur la qualité de l'air auprès du grand public par divers canaux (dont le développement d'une base de données transfrontalière portant sur les particules de poussière, pouvant être consultée par des professionnels dans des secteurs comme les soins de santé, l'aménagement du territoire et les sciences)

Division Permis d'environnement

Des contacts structurés ont lieu entre la division Permis d'Environnement et les collègues français, en ce qui concerne les cas de pollution transfrontalière provenant d'entreprises PILP (Prévention intégrée et Lutte contre la Pollution) et d'entreprises assujetties au MER (Milieu Effect Rapport : Trad. Rapport d'impact sur l'environnement), conformément au Règlement flamand relatif au permis d'environnement (VLAREM). Pour ce qui concerne la Flandre, ce point est réglé à l'article 19 bis du titre I du VLAREM (avec mention de la directive européenne 97/11/CE du 3 mars 1997, qui renvoie à l'obligation du MER et à la directive PILP 96/61/CE du 24 septembre 1996).

Agence pour la Nature et les Forêts (ANB)

Le Vlaams Bezoekers- en Natuureducatiecentrum De Nachtegaal (Trad. Centre flamand de visiteurs et d'éducation à la nature) à La Panne travaille en collaboration avec le CPIE (*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement*), Flandre Maritime ADEELI (*Association pour le Développement de l'Éducation à l'Environnement sur le Littoral*) à Zuydcoote. La coopération porte principalement sur les sujets suivants: promotion mutuelle de l'offre d'autrui, activités communes dans le cadre de la Semaine de la Mer, contacts officieux portant sur l'échange d'idées et d'expériences.

Les communes de La Panne et de Ghyvelde mènent un projet commun de pâturages.

En matière de gestion des dunes dans la zone côtière Dunkerque-Nieuport, la concertation transfrontalière s'organise sur une base informelle.

Société flamande de l'Environnement (VMM)

Eau

En ce qui concerne les installations d'épuration des eaux usées (RWZI) de Menin et Watou, deux conventions développent une méthode commune d'épuration des eaux usées. Les contacts avec la France passent par Aquafin.

Pour les eaux de surface, il existe des contacts informels sur la quantité des eaux de surface dans la région frontalière. Dans le cadre de l'*Observatoire Transfrontalier de l'Eau*, la concertation s'organise sur une base occasionnelle entre la France, la Flandre et la Wallonie. En matière d'eaux souterraines, il existe des contacts administratifs sur les eaux souterraines Kolenkalk entre la Flandre, la France et la Wallonie.

En complément des contacts dans le cadre de la CIE et de la CIM (pour les districts des bassins fluviaux), on tente d'organiser une concertation franco-flamande sur la politique de l'eau des bassins (partiels) transfrontaliers. La Commission de coordination pour la Politique intégrale de l'Eau (CIW) élabore une proposition tendant à améliorer l'organisation de la concertation transfrontalière en matière de politique et de gestion de l'eau au plan local.

Le projet Lutanuis, financé en partie par INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre, s'étend sur la période 2002-2007. Ce projet vise une évaluation transfrontalière de la lutte contre les rats le long de la frontière belgo-française avec tous les gestionnaires de l'eau concernés. Le projet porte sur la région frontalière entre la France et la province de Flandre occidentale et concerne les communes de La Panne, Furnes, Alveringem, Poperinge, Heuvelland, Mesen, Zonnebeke, Wervik, Menin, Courtrai, Spierre-Helkijn et Avelgem.

Air

Menin est confronté depuis des années à un problème de dioxines. La commune suppose qu'une partie de la pollution aux dioxines provient de l'autre côté de la frontière. Menin détient des photos d'incinérations clandestines dans la commune française de Halluin, et suppose qu'il s'agit de la combustion de câbles pour en récupérer le cuivre. Le cuivre étant un catalyseur dans la formation de dioxines, la combustion de câbles peut expliquer les fortes concentrations en dioxines. La commune de Menin a informé la commune de Halluin de ses soupçons. Aucun progrès n'a été réalisé en la matière. Le problème des dioxines a également été abordé à l'occasion des activités du groupe de travail parlementaire franco-belge, mais la France n'a pas encore communiqué de réponse officielle.

De plus, le conseil environnemental de la ville de Menin est préoccupé par le risque de nuisances provoquées par l'implantation de terrains industriels dans la région frontalière et l'absence de zones tampons. Des projets français d'extension de la zone industrielle 'Cavale Rouge' sont la raison directe de cette préoccupation. En septembre 2007, le conseil environnemental de Menin a lancé un appel aux différentes autorités flamandes et fédérales pour dénoncer le problème des implantations industrielles dans la région frontalière dans le cadre de leurs relations avec l'autorité française.

Société terrienne flamande (VLM)

Aménagement des paysages et de la nature

Les contacts sont réguliers en matière d'aménagement des paysages dans la région frontalière. Dans le cadre de l'échanges de connaissances sur les projets d'aménagement dans le Westhoek (e.a. Kom de Lampernisse et les Moères), il y a des contacts *ad hoc* avec les organisations françaises suivantes: *Parc Régional des Caps et Marais d'Opale*, *Parc Naturel Audomarois* près de St-Omer, les communes frontalières françaises, la direction française des polders et *Espaces Naturels de Lille Métropole*.

Quant à l'élaboration d'une proposition de projet pour le programme de l'Objectif 3 France/Flandre/Wallonie sur le tunnel aménagé sous l'A18, des contacts sont établis avec les administrations françaises suivantes: *Direction départementale de l'équipement Dunkerque*, la commune de Dunkerque, la commune de Ghyvelde, *Direction interdépartementale des routes*, *Direction départementale des voies navigables*, *Conseil Régional du Nord*, et l'AGUR (*L'agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque*). La province de Flandre occidentale est en charge de la proposition de projet et établit les premiers contacts avec les instances françaises.

Zone rurale

Le projet INTERREG IIIB LIFESCAPE your LANDSCAPE porte sur l'identité d'une région rurale en tant que levier de l'économie régionale. Il y a une coopération avec le *Parc Régional Nord-Pas de Calais* et le *Parc Régional des Caps et Marais d'Opale*.

2.5.4. Ressources financières

Le domaine politique Environnement, Nature et Energie ne prévoit pas de ressources complémentaires pour la coopération avec la France. Quant aux dépenses de la VLM, les ressources financières concernent uniquement les contributions à des projets internationaux et transfrontaliers, de même que le montant de la cotisation à des réseaux internationaux auxquels la VLM est affiliée.

2.6. Agriculture et Pêche

2.6.1. France

Office flamand d'Agro-marketing (VLAM)

Présence de la Flandre

La France reste avec l'Allemagne le débouché étranger principal pour les produits agricoles et horticoles flamands.³⁴ En comparaison avec la France, la Flandre présente une balance commerciale positive pour la plupart des secteurs relevant du VLAM. La balance est plus favorable à la France uniquement pour les produits laitiers, les céréales et les boissons, dont font naturellement partie les vins; pour les produits laitiers, la Flandre exporte beaucoup de matières premières (lait), mais elle importe principalement des produits à haute valeur ajoutée (fromage et produits à base de lait).

La France étant un débouché fort important pour les produits agricoles et horticoles de Flandre, il est opportun de s'intéresser au marché français de l'intérieur. Le VLAM dispose à cette fin d'une antenne auprès de la délégation flamande à Paris. Le directeur du bureau du VLAM à Paris est actuellement Mr Freddy Dutoit, qui dirige une équipe de deux collaborateurs.

En tant qu'agence indépendante externe (EVA) relevant du domaine politique Agriculture et Pêche, le VLAM tente de promouvoir les débouchés, la valeur ajoutée, la consommation et l'image des produits et des services de l'agriculture, de l'horticulture, de la pêche et du secteur agroalimentaire sur le plan national et international. Il agit à la demande du secteur économique et de l'autorité flamande et en collaboration avec le plus grand nombre de maillons de la chaîne.

La promotion à l'étranger est surtout axée sur l'aspect commercial et l'action du VLAM se concentre sur les contacts avec la distribution. Le VLAM organise à Paris notamment des journées de contact, il est présent aux salons professionnels, prospecte le marché et mène des campagnes de promotion ciblées. La plupart des participations aux salons se fait en concertation avec le FIT (*Flanders Investment and Trade*). Le plus grand salon de l'alimentation pour professionnels est le *Salon International de l'Alimentation (SIAL)*, qui a lieu tous les deux ans. La prochaine édition se déroulera du 19 au 23 octobre 2008 au *Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte*. Le VLAM participe régulièrement au *Salon du végétal*, le salon professionnel pour les produits HNC (Horticulture non comestible).

Les différents secteurs développent une stratégie propre sur le marché français.

Fruits et légumes

Depuis quelques années, les exportations de légumes surtout (tomates et poireaux) et de fruits (fraises) sont à nouveau en progression. La balance commerciale de la France est négative pour la plupart des produits horticoles.³⁵ Jusqu'à la fin des années '90, la Flandre a subi une vive concurrence

³⁴ En 2006, les importations belges de produits agricoles en provenance d'Etats membres de l'UE venaient de France pour 24,3%. 22,7% des exportations de produits agricoles belges vers des Etats membres de l'UE étaient destinés à la France. En 2006, la balance commerciale de la Belgique avec la France se présentait comme suit dans les secteurs suivants: déficit commercial de 509 mio EUR pour les produits de culture, déficit commercial de 79 mio EUR pour les produits animaux, excédent commercial de 818 mio EUR pour les produits horticoles, déficit commercial de 339 mio EUR pour les autres produits de l'agriculture et de la pêche et excédent commercial de 436 mio EUR pour les produits agro-industriels (matériel agricole, engrais et pesticides). On ne dispose toutefois pas de chiffres relatifs aux relations commerciales de la Flandre avec la France. Toutefois, on se base sur la clé de répartition générale suivante: en 2006, la part de la Flandre dans le commerce de produits agricoles et horticoles de Belgique (donc, pas avec la France) s'élevait à 80% des importations et 81% des exportations (Source : Banque Nationale de Belgique).

³⁵ En 2006, le solde commercial belge avec la France s'élevait, pour les produits horticoles, à 818 mio EUR, dont 127 mio EUR pour les légumes surgelés, 202 mio EUR pour les fruits frais, 166 mio EUR pour les jus de fruits, et 202 mio EUR pour les plantes ornementales. Les légumes surgelés et les plantes ornementales viennent presque exclusivement de Flandre. Pour les autres produits, cela représente au moins la moitié. En conclusion, 2/3 au moins du solde commercial est réalisé par la Flandre.

des pays producteurs bon marché (principalement l'Espagne). Grâce aux efforts fournis par les producteurs flamands sur le plan qualitatif, les exportations de la Flandre ont à nouveau augmenté. En matière de promotion des légumes, le VLAM est chargé d'assurer la notoriété de FLANDRIA dans le cadre de B2B (*Business-to-Business*). La marque FLANDRIA bénéficie actuellement d'une notoriété spontanée de 20% et d'une notoriété assistée de 93%.

Dans le cadre des mesures d'aide européennes, une campagne est menée avec la France et les Pays-Bas en vue de promouvoir la pomme de terre ('Potatomania'). Des entretiens ont eu lieu avec la société française INTERFEL (*Interprofession de la filière des Fruits et Légumes Frais*) sur sa stratégie, mais il n'est pas question d'une véritable coopération.³⁶ Par ailleurs, des campagnes communes sont menées pour le *Champignon de Paris* et les légumes surgelés.

Dans le secteur des légumes, la coopération est intense entre les coopératives françaises et flamandes :

- La criée REO de Roulers vend, par exemple, des chicons français pour une coopérative du Nord de la France. REO assure aussi l'encadrement des cultivateurs et veille à la qualité dans le Nord de la France
- VEGRAS, association de cultivateurs agréée en Flandre pour l'industrie des produits surgelés, a une coopérative française comme membre
- L'industrie flamande des produits surgelés a d'importantes zones de production et même des usines en France

En raison de l'intensification de la coopération, l'administration flamande est obligée de coopérer sur une base structurée avec les autorités françaises, e.a. en ce qui concerne les avis à rendre sur les programmes et les contrôles opérationnels effectués sur place.

Pour la promotion des fruits, aucun effort spécifique n'est consenti – à l'exception de la participation à des salons. En 2007, l'*Événement F&L*, nouveau salon pour les fruits et légumes a été organisé pour la première fois à Angers. Le VLAM était présent avec un stand FLANDRIA. Par ailleurs, le VLAM a sponsorisé le *Forum Végétale*. Deux thèmes ont été abordés au cours de ce congrès, à savoir comment inverser la baisse de la consommation de fruits et légumes et la stratégie du secteur face à la politique renforcée en matière de pesticides et d'herbicides. La Belgique a également fait deux interventions.

Horticulture non comestible (HNC)

Pour les produits HNC, la France est le plus important marché d'exportation de la Flandre (environ 40 à 50 % de l'exportation flamande). Cependant, une récente étude sur l'image de marque montre que l'origine des produits HNC de Flandre n'est pas connue.

VLAM tente d'assurer un encadrement communicatif des exportations, il a développé un nouveau concept à cette fin. Il s'agit plus spécifiquement du lancement d'une nouvelle image et d'un logo spécifique. Par ailleurs, le sous-secteur des azalées renforce ses efforts de promotion et un programme a été introduit auprès de la Commission européenne pour mener une campagne B2B2C (*Business-to-Business-to-Consumer*) pour promouvoir les azalées sur le marché français ('Azalea Anders').

La France organise chaque année un salon professionnel (*Salon du Végéta*) pour les produits HNC, où le secteur flamand est représenté. La prochaine édition se tient du 20 au 22 février 2008 au *Parc Expo* d'Angers.

³⁶ INTERFEL mène la campagne générique *fraîch' attitude*, pour stimuler la consommation de fruits et légumes.

Viande

En accord avec le *Belgian Meat Office*, les campagnes menées en faveur de la viande de Flandre et plus spécifiquement des exportateurs flamands, le sont également en France.

Les exportations de viande de porc baissent chaque année: la France couvre ses besoins à présent et les exportations espagnoles à bas prix ont repris une large part des importations. Pour la viande de bœuf, la France reste le deuxième marché exportateur de la Flandre.

Volaille

Les exportations de produits de volailles flamands vers la France sont en augmentation depuis plusieurs années (> 80 000 tonnes, soit plus que les exportations de viande de porc). Toutefois, le secteur ne fait pas de promotion sur le marché français, à l'exception de sa participation au salon bisannuel SIAL (voir *ci-dessus*).

Produits laitiers

Comme pour les produits de volailles, les chiffres des exportations sont très importants, mais la promotion est quasi inexistante. La seule exception notable est la participation au salon agro-alimentaire bisannuel SIAL (voir *ci-dessus*).

Autres secteurs

Dans les autres secteurs (e.a. légumes surgelés, boulangerie, produits bio et régionaux), les actions et la promotion sont menées sur une base *ad hoc*.

Pêche

Sur le plan formel, il y a une consultation annuelle entre les autorités dans le cadre de la Commission belgo-française pour la pêche du hareng et du sprat. Nonobstant le fait que la pêche au hareng est une donnée historique, la concertation s'organise encore pour maintenir les contacts entre les deux Etats membres. En effet, le problème de la coopération entre les flottes (ladite *cohabitation*) reste d'actualité. La Belgique et la France ont des flottes différentes (Belgique : chalutier, ligne active; Nord de la France : pêche aux filets maillants, ligne passive) qui fréquentent les mêmes zones de pêche surtout au printemps. Il arrive fréquemment que le matériel de pêche soit entravé, ce qui cause des tensions.

Institut de Recherche pour l'Agriculture et la Pêche (ILVO)

L'ILVO conclut des accords de coopération avec différents groupes et institutions françaises de recherche, dont l'*Institut National de la Recherche Agronomique* (INRA), l'*Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments* (AFSSA), et le GLON (Groupe agroalimentaire avec un management et un apport de capitaux d'origine familiale). Les domaines de recherche concernent notamment la qualité du produit et la sécurité alimentaire. La coopération va de contacts sporadiques à des concertations régulières et des projets communs. Un exemple de projet commun à caractère européen est GENEROSE, c'est-à-dire, la recherche sur la structure génétique et les caractéristiques de roses sauvages, et l'utilisation de ces caractéristiques pour l'amélioration des roses de culture. Dans le contexte du 7ème Programme-cadre européen, l'ILVO introduira en 2007 une proposition de recherche en vue de la création d'un ERA-NET sur le rôle de l'agriculture dans le cadre de dynamiques territoriales de développement.³⁷

³⁷ Le schéma d'ERA-NET entend promouvoir la coopération et la coordination entre les différents programmes de financement pour soutenir la recherche et l'innovation dans les Etats membres de la Communauté européenne et des pays associés. Dans le cadre d'un projet ERA-NET, des appels à propositions sont lancés, auxquels peuvent prendre part des groupes de recherche, des institutions et des entreprises.

2.6.2. NPDC

Agriculture et horticulture

Il n'y a pas de coopération spécifique avec le NPDC dans les domaines de l'agriculture et de l'horticulture. La promotion des produits agricoles et horticoles est axée sur l'ensemble du marché français. Il existe des accords de coopération dans le domaine de la recherche avec des instituts français et dans le cadre de projets européens.

Pêche

En matière de contrôle de la pêche, il existe une coopération régulière avec le Service de la Pêche en mer et la *Direction départementale des Affaires maritimes*, de même qu'avec le *Centre Régional Opérationnel de Surveillance* (CROSS) de Griz-Nez, équivalent du Maritiem Reddings- en Coördinatiecentrum (MRCC) (Trad. Centre maritime de sauvetage et de coordination) d'Ostende. La coopération porte aussi sur l'échange de données de contrôle, à l'inclusion des données VMS (*Vessel Monitoring System*).

2.6.3. Ressources financières

L'autorité flamande finance exclusivement le fonctionnement général du VLAM. Les différents secteurs alimentent le fonds de promotion réservé aux campagnes. L'Union européenne soutient aussi des projets spécifiques. D'autres recettes du VLAM concernent les contributions d'entreprises pour la participation à des salons ou des journées de contact, de même que la vente de matériel de promotion.

Des projets de recherche européens, auxquels l'ILVO participe, sont financés principalement par les Programmes-cadres européens successifs.

2.7. Bien-être, Santé publique et Famille

En Belgique, les compétences en matière de soins de santé sont réparties entre l'autorité fédérale et les communautés. Les communautés sont chargées de la politique des soins de santé préventifs et curatifs et sont compétentes en matière de prévention des maladies, de promotion de la santé et de l'organisation des soins de santé dans les hôpitaux, les maisons de soins et autres établissements de soins, de même que de leur organisation en dehors de ces structures (soins primaires, soins à domicile, etc.). L'autorité fédérale est toutefois compétente pour la législation organique, le financement liés aux frais d'exploitation des hôpitaux, des maisons de soins et autres structures de soins, l'assurance maladie invalidité et les règles de base relatives à la programmation et au financement de l'infrastructure. L'aspect financier des soins de santé, à l'inclusion du remboursement des soins médicaux, est donc essentiellement une matière fédérale.

Mais les soins de bien-être sont une compétence communautaire.

Dans la région frontalière entre la Flandre et le Nord de la France, la coopération transfrontalière semble opportune, pour le moins évidente. Dans le Nord de la France, le manque de structures de soins est aigu et les listes d'attente s'allongent, e.a. dans les maisons de repos et les établissements pour handicapés.

2.7.1. Inventaire des instruments juridiques

- Accord-cadre franco-belge sur la coopération transfrontalière en matière de soins de santé (signé le 30 septembre 2005 à Mouscron)
- Accord franco-belge sur l'aide médicale urgente dans la région frontalière entre La Panne et Thionville (signé le 20 mars 2007 à Tournai)

2.7.2. France

Point de contact pour la maltraitance d'enfants

Le 19 mars 2006, l'ancien ministre flamand du Bien-être, de la Santé publique et de la Famille, Inge Vervotte, a rendu visite au point de contact pour la maltraitance d'enfants (*Observatoire National de l'Enfance en Danger*) à Paris. A la suite de cette visite de travail, organisée par Kind en Gezin, une étude a été lancée pour examiner l'opportunité de créer un tel institut d'expertise sur la maltraitance d'enfants aussi en Flandre.

Accord-cadre

Pour améliorer la coopération dans la région frontalière, les ministres fédéraux français et belge de la Santé publique ont signé un accord-cadre le 30 septembre 2005 sur la coopération transfrontalière en matière de soins de santé. Cet accord fixe le cadre juridique de la coopération entre la France et la Belgique, dans le but d'offrir aux habitants de la région frontalière un meilleur accès aux soins qualitatifs et d'en garantir la continuité. L'accord s'applique à toutes les personnes ayant droit aux prestations de l'assurance maladie française et belge et qui habitent et résident dans la région frontalière.

Le premier but de l'accord-cadre est de faciliter la coopération transfrontalière. En ce qui concerne les acteurs du secteur de santé, l'accord offre un cadre pour élaborer des projets transfrontaliers, ce qui doit aboutir à une série de nouveaux accords de coopération.

L'autorité fédérale n'a pas impliqué les entités fédérées dans les négociations sur l'accord. Toutefois, le Conseil d'Etat a décidé, dans son avis du 8 mai 2007, que l'accord-cadre est un traité mixte, de sorte que les gouvernements communautaires compétents doivent être impliqués dans les négociations et la signature. L'accord n'entrera en vigueur que lorsque les gouvernements

communautaires l'auront approprié en le soumettant à l'approbation des parlements compétents. La procédure a été lancée fin 2007.

2.7.3. NPDC

OFBS

Depuis le début des années '90, il est déjà question de coopération transfrontalière en matière de soins de santé. L'objectif est de promouvoir la complémentarité entre les systèmes de soins français et belges. En 1999, cette coopération a adopté une structure permanente: *L'Observatoire Franco-Belge de la Santé* (OFBS). C'est un forum de discussion, d'étude et d'action qui compte 55 membres, notamment les acteurs principaux de l'assurance maladie, des soins de santé, des observatoires de la santé, des pratiques médicales et des centres hospitaliers dans la région frontalière. Les terrains d'action principaux sont les suivants : l'accès aux soins transfrontaliers, la coopération entre les hôpitaux, l'analyse médico-démographique des données, l'évaluation des soins aux personnes âgées et handicapées, la prévention et la promotion, et l'aide urgente transfrontalière. L'OFBS demande l'aide des fonds INTERREG pour financer ses actions. Grâce à l'aide d'INTERREG, des accords de coopération transfrontalière ont été conclus entre divers hôpitaux et établissements de soins dans la région frontalière (principalement dans le Westhoek et Dunkerque). Dans le cadre de ces accords de coopération, les partenaires peuvent faire appel à l'expertise d'autrui.

Sous la direction de l'OFBS, un système d'information commun a été conçu, d'une part pour les soins aux personnes âgées et, d'autre part, pour les soins aux personnes handicapées. Ces projets sont suivis par le comité d'accompagnement administratif pour la coopération interrégionale franco-belge. Une enquête a été menée dans les établissements belges et français sur les différences en organisation et en soins dans les maisons de repos françaises et belges pour les personnes âgées et handicapées. En matière de soins aux personnes âgées dans la région frontalière, la situation était la suivante, sur la base des chiffres de l'OFBS en novembre 2006 : 1 575 personnes âgées françaises séjournaient dans des établissements belges, contre seulement 12 personnes âgées belges dans des maisons de repos françaises.

L'OFBS a aussi pris l'initiative d'un accord en matière d'aide urgente transfrontalière. L'accord franco-belge sur la coopération entre les services d'urgence dans la région frontalière a été signé le 20 mars 2007 à Tournai. Le champ d'application s'étend de La Panne à Thionville et couvre donc toute la zone frontalière de la côte à Luxembourg. Pour la France, cela représente les régions du NPDC, de Picardie, de Champagne-Ardenne et de Lorraine. La coopération en matière d'aide médicale urgente s'inscrit dans la politique du Service public fédéral compétent de la Santé publique, en vue de conclure des accords avec tous les pays voisins, dans le but d'organiser des services d'aide aussi efficaces que possible, indépendamment des frontières et de couvrir juridiquement les interventions dans un autre pays.

Guide des soins de santé transfrontaliers franco-belges

Un des projets principaux dans le cadre de la coopération avec le NPDC concerne l'élaboration d'un 'Guide des soins de santé transfrontaliers franco-belges'. L'Agence Soins et Santé de Flandre est activement impliquée dans la mise au point de ce guide. Le projet se situe dans le cadre de la coopération interrégionale franco-belge, suivie par le comité d'accompagnement.

L'origine de ce projet est le manque de certains prestataires de soins dans le Nord de la France, ce qui entraîne de longues listes d'attente. Dans la pratique, cette situation génère une importante demande transfrontalière de soins, principalement de la part de patients français qui viennent se faire soigner en Belgique, aussi bien en Wallonie qu'en Flandre (surtout en Flandre occidentale). Toutefois, on ne connaît pas suffisamment les possibilités (par exemple, les modalités de remboursement) et l'organisation des soins de santé de l'autre côté de la frontière. Lille a proposé de réaliser un répertoire bilingue (F/NL), destiné en première instance aux professionnels des soins de santé, pouvant les aider dans l'aiguillage des patients. Il regroupera toutes les informations pratiques sur les

deux systèmes de soins de santé. Concrètement, cet inventaire est réalisé par l'*Observatoire Régional de Santé*, une asbl qui travaille uniquement pour les pouvoirs publics. Le répertoire sera disponible sous la forme d'un site internet facile d'accès, tant pour les professionnels, les organisations de patients que les utilisateurs. Pour donner plus de notoriété à cette initiative, une version imprimée du guide (F/NL, environ 200 pages, en 10 000 exemplaires) reprenant les informations de base sera éditée et distribuée aux professionnels, par le biais des organisations professionnelles, et à la presse spécialisée (tant en France qu'en Belgique), à l'occasion du lancement du site internet. Le guide et le site internet sont lancés fin 2007.

En vue de la confection du guide, toutes les structures de soins (hôpitaux, établissements pour personnes âgées, ...) et autres organisations de santé (dont les mutuelles) de la région NPDC et de Belgique ont été contactées par l'OFBS en leur demandant de s'inscrire dans ce projet. En juillet 2007, la situation se présentait comme suit : sur les 2500 organisations contactées, 566 ont complété une fiche, ce qui correspond à un taux de réponses de 24%.³⁸

2.7.4. Ressources financières

La majeure partie du budget - à savoir 80% - réservé au répertoire des soins de santé a été financée par le NPDC. Les différentes autorités belges (SPF Santé publique, Région wallonne et Afence flamande pour les Soins et la Santé) ont chacune contribué à raison de 10 000 EUR.

³⁸ Pour améliorer la participation des acteurs de santé de Flandre, l'Agence Soins et Santé a encore envoyé une lettre personnelle aux institutions ou organisations importantes de la région frontalière qui n'avaient pas encore réagi.

2.8. Travail et Economie sociale

2.8.1. Inventaire des instruments juridiques

- Protocole d'accord entre la Belgique et la France relatif à la modification du régime des travailleurs frontaliers (2007, en préparation)

2.8.2. France

Agence flamande pour la Formation d'entrepreneurs (SYNTRA Vlaanderen)

En ce qui concerne les initiatives de SYNTRA Vlaanderen, un accord de coopération structurel est envisagé entre SYNTRA Midden-Vlaanderen et l'*Université du Vin* à Suze-la-Rousse dans la région des Côtes-du-Rhône en France.

Depuis le milieu des années '90, un accord a été signé entre l'ancien IMOV à Gand (Institut pour la formation des classes moyennes) et l'*Université du Vin*, organisant à Gand le programme développé par l'université *Sommelier Conseil*, avec l'exclusivité pour la Belgique. Cette formation comporte 270 heures de cours, plus 1 semaine de stage à temps plein avec examen à Suze-la-Rousse. La création de la Vlaamse Wijnacademie (Académie du Vin de Flandre) en tant que marque au sein de l'IMOV a eu lieu en 1996. Lors de la fusion des centres de formation en Flandre en 2002, la marque Vlaamse Wijnacademie a rejoint SYNTRA Midden-Vlaanderen.

Depuis 2000, un groupe d'élèves flamands se rend chaque année en France pour 1 semaine entière de formation suivie d'un examen. Un groupe beaucoup plus important a participé pour la première fois en 2007 (25 élèves), car le campus de Asse avait aussi lancé une formation de *Sommelier Conseil*, où les premiers élèves avaient terminé leur formation. La formation s'organise également à Kontich, sous les auspices et le coaching de SYNTRA Midden-Vlaanderen/Vlaamse Wijnacademie. A ce jour, près de 100 personnes ont obtenu le diplôme de *Sommelier Conseil*, officiellement agréé et remis par l'*Université du Vin*, en collaboration avec la Vlaamse Wijnacademie.

2.8.3. NPDC

Office flamand de l'Emploi et de la Formation professionnelle (VDAB)

Travail frontalier

Depuis 15 ans, le nombre de frontaliers français qui viennent travailler en Flandre a décuplé. On parle actuellement de plus de 7000 frontaliers français en Flandre.³⁹ On les retrouve généralement dans des professions critiques dans le secteur alimentaire, la construction, le secteur textile et l'industrie métallurgique. D'autres 'secteurs en pénurie' souhaitent aussi engager des Français, notamment le secteur des matières synthétiques, des chauffeurs, des soudeurs, etc. La coopération avec la France permet au VDAB de développer une politique dans les secteurs critiques.

EURES

La coopération avec la France concerne surtout les régions frontalières de Flandre occidentale et du NPDC. La coopération passe dans une large mesure par EURES (*European Employment Services*), réseau de coopération créé en 1993 entre la Commission européenne, les services publics d'emploi des Etats Membres de l'Espace Economique Européen (EEE) et d'autres organisations partenaires (principalement des syndicats et des organisations patronales). Dans les régions frontalières où la

³⁹ En 2005, 25 665 Français travaillaient dans toute la Belgique (contre seulement 6 348 en 1990). De ce total, 22 553 frontaliers français provenaient du NPDC. Un tiers des frontaliers du NPDC travaillait en Flandre occidentale.

mobilité du travail est une réalité quotidienne, on assiste à la création de réseaux transfrontaliers particuliers au sein d'EURES. EuresChannel est le nom donné à 'accord de coopération transfrontalier pour les régions du Hainaut, du NPDC, de Flandre occidentale et du Kent. Les partenaires sont les services publics de l'emploi, le conseil interrégional des syndicats et les organisations patronales. Pour la Flandre occidentale, le VDAB, les syndicats ABVV et ACV, et UNIZO ont respectivement pris part au réseau.

Dans le cadre de la coopération au sein d'EURES, les actions suivantes sont notamment entreprises:

- Echanges d'emplois vacants
- Accompagnement de demandeurs d'emploi en France (actions de recrutement, offre d'emplois vacants, communication d'informations sur la situation de l'emploi à l'étranger)
- Organisation de salons pour l'emploi en collaboration avec le Nord de la France. Le 30 mai 2006, un premier salon transfrontalier pour l'emploi a été organisé à Lille, avec la présence de 171 entreprises et 9 500 visiteurs. Le 12 décembre 2007, un autre salon s'est tenu à Courtrai sous le nom *job@eurodistrict*. Ce salon est organisé en collaboration avec les services pour l'emploi et les organisations patronales de Flandre, de Wallonie et du NPDC ; il s'inscrit dans le cadre de la création de l'Eurodistrict
- En 2006, EuresChannel a publié une étude sur les mouvements frontaliers franco-belges

Projet RAVTI

Les entreprises flamandes proposent des emplois dans de nombreux domaines, dont le tourisme, les transports et les services. Les chômeurs français sont un réservoir de travailleurs potentiels. Toutefois, ce n'est pas une sinécure d'occuper les emplois disponibles – les professions dites en pénurie ou critiques. En effet, peu de Français parlent le néerlandais et de plus, il semble que l'adaptation à un autre style de vie et de culture soit un seuil difficile à franchir. En vue de promouvoir la mobilité transfrontalière du travail, un projet a été lancé en 2004 sous le nom RAVTI (*Réseau AFPA VDAB pour le Tertiaire et l'Industrie*). Les partenaires flamands au projet sont le VDAB et l'AFPA/Roubaix (*Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes*) pour la France. Le projet est financé en partie par des subsides européens dans le cadre d'INTERREG IIIA.

Deux domaines qui souffrent d'une pénurie de travailleurs – un dans le secteur secondaire et un dans le secteur tertiaire – ont été sélectionnés pour ce projet : l'automatisation industrielle et la téléassistance. Concrètement, dans le secteur secondaire, des formations professionnelles et linguistiques (120 heures par un instructeur du VDAB, prolongées plus tard à 180) sont organisées pour des opérateurs machinistes français désireux de travailler en Flandre. Ces formations se sont tenues dans le centre de formation de l'AFPA à Lomme (près de Lille). Dans le secteur tertiaire, une formation a été organisée des deux côtés de la frontière (120 heures, également prolongées à 180 heures): des élèves français ont appris le néerlandais pour travailler comme conseiller en clientèle et des élèves flamands pouvaient suivre en même temps une formation de collaborateur de *callcenter* (entièrement en français) à Roubaix.

Mais le résultat de ces formations est plutôt modeste. Peu d'élèves ont franchi le pas vers un emploi de l'autre côté de la frontière. Toutefois, la formation a largement contribué à un meilleur niveau d'instruction. En ce qui concerne plus spécifiquement la Flandre, la plus-value est limitée. Un nombre restreint de Français (31) a été formé et a suivi un cours de néerlandais en vue d'occuper un emploi en Flandre. 5% à peine des élèves ont accepté une offre d'emploi en Flandre. Quant aux Flamands qui ont été plongés dans un bain linguistique à Roubaix, on peut tirer la même conclusion. Les élèves flamands ne vont pas travailler non plus dans l'autre région linguistique.

Le succès plus que modeste s'explique par quelques problèmes qui freinent le travail frontalier :

- En premier lieu, il n'est pas simple d'organiser une coopération efficace et constructive entre les partenaires flamands et français. Cela prend du temps, de l'énergie et de la diplomatie de faire concorder le réalisme et le pragmatisme de la Flandre avec l'enthousiasme français. Il a donc fallu un certain temps avant que le projet RAVTI trouve sa vitesse de croisière
- En deuxième lieu, il faut évoquer les problèmes juridico-administratifs que rencontrent les travailleurs frontaliers.⁴⁰ Un exemple frappant concerne l'aide aux chômeurs qui cesse à la frontière, de sorte que les élèves français en formation en Flandre, risquent de perdre leur indemnité. Il existe aussi des entraves en matière de fiscalité et de sécurité sociale. Un protocole d'accord est actuellement en confection pour déterminer dans quel pays les frontaliers sont assujettis à l'impôt.⁴¹ Un autre problème concerne l'équivalence des diplômes, des formations et des qualifications. Le secteur de l'enseignement (l'administration et les établissements d'enseignement supérieur) préparent des systèmes d'homologation et d'équivalence
- En troisième lieu, la coopération plus intense avec le Nord de la France a des implications sur le fonctionnement du VDAB, qui dénonce le manque de moyens budgétaires et de personnel pour concrétiser les nombreuses propositions de coopération

Le projet RAVTI se termine fin 2007, mais on envisage de le prolonger: quelques pistes sont à l'étude en vue de lancer de nouveaux projets de formation entre la France et la Flandre, dans le but de dispenser, outre une formation technique, aussi une formation linguistique et un bain culturel flamand aux demandeurs d'emploi français.

Malgré les obstacles évoqués, il y a un enthousiasme incontestable pour étendre cette coopération. La *Communauté Urbaine de Dunkerque* (CUD) coopère avec d'autres organisations de la région et signale que le centre de formation AFPA pour soudeurs montre un vif intérêt pour le travail en Flandre. Selon le RESOC Sud-Ouest-Flandre (Comité régional de concertation économique et sociale), la coopération transfrontalière et la création d'une métropole autour de Lille sont une part essentielle de la stratégie de développement du sud-ouest de la Flandre. Le RESOC entend stimuler la mobilité transfrontalière des travailleurs en organisant des salons transfrontaliers pour l'emploi, des échanges qualitatifs, le suivi et la sélection des offres d'emploi et en créant un observatoire en tant qu'instrument de recherche permanente sur le marché transfrontalier du travail. Par ailleurs, la *Grensoverschrijdend Samenwerkingsplatform West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale* (Trad. Plateforme transfrontalière de coopération Flandre occidentale/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale) a une réelle volonté de coopérer avec le VDAB, afin de dynamiser la région sur le plan économique. Enfin, on espère que la coopération sur le travail frontalier et les professions en pénurie prendra de l'ampleur dans le cadre de l'Eurométropole.

Agence flamande pour la Formation d'entrepreneurs (SYNTRA Vlaanderen)

SYNTRA West a participé, pendant la période programmatique 2000-2006, aux projets INTERREG IIIA suivants:

- *TÉLÉ-LANGUES* (SYNTRA West comme promoteur) : réalisation d'un CD-ROM interactif pour l'apprentissage de communications téléphoniques efficaces en français. Un volet de grammaire

⁴⁰ Dans le cadre du projet RAVTI, on a examiné l'état du dossier en matière de mesures pour l'emploi (tant les mesures d'encouragement que les obstacles) en France, Flandre et Wallonie. Cette note a été remise aux pouvoirs politiques importants en leur demandant de 'lever les frontières' par un certain nombre de mesures et donc de considérer les habitants de la région frontalière comme un seul groupe, de sorte qu'un employeur flamand, par exemple, pourra recruter un Français par le biais d'une formation professionnelle individuelle en entreprise (IBO) ou une formation 'Néerlandais au travail'. Ces mesures sont encore irréalisables de nos jours. Les obstacles principaux ont été répertoriés par le groupe de travail parlementaire franco-belge.

⁴¹ Le protocole d'accord a été signé au terme de discussions entre le gouvernement français et belge le 9 mars 2007 ; il a ensuite été soumis à l'approbation des deux Parlements. L'approbation se fait encore attendre. L'accord dispose que les travailleurs frontaliers belges sont imposables en France à partir du 1^{er} janvier 2007. A partir du 1^{er} janvier 2007, les frontaliers français resteront imposables durant 25 ans en France, s'ils exercent une activité en dehors de la zone frontalière ne dépassant pas 30 jours par an. Cette réglementation (le 'principe du pays du travail') préoccupe de nombreuses entreprises de Flandre occidentale: elles craignent une baisse du flux de travailleurs français, qui profitaient du système favorable (pour eux) d'imposition dans le pays du domicile.

fonctionnelle est aussi intégré, sur la base des fautes les plus fréquentes commises par les néerlandophones. Le CD-ROM est un support idéal pour la formation classique 'Téléphoner efficacement en français'

- SEMENTIS (SYNTRA West comme partenaire): sensibiliser et motiver l'entrepreneuriat. Ce projet a pour but de réunir les chefs d'entreprise et de permettre une synergie entre les chercheurs, les étudiants et les experts
- TRANSPARENCE (SYNTRA West comme partenaire): comparer le marché du travail dans la zone transfrontalière Flandre-Wallonie-France en déterminant les professions critiques dans les secteurs de la construction et de l'horeca. Des programmes de formation ont été développés sur la base de cette étude et la définition des compétences manquantes, pouvant servir à toute la zone et qui doivent promouvoir le travail transfrontalier
- PAIN (SYNTRA West comme promoteur): échange d'élèves dans le cadre de la formation pain, pâtisserie et chocolat

Vu son succès, le projet PAIN a été poursuivi dans une deuxième phase et étendu à quelques professions. SYNTRA West en reste le promoteur. Depuis janvier 2006, des participants sont échangés pendant 4 semestres entre la *Chambre de Métiers du Nord* (Lille) et SYNTRA. Le programme d'échange de deux journées est toujours le même: visite à un centre de formation étranger dans le Nord de la France, quelques visites d'entreprises, explications sur le secteur dans le Nord de la France et les possibilités d'emploi, et une brève formation sur une spécialité locale. Les professions/formations concernées sont les suivantes : coiffeur, esthéticien(ne), personnel de salle, personnel de cuisine, boulanger et pâtissier.

Par ailleurs, quelques pistes pour d'autres formes de coopération sont actuellement à l'étude :

- Développement commun de matériel d'e-learning pour la formation de *sommelier*
- Echange (formation et élèves) dans le secteur de la bijouterie (émaillage à chaud)
- Développement d'un centre de compétence pour le verre, en mettant l'accent sur le façonnage et le soufflage du verre sur chalumeau (développement de curricula de formation et contenus, de même qu'une exposition commune)

2.8.4. Ressources financières

SYNTRA Vlaanderen

La coopération entre SYNTRA Midden-Vlaanderen et l'*Université du Vin* est une initiative exclusive des deux établissements. Aucun projet européen n'a été déposé, ni tout autre projet pouvant d'obtenir une aide financière supplémentaire d'une quelconque autorité ou institution. La formation de SYNTRA est évidemment subventionnée dans le cadre des dotations de SYNTRA Vlaanderen, destinées au financement des activités des différents centres.

Les projets de SYNTRA West sont financés (en partie) par le programme INTERREG IIIA. Les différents centres SYNTRA en Flandre disposent en grande partie de ressources autonomes pour ces projets.

Office flamand de l'Emploi et de la Formation professionnelle (VDAB)

Le VDAB coopère avec des collègues français dans le cadre de plusieurs projets européens: le projet RAVTI (formations professionnelles transfrontalières dans le cadre d'INTERREG IIIA), l'accord de coopération EuresChannel (office transfrontalier pour l'emploi dans le cadre d'EURES), et stages d'élèves à l'étranger (communication des compétences des employés et du secteur horeca dans le

cadre de Leonardo). Ces projets sont financés en partie par les programmes européens correspondants, en partie par le VDAB. Entre 2001 et 2007, le VDAB a consacré les moyens suivants à la coopération avec la France dans le cadre de projets européens:

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (jusqu'à ce jour)
EUR	53 552,93	46 274,62	44 657,60	66 600,55	59 869,30	94 145,06	66 560,86

2.9. Economie, Sciences et Innovation

2.9.1. Inventaire des instruments juridiques

- Approbation par le Gouvernement flamand (VR/2007/1602/DOC.0117) de la répartition financière des ressources du FEDR, attribuées à la Flandre dans le cadre de l'Objectif 3 des Fonds structurels européens 2007-2013, sur les divers accords de coopération transfrontalière avec les Pays-Bas, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, d'une part, et les deux accords de coopération transversaux, d'autre part (2007)
- Approbation par le Gouvernement flamand (VR/2007/1105/DOC.0442) de l'Objectif 3 Programme opérationnel de coopération territoriale transversale pour la région de la Mer du Nord et le Nord-Ouest de l'Europe 2007-2013 (2007)
- Projet de Programme opérationnel (VR/2007/29.06/DOC.0646) Objectif 3 Coopération européenne interrégionale 2007-2013
- Approbation par le Gouvernement flamand (VR/2007/2007/DOC.0879) de l'Objectif 3 Programme opérationnel de coopération transfrontalière France/Wallonie/Flandre 2007-2013 (2007)
- Approbation par le Gouvernement flamand de l'Objectif 3 Programme de coopération transfrontalière maritime entre l'Angleterre, la France, la Flandre et les Pays-Bas (en préparation)

2.9.2. France

2.9.2.1. ECONOMIE ET ENTREPRENEURIAT INTERNATIONAL

Situation économique en France

En comparaison avec les Etats membres voisins de l'UE, l'économie française est loin d'occuper le haut du classement. En 2006, le taux de chômage s'élevait à 9,5% de la population active. En 10 ans, la situation ne s'est pratiquement pas améliorée. C'est surtout le chômage des jeunes (<25 ans) de 23,2% qui est préoccupant. Malgré le contexte international positif ces dernières années, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est assez limitée : 2% en 2006, contre une moyenne de 3,0% dans l'UE des 27. La dette publique reste élevée et augmente même (54,6% du PIB en 1995 contre 63,9% en 2006). En matière de déficit budgétaire, la vigilance s'impose aussi: en 2005, la norme de Maastricht de 3% a été difficilement atteinte, en 2006, le déficit s'élevait à 2,5%.⁴²

Pendant le dernier mandat du Président Chirac, une importante réduction fiscale avait été annoncée, afin de stimuler la croissance économique. Sous le signe de la *relance*, Chirac ambitionnait de lancer de grands projets technologiques (Airbus, Ariane et TGV) qui feraient à nouveau parler de la France.

Pour améliorer la compétitivité de l'économie française, le Gouvernement français a lancé en 2004 le plan de financement des 'pôles de compétitivité'. Ces pôles sont des accords de coopération publics-privés entre les entreprises, les centres de recherche et les établissements d'enseignement (dont les universités) chargés d'élaborer ensemble des projets innovateurs de développement économique. Les activités des pôles de compétitivité espèrent améliorer à terme la position concurrentielle de la France. Dans les secteurs, comme le transport et la logistique, où la concurrence entre la France et la Flandre est déjà vive, cela peut avoir une influence négative sur la position de la Flandre. Par ailleurs, la Flandre peut aussi profiter de la recherche et de l'innovation menée de l'autre côté de la frontière. Citons, à titre d'exemple, les projets innovateurs dans le secteur du textile, auxquels participent aussi des centres de recherche flamands et qui favorisent la force de frappe mondiale de l'ensemble du secteur textile transfrontalier.

⁴² Les chiffres sur la situation économique de la France se basent sur les informations statistiques d'EUROSTAT, le bureau statistique de la Commission européenne. Voir http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1090_1&_dad=portal&_schema=PORTAL.

Le Président Sarkozy veut provoquer un effet choc: de nombreuses mesures économiques et fiscales, qui contiennent il est vrai un risque vu le déficit budgétaire déjà précaire, doivent inverser la spirale descendante de l'économie française. Les entreprises françaises occupent une position centrale dans le projet économique de Sarkozy : il faut réduire les charges fiscales et administratives qui freinent l'activité des entreprises. Ces mesures doivent garantir une croissance accrue et relever la compétitivité des entreprises françaises (surtout par rapport à son concurrent l'Allemagne).

Interpénétration de l'économie Française et belge

La Belgique est une destination appréciée par les investisseurs français. La culture des affaires proche, les facilités linguistiques et le régime fiscal plus avantageux favorisent cette situation. La Belgique compte environ 1 600 sites d'entreprises françaises. Elles procurent du travail à 200 000 personnes, dont 28% en Flandre. En termes de flux financiers, la France réalisait en 2006 près de 87,4 mia EUR en investissements en Belgique, ce qui correspond à 15,6% du montant total des investissements étrangers en Belgique.⁴³

La France est surtout présente dans les secteurs suivants : holdings (36%), informatique (18%), énergie (16%) et services financiers (8%). Parmi les noms connus, citons: Alcatel (télécommunications), Alstom (transport et énergie), Axa (assurances), Carrefour (grands magasins), Cegelec (services technologiques), France Telecom (télécommunications, propriétaire de Mobistar), Suez (gaz et électricité) et Total (carburants). Dans le sens inverse, les entreprises belges investiraient 42,5 mia EUR en France, surtout dans le secteur financier (30%), les holdings (25%) et l'industrie (14%, surtout la chimie et l'énergie). Parmi les entreprises belges connues actives en France, citons: Fortis (principalement assurances), ING et Dexia (banques), Solvay (pharmacie) et Interbrew (bière). Les chiffres cités ci-dessus témoignent d'une forte 'interpénétration' de l'économie française et belge.

Les entreprises françaises ont en tout état de cause un impact considérable sur l'économie belge et flamande. Un exemple actuel concerne la fusion entre Suez et Gaz de France, de sorte que tous les acteurs dominants du marché belge de l'énergie risquent de tomber entre les mains d'un seul et même groupe industriel. Pour réduire l'impact de cette position dominante sur le marché de l'approvisionnement en énergie, il est nécessaire de prendre des mesures correctrices qui garantissent une concurrence permanente. D'autres exemples connus sont la reprise de la chaîne belge des magasins GB par le groupe de distribution français Carrefour et la fusion entre la société belge Petrofina et le groupe pétrolier et gazier français Total. Dans le sens inverse, des entreprises belges et flamandes ont acquis une position importante sur le marché français. Une illustration éloquent est le développement des activités françaises de Roularta Media Group. Roularta a repris l'ensemble du groupe français Express-Expansion en septembre 2006. Le Groupe Express-Expansion édite des magazines de premier plan dans divers domaines (nouvelles, économie, intérieur et *lifestyle*, enseignement, culture). En outre, Roularta tente de renforcer la position de sa filiale Groupe Studio Press dans le secteur des loisirs. Enfin, Roularta Media Group a repris le magazine Point de Vue et il participe à des *joint-ventures* avec Laurent Blanc et le groupe de médias français Spir Communication.

La coopération avec des entreprises françaises apporte aussi des avantages pour les entreprises belges et flamandes. L'industrie aéronautique de Flandre et de Wallonie a participé dans le passé à plusieurs projets Airbus. Des contrats ont été conclus pour la construction des A330/A340 (années '90) et plus récemment pour le A380 et l'appareil de transport militaire A400M. La participation d'entreprises flamandes aux programmes successifs d'Airbus a été l'occasion de plusieurs visites ministérielles:

- Le 14 juin 2005, le ministre flamand de l'Economie Fientje Moerman et le Ministre-Président Yves Leterme ont visité le salon bisannuel de l'aéronautique du Bourget (près de Paris)

⁴³ Les chiffres de cette section sur les investissements mutuels et le commerce sont basés principalement sur les analyses de *Flanders Investment and Trade (FIT)*, ainsi que les rapports annuels de l'ambassade de Belgique à Paris, les fiches de pays du Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères, et les fiches de synthèse de l'ambassade de France en Belgique (*Mission Économique*).

- Le 5 décembre 2005, la ministre flamande de l'Economie, Fientje Moerman, était présente à Toulouse à l'occasion de la présentation de projets de l'industrie aéronautique flamande à Airbus Military dans le cadre du projet A400M
- Le 20 juin 2007, la ministre flamande Moerman s'est rendue pour la deuxième au salon du Bourget

Les contrats pour la construction du nouvel A350 sont actuellement à l'examen. L'autorité fédérale et les régions accordent des interventions financières aux entreprises participantes. Des discussions sont actuellement en cours avec l'autorité fédérale et entre les régions pour fixer la répartition des compensations pour la Flandre et la Wallonie.

Un des secteurs flamands qui subsiste avec ses propres moyens, tout en étant en concurrence avec la France, est celui du transport et de la logistique. La forte position des ports flamands joue un rôle essentiel. Le plus grand concurrent français pour les ports flamands est Le Havre. Le Havre opère un mouvement de rattrapage, surtout dans le domaine du trafic de conteneurs. Le projet 'Port 2000', en d'autres termes, l'extension du port de conteneurs dans l'estuaire de la Seine, a joué un rôle important en l'espèce. Grâce au développement de nouveaux terminaux de conteneurs, Le Havre espère devenir un des plus grands pôles pour le trafic de conteneurs en Europe. Ce qui signifie une concurrence directe avec le port d'Anvers. Actuellement, Anvers est encore un port important pour l'économie française, mais les régions françaises s'approvisionnent de plus en plus dans leurs propres ports (Le Havre dans le nord et Marseille dans le sud). Ce qui entraîne une réduction du trafic français à Anvers. *Flanders Investment and Trade* (FIT), l'Agence flamande pour l'entreprise internationale, espère que le futur achèvement de la liaison Seine-Escaut renforcera encore la concurrence entre Le Havre et les ports de Flandre.

Indépendamment de cette concurrence, les autorités (portuaires) françaises et flamandes continuent encore à coopérer. Les ports de Zeebrugge et d'Anvers, pour la Flandre, et de Dunkerque, pour la France, ont le même hinterland. La concurrence est réelle en matière de fret. Par ailleurs, ces ports sont confrontés aux mêmes problèmes en matière logistique et spatiale. Dans le cadre d'INTERREG IIIB Nord-Ouest de l'Europe, il existait des projets franco-flamands pour améliorer la liaison entre les ports de mer et leur hinterland.

Relations commerciales entre la Flandre et la France

La Flandre et la France sont d'importants partenaires commerciaux. En 2006, la Flandre exportait pour une valeur de 24,2 mia EUR vers son voisin, soit une augmentation de 2% par rapport à 2005. La France est la troisième destination d'exportation de la Flandre, immédiatement après les Pays-Bas qui occupent la deuxième place. L'Allemagne trône en première position.

Contrairement à l'Allemagne et aux Pays-Bas, la part de la clientèle française par rapport aux exportations totales est (légèrement) en baisse. La part de la Flandre dans les exportations belges vers la France a aussi baissé. En 2006, la Flandre assurait encore 62,45% des exportations belges vers la France. C'est nettement moins que la part de la Flandre dans le total des exportations belges (plus de 80%).⁴⁴

Les principaux produits flamands exportés vers la France sont les machines et les outils mécaniques (9,80%), les matières synthétiques et leurs applications (8,46%), les autos, tracteurs, cyclomoteurs et vélos (8,16%), la fonte et l'acier (5,30%), et les machines et les appareils électriques (5,07%).

La France est le 3ème fournisseur de la Flandre avec une valeur de 19 mia EUR. En 2006, on a même observé une forte augmentation de 9%, après quelques années entre 3 à 4%.

En 2006, les principaux produits flamands importés de France étaient les autos, tracteurs, cyclomoteurs et vélos (19,77%), les machines et outils mécaniques (8,24%), les carburants minéraux (6,81%), les matières synthétiques et leurs applications (4,85%), la fonte, le fer et l'acier (3,79%).

⁴⁴ D'un point de vue relatif, la France a une relation commerciale plus forte avec la Wallonie qu'avec la Flandre.

Flanders Investment and Trade (FIT)

Flanders Investment and Trade est l'agence de l'autorité flamande qui soutient les entreprises flamandes en matière d'entrepreneuriat international, et qui aide aussi les entreprises étrangères à construire ou étendre un site en Flandre. FIT a 4 bureaux (représentations économiques flamandes) en France, établies à Lyon, Bordeaux, Lille et Paris.

Entrepreneuriat international

Lors de l'élaboration d'une stratégie d'entrepreneuriat international, il faut tenir compte du fait que la France est, dans un grand nombre de secteurs, un marché saturé et partant 'bousculé' pourvu d'exigences fortes, sur lequel les exportateurs flamands sont confrontés à de nombreux concurrents. L'établissement d'une entreprise peut entraîner l'éviction d'une autre entreprise flamande.

En ce qui concerne les pays voisins, *Flanders Investment and Trade* a un rôle spécifique vis-à-vis des entreprises débutantes. Des actions accessibles à tous, qui tiennent compte des besoins et des aspirations spécifiques des exportateurs potentiels et débutants, sont organisées pour la France, mais aussi pour l'Allemagne et les Pays-Bas.

La stratégie fixée par *Flanders Investment and Trade* a un objectif géographique et sectoriel, c'est-à-dire que des secteurs critiques sont fixés dans chaque pays en vue d'une approche proactive. Le choix de ces secteurs s'opère sur la base d'un schéma fixe, le FIT déterminant d'abord les secteurs cibles qui feront l'objet d'actions concrètes. Les secteurs cibles et le programme d'action sont examinés, au cours d'une deuxième phase, avec les représentants des acteurs économiques, à savoir les fédérations, les ports, etc.

Au cours des dernières années, le FIT a entrepris notamment les actions suivantes en France :

- Journées annuelles de contact (sauf l'année où se tiennent les journées de l'exportation)
- Journées de l'exportation avec les pays voisins (tous les trois ans, les dernières étant en 2005). Outre des rencontres individuelles, des ateliers sont aussi organisés sur (l'approche du) le marché français, entre autres
- Journée d'information Explus sur les Agences commerciales (2005)
- Salons classiques où le FIT organise des stands groupés, notamment SIAL (alimentation), Equip'Auto (*automotive*), Paris Air show (aéronautique) et Midest (sous-traitants pour l'industrie) à Paris, Nordbat (construction) à Lille et Sirha (horeca) à Lyon
- Séminaires, notamment 'L'aéronautique et la navigation spatiale en Allemagne et en France' (2005), 'Canal Seine Nord' (2005), 'Fournir dans la grande distribution' (2006) et 'Le secteur médical: instruments médicaux dans les pays voisins' (2006)
- Journées de rencontre et invitation d'acheteurs, par exemple, d'*Électricité de France* (2006), Matériaux de construction et DIY (*Do-It-Yourself*) (2006 en 2007), *Régie Autonome des Transports Parisiens* (RATP) (2007), *Direction des constructions navales* (DCNS) (2007)

Par ailleurs, le FIT a publié plusieurs études de marchés et des documents⁴⁵:

- Impression de catalogue pour les entreprises de vente par correspondance dans le Nord de la France (2005)
- Le secteur de l'aéronautique et de la navigation spatiale en France (2005)

⁴⁵ Vous pouvez consulter des études et des documents, reprenant de nombreuses autres sources sur les relations avec la France sur <http://www.flandersinvestmentandtrade.be/>.

- Le secteur de la santé en France (2005)
- France: Le marché des matériaux composites, concentré sur le sud-ouest de la France (2005)
- 2020: Les tunnels sous les Alpes (2006)
- Textile technique en France (2006)
- Projet Ferrmed: liaison ferroviaire Rotterdam-Algéciras (2006)
- Eco-industrie en France (2006)
- Industrie automobile en France (2006)
- Pyrénées Atlantiques (2006)
- Fournir des aliments prêts à la consommation au commerce de détail et au secteur horeca en France (2006)
- Vente de boissons en France (2006)
- La grande distribution en France – Guide pratique pour les débutants (2006)
- Le marché français du bricolage (2006)
- L'industrie musicale et cinématographique en France (2007)
- Matériaux de construction en France (2007)
- Sous-traitance d'Airbus (2007)
- Le marché DIY en France (2007)
- Le marché bio en France (2007)

Mais il n'y a pas de coopération systématique avec les acteurs français. Les initiatives publiques sont axées sur l'aide aux entreprises flamandes dans le cadre de leur entrepreneuriat international sur le marché français. Les entreprises françaises sont souvent des concurrents immédiats.

Recherche de capitaux

Le bureau de Paris coordonne les activités d'investissement du FIT. Pour assurer le suivi de ces activités, un *Deputy Investment Officer*, qui a l'expérience du marché français, a été sélectionné en 2007. Le 1^{er} février 2008, la première collaboratrice entre en fonction.

En ce qui concerne la recherche d'investissements, le FIT arrête une stratégie qui se focalise sur un thème géographique, sectoriel ou thématique. La France fait partie de la région 'Sud de l'Europe'. En fonction du programme d'action, on décide si l'accent sera mis sur un secteur, une région ou un thème. Chaque action est présentée au préalable par les bureaux locaux et comparée aux possibilités par secteur.

Pour 2007, chaque bureau du FIT établi en France entreprend au moins une activité en matière d'investissement. Ces actions ont pour objectif, d'une part, d'explorer le marché local et, d'autre part, de connaître l'effet des actions promotionnelles axées sur la recherche d'investissements. A partir de 2008, les actions sont structurées par secteur, en insistant sur la prospection d'entreprises internationales. Les activités suivantes sont prévues en 2007:

A Paris:

- Séminaire sur la fiscalité en Belgique, en collaboration avec Deloitte et Fortis (mars)
- Participation à la Conférence internationale sur les investissements à La Baule (juin)
- Organisation d'un événement pour les agences de développement économique à Paris, en collaboration avec *Oxford Intelligence* (octobre)
- Editorial sur la logistique dans *Conquérir*, une revue professionnelle internationale (octobre)

A Lille:

- Participation au salon logistique Top Transport (mars)
- Séminaire sur la fiscalité en Belgique, en collaboration avec KBC, KPMG, la Chambre belge (septembre)
- Participation à la conférence *start-up* à Lille (octobre)

A Lyon:

- Participation à l'événement de *Classe Export* (novembre)

A Bordeaux:

- Participation au salon dans le secteur *aerospace* (septembre)

Il n'y a pas non plus de coopération systématique entre la Flandre et la France en matière de recherche d'investissements. Il s'agit plutôt d'une concurrence, par exemple, en attirant les Centres européens de Distribution (CED). Toutefois, il existe une coopération occasionnelle avec les chambres françaises de commerce.

Club Diaspora

Club Diaspora est un accord de coopération entre le FIT (qui dirige le projet et assure le secrétariat), Voka (réseau flamand d'entreprises) et les Flamands dans le Monde (VIW), créé à l'initiative de l'ancien ministre du Commerce extérieur, Fientje Moerman. C'est un réseau de professionnels flamands à l'étranger, qui entretiennent des liens forts avec la Flandre et qui veulent partager leurs connaissances et leur expérience avec des entreprises flamandes actives sur le plan international. Les données des Flamands membres de Club Diaspora, sont regroupées dans une banque de données ouverte, accessible aux entreprises flamandes. Le réseau virtuel compte 98 membres en France.⁴⁶

Les contacts avec les membres du Club Diaspora se font tant on-line qu'off-line:

- Les entreprises flamandes ayant accès au réseau peuvent interroger on-line des membres de Diaspora appartenant à leur secteur d'activités
- Les membres du Club Diaspora sont invités par les représentants économiques de Flandre à Paris, Lille, Lyon et Bordeaux à des événements annuels, afin de préserver le sentiment d'appartenance à un club. Il y a aussi des contacts réguliers lors des activités ou des consultations en réseau

⁴⁶ En 2007, le réseau total compte plus de 1 300 conseillers bénévoles dans 84 pays et 35 secteurs économiques.

Districts of Creativity Network

Flanders DC (*Flanders District of Creativity*) est l'organisation flamande en matière de créativité d'entreprise. C'est une initiative du ministre flamand de l'Economie, Patricia Ceysens, qui entend encourager la créativité de l'économie flamande. Flanders DC tente de réaliser cet objectif par des formations, des entraînements on-line, du brainstorming, des événements, etc.

Sur le plan international, Flanders DC est active au sein du *Districts of Creativity Network*, un accord de coopération de 12 régions créatives provenant de 3 continents. Les régions françaises du NPDC et de Rhône-Alpes participent au réseau. Les 12 régions échangent des expériences et coopèrent à la promotion de la créativité. La méthode est triple:

- Organisation annuelle du *Creativity World Forum*. Lors de cet événement, les chefs d'entreprise, les décideurs politiques et les chercheurs du monde entier ont l'occasion d'échanger des idées et de trouver des sources d'inspiration
- Ils participent à des projets européens axés sur la promotion de l'innovation, de la créativité au sein des entreprises et de l'entrepreneuriat
- Le réseau DC élabore aussi des projets, comme un programme d'échange en matière d'innovation et de créativité

En 2007, la coopération avec le NPDC a été organisée via *Salon Créer*, le premier salon européen pour la création, la reprise et le développement d'une entreprise. Le moment culminant de *Salon Créer* était le *Lille International Forum of Entrepreneurship* (LIFE). Du 10 au 12 septembre 2007, ce forum a offert une plateforme aux experts européens et internationaux en entrepreneuriat. En sa qualité de partenaire, Flanders DC a collaboré à l'agenda et au programme de la conférence. Concrètement, il s'agissait d'organiser un atelier, intitulé *Stimulating innovation through creativity. Best practices from Flanders*.

Quant à la coopération avec Rhône-Alpes, Flanders DC a introduit un projet Leonardo da Vinci en octobre 2007 auprès d'EPOS (Programmes européens pour l'Enseignement, la Formation et la Coopération). Le projet prévoit des stages à l'étranger de 6 mois pour les étudiants diplômés en master dans les formations Projet Industriel (Ecole supérieure de Flandre occidentale), Produit Développement (Ecole supérieure d'Anvers) et Produit Design (Ecole supérieure catholique du Limbourg). Les stages se dérouleraient dans des sociétés de production renommées ou des bureaux de projets dans le Baden-Württemberg, en Catalogne, Rhône-Alpes, Lombardie et Ecosse. La période prévue s'étend de septembre 2008 à mai 2009.

2.9.2.2. SCIENCES ET INNOVATION

Programme-cadre européen RDT

En matière de Sciences et Innovation, la coopération se concentre principalement sur le Programme-cadre européen pour la Recherche et le Développement technologique (RDT). Dans le cadre du sixième Programme-cadre (PC6) qui portait sur la période 2002-2006, la France était le troisième partenaire en importance pour les acteurs flamands en matière de recherche.⁴⁷ Pour ce qui concerne la Flandre, ce sont surtout les universités et les écoles supérieures (45%) qui prennent part à des projets impliquant aussi des partenaires français, ensuite les centres de recherche (25%) et les entreprises flamandes (22%). Pour la France, ce sont essentiellement des instituts de recherche (36%) et des entreprises (25%) qui coopèrent avec des partenaires flamands. Le budget total de participation s'élève à près de 492 mio EUR, dont 146 mio EUR pour les partenaires flamands et 346 mio EUR pour les partenaires français. Les domaines principaux de coopération sont ICT, *Life sciences*, et *Sustainable development, global change and ecosystems*.

⁴⁷ Sur la base de données intermédiaires se rapportant à des contrats signés jusqu'au 24 janvier 2006 inclus. Ces contrats couvrent environ 55% du budget total du PC6.

RESEAUX ERA

Il existe aussi une coopération dans le cadre des RESEAUX européens ERA (*European Research Area Networks*), instrument politique de la Commission européenne pour la coordination des programmes nationaux de recherche. Le schéma ERA-NET souhaite encourager la coopération et la coordination entre les différents programmes de financement pour le soutien de la recherche et de l'innovation des Etats membres de la Communauté européenne et des pays associés. Le schéma a été lancé dans le cadre du PC6 et sera poursuivi dans le cadre du PC7 (2007-2013).

Le schéma ERA-NET est mis en œuvre par la publication d'appels publics à des propositions. Les propositions peuvent être introduites par les organisations publiques responsables du financement ou de la gestion de programmes de recherche sur le plan national ou régional (ministères, agences, ...), par d'autres organisations qui financent ou gèrent de tels programmes (par exemple, agences de droit public créées par les autorités) ou par des organisations actives au plan européen et qui sont notamment chargées de la coordination paneuropéenne de la recherche bénéficiant d'un financement national. Les appels à des propositions sont financés par des fonds de recherche nationaux (ou régionaux) et ne font pas partie du Programme-cadre européen. Ils sont toutefois ouverts aux équipes et aux instituts de recherche et/ou aux entreprises.

La Flandre – par l'intermédiaire de l'Institut flamand d'Innovation par les Sciences et la Technologie (IWT) ou du Département EWI (Economie, Sciences et Innovation) – et la France participent aux réseaux ERA suivants :

- CORNET (*ERA-NET on national and regional programmes and initiatives to promote research, and the dissemination of the results of that research, to the benefit of large communities of SMEs (Small and Medium Enterprises): Collective Research*). Les partenaires français sont MINEFI Paris (*Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie*) et CETIM (*Centre technique des industries mécaniques*). Toutefois, la France a signalé qu'elle n'avait pas l'intention de poursuivre le projet (CORNET II) en préparation
- EraSME (*ERA-NET on national and regional programmes to promote innovation networking and co-operation between SMEs and research organisations*). Le partenaire français est OSÉO-Anvar (*Agence française de l'innovation*)
- ETRANET (*ICT in traditional manufacturing industries*). Le partenaire français est OSÉO-Anvar
- EUROTRANS-BIO (*European network of transnational collaborative Research and Technology Development (RTD) for SME projects in the field of biotechnology*). Les partenaires français sont ANR (*Agence nationale de la recherche*), MINEFI Paris et MR/DT (*Ministère de la Recherche/Direction de la Technologie*)
- MANUNET (*Walking towards a European regionally based research area on new processes and flexible manufacturing systems*). Le partenaire français est UIMM Provence (*Union des Industries et Métiers de la Métallurgie*)
- MNT-ERA-NET (*From micro- and nano-scale science to new technologies for Europe*). Les partenaires français sont *Conseil Régional Midi-Pyrénées* et CEA/Léti (*Laboratoire d'Électronique et de Technologies de l'Information*)
- SUSPRISE (*Networking, coordination, cooperation and integration of national RTD programmes in the field of sustainable enterprise*). Le partenaire français est ANR.
- La coopération s'organise aussi dans le cadre de PV-ERA-NET (*photovoltaics*), de ERA-NET Plantgenomics et de ERA-NET HYCO (hydrogène et cellules de carburant)

Réseau INNO

La coopération administrative franco-flamande (par l'intermédiaire de l'Institut d'Innovation par les Sciences et la Technologie) s'organise au sein du réseau européen INNO, qui entend recueillir des connaissances scientifiques par l'élaboration commune de programmes d'innovation. La coopération se fait au sein de:

- INNET (*Networking of national / regional funding and innovation organisations for the involvement of SMEs in technology-based innovation clusters in Europe*). Les partenaires français sont OSÉO-Anvar, Conseil Régional Île-de-France et Conseil Régional Rhône-Alpes
- VALOR (*Development of an effective joint trans-national knowledge valorisation process and coordinated innovation policy*). Le partenaire français est OSÉO-Anvar

EUREKA

Outre le Programme-cadre RDT, la coopération s'organise aussi dans le cadre d'EUREKA, initiative intergouvernementale pour la promotion de la coopération internationale dans des projets en matière de Recherche et de Développement (R&D) industriels appliqués et axés vers le marché. EUREKA défend une approche décentralisée.

Si le contrôle de qualité est satisfaisant, le réseau accorde un label EUREKA aux projets acceptés. EUREKA applique ainsi le principe *Bottom Up*: les partenaires d'un projet R&D déterminent eux-mêmes l'accord de coopération, le contenu et le planning de leur projet. Pour assurer le cofinancement du projet, les partenaires individuels peuvent s'adresser à leurs autorités nationales ou régionales. Dans la plupart des Etats membres, le label EUREKA permet de bénéficier d'une aide accrue. Outre le Programme des Projets individuels, EUREKA comporte aussi des *Clusters* et *Umbrellas*. Ces organisations partielles ont pour but de générer des (sous-)projets dans un domaine de recherche ou un secteur industriel spécifique. Des projets de coopération avec des partenaires flamands et français ont été demandés dans le cadre des *clusters* MEDEA et ITEA (axés tous les deux sur ICT).

Réseaux de support

La Flandre et la France coopèrent aussi à plusieurs réseaux en vue de supporter et de stimuler la participation à des programmes européens. Citons, à titre d'exemple:

- IGLO (*Informal Group of Liaison Offices*) (<http://www.iglortd.org/>), où la France est représentée par Clora, une association de 44 organisations de recherche et universités françaises, comme CEA (*Commissariat à l'Énergie Atomique*), le CNRS (*Centre National de la Recherche Scientifique*), INSERM (*Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale*) et ONERA (*Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales*)⁴⁸
- ERRIN (*European Regions Research and Innovation Network*) (<http://www.errin-brussels.org/>) est un réseau de régions européennes dont le but est d'aider des représentations régionales à participer à ERA. Pour la France, il s'agit des régions de Basse-Normandie, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Paris/Île-de-France, Bretagne, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes
- ERIK (*European Regions Knowledge-based Innovation Network*) (<http://www.eriknetwork.net/>), où la Lorraine est un partenaire associé

⁴⁸ Cf. section sur l'enseignement. En exécution des programmes de coopération entre la Flandre et la France, les centres de recherche et les universités de Flandre coopèrent avec le CNRS et l'INSERM. Le programme du CNRS est axé sur les sciences appliquées et est d'un haut niveau qualitatif. Le programme de l'INSERM sur les sciences médicales et biomédicales est provisoirement suspendu – malgré son succès.

- *Districts of Creativity Network* est un réseau créé par Flanders DC (*Flanders District of Creativity*, l'organisation flamande compétente pour la créativité dans les entreprises) où tant la Flandre que le NPDC et Rhône-Alpes sont représentés. Un des piliers de la coopération sur l'entrepreneuriat, l'innovation et la créativité est la participation à des projets européens (<http://www.flandersdc.be/view/nl/1456997-Ons+internationaal+netwerk.html>)
- IRE (*Innovating regions in Europe*) (<http://www.innovating-regions.org/>), avec la participation de plusieurs régions françaises importantes (Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Île-de-France, Lorraine, NPDC, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes). Dans l'esprit du réseau IRE, la Flandre assure la coordination du projet PC6 IMPACTSCAN (<http://www.impactscan.net/default.aspx>), *Bretagne Innovation* étant un des partenaires

Fonds de Recherche Scientifique (FWO)

Pour le FWO, la France est une importante zone cible en matière de mobilité des scientifiques. Au cours de la période 1991-2000, la France était la cinquième destination avec 5,21% de tous les crédits attribués par le FWO pour les voyages. Au cours de la période suivante 2001-2007, la France a pris la quatrième position avec 7,42% de tous les déplacements. Seuls les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Italie réalisent un meilleur résultat. Sur le plan financier, la France est une destination intéressante: en raison de la proximité, une partie de la coopération est réalisée sans apport de moyens du FWO.

Le FWO dispose d'un large éventail d'initiatives qui doivent stimuler les chercheurs auprès des universités flamandes à promouvoir également leur recherche à l'étranger (*in casu* la France) et à échanger des expériences avec des collègues étrangers, mais aussi à acquérir une nouvelle expertise à l'étranger ou à inviter un expert étranger en Flandre. Les initiatives suivantes doivent encourager la mobilité des chercheurs : communautés scientifiques de recherche, *visiting postdoctoral fellowships*, crédits pour la participation à des congrès à l'étranger, crédits pour des séjours à l'étranger, accords bilatéraux, allocations de mobilité pour les chercheurs post-doctorants FWO, allocations de fonctionnement pour les titulaires de mandats FWO, participation à des programmes internationaux (e.a. adhésion à la *European Science Foundation*), et à divers projets de coopération internationale (e.a. coopération dans le cadre de l'*European Synchrotron Radiation Facility* à Grenoble; coopération dans le cadre du *Centre Européen de Calcul Atomique et Moléculaire* à Lyon).

2.9.3. NPDC

2.9.3.1. ECONOMIE

Interaction économique

L'interaction économique entre la Belgique/Flandre et le NPDC est éloquent. Sur une longue période (1993-2005), la Belgique est le premier investisseur dans le NPDC, tant en termes d'emplois créés ou sécurisés (7 195 emplois) qu'en ce qui concerne le nombre de décisions en matière d'investissements (162). Les investissements belges sont plutôt réduits (en moyenne 70 travailleurs par rapport à 144 dans la région) et se concentrent surtout dans le secteur de la distribution et de la logistique. Ce sont principalement des entreprises flamandes qui investissent dans le NPDC. En 2006, on estimait que 440 entreprises belges étaient établies dans le NPDC, de sorte que la Belgique occupe la tête du classement international.

La Belgique est le principal partenaire commercial du NPDC. En 2006, la Belgique était aussi bien le plus grand client (6,5 mia EUR, soit 18,6% du total des exportations) que le plus grand fournisseur (5,5 mia EUR, soit 15,5% du total des importations).⁴⁹

⁴⁹ On ne dispose pas de chiffres distincts pour la Flandre.

Coopération au sein d'INTERREG

INTERREG III

La coopération économique franco-flamande sur le plan européen s'organise principalement dans le cadre des projets INTERREG. L'annexe jointe à la présente note stratégique comporte une énumération des projets auxquels les partenaires flamands et français coopèrent ensemble. L'Union européenne accorde chaque année, par l'intermédiaire du programme INTERREG, des subsides à des projets de coopération créatifs et innovateurs pour la coopération territoriale européenne. Le programme INTERREG couvre la totalité de l'espace européen, mais il offre aussi des possibilités limitées de coopération avec des pays en dehors de l'UE. Pour la période 2000-2006 (INTERREG III), la Flandre et la France ont coopéré aux programmes partiels suivants:

- Coopération transfrontalière: INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre (coopération tant tripartite que bipartite)
- Coopération transnationale: INTERREG IIIB Nord-Ouest de l'Europe
- Coopération interrégionale: INTERREG IIIC Ouest

A l'exception de la coopération bipartite franco-flamande dans le cadre d'INTERREG IIIA, il n'y a jamais de coopération sur une base strictement bilatérale. Les projets à portée économique ont rarement une vocation uniquement économique, mais bien un impact économique (par exemple, projets portuaires)

Quant au programme partiel de coopération transfrontalière, le souci primordial portait sur la réalisation de projets qui contribuent au développement durable du tissu socio-économique et socioculturel dans la région frontalière France-Wallonie-Flandre. Par ailleurs, le programme souhaitait améliorer la position concurrentielle de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Parmi les réalisations principales pour la période 2000-2006, citons:

- Une approche plus intégrée et coordonnée en regroupant toutes les zones de coopération franco-belge en un seul programme et en réalisant des projets structurants et transversaux
- Une attention soutenue pour le développement de structures transfrontalières qui dépassent les projets et la durée des projets
- Une attention soutenue pour le développement effectif et les avantages immédiats des projets pour la population locale

Terrains d'entreprises

Le projet *Emulation* a été réalisé dans le cadre d'INTERREG IIIA. Ce projet européen est dirigé par la Conférence transfrontalière permanente des Intercommunales (CPTI), avec Leiedal (arrondissement de Courtrai), l'Intercommunale de Flandre occidentale (wvi), IEG (Mouscron), IDETA (Tournai) et *Lille Métropole Communauté Urbaine*. *Emulation* portait sur la période 2003-2006 et avait pour but d'élaborer une approche intégrée, transfrontalière de terrains d'entreprises de qualité et durables, sur la base de méthodes et d'expériences différentes pratiquées en Flandre occidentale, dans le Hainaut et le Nord de la France. Des parties essentielles d'*Emulation* concernaient l'échange de *best practices*, de même que des visites d'étude de plusieurs 'projets phares' sélectionnés.⁵⁰ Le 23 janvier 2006, un séminaire de clôture s'est tenu à Courtrai sur la création et la gestion de terrains d'entreprises de qualité dans la métropole franco-belge.

⁵⁰ Vous pouvez trouver des informations détaillées dans: les Cahiers de l'atelier transfrontalier, numéro 15, *Emulation, Inrichten en beheren van kwalitatieve bedrijventerreinen in de Frans-Belgische metropool. Visies en ervaringen aan beide zijden van de grens*, novembre 2005.

Une étude du VOKA (réseau flamand d'entreprises), effectuée en décembre 2006 compare la disponibilité des terrains d'entreprises en Belgique à la situation internationale. Le résultat en Belgique est moins bon que dans les pays voisins l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. L'étude conclut que la Flandre souffre d'une pénurie de terrains d'entreprises et, partant, d'un manque de place pour créer des entreprises.⁵¹

Objectif 3 'Coopération territoriale européenne'

Au cours de la période 2007-2013, les programmes de Coopération territoriale européenne remplaceront les 'anciens' programmes INTERREG III. Ces programmes s'inscrivent parfaitement dans le cadre d'une réalisation accélérée des objectifs des agendas de Lisbonne et de Göteborg. Le Gouvernement flamand a pris les décisions nécessaires quant à la répartition des moyens financiers entre les différents programmes opérationnels de l'Objectif 3, il a conclu les accords budgétaires afférents et approuvé les programmes transfrontaliers et transnationaux.

Dans le cadre de ces programmes, l'Agence Economie remplit les tâches suivantes:

- 'Autorité nationale' pour le Fonds européen pour le Développement régional (FEDR) et donc responsable de l'utilisation réglementaire des ressources du FEDR en Flandre
- Représentant et codécideur pour le monitoring et les comités de sélection des différents programmes
- Conseiller et support dans l'élaboration des idées et/ou propositions de projets
- Co-financier potentiel des projets de l'Objectif 3 à finalité économique

Dans le cadre des programmes du nouvel Objectif 3, les objectifs formels sont fortement modifiés par rapport aux programmes INTERREG III.

Les priorités en matière de coopération transfrontalière sont les suivantes :

- Renforcement de la compétitivité transfrontalière par l'innovation et R&D
- Interconnexion entre les réseaux immatériels (services) ou les réseaux matériels (transport)
- Intégration transfrontalière du marché du travail
- Amélioration de l'infrastructure existante en matière de transport et de communication et – en cas de besoin – développement de nouvelles liaisons
- Gestion commune des risques naturels et technologiques

Priorités en matière de coopération transnationale :

- Encourager l'innovation et l'entrepreneuriat
- Améliorer le développement de l'économie de connaissance par la capacité de recherche et d'innovation (notamment, de nouvelles technologies d'information et de communication)
- Renforcer l'attrait des Etats membres, des régions et des villes en améliorant leur accessibilité et en protégeant l'environnement

⁵¹ Voir VOKA, Etude 05, *Ruimte om te ondernemen. Op zoek naar bedrijventerreinen in Vlaanderen*, décembre 2006, <http://www.voka.be/startpagina/media/publicaties/Documents/Voka-studie05.pdf>.

- Créer plus et de meilleurs emplois en aidant davantage de personnes à trouver du travail ou en les encourageant vers l'entrepreneuriat, augmenter la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises ; investir davantage dans le capital humain

Priorités en matière de coopération interrégionale :

- Echange de connaissances et d'expériences, développement commun de stratégies et d'instruments en matière d'innovation et d'économie de la connaissance (e.a. innovation; recherche, développement et développement technologique ; entrepreneuriat et PME ; société de l'information ; emploi et qualifications), et en matière d'environnement et de prévention des risques (e.a. risques naturels et technologiques, gestion de l'eau et des déchets ; biodiversité et protection du patrimoine naturel ; énergie et transport durable ; patrimoine culturel et paysages)

Une nouveauté pour la période programmatique 2007-2013 concerne la participation de la Flandre à un programme de coopération maritime, impliquant aussi les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni. Le programme s'organise autour de la Manche et de la Mer du Nord comme point de départ/frontière. Une attention particulière porte sur le rôle des ports et des activités maritimes.

2.9.4. Ressources financières

La contribution de la Flandre aux programmes INTERREG III (2000-2006), auxquels la Flandre a pris part, est la suivante :

- INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre
Contribution: 11 702 233 EUR
Assistance technique: 474 291,25 EUR
- INTERREG IIIB Nord-Ouest de l'Europe
Contribution: 3 677 630 EUR
Assistance technique: 105 999 EUR
- INTERREG IIIC Ouest
Contribution: 3 152 253 EUR
Assistance technique: 154 821 EUR

Pour le volet 'Entrepreneuriat international', la France fait partie du cluster 'Pays voisins'. Les ressources financières sont utilisées pour l'ensemble du groupe de pays et ne peuvent pas être attribuées individuellement par pays. Cela s'applique aussi au volet 'Investissements'. La France fait partie du secteur 'Sud de l'Europe' qui ne prévoit pas non plus de montant par pays.

Le Programme-cadre européen pour la Recherche et le Développement technologique est alimenté par le budget de l'UE et n'est financé qu'indirectement par les Etats membres/régions. Le Département Economie, Sciences et Innovation analyse le *return* en pourcentage du Programme-cadre pour la Flandre et le compare à la 'contribution' en pourcentage de la Flandre au budget de l'UE (environ 2%).

2.10. Tourisme

2.10.1. France

La France est un marché de croissance et un marché primaire

La France est un important marché de croissance en matière de tourisme vers la Flandre. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de nuitées en Flandre. La croissance annuelle moyenne depuis 2002 s'élève à 6,0%. Parmi les différents pôles d'attraction (touristiques) de la Flandre, les villes d'art sont sans aucun doute le produit principal pour le marché français.

	2002	2003	2004	2005	2006	Tendance 2005-06	CAM* 2002-06
Région flamande	808 853	854 637	901 277	951 297	1 020 279	+7,3%	+6,0%
Région bruxelloise	498 585	549 319	542 869	566 420	587 598	+3,7%	+4,2%
Région wallonne	395 258	382 468	437 902	431 642	458 919	+6,3%	+3,8%
Côte	166 405	183 483	213 696	228 885	241 713	+5,6%	+9,8%
Villes d'art	820 874	881 294	863 330	893 472	920 325	+3,0%	+2,9%
Régions flamandes	320 159	339 179	367 120	395 360	445 839	+12,8%	+8,6%
FLANDRE	1 307 438	1 403 956	1 444 146	1 517 717	1 607 877	+5,9%	+5,3%

Tableau 1: Evolution du nombre de nuitées françaises 2002 – 2006 (* CAM = Croissance annuelle moyenne)

(Source: Tourisme Flandre sur la base d'ADS)

La France n'est pas seulement un marché de croissance, elle est aussi un marché primaire. Le tourisme étranger vers la Flandre est déterminé pour 80% par les pays voisins. Pour la Flandre, les pays voisins que sont les Pays-Bas, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France sont donc des marchés primaires.⁵²

Tourisme Flandre a logiquement un bureau à Paris, où travaillent actuellement 7,5 ETP (équivalent temps plein). Le bureau de Tourisme Flandre fait partie de la délégation flamande. L'objectif de Tourisme Flandre est d'améliorer la notoriété générale de la Flandre et de convaincre le visiteur d'y séjourner plus longtemps.

Promotion et marketing

Lignes de force

Promouvoir la Flandre comme destination touristique à l'étranger est une des tâches essentielles de Tourisme Flandre. Pour la période 2004-2009, cette promotion se base sur les lignes de force suivantes :

- Capitaliser sur les principaux atouts touristiques de la Flandre à l'étranger, comme les villes historiques, à l'inclusion de Bruxelles
- Prévoir un 'marketing mix' précis pour les différents groupes cibles en fonction du potentiel du marché

⁵² Voir Tourisme Flandre, *Marktstrategische uitgangspunten voor de buitenlandpromotie van Vlaanderen*, 2006, http://www.toerismevlaanderen.be/doc/UPL_2007012216085320482.pdf, p.4.

- Se concentrer sur les combinaisons produit-marché au rendement touristique visible le plus élevé. Le tourisme d'affaires (MICE – *Meetings, Incentives, Conferences and Events*) bénéficie d'une attention particulière
- Une politique de commercialisation active qui tient compte des nouvelles tendances sociales prometteuses, e.a. le groupe cible des 'médieurs' (la génération du *babyboom*), l'authenticité, des vacances plus fréquentes mais plus courtes
- Développer des synergies avec d'autres partenaires à l'étranger : acteurs privés du marché, comme les tours opérateurs, les carriers, Thalys, les groupes d'hôtels, les NTO (*National Tourist Office*), les agences. Sur le marché français, les accords de coopération sont conclus principalement avec des acteurs privés

Le marché français

Tourisme Flandre réalise une vaste étude (portant aussi bien sur la quantité que sur les motivations) des différents groupes cibles français, afin d'optimiser les efforts de marketing.⁵³ Tourisme Flandre souhaite avant tout proposer le produit 'villes' au marché français: Bruxelles est considérée comme un important 'atout de destination' pour la Flandre, Bruges est une évidence pour les voyages commerciaux, Anvers et Gand méritent une présence commerciale ; l'ambition est de positionner Louvain et Malines comme une extension d'une destination de weekend vers une des villes déjà citées. Par ailleurs, d'autres villes font également l'objet d'une action de promotion, l'accent étant mis à chaque fois sur la beauté et l'inspiration de ces villes dans un contexte de 'bonne vie' qui caractérise la Flandre.

Partant de ce choix pour les villes, le marché français est réparti en trois groupes cibles. La subdivision se base sur les différents besoins des groupes cibles:

- Groupe cible primaire, 'les explorateurs': ce groupe comporte tant le segment plus âgé que plus jeune, il recherche l'enrichissement et l'inspiration à l'occasion d'un *city-break*. C'est le deuxième groupe cible en ordre de grandeur (22% du marché français), mais certainement le plus important. Les besoins de ce groupe correspondent parfaitement aux qualités intrinsèques et aux caractéristiques du produit 'villes'
- Groupe cible secondaire, 'les voyageurs distingués': c'est le segment le plus âgé du marché français, à la recherche de luxe et de 'gâteries' pour compenser une vie agitée ou routinière. Ce groupe ne représente que 15% de la population totale, mais il est le deuxième groupe cible en importance sur le marché français
- Groupe cible tertiaire, 'les fêtards': ce segment plus jeune du marché français est à la recherche de possibilités de sorties, cafés et attractions. Pour Tourisme Flandre, c'est le groupe cible le moins important, bien qu'il représente 23% du marché français

Jusqu'à présent, le marché français est principalement perçu d'un point de vue géographique, Tourisme Flandre se focalisant uniquement sur la région située 'au nord de la Loire', en insistant sur Paris et l'Île-de-France. Dorénavant, d'autres paramètres seront pris en considération: accessibilité, durée du voyage et coût. L'évolution des transporteurs Brussels Airlines et Thalys joue un rôle important en l'espèce.

Actions

Tourisme Flandre entreprend les actions suivantes sur le marché français:

⁵³ Cette section se base principalement sur: Toerisme Vlaanderen, *Flanders Connection. Marktanalyse en marktacties – Frankrijk*, 2006, http://www.toerismevlaanderen.be/doc/UPL_2007011512231818306.pdf.

- Actions menées vis-à-vis de la presse: organisation de voyages pour la presse en Flandre, exceptionnellement une conférence de presse en France, bulletins d'informations, assistance logistique des journalistes (matériel photo e.a.)
- Actions menées dans l'industrie française du voyage: *Flanders-Brussels Travel Forum*, actions communes de promotion avec des voyagistes français, partenariat structurel avec Thalys, voyages commerciaux en Flandre, bulletins d'informations, livraison de matériel (pour clients finaux) ou matériel photo pour catalogues, consultance sur le produit, ...
- Actions menées vis-à-vis des consommateurs: depuis la fermeture du comptoir et la nouvelle installation dans la Vlaamse Huis, le moyen de communication principal pour les consommateurs est un site internet de tourisme conçu spécifiquement pour les consommateurs français
- Vaste campagne publicitaire en collaboration avec des sociétés privées, dont Thalys, la société provinciale autonome Westtoer et 6 villes d'art

Concurrence

La France et la Flandre se font la concurrence lorsqu'il s'agit de convaincre la population française ou belge à prendre ses vacances en France ou en Flandre.⁵⁴ En effet, les pôles d'attraction touristiques en Flandre subissent la concurrence de destinations françaises (comparables). Exemples possibles: un citytrip à Lille est en concurrence avec un séjour à Bruges ou à Gand, et des vacances sur la côte (du Nord) de France diminuent le nombre de touristes dans les cités balnéaires de Flandre.

Les marchés britannique, néerlandais et allemand souffrent aussi de cette concurrence, car la France et la Flandre vendent (dans une certaine mesure) des produits touristiques comparables dans les pays voisins. Cela vaut surtout pour les citytrips, et dans une moindre mesure, pour les vacances sur la côte.

Les tableaux ci-dessous donnent une idée des destinations de vacances des Flamands. Pour les longues vacances de 4 nuits et plus, la France est la destination principale pour le Flamand. De même, pour les courts séjours (de 1 à 3 nuits), le Flamand choisit la France, mais les destinations intérieures, comme la côte et les Ardennes réalisent un meilleur résultat dans cette catégorie.

(nombre X 1.000)	2002	2004	2006	Tendance 2004-06
Intérieur	1 708 24,9%	1 627 23,7%	1 726 26,1%	+6,1%
Etranger	5 151 75,1%	5 239 76,3%	4 887 73,9%	-6,7%
France	1 235 18,0%	1 174 17,1%	1 243 18,8%	+5,9%

Tableau 2: Destination de vacances (4 nuits et plus) des Flamands 2002 - 2006
(Source: Reisgedrag van de Belgen, WES Onderzoek en advies)

(nombre X 1 000)	2002	2004	2006	Tendance 2004-06
Intérieur	2 139 57,3%	2 365 58,8%	2 019 55,8%	-14,6%
Etranger	1 594 42,7%	1 657 41,2%	1 593 44,2%	-3,9%
France	594 15,9%	563 14,0%	470 13,0%	-16,5%
Pays-Bas	366 9,8%	374 9,3%	408 11,3%	+9,1%
Allemagne	284 7,6%	338 8,4%	325 9,0%	-3,8%

⁵⁴ Selon les chiffres de l'*United Nations World Tourism Organization* (UNWTO), la France est incontestablement la plus importante destination de vacances au monde. En 2006, la France a accueilli 79,1 mio de touristes. A titre de comparaison: l'Espagne occupe la deuxième place avec 58,5 mio de touristes, la Belgique vient en 31^{ème} position avec 7 mio de touristes.

Tableau 3: Destination de vacances de courte durée (1 à 3 nuits) des Flamands 2002 - 2006

(Source: Reisgedrag van de Belgen, WES Onderzoek en advies)

Par rapport à des marchés cibles plus éloignés, la concurrence entre la France et la Flandre est inexistante : les deux destinations sont souvent vendues conjointement dans le devis d'un voyage en Europe. Dans ce contexte, les autres destinations européennes complètent l'offre de la Flandre.

Coopération

Le *Ministère du Tourisme* et la *Maison de la France* sont les équivalents de Tourisme Flandre en France. La *Maison de la France* est l'organisation nationale pour la promotion du tourisme vers la France et elle obtient ses moyens de fonctionnement auprès de l'autorité (départements français, offices locaux de tourisme) et d'entreprises privées. La *Maison de la France* fait de la promotion uniquement pour les membres qui participent au financement. Cette organisation se concentre uniquement sur le marketing de destination. L'octroi de licences, le classement des étoiles et toutes les activités afférentes relèvent de la compétence du *Ministère du Tourisme*. A Tourisme Flandre, toutes les compétences en matière de tourisme (tant les investissements, les licences que la promotion) sont contrôlées au sein d'une même institution.

Tourisme Flandre a une coopération limitée avec la *Maison de la France* sur les marchés où les destinations de la France et de la Flandre se complètent. Cela s'applique en première instance aux marchés d'outre-mer, mais des initiatives communes sont aussi prises dans d'autres régions.

Il est difficile d'avoir une coopération systématique et structurelle avec la *Maison de la France*, car il peut y avoir un risque de conflit d'intérêts entre les partenaires concernés du secteur privé. Par exemple : Air France est un partenaire structurel de la *Maison de la France*, et dans plusieurs pays, c'est évidemment un concurrent de Brussels Airlines, partenaire de coopération de Tourisme Flandre.

Les actions promotionnelles menées sur les marchés lointains, en collaboration avec d'autres autorités (de France notamment), sont poursuivies par Tourisme Flandre. Il s'agit principalement de campagnes communes destinées aux consommateurs du marché américain, dans le cadre de l'accord de coopération ETC (*European Travel Commission*). Pour les autres marchés intercontinentaux, ETC ne prévoit qu'un budget limité et les actions communes sont relativement réduites.

Le 10 janvier 2005, le ministre flamand du Tourisme, Geert Bourgeois, a rencontré son homologue Léon Bertrand (*Ministre délégué au Tourisme*) lors d'une visite de travail à Paris. Les thèmes suivants ont été abordés: le statut de la Flandre au sein de l'*Organisation Mondiale du Tourisme*, les différents projets de coopération entre la Flandre et la France (*le tourisme fluvial*, INTERREG, *le littoral*, et la coopération entre le NPDC/Kent/Flandre occidentale), les taxes fiscales sur les restaurants, les subsides sous la forme de chèques individuels et les possibilités touristiques de la ligne Ostende-Lille.

2.10.2. NPDC

Dans le cadre d'INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre, quelques projets transfrontaliers à caractère touristique-récréatifs ont été réalisés en collaboration avec des partenaires du NPDC :

- Courtrai-Région de la Lys: centre régional de visiteurs '1302 – La Bataille des éperons d'or par l'image' (avec la ville de Courtrai comme partenaire) (2002)
- Wervik: activité sur le tabac (le Musée du Tabac) (avec la commune de Wervik comme partenaire) (2002). Ce projet est une partie de la coopération 'A la frontière : Tabac, Douane, Fraude, traditions'
- RANDO (bilatéral): récréations routières transfrontalières (avec la société provinciale autonome Westtoer comme partenaire) (2004)

- RANDO (trilatéral) (avec l'asbl Tourisme Flandre orientale comme partenaire) (2005)
- Optimisation de l'accueil de Tourisme Dixmude (avec la ville de Dixmude comme partenaire) (2005). Cette coopération s'inscrit dans le cadre du projet INTERREG 'Coopération touristique transfrontalière Westhoek - Esquelbecq – Dixmude - partie II'
- Point d'infos touristiques et point de départ vélo Mandelvallei (avec la commune de Wielsbeke comme partenaire) (2005). Ce projet fait partie de la 'Région de la Lys – Phase 2'
- Fort Napoléon Ostende: travaux d'équipement touristique-récréatifs (avec la participation de l'asbl Stichting Vlaams Erfgoed) (2005). Ce projet fait partie de la coopération 'Villes fortifiées'
- Promenade sur le thème du patrimoine (avec la participation de l'asbl VVV Lo-Reninge) (2006). Ce projet fait aussi partie de la coopération 'Villes fortifiées'

2.10.3. Ressources financières

Aucune ressource financière structurelle n'est prévue pour la coopération avec la France. La participation à des actions communes de marketing varie selon l'action et le pays. En outre, ces ressources ne sont pas attribuées spécifiquement à la France, mais au marché cible sur lequel se déroule l'action spécifique avec la France.

Le financement dans le cadre des programmes INTERREG est organisé par projet.

2.11. Culture, Jeunesse, Sports et Médias

2.11.1. Inventaire des instruments juridiques

- Accord de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française (2000), mise en œuvre sur la base des Programmes de coopération de 2003-2005 et 2006-2009
- Accords de coopération culturelle entre le Nord-Pas de Calais (France), la Communauté Française, la Communauté flamande, le Conseil régional de Rogaland (Norvège) et la voïvodie de Silésie (Pologne) (2003 et 2004) (les accords dits de Toolquiz)
- Manifeste de Coopération transfrontalière et interrégionale entre le Nord-Pas de Calais (France), la Communauté française, la Communauté flamande, le Conseil régional de Rogaland (Norvège) et la voïvodie de Silésie (Pologne) 2007-2013 (en préparation)

2.11.2. France

Culture en médias

Arts et patrimoine

La Flandre et le Nord de la France entretiennent depuis longtemps divers contacts dans le domaine de la culture. Il s'agit généralement d'une coopération entre la région de Courtraï et la région limitrophe du Nord de la France, mais la province de Flandre occidentale et le *Département du Nord* se sont aussi engagés dans différents projets. Cependant, la présence culturelle de la Flandre ne se limite pas uniquement au Nord de la France. Sous l'impulsion de l'accord bilatéral entre la Communauté flamande et la République française en matière de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique, la politique culturelle relative à la France a pris une importante extension.

Le Programme d'action culturelle pour 2006-2009 concrétise de nombreuses possibilités de coopération avec la France dans les domaines du design et de l'architecture, des arts de la scène et du patrimoine. Les projets français ou réalisés en collaboration avec des partenaires français, faisant l'objet d'un avis favorable des commissions d'évaluation compétentes, peuvent bénéficier de subsides. La coopération franco-flamande se caractérise par des valeurs fixes depuis quelques années déjà :

- Un subside annuel permet à la Flandre d'apporter son soutien au Festival d'Avignon par l'intermédiaire du Département de la Culture. Ce soutien effectif permet aux compagnies flamandes de répondre, selon des conditions financières correctes, aux invitations du Festival d'Avignon. Des contacts personnels se sont développés entre les organisateurs français et les autorités et compagnies flamandes, donnant naissance à des liens durables. Le ministre de la Culture, Bert Anciaux, s'est rendu à la 59^{ème} édition du Festival du 8 au 10 juillet 2005. Cette année-là, l'artiste flamand Jan Fabre avait le statut d'*artiste associé*
- La division des beaux-arts de la Communauté flamande a conclu il y a quelques années déjà un contrat avec la résidence d'artistes, la *Cité des Arts* à Paris. Des artistes des beaux-arts flamands y séjournent en permanence, comme récemment Johan Gamonprez et Yves Pervenage
- La Maison des Traducteurs de Louvain est aussi ouverte à d'éventuelles demandes émanant de France. Le traducteur français Pierre Gallissaires a déjà fait usage de cette possibilité en 2006

Le nouveau programme d'activités entre la Flandre et la France offre encore d'autres possibilités en matière de formations sur le patrimoine, proposées par le partenaire français. Les propositions sont communiquées à intervalles réguliers par le conseil culturel de l'Ambassade de France à Bruxelles à l'Agence des Arts et du Patrimoine. L'Agence diffuse les offres, ce qui permet au secteur de réagir aux propositions de stages.

Par ailleurs, la France et la Flandre font toutes les deux partie de plusieurs organisations internationales, comme le *Label pour le Patrimoine européen* et le *Forum Européen des Politiques Architecturales*, qui visent une concertation optimale dans les domaines concernés.

Présence de la Flandre en France

La Communauté flamande subventionne les frais de voyage, de séjour et de transport des artistes flamands qui donnent des représentations en France (musique, théâtre, danse, expositions artistiques, ...). La participation à des festivals, des expositions, des spectacles ou même des tournées entières sont subsidiées. Quant à la présence de la Flandre à des festivals (internationaux) en France, sa participation a été financée (à plusieurs reprises) dans le passé : le Festival d'Avignon, le *Tremplin Jazz Festival* à Avignon, le *Paris Jazz Festival*, la *Fête de la Musique* à Sainte-Maxime, le festival *Mettre en Scène* à Rennes, le festival *Dance à Aix* à Aix-en-Provence, le *Festival des Abbayes des Landes*, etc.

Le public français a découvert les arts flamands de la scène il y a quelques années. Différentes compagnies et des artistes de théâtre individuels se sont déjà rendus en France, souvent grâce à l'aide de la Communauté flamande. La présence éminente et appréciée de la Flandre au Festival d'Avignon est un exemple éloquent.

Arts audiovisuels

Actuellement, il n'y a pas encore de coopération bilatérale directe en matière d'arts audiovisuels. Mais le Programme de coopération 2006-2009 précise ce qui suit dans le chapitre sur les arts audiovisuels: "*La partie française souhaite poursuivre les échanges de vues sur les activités culturelles en réalisant un projet de rencontre sur le jeune Film européen. Ce sera un avant-goût d'un événement qui se tiendra dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne au deuxième semestre de 2008.*" Le Fonds audiovisuel flamand (VAF) fait savoir qu'il entend apporter sa pleine collaboration à un projet de rencontre autour du jeune Film européen.

Par l'intermédiaire du VAF et de sa cellule de promotion Flanders Image, la Flandre vise une présence annuelle à divers festivals du film en France, en commençant naturellement par le festival international du film à Cannes, ensuite le *Festival international du court métrage* de Clermont-Ferrand et le *Festival international du film d'animation* à Annecy. La Flandre tente aussi d'être présente de manière systématique à *Premiers Plans* à Angers, au *Festival international de programmes audiovisuels* (FIPA) à Biarritz et au *Festival international du documentaire* à Marseille. Flanders Image entretient généralement de bons contacts avec les festivals du film en France et elle est régulièrement invitée à donner son avis ou apporter son assistance (e.a. aussi au *Festival du film nordique* à Rouen).

Jeunesse

Dans le cadre du Programme de coopération, un représentant des jeunes est envoyé chaque année depuis 2005 pour participer au festival du film de Cannes

Sports

Une rencontre annuelle s'est tenue jusqu'en 2002 entre le Bloso et le *Ministère de la Jeunesse et des Sports*, dans le but d'élaborer un programme d'action dans le cadre de la sous-commission Jeunesse et Sports. Depuis 2002, les contacts sont plus informels, et se déroulent généralement dans le cadre d'une coopération portant sur d'éventuelles initiatives importantes.

Lors de l'élaboration du Programme de coopération 2006-2009, le Bloso avait encore tenté d'intégrer une 'banque de journées' (fixant un nombre spécifique de jours pour la participation à des stages à l'étranger, des voyages d'étude, e.a.), mais sans succès. Le programme d'activités ne comporte qu'une mention générale sur la possibilité d'échanges (article V.A).

La France n'a pas introduit de demandes relatives aux activités sportives en Flandre. Elle a toutefois accepté une contribution de la Flandre pour couvrir les frais de séjour de collaborateurs de l'Ecole

flamande des entraîneurs du Bloso. Il s'agissait des participations à la 6th *European Women and Sport Conference* à Paris (2004), à un stage de kayak à Doucier (2006) et au *Brevet d'État* de descente de rapides en bateau à Thonon-Les-Bains.

Depuis 2005, l'association flamande Sporta organise l'événement Ventourist/Ventousiast, une ascension du fameux Mont Ventoux par des cyclotouristes flamands. Le ministre des Sports Bert Anciaux était présent tant en 2006 qu'en 2007.

En ce qui concerne le Tour de France 2007, les efforts communs consentis par les gouvernements flamand et fédéral ont permis d'avoir un point d'arrivée et de départ en Flandre. En concertation avec le premier ministre Guy Verhofstadt, l'autorité flamande a conclu un accord avec la direction du *Tour de France* sur une arrivée à Gand le 9 juillet 2007 et un départ de Waregem le 10 juillet 2007. Des négociations sont déjà menées avec la direction du Tour sur un départ possible du *Tour de France 2014* en Belgique. L'endroit n'est pas encore connu.

2.11.3. NPDC

Culture et médias

La présence culturelle dans le Nord de la France étant une priorité pour le Gouvernement flamand, il est disposé à consentir un effort particulier. La culture est un moyen d'améliorer la notoriété de la Flandre dans le Nord de la France.

La première coopération transfrontalière franco-flamande dans le domaine de la culture est le résultat des contacts intenses dans la région frontalière de Courtrai. La province de Flandre occidentale et le *Département du Nord* se sont engagés à coopérer sur des projets culturels. Un exemple de réussite est la télévision transfrontalière entre les chaînes régionales WTV, C9 Télévision et No Télé, un projet INTERREG soutenu par la province de Flandre occidentale et l'autorité flamande. De plus, la province encourage les autorités françaises à étendre la zone d'audience des émissions transfrontalières.

Sur le plan interrégional, les contacts culturels entre la Flandre et le NPDC s'inscrivent dans un accord de coopération européen plus vaste. Sur la base des accords bilatéraux de 2003 et 2004, la Flandre a pris part au projet TOOLQUIZ, qui visait une coopération intense entre les secteurs culturels des régions de Flandre, du NPDC, de Wallonie, de Silésie en Pologne et du Rogaland en Norvège. Les intentions du projet TOOLQUIZ portent sur cinq domaines: mobilité, avis, séjour, *know-how* et échange de données. Ces intentions sont à l'origine d'initiatives, comme l'organisation de séminaires et la publication d'un catalogue explicatif sur les accords de coopération culturelle entre les partenaires. Un objectif complémentaire, tout aussi important, du réseau multinational est de faciliter le droit au financement de l'UE. Au cours de 2007, cette coopération interrégionale sera ancrée dans la *Charte de Coopération transfrontalière et interrégionale 2007-2013*, qui est ouverte à des partenaires régionaux tiers. Les partenaires de la Charte partagent l'ambition "*d'acquérir une meilleure connaissance du domaine culturel; d'échanger des expériences et des pratiques de coopération en vue d'une meilleure coordination des initiatives; de partager et d'utiliser les ressources disponibles des administrations respectives et des programmes de l'Union européenne, en respectant à chaque fois les priorités nationales et communautaires.*"

Dans le cadre de la coopération interrégionale franco-belge, un projet consistait à stimuler la formation d'un réseau interrégional de professions culturelles. Un inventaire des formations et des instances culturelles des deux côtés de la frontière a notamment été dressé dans le cadre de ce projet.

Le VAF entretient des contacts intenses avec la région du NPDC. En 2005, des sessions de pitching ont été organisées à Bruxelles et Tourcoing en collaboration avec le *Centre Régional de Ressources Audiovisuelles* (CRRAV), où des réalisateurs flamands et français de documentaires ont pu présenter leurs projets et discuter d'éventuelles coproductions. Cette coopération a rencontré un réel succès et elle sera poursuivie. Depuis 2007, le VAF et le CRRAV participent à DOCU-REGIO. Le but de cette

initiative est de démarrer un réseau entre douze régions d'Europe qui aident des réalisateurs de documentaires et qui sont disposées à encourager des coproductions. Un séminaire de pitching de projets documentaires à dimension européenne est également envisagé.

Jeunesse

La coopération entre la France et la Flandre en matière de politique de la jeunesse se base sur le Programme de coopération 2006-2009. Au cours des années écoulées, les contacts se sont surtout concentrés sur les points suivants:

- Examiner comment mieux comprendre la politique de la jeunesse à différents niveaux de pouvoir. Cette coopération se concrétise notamment par un projet interrégional franco-belge (pour la période 2003-2005) avec la participation de la division Jeunesse et Sports. Le projet, suivi par le comité d'accompagnement pour la coopération interrégionale franco-belge, a réuni des acteurs et des points de contact de la politique de la jeunesse afin d'échanger des connaissances et de lancer des initiatives communes
- La province de Flandre occidentale examine actuellement la nécessité de prévoir un fonds spécifique, dans le cadre de l'Objectif 3, pour soutenir les échanges de jeunes dans la région frontalière

2.11.4. Ressources financières

Culture

- Les ressources engagées pour le Festival d'Avignon sont les suivantes :

2002:	7 736,80 EUR
2003:	8 000 EUR
2004:	8 000 EUR
2005:	8 000 EUR
2006:	6 000 EUR
2007:	6 000 EUR
Total	43 736,80 EUR

- Les frais relatifs à la *Cité des Arts* se répartissent comme suit :

2003:	106 292,13 EUR
2004:	150 000 EUR
2005:	115 000 EUR
2006:	75 000 EUR
2007:	75 000 EUR
Total	521 292,13 EUR

- 10 000 EUR sont consacrés chaque année à la coopération dans le cadre de TOOLQUIZ
- Chaque année, la délégation flamande à Paris reçoit 'un sac à dos culturel' du secteur politique Culture, Jeunesse, Sports et Médias. Il s'élève à 15 000 EUR/an et subventionne la promotion et la participation à des activités culturelles (de petite envergure) permettant d'améliorer la visibilité de la Délégation flamande
- Subsidés pour les frais de voyage, de séjour et de transport d'artistes flamands en France:⁵⁵

⁵⁵ Ces dépenses concernent uniquement les montants consacrés exclusivement à des représentations en France. Le financement de tournées européennes ou mondiales d'artistes flamands n'est pas repris, étant donné qu'il n'est pas possible de filtrer les frais séparés pour les représentations en France des subsidés prévus pour l'ensemble de la tournée.

2004:	30 377,56 EUR
2005:	186 850,10 EUR
2006:	145 440 EUR
2007:	77 468,20 EUR
Total	440 135,86 EUR

Sports

- Les dépenses engagées dans le cadre de la sous-commission et des missions sportives internationales du Bloso en France sont les suivantes:

2000:	8 095,86 EUR
2001:	1 027,05 EUR
2002:	1 630,04 EUR
2003:	4 115,51 EUR
2004:	1 184,38 EUR
2005:	404,65 EUR
2006:	2 326,13 EUR
2007:	966,69 EUR (jusqu'au 1er juin 2007)
Total	19 750,31 EUR

Jeunesse

- Les ressources consacrées à la coopération en matière de politique de la jeunesse proviennent du budget général de fonctionnement et sont estimées entre 500 à 1000 EUR

2.12. Enseignement et Formation

2.12.1. Inventaire des instruments juridiques

- Accord de coopération culturelle, linguistique, pédagogique et scientifique entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française (2000), exécuté sur la base des Programmes de coopération de 2003-2005 et 2006-2009
- Convention entre l'*Inspection Académique* du *Département du Nord* de France et l'Union linguistique néerlandaise relative à l'enseignement du néerlandais dans le *Département du Nord* (2003)
- Conventions FORMAPRIM (depuis 2003)
- Conventions FORMACOM (depuis 2001)

2.12.2. France

Enseignement primaire

Depuis 1996, le Département Enseignement et Formation organise, en collaboration avec le centre français de documentation pour la Flandre (à Gand) de l'ambassade de France des cours d'été de français pour les enseignants flamands. Cette coopération est formalisée depuis 2003 par une convention, à laquelle les réseaux d'enseignement ont aussi souscrit. Cet accord de coopération porte le nom de FORMAPRIM. Chaque année, 40 enseignants peuvent participer à des cours d'été en France. Jusqu'à présent, près de 400 enseignants ont fait appel à cette possibilité.

L'accent des cours d'été internationaux (où le français est évidemment la langue véhiculaire) est mis sur la formation méthodologique suivie par le professeur de l'enseignement primaire et sur l'utilisation du français dans différents contextes.

Par ailleurs, les partenaires FORMAPRIM organisent depuis 2002 un cours de *Formation de formateurs*. Les 'recycleurs' sont recrutés parmi les anciens participants aux cours d'été. Le cours est organisé en France dans un institut spécialisé. Comme troisième action, les partenaires organisent chaque année trois cours de recyclage dans chaque province de Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale. En complément aux cours d'été, les initiatives de recyclage revêtent un caractère plutôt pédagogique et didactique.

Le programme FORMAPRIM II démarre le 22 mai 2007.

Enseignement secondaire

FORMACOM

Le premier protocole FORMACOM a été conclu en 2001 (*Formation et communication*) entre le Département Enseignement et Formation, l'ambassade de France, les réseaux d'enseignement, 3 universités flamandes et le CAVILAM (*Centre d'Approches Vivantes des Langues et des Médias*) à Vichy. L'enjeu de FORMACOM était de répondre aux besoins en formation des enseignants de français, des équipes de direction et des communautés d'écoles.

Près de quatre-vingts élèves de l'enseignement secondaire ont participé ces dernières années aux projets de recyclage FORMACOM I et FORMACOM II. Ces enseignants ont suivi un stage de quinze jours au CAVILAM, encadrés par des experts français et flamands, et ont collaboré activement à sept jours de suivi dans les universités concernées. Ils ont donné près de 170 ateliers, à titre de recyclages internes ou externes, en présence de plus de 4 500 élèves en Flandre.

Ce projet de recyclage se base d'une part, sur un partenariat entre le participant et sa direction d'école et, d'autre part, sur l'engagement du participant d'assister à une série de journées de 'suivi'

durant trois ans et de transmettre les connaissances et les aptitudes acquises à d'autres collègues, en participant activement à des activités de 'dissémination'.

FORMACOM III prend cours le 21 septembre 2007. L'appel aux candidats a été lancé en juin 2007.

OLYFRAN

Pour promouvoir la connaissance du français chez les étudiants de l'enseignement secondaire (2^{ème} et 3^{ème} grade), l'université de Hasselt organise chaque année, en collaboration avec la KUL, KULAK, UGent, l'université d'Anvers et la VUB *Les Olympi@des de la Francophonie et du français*, en abrégé OLYFRAN Flandre. Précédemment, ce concours portait le nom de *La Tour Eiffel-Concours de français*. Le concours de langues réunit chaque année près de 5 000 participants depuis 1995.

Néerlandistique

On enseigne le néerlandais dans les sections néerlandophones des lycées internationaux de Saint-Germain-en-Laye et Fernay-Voltaire.

Enseignement pour adultes

Le programme FORMACOM s'intéresse aussi aux enseignants de français dans le cadre de l'enseignement pour adultes.

Enseignement supérieur

L'accord de coopération entre la Flandre et la France sur la culture, la langue, l'enseignement et les sciences permet aux deux parties de réfléchir à des initiatives de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Mais des disparités en matière d'organisation, de structure et de management de l'enseignement supérieur compliquent la coopération. La méconnaissance du secteur d'enseignement de l'autre constitue un obstacle manifeste. C'est pourquoi, la coopération transfrontalière intensive avec la région du NPDC est une excellente initiative pour mieux connaître chaque système d'enseignement. De même, les nombreuses actions menées dans le cadre des programmes INTERREG et les projets de mobilité dans le cadre du *Lifelong Learning Programme* (LLP) européen stimulent le dialogue entre les établissements.⁵⁶

Erasmus

La France est une destination Erasmus populaire pour les étudiants flamands: 20% des étudiants Erasmus sortants se rendent en France. Dans le sens contraire, les chiffres sont nettement plus modestes : seulement 6,60 % des étudiants sortants ont la nationalité française.

Année académique	Total des étudiants flamands Erasmus sortants	Etudiants Erasmus flamands en France	%
2003 – 2004	2675	533	19.9 %
2004 – 2005	2728	580	21.2 %
2005 - 2006	2845	561	19.7 %

Tableau 1: Etudiants Erasmus flamands sortants

Après l'Espagne, la France est le pays qui attire le plus grand nombre d'Erasmus flamands. Les étudiants Erasmus flamands se répartissent entre 127 établissements français environ. Pour la période 2003-2006, les plus grands pôles d'attraction étaient les établissements établis à Paris, Toulouse, Lille,

⁵⁶ Le *Lifelong Learning Programme* est, pour la période 2007-2013, le programme central de la Commission européenne pour la promotion des échanges, de la coopération et de la mobilité entre les systèmes de formation des pays partenaires participants. LLP est le successeur du programme Socrates et comporte quatre parties: Erasmus pour l'enseignement supérieur, Cornelius pour l'enseignement fondamental et secondaire, Leonardo da Vinci pour l'enseignement professionnel et Grundtvig pour l'enseignement pour adultes.

Montpellier et Marseille. Plus de 75% des étudiants flamands choisissent l'économie, le droit, les études de langues, la technologie et aussi l'enseignement.

Année académique	Total étudiants Erasmus entrants	Etudiants Erasmus français entrants	%
2003 – 2004	2648	230	8.69%
2004 – 2005	2639	185	7.01%
2005 - 2006	3157	208	6.59%

Tableau 2: Etudiants Erasmus français entrants

La Flandre n'est pas très intéressante pour les étudiants Erasmus français. Ils se rendent principalement dans les villes de Louvain, Anvers, Bruxelles et Gand. Il est surprenant d'observer que la Katholieke Hogeschool Kempen de Geel réalise un excellent résultat. Les étudiants Erasmus français choisissent surtout l'économie. L'intérêt pour les autres matières est très faible.

Biermans-Lapôte

La Fondation Biermans-Lapôte a été créée en 1924 selon le droit français par le couple Biermans-Lapôte ; elle gère une maison d'étudiants (201 chambres et 18 studios) dans la *Cité Universitaire Internationale* à Paris. La fondation assure l'accueil d'étudiants belges et luxembourgeois, de chercheurs et de professeurs qui effectuent une partie de leur formation universitaire ou de leur recherche auprès d'universités ou d'écoles supérieures de Paris. L'autorité fédérale se charge de la gestion de la fondation, tandis que les Communautés (depuis qu'elles sont compétentes en matière d'enseignement) sont représentées au Conseil d'administration, présidé d'office par l'ambassadeur de Belgique à Paris. Les fonctionnaires dirigeants du Département Enseignement et Formation et du Département flamand des Affaires étrangères siègent au conseil de direction pour l'autorité flamande.

Près de 120 étudiants flamands auprès d'universités françaises séjournent chaque année à Biermans-Lapôte. En 2001, l'immeuble a été entièrement rénové par la Régie des Bâtiments. L'autorité fédérale (Politique scientifique) et le Luxembourg ont financé l'opération. La Flandre et la Communauté Française ont été invitées à participer au cofinancement, mais elles n'y pas donné une suite favorable. Les moyens de fonctionnement et les salaires de la fondation sont payés par des fonds fédéraux.

Programme de coopération

Les actions suivantes sont entreprises dans le cadre du Programme de coopération avec la France :

- Echange de données sur des sujets qui intéressent les deux partenaires, dont l'accréditation et la qualité, l'application du processus de Bologne, l'enseignement et la recherche (doctorats et écoles de doctorat), la coopération avec les entreprises, la mobilité et l'internationalisation en général
- Echange de professeurs, d'experts et de responsables politiques pour créer des réseaux entre établissements, participer à d'importants colloques ou enseigner dans des établissements partenaires
- La Flandre met chaque année des bourses à la disposition d'étudiants français pour suivre une formation avancée en Flandre ou pour se consacrer à la recherche scientifique. Les réactions à cette offre de bourses sont plutôt faibles. Le partenaire français a promis d'améliorer la notoriété de cette offre de bourses par des communications directes et répétées auprès des services chargés des relations internationales dans les établissements français de l'enseignement supérieur
- Plusieurs étudiants français (entre 4 et 8) suivent chaque année le cours d'été 'Langue et culture néerlandaises', organisé sous les auspices de l'Union linguistique néerlandaise dans les universités de Hasselt et de Gand
- En novembre 2007, l'université de Gand organise un séminaire d'un jour sur 'la thèse de doctorat et les écoles de doctorat' en France et en Flandre. Le but est d'encourager la mobilité

internationale des doctorants pendant leur formation et de lancer la coopération entre les écoles de doctorat des deux pays

Néerlandistique

Le néerlandais est enseigné dans 19 universités françaises, soit comme matière principale, matière secondaire ou matière au choix :

- A Lille, à l'Université Charles de Gaulle - Lille III et à l'Université de Lille II du Droit et de la Santé
- A Paris, à l'Université de Paris IV Sorbonne, à l'Université de Paris III Sorbonne Nouvelle, et à l'Université de Paris X - Nanterre
- A Valenciennes, à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- A Amiens, à l'Université de Picardie - Jules Verne
- A Angers, à l'établissement universitaire Association 'Anjou Inter-Langues'
- A Grenoble, à l'Université de Langues et Lettres - Grenoble III
- A Strasbourg, à l'Université Marc Bloch
- A Arras, à l'Université d'Artois
- A Besançon, à l'Université de Franche-Comté
- A Boulogne-sur-Mer et à Dunkerque, à l'Université du Littoral
- A Clermont-Ferrand, à l'Université de Clermont II
- Au Havre, à l'Université du Havre
- A Metz, à l'Université de Metz
- A Nice, à l'Université Nice Sophia Antipolis
- A Toulouse, à l'Université de Toulouse - Le Mirail
- A Tours, à l'Université François Rabelais

En outre, le néerlandais est aussi enseigné comme matière extra-universitaire à l'Institut Néerlandais à Paris, et des cours libres de néerlandais sont donnés au Lycée Antoine de St. Exupéry à La Rochelle.

ENA

L'ambassade de France informe chaque année l'autorité flamande de la possibilité offerte aux jeunes fonctionnaires de suivre des cycles internationaux de formation à la prestigieuse ENA (*École Nationale d'Administration*) à Strasbourg. Des brochures sur les cycles de formation sont disponibles et les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le site www.ena.fr. En 2005, une candidate du Département Enseignement et Formation a été sélectionnée et elle a réussi le cycle de formation à l'ENA.

Coopération scientifique et technologique

En exécution du Programme de coopération, il existe des accords entre la Flandre et la France pour promouvoir la coopération scientifique. Il s'agit de trois programmes spécifiques:

- Le programme *Tournesol* (nom complet: *Partenariat Hubert Curien 'Tournesol'*) est un accord de coopération entre la Communauté flamande et l'ambassade de France à Bruxelles pour promouvoir la coopération scientifique entre les établissements d'enseignement et de recherche en France et en Flandre. Un appel est lancé chaque année et un total de 8 mois de bourse a été accordé à des chercheurs de projets scientifiques sélectionnés. Depuis 2003, le programme a bénéficié d'un nouvel élan en se concentrant sur la participation de jeunes équipes de recherche au programme. Une des conditions de sélection est que la demande doit être introduite tant en France qu'en Flandre (*codéposer*). Tous les domaines scientifiques entrent en ligne de compte. Une trentaine de dossiers sont introduits chaque année, dont 15 à 20 sont sélectionnés. Le Fonds de Recherche scientifique (FWO) collabore à la sélection des candidats
- Le programme du CNRS (*Centre National de la Recherche Scientifique*) vise les mêmes objectifs que *Tournesol*, la différence étant que seuls les projets entre les établissements et les centres de recherche flamands attachés au CNRS entrent en ligne de compte. Le programme concerne principalement la coopération et la recherche dans les sciences appliquées, le nombre de dossiers introduits n'est pas très élevé, mais la qualité est assurée. L'appel aux candidats a lieu tous les deux ans, et une moyenne de cinq dossiers est généralement introduite
- Le programme de l'INSERM (*Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale*) a été suspendu en 2007 pour cause de restructuration de l'organisation française. Le programme finançait des échanges de courte durée entre des chercheurs de projets dans les sciences biomédicales. Les projets devaient avoir un rapport avec le domaine de recherche de l'INSERM. Le programme mettait toujours l'accent sur une coopération productive et intense

Par ailleurs, on examine aussi l'opportunité de créer des accords de coopération entre les pôles de compétitivité français et les *Centres of Excellence* de Flandre.

2.12.3. NPDC

Enseignement du néerlandais

L'enseignement du néerlandais constitue une importante priorité politique pour le Gouvernement flamand. La langue néerlandaise a évidemment un rôle important à jouer dans la région frontalière entre la Flandre et le NPDC, tant sur le plan économique (main-d'œuvre française dans les entreprises flamandes) qu'administratif (organisation et communication de l'Eurométropole sur la base de l'égalité entre les langues).

Pendant l'année scolaire 2006-2007, un total de 6 668 élèves ont suivi des cours de néerlandais dans le *Département du Nord*: 4661 élèves dans l'enseignement primaire, 1307 dans l'enseignement secondaire inférieur et 700 dans l'enseignement secondaire supérieur. Les cours de néerlandais sont enseignés par 28 enseignants dans l'enseignement primaire et 18 dans le secondaire. La politique de l'autorité flamande est de positionner le néerlandais comme langue vivante dans les collèges et les lycées du Nord de la France.

Inspection Académique et Union linguistique néerlandaise

Depuis le début des années '90, la Communauté flamande consent les efforts nécessaires – en collaboration avec l'Union linguistique néerlandaise (NTU) et les autorités françaises compétentes pour l'enseignement – pour proposer l'enseignement du néerlandais comme langue étrangère dans l'enseignement primaire et secondaire dans le Nord de la France. L'Association flamande pour les programmes de formation à l'étranger (VVOB) s'en est chargée au début, en se basant sur quelques projets expérimentaux à Bailleul/Belle et Wervicq-Sud. A la suite de la création de la 'Cellule Langues vivantes – Néerlandais' au sein de l'inspection française à Lille (*Inspection Académique du Nord*), l'enseignement du néerlandais est intégré structurellement dans l'enseignement dispensé dans le Nord

de la France. Cette cellule veille à l'intégration des cours d'initiation au néerlandais dans l'enseignement primaire en France et dirigée par un Comité de direction, composé de représentants de la NTU, du Département Enseignement et Formation et des autorités françaises.

Le 28 novembre 2003, l'*Inspection Académique* et la NTU ont signé un accord sur l'enseignement du néerlandais dans le *Département du Nord*, dans le but de formaliser la coopération qui existe depuis 1995. Cet accord confie le soutien apporté à l'enseignement du néerlandais dans le Nord de la France à la NTU, qui a élaboré en la matière un plan pluriannuel d'accompagnement pour la période 2003-2007. Le fait qu'une instance publique française comme l'*Inspection Académique* s'engage formellement à continuer à soutenir l'enseignement du néerlandais est une garantie que les efforts seront poursuivis en la matière. L'accord contribue à renforcer la position du néerlandais dans le *Département du Nord*.

La NTU entretient aussi des contacts avec différentes instances impliquées dans la formation d'enseignants dans le Nord de la France et elle soutient la néerlandistique aux universités d'Arras, Lille I et Lille III. Des entretiens sont menés avec le Rectorat de Lille en vue d'élaborer un accord de coopération pour l'enseignement secondaire.

Tests d'aptitude

Si l'enseignement du néerlandais est menacé, il est logique que la Flandre et l'Union linguistique néerlandaise soient préoccupées. C'est précisément ce qui s'est passé à la suite de la décision de l'autorité française de geler les tests d'aptitude CAPES (*Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire*) et l'*Agrégation* pour les enseignants de néerlandais en 2007 et 2008. En effet, la suppression de ces examens d'entrée compromettrait la continuité de l'enseignement du néerlandais et entraînerait, à terme, une baisse du nombre d'élèves.⁵⁷

Outre quelques démarches diplomatiques, les différents ministres flamands ont également pris le sujet à coeur et ont dénoncé le problème des examens linguistiques : le ministre-président Yves Leterme et le ministre des Affaires étrangères Geert Bourgeois lors de leur mission à Lille le 11 septembre 2006, et le ministre de l'Enseignement Frank Vandenbroucke dans le cadre de la visite de travail de son homologue français Gilles de Robien à l'école Artevelde de Gand le 23 octobre 2006.

Une percée a été réalisée dans le dossier le 14 mars 2007 à la première réunion du 'groupe de travail franco-flamand sur la langue du partenaire' à Lille. Ce groupe de travail a été créé à la demande de la Flandre lors de la réunion de la Commission permanente mixte le 4 décembre 2006. Il fut décidé à la réunion de Lille de déclarer vacant un poste de néerlandais en 2007 et de procéder à la désignation en 2008 du candidat sélectionné. De plus, ce candidat pourra régulariser sa situation lorsque le concours du CAPES sera à nouveau organisé en 2008. Par conséquent, il n'y aura un hiatus que pour une seule année et non deux. D'autres éléments importants ont été convenus en marge de cet accord:

- L'introduction expérimentale dans trois *Collèges* d'un système *bi-langue*, où deux langues sont enseignées sur un pied d'égalité comme première *langue vivante* (LV1). Cela signifie concrètement que les élèves du *Collège* peuvent suivre en même temps l'anglais et le néerlandais
- Le développement de diverses initiatives pour rendre l'enseignement du néerlandais dans le Nord de la France (et du français en Flandre) plus intéressant et pour favoriser le passage (des élèves qui suivent le néerlandais) de l'enseignement primaire vers l'enseignement secondaire

Langue du partenaire/voisin

A la suite de la première réunion du 14 mars 2007 à Lille sur 'La langue du partenaire', le Département Enseignement et Formation a organisé une deuxième réunion le 13 novembre 2007.

⁵⁷ Il est important d'indiquer dans ce contexte que la loi française du 10 mai 2005 relative à l'enseignement des langues étrangères ne reprend pas le néerlandais dans la liste des langues. On ne le retrouve pas non plus dans la liste des langues régionales.

Cette réunion a dressé un *status quaestionis* de l'exécution des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du 14 mars. L'attention s'est aussi portée sur l'étude du français dans l'enseignement flamand.

Le 5 juillet 2007, le groupe de travail 'Promotion de la langue des voisins' s'est réuni à l'ambassade de France à Bruxelles. Le groupe de travail est chargé de prendre des mesures pour promouvoir l'apprentissage du néerlandais en France et du français en Flandre, dans le cadre d'une Europe multilingue. La NTU coordonne la campagne de promotion dans le NPDC, le SCAC (*Service de Coopération et d'Action Culturelle*) se charge de la promotion de la langue et de la culture française en Flandre.

Projets de coopération interrégionale

Dans le contexte du problème linguistique développé ci-dessus, il existe déjà une proposition française qui peut stimuler le multilinguisme dans la région frontalière : la création d'un établissement transfrontalier pour l'enseignement secondaire supérieur. Le groupe de travail parlementaire franco-belge reprend cette proposition ambitieuse dans son rapport sur le développement de la coopération transfrontalière. Le projet (ou plutôt: 'l'expérience') pourrait servir de laboratoire pour l'intégration européenne, avec un programme d'étude qui n'est pas basé sur une approche nationale et la création d'un enseignement multilingue. Mais les obstacles suivants ne facilitent pas la réalisation du projet: compatibilité du curriculum avec celui de chaque autorité compétente, approbation commune de la formation et homologation du diplôme, statut du personnel et compatibilité entre les calendriers scolaires. Les différents partenaires poursuivent l'examen de la proposition.

Par ailleurs, d'autres projets en cours sont suivis par le comité d'accompagnement pour la coopération interrégionale franco-belge, le Département Enseignement et Formation étant un des partenaires:

- 'Etudiants, un espace interrégional unique': coopération et échanges dans l'enseignement supérieur et universitaire. Des actions concrètes comportent, e.a., des cours d'initiation au néerlandais, la promotion du néerlandais auprès des étudiants et du personnel, et la production d'un guide destiné à l'étudiant transfrontalier. La coopération concerne également l'échange entre différentes structures de *Bachelor/Master* des deux côtés de la frontière. En effet, ces disparités compliquent la coopération interuniversitaire (par exemple, en matière de mobilité) au-delà des frontières
- 'Un coffre de langues franco-néerlandais': moyens d'apprentissage pour la connaissance de base du néerlandais et du français destinés à un vaste public (dont un agenda linguistique pour découvrir la langue française ou néerlandaise)

Enfin, après le succès des projets INTERREG IIIA '*OUVERT/OVER*' (sur la coopération transfrontalière entre les établissements d'enseignement supérieur, la Katholieke Hogeschool Zuid-West-Vlaanderen étant chef de projet) et '*Euromaster of Science*' et ICT (la Katholieke Hogeschool Brugge-Oostende étant chef de projet) le projet INTERREG IIIA '*Lingua@tic – Communiquer au-delà des frontières*' s'est aussi clôturé avec succès. Le projet *Lingua@tic* s'inscrivait dans le cadre de la coopération entre la KU Leuven Campus Kortrijk et l'*Université Charles de Gaulle - Lille III* sur l'étude personnelle du néerlandais (dans le NPDC) et du français (en Flandre).⁵⁸ Dans le cadre de ce projet (coordonnée par la KU Leuven Campus Kortrijk), la réalisation d'un programme d'exercices multimédias tant pour un usage général que professionnel de la langue a été financé. Le récent matériel audiovisuel diffusé par les chaînes de télévision régionales WTV, C9 Télévision et No Télé a été utilisé à cette fin. Le projet a bénéficié du soutien de la Communauté flamande et de la province de Flandre occidentale.

⁵⁸ Cette coopération s'inscrit dans le cadre des activités en exécution de l'accord-cadre du 29 avril 2003 conclu par la Katholieke Universiteit Leuven et l'*Université Charles de Gaulle - Lille III*.

2.12.4. Ressources financières

Enseignement primaire

2002	Coûts FORMAPRIM	31 506,58 EUR
2003	Coûts FORMAPRIM	29 967,10 EUR
2004	Coûts FORMAPRIM	21 093,10 EUR
2005	Coûts FORMAPRIM	26 901,20 EUR
2006	Coûts FORMAPRIM	23 607,00 EUR
2007	Coûts FORMAPRIM	18 370,00 EUR
Total		151 444,98 EUR

Enseignement secondaire et pour adultes

Le financement de la formation postsecondaire, principalement dans le cadre de FORMACOM I et II, se présente comme suit :

2000	Transport cours enseignant TSO/BSO	2 073	
	Transport + séjours cours Lagarde	12 610	
	Transport cours régents Vichy	4 730	19 412,84 EUR
2001	Cours FORMACOM	12 060	
	FORMACOM: transport	669	12 729,31 EUR
2002	FORMACOM frais de stage	5 709,84	
	Lunch	78,50	5 788,34 EUR
2003	FORMACOM journée de clôture	841,90	841,90 EUR
2004	FORMACOM II SO	4 000,00	
	FORMACOM II APV	4 000,00	8 000,00 EUR
2005	FORMACOM II SO	4 000,00	
	FORMACOM II APV	4 000,00	8 000,00 EUR
2006	FORMACOM II SO	4 000,00	
	FORMACOM II APV	4 000,00	8 000,00 EUR
Total			62 772,39 EUR

Enseignement supérieur

Pour le volet de l'enseignement supérieur et de la coopération scientifique, les dépenses se présentent comme suit :

	2002	2003	2004	2005	2006
Tournesol	15 563,38	19 385,90	22 767,32	29 688,37	25 828,85
CNRS	5 255,18	5 000,83	5 585,74	969,24	0,00
INSERM	1 851,80	0,00	5 156,70	1 612,40	4 657,20
Divers	0,00	2 520,75	924,90	0,00	0,00
Total EUR	22 670,36	26 907,48	34 434,66	32 270,00	30 486,05
Total 2002-06	146 768,55 EUR				

Union linguistique néerlandaise

Toutes les activités relatives à l'enseignement du néerlandais dans le Nord de la France, à l'inclusion de la représentation dans la *Cellule de Langues Vivantes*, coûtent 121 563 EUR par an à la NTU. L'autorité flamande en paie environ un tiers.

Promotion du néerlandais

Le Département flamand des Affaires étrangères consacre les ressources suivantes à la promotion du néerlandais dans le Nord de la France :

- 'Comité pour la Flandre française': organisation de concours de langues pour les étudiants de néerlandais en Flandre française
2007: 6 500 EUR
2006: 6 500 EUR
2005: 6 200 EUR
2004: 6 200 EUR
2003: 6 200 EUR
2002: 6 200 EUR
Total: 37 800 EUR

- Fondation 'Ons Erfdeel': 10 000 EUR (en 2005) à titre d'intervention dans les frais d'une tournée de Mme Joke van Leeuwen dans le Nord de la France

2.13. Coopération au sein de l'Union européenne

Cet aperçu donne une idée de la coopération entre la Flandre et la France au sein de l'Union européenne. Il a une approche à la fois sectorielle et horizontale et traite, en conclusion, une matière d'une importance particulière pour la Flandre, le brevet communautaire. Ce chapitre comporte aussi bien des dossiers dans lesquels la Flandre et la France une approche identique que des dossiers dans lesquels les positions flamandes et françaises divergent.⁵⁹

2.13.1. Aperçu sectoriel

Agriculture et Pêche

En tant que grand Etat membre ayant des antécédents importants en matière d'histoire de l'agriculture, la France est un acteur de poids au sein de la politique agricole européenne. D'autres Etats membres de l'UE tentent de se ranger du côté de la France lorsque leurs intérêts convergent. A l'inverse, la France elle-même recherche des alliés en fonction de la teneur des dossiers.

Dans le secteur de la pêche, la recherche de partenaires est étroitement liée à la composition de la flotte et des zones de pêche dans les différents Etats membres. La France cherchera plutôt des alliés parmi les Etats membres du sud et, dans une moindre mesure, auprès de ceux du Nord. La Flandre entretient surtout des contacts étroits avec les Pays-Bas, en raison de la composition similaire de la flotte.

Dans plusieurs dossiers agricoles importants de la Politique agricole commune (PAC), il y a des intérêts similaires (e.a. quota du sucre, *Mid-Term Review*, *Health Check*) entre la Flandre et la France, comme c'est aussi le cas entre la Flandre et de nombreux autres Etats membres. Toutefois, le nombre de dossiers où les intérêts de la Belgique/Flandre et de la France sont spécifiquement identiques ou spécifiquement opposés est restreint. En ce qui concerne les dossiers de la pêche, la concertation porte sur la gestion de quelques quotas de pêche conjoints (par exemple, le cabillaud). La concertation avec les autorités françaises porte sur la pêche de la sole dans le Golf de Gascogne, vu son importance pour une vingtaine de grands bateaux de pêche belges pendant les mois de juin-juillet-août. Cela a finalement abouti à l'élaboration de directives relatives à la campagne de pêche belge dans la région concernée.

A l'occasion des rencontres européennes des ministres de l'Agriculture, le Conseil agricole français à Bruxelles et le conseil agricole flamand à Paris échangent régulièrement leurs points de vue. Il y a aussi des contacts importants lors des discussions au sein du Comité spécial de l'agriculture. Actuellement, il n'y a pas d'organe de concertation structurelle avec la France sur l'agriculture ou la pêche.

Energie

Dans la discussion sur la libéralisation du marché interne de l'énergie, la France s'oppose avec force à l'option du *full ownership unbundling*. La France a constitué une coalition de huit Etats membres. La Belgique est favorable au *full ownership unbundling*, et cette option ne poserait pas de problème non plus à la Région flamande, parce que l'*unbundling* y est déjà appliqué dans une large mesure.⁶⁰

Dans la discussion sur les sources d'énergie renouvelable (on attend un ensemble de propositions pour décembre 2007), la France exige que l'énergie nucléaire soit aussi reconnue comme une 'bonne' source d'énergie. Elle veut que l'énergie produite par les centrales nucléaires pauvres en CO2 soit

⁵⁹ Ce chapitre sur la coopération au sein de l'UE ne comporte pas d'inventaire général des instruments juridiques. En effet, il serait trop fastidieux d'énumérer toute la législation européenne pertinente, qui ne s'inscrit d'ailleurs pas dans le cadre de cette note stratégique.

⁶⁰ Les conclusions du Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 plaident en faveur d'une 'séparation effective entre les services de livraison et de production, d'une part, et l'exploitation des réseaux, d'autre part (unbundling)'. Toutefois, les propositions de la Commission vont plus loin et défendent un unbundling total de la détention des réseaux d'énergie.

aussi prise en compte dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Ce qui dispenserait la France de réaliser des investissements trop lourds dans le secteur des énergies renouvelables.⁶¹

La Belgique fait partie d'une structure de concertation avec la France, l'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas (*pentalateral energy forum*) qui tente de conclure des accords sur les investissements transfrontaliers en matière d'énergie. La coopération au sein de ce forum permet aux participants une progression 'régionale' rapide que les autres Etats membres de l'UE.

Environnement

Le choix de la France pour l'énergie nucléaire est un sujet qui reviendra certainement dans la discussion sur la répartition des charges sur les objectifs climatiques.⁶²

Quant à la directive européenne sur la protection des sols, la France adopte une attitude plutôt minimaliste, tandis que la Belgique opte pour une position à la fois critique et positive.

Dans la discussion sur les propositions attendues sur la réduction des émissions de CO2 par les véhicules particuliers, la France se tient plutôt sur la défensive. Le Gouvernement français tente d'éviter que l'on demande un effort trop lourd aux constructeurs de véhicules relativement petits. La Belgique se montre prudente et insiste sur un sérieux *impact assessment* qui expliquerait de manière claire les conséquences écologiques et économiques des différentes propositions.

Un autre dossier important pour la Flandre et la France concerne la récente communication de la Commission européenne sur la pénurie d'eau et la sécheresse. Il est vraisemblable que les discussions sur cette communication aborderont les problèmes des cours d'eau communs avec la France. En effet, dans le passé, la consommation d'eau en France a déjà provoqué une pénurie d'eau dans les cours d'eau en amont sur le territoire flamand.

Transport

Au sein de l'Europe, ni la France, ni la Belgique ne sont connues comme des Etats membres favorables à la libéralisation. On le perçoit au sein des groupes de travail du Conseil pour le transport. Il s'agit de voir si l'arrivée du Président Sarkozy entraînera un changement en la matière. Dans plusieurs dossiers concrets, le front franco-belge est évident, sans qu'il y ait de concertations concrètes sur les sujets :

- Les contrats de services publics: la France et la Belgique/Flandre se sont opposées ensemble aux amendements libéraux du rapporteur du Parlement européen
- La libéralisation du transport ferroviaire international: tant la Belgique que la France s'opposent aux normes de libéralisation trop radicales de la Commission. Dans la pratique, on peut difficilement parler d'une position de la Flandre, étant donné qu'elle n'est pas compétente et que son rôle est purement consultatif. La Belgique (sur les conseils de la Société nationale de Chemins de fer de Belgique) est traditionnellement très proche de la position de la France
- Dans le dossier, très important pour la Flandre, de la directive des services portuaires, la Flandre et la France défendaient dans une large mesure des intérêts similaires. Il convient toutefois de nuancer cette approche. En matière de bateaux, la Flandre et la France craignaient initialement un risque de dumping social. Mais au fur et à mesure de l'évolution du dossier, la France ne voulait plus se ranger du côté de l'attitude stricte de la Belgique/Flandre. En matière d'équipage, les intérêts entre la France et la Flandre étaient convergents. Sur ce plan, la France et la

⁶¹ Tant en matière de réseaux d'émission qu'en matière d'énergie nucléaire, les compétences sont une matière fédérale. Bien que ces matières puissent être lourdes de conséquences pour la politique énergétique de la Flandre, la Région flamand ne peut prendre aucune position en la matière.

⁶² En 1998, les Etats membres de l'UE ont conclu un *Burden Sharing Agreement* européen. Depuis la ratification par l'Europe du protocole de Kyoto en 2002, cet accord de répartition des charges est juridiquement contraignant. L'accord fixe quels sont les objectifs de réduction (quant à l'émission des gaz à effet de serre) que les différents Etats membres doivent respecter.

Belgique/Flandre ont gardé une attitude identique et le dossier a finalement échoué au Parlement européen. La coalition limitée entre les délégations belges/flamandes et françaises y a certainement contribué.

- Le grand projet TEN (*Trans-European Networks*) Seine-Escaut est actuellement en application. Ce projet commun entre la France, la Région wallonne, la Flandre et les Pays-Bas est surtout important et lourd de conséquences pour la Flandre et la France. Actuellement, une demande d'aide financière a été introduite auprès de la Commission européenne dans le cadre du programme TEN-T (*Trans-European Transport Network*)
- Coopération portuaire: la coopération est relativement embryonnaire contrairement à celle qui lie les Pays-Bas. Néanmoins, l'autorité française montre de l'intérêt pour l'approche flamande en matière de financement portuaire (décret sur les ports), en particulier, pour l'introduction systématique des projets portuaires auprès de la Commission européenne. La visite de l'administration portuaire française à son homologue flamande en mai 2007 en est la preuve. Contrairement aux ports de Flandre, les ports français sont placés sous une autorité centrale, mais on craint que la Commission européenne intervienne tôt ou tard contre une telle approche centralisée. Quant aux dossiers portuaires concrets (par exemple, le plan d'action sur la politique portuaire), il n'y a pas encore de réelle coopération, ni de positions communes avec la Flandre

2.13.2. Aperçu horizontal

Politique commerciale de l'Union européenne

Il est évident que la France est un acteur influent pour le processus décisionnel européen. La voix de la France compte aussi beaucoup pour la politique commerciale de l'UE. L'influence française en la matière ne s'explique pas uniquement par la grandeur du pays ou l'importance de son économie. La France parvient à intervenir dans l'agenda commercial, parce qu'elle est présente de manière permanente et insistante dans les débats, que les négociateurs français brillent par leur connaissance des détails techniques des dossiers et que le réseau français est beaucoup plus étendu et profond que l'Etat membre moyen.

Intérêts identiques

La Flandre et la France défendent des visions identiques dans plusieurs dossiers:

- Dans le domaine des négociations multilatérales de libre-échange dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce, la Flandre souhaite, à l'instar de la France, préserver les réformes réalisées en 2003 en matière de Politique agricole commune (PAC), comme condition à de nouveaux efforts de libéralisation dans le cadre du commerce des produits agricoles. Dans le cadre des accords bilatéraux de libre-échange, la Flandre et la France souhaitent aussi que la PAC ne soit pas compromise.
- En matière de commerce et de diversité culturelle, la Flandre et la France estiment que la protection et le développement de la diversité culturelle exigent une approche appropriée vu le contexte commercial international. Elles se rallient toutes les deux au renouvellement, souhaité par la Commission, des accords bilatéraux de libre-échange de l'UE, à savoir un titre spécifique sur la coopération – et non le commerce – de biens et services culturels. Par ce titre, l'Union européenne souhaite confirmer la convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) dans le droit commercial international. En ce qui concerne les autres secteurs de services sensibles (enseignement, services audiovisuels, santé et bien-être), les visions de la France et de la Flandre sont aussi identiques. Aucun des deux pays ne souhaite contracter – dans le cadre des négociations (bilatérales et multilatérales) en cours sur le libre-échange – de nouveaux engagements au-delà de ceux qui ont été conclus lors des négociations d'Uruguay

- Enfin, tant la France que la Flandre souhaitent porter une attention particulière aux petites et moyennes entreprises (PME) au sein du commerce international

Nuances

Le fait que les visions française et flamande soient identiques pour les dossiers commerciaux ne signifie pas qu'il y ait toujours un accord sur leur application technique. A propos des dossiers cités ci-dessus, il convient d'apporter quelques nuances importantes :

- La France a toujours prétendu qu'elle rejeterait tout accord aux négociations de Doha, s'il n'est pas tenu compte des lignes de force sur l'agriculture telles qu'exposées dans le mandat des négociations d'octobre 2005. La Flandre adopte une attitude plus pragmatique et souhaite tenir compte du contenu du programme global de mesures et de l'équilibre entre les différents volets de négociations
- En matière de commerce et de diversité culturelle, les violons ne sont pas toujours accordés entre la Flandre et la France. Lors de la discussion sur le titre à insérer dans les accords bilatéraux de libre-échange sur la coopération culturelle, la France s'est érigée en vif adversaire d'une provision technique qui devait permettre la coopération entre les services culturels. Mais, en se basant sur un avis juridique externe, la Flandre a pu marquer son accord sur la proposition de texte de la Commission, car elle n'ouvre pas la porte à une nouvelle libéralisation de ces services
- En ce qui concerne les relations entre le commerce et les autres secteurs de service, il y a des divergences de vue entre la France et la Flandre. En tant que membre de l'*Organisation Internationale de la Francophonie*, la France est un des partisans de la proposition qui consiste à conclure une convention internationale sur les services en matière d'enseignement, similaire à la convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Mais la Flandre n'en voit pas l'utilité
- Enfin, la France a récemment plaidé pour des mesures spéciales en faveur des PME dans le cadre du régime international du libre-échange, en particulier en ce qui concerne les accords sur les marchés publics. La Flandre doute de la valeur ajoutée d'un tel statut d'exception pour les PME, et craint que ce statut n'ait un effet contreproductif

Dossiers de services

Au cours des dernières années, plusieurs dossiers de services ont donné lieu à de vives discussions au sein de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen. Même si des instruments régulateurs européens ont été négociés dans plusieurs dossiers, ces discussions dureront sans doute encore quelque temps. Un fil central rouge traverse tous ces dossiers de services (la Directive Services, les Services sociaux d'intérêt général, les Services de santé et le financement des Services d'intérêt économique général) : la future libéralisation du secteur des services en Europe et partant, la fixation des limites de l'applicabilité du marché interne européen en des règles de concurrence sur les services d'intérêt général.

La fixation de ces limites détermine dans une large mesure les contours de 'l'Europe sociale', souvent citée. C'est pourquoi, les pays se caractérisant par un niveau de services sociaux et de protection élevés, comme la France et la Belgique, suivent les travaux de l'UE avec une attention soutenue et les orientent, dans la mesure du possible. En France, il semble que la teneur de l'ancienne proposition de Directive sur les services ait une part de responsabilité dans le résultat négatif du référendum français de mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen rejeté.

Quant à la protection de 'l'Europe sociale', la Directive sur les services adoptée dans l'intervalle en est le dossier symbolique par excellence. Au début des négociations au sein du Conseil, la France et la Belgique étaient sur la même longueur d'onde. Mais dans une phase ultérieure, lorsque les propositions de la Commission ont été amendées, le désaccord interne entre les partenaires fédéraux de la coalition se sont révélés au grand jour, en raison de visions libérales et socialistes totalement opposées sur les principaux chapitres de la Directive sur les services. Cela a eu pour effet que la

France n'a plus considéré la Belgique comme *like-minded country* et qu'elle n'a plus joué de rôle important dans les négociations finales. La Belgique était le seul pays à s'être abstenu lors du vote final sur la proposition de directive. La France a approuvé la directive, car les points prioritaires ont été pris en compte. Il s'agit de savoir si l'attitude de la Belgique dans le dossier de la Directive sur les services aura des conséquences pour la future coopération avec la France dans d'autres dossiers de services apparentés qui doivent encore faire l'objet de négociations.

Politique industrielle

Depuis l'entrée en fonction du président Sarkozy, qui est un ardent défenseur d'une politique européenne de protection de l'industrie française et européenne, une attention soutenue est portée à la politique industrielle européenne. Lors de sa première participation au Sommet européen, Sarkozy a exigé que la disposition du Traité constitutionnel selon lequel '*L'Union offre à ses citoyens un marché interne où la concurrence est libre et authentique*' devrait être retirée du chapitre sur les objectifs de l'Union dans le Traité et intégrée dans une déclaration jointe au Traité. Après la vive opposition du premier ministre Verhofstadt, il a été convenu d'insérer ce passage dans un Protocole (qui a la même force contraignante que le Traité, mais dont la visibilité est beaucoup plus réduite) et d'atténuer la disposition dans le traité '*L'Union réalise un marché interne*'.

Sa démarche relativement réussie au Conseil européen a été suivie par une intervention au sein de l'Eurogroupe du Conseil ECOFIN où, lorsqu'il était ministre des Finances, il avait plaidé avec force pour un report de deux ans pour amener le budget français en équilibre, afin de pouvoir réaliser une réduction fiscale qui stimulerait la croissance économique. Cette exigence était en contradiction avec l'engagement pris par tous les ministres de l'Eurogroupe (aussi le français) en avril 2007, pour que leur budget soit en tout état de cause en équilibre pour 2010. Sarkozy a obtenu gain de cause jusqu'à un certain point, après l'acceptation de la dérogation exigée par ses anciens collègues, sous réserve du résultat des chiffres de croissance d'EUROSTAT.

Par ailleurs, Sarkozy plaide pour une politique forte de l'UE axée sur le développement de l'énergie durable, qui dispose d'instruments suffisants pour préserver la compétitivité de l'industrie européenne. Une proposition vise la réduction de la fiscalité (par exemple, baisse des taux de TVA) sur les produits entraînant une économie d'énergie et écologiques. Dans le même esprit, le président français invite la Commission à introduire des mesures de protection contre des investissements étrangers d'inspiration politique dans des secteurs industriels stratégiques, comme le secteur de l'énergie, de la défense, de l'aéronautique et du nucléaire.

Sarkozy tente de réaliser une politique industrielle *européenne*, sans perdre de vue les intérêts industriels *français*. Citons, à titre d'illustration, les discussions sur les conclusions du Conseil portant sur la politique industrielle et plus spécifiquement CARS 21. La France, où la flotte de l'industrie automobile comporte de nombreuses voitures petites ou moyennes, s'est rangée du côté des Etats membres qui défendaient un effet linéaire de l'industrie automobile en matière d'émissions de CO2 et s'est opposée radicalement aux positions de l'Allemagne, de la Suède et de la Belgique.

2.13.3. Le brevet communautaire

Instruments juridiques pertinents

- Proposition de règlement du Conseil du 1er août 2000 relatif au brevet communautaire (2000/C 337 E/45) (COM(2000) 412 version définitive)
- Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 3 avril 2007 – Amélioration du système des brevets en Europe (COM(2007) 165 version définitive)

Discussions européennes

En 2000, la Commission européenne a fait une proposition de règlement relatif au brevet communautaire. L'objectif de l'introduction d'un brevet communautaire était de permettre aux

inventeurs d'obtenir un octroi unitaire dont la valeur juridique s'étend à l'ensemble de l'Union européenne.

Lors de la discussion de la proposition de la Commission, la Flandre a développé ses arguments sur le régime linguistique du brevet communautaire. La position de la Flandre sur le régime linguistique se concentre sur les éléments suivants :

- La demande d'un brevet communautaire (elle doit pouvoir être introduite dans toute langue officielle de l'UE)
- L'octroi d'un brevet communautaire (tant le résumé que les conclusions intégrales du brevet communautaire doivent être traduites dans toutes les langues officielles de l'UE)
- Le règlement des conflits (le régime linguistique en vigueur des institutions judiciaires communautaires devrait s'appliquer, ce qui implique que toutes les langues officielles de l'UE soient traitées sur un pied d'égalité)

A ce jour, aucun accord n'a pu être trouvé sur le Règlement (l'unanimité est requise). Les principaux points névralgiques au cours des négociations (suspendues depuis 3 ans) portent sur le régime linguistique, en particulier la force juridique des traductions, de même que le délai de dépôt des traductions, après octroi du brevet.

La Flandre a toujours adopté une attitude plutôt neutre dans cette discussion, étant donné que ses exigences ont été rencontrées dans les présentes propositions de règlement.

Par contre, la France est intervenue dans le débat sur la force juridique des traductions, en soutenant notamment le protagoniste allemand dans son refus absolu de toute proposition relative à l'attribution de la force à d'autres langues que la langue propre.

Malgré le fait que la Flandre n'a pas adopté de position spécifique en la matière, son attitude présente une telle sécurité juridique, convivialité citoyenne et non discrimination des langues européennes, qu'elle peut donc se rallier sur ce point à la position (ancienne) de la France.

En mars 2007, la Commission a tenté, par une communication, de relancer les discussions sur le système européen des brevets (sans prendre toutefois le brevet communautaire comme point de départ). Cette communication doit être considérée comme une proposition embryonnaire basée sur un examen échelonné. La Commission veut en premier lieu résoudre le problème du règlement des conflits (partie principale de la communication). Les points sensibles (comme le régime linguistique) sont évités (ou du moins, pas cités nommément). La création d'un brevet communautaire ne serait qu'une étape suivante (éventuelle), qui ne sera pas franchie immédiatement. La Flandre continue à suivre le dossier avec attention.

2.14. Coopération au sein d'institutions multilatérales

La France accueille trois institutions multilatérales importantes: l'UNESCO (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*), l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et le Conseil de l'Europe ont leur siège principal en France. Les bureaux principaux de l'UNESCO et de l'OCDE sont situés à Paris, tandis que les institutions du Conseil de l'Europe sont établies à Strasbourg.

Le délégué flamand à Paris, Mr Jos Aelvoet, a une mission multilatérale vis-à-vis de ces trois organisations. Il fait office de point de contact et d'intermédiaire. Il tente, dans la mesure du possible, de défendre les intérêts de la Flandre. Depuis février 2006, le délégué flamand est assisté d'un adjoint, Mr Kristof Vandenberghe, qui traite principalement les dossiers multilatéraux (en premier lieu, l'UNESCO).

L'UNESCO, l'OCDE et le Conseil de l'Europe font partie des organisations internationales pour lesquelles l'autorité flamande peut accorder un financement de stage. L'octroi d'interventions financières à des stagiaires a pour objectif central de permettre à des étudiants flamands ou à peine diplômés d'acquérir une expérience internationale auprès d'organisations multilatérales. Depuis le lancement du programme de financement en 2002 (le règlement est en vigueur depuis 2001, mais le premier stage a débuté en janvier 2002), 33 Flamands ont suivi un stage à l'UNESCO, 14 au Conseil de l'Europe et 1 seulement à l'OCDE.⁶³

L'aperçu ci-dessous commente la coopération entre la Flandre et la France au sein de l'UNESCO, de l'OCDE et du Conseil de l'Europe.

2.14.1. Inventaire des instruments juridiques

- Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)
- Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine culturel immatériel (2003)
- Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales (1994)

2.14.2. UNESCO

Historique

L'UNESCO, créée en 1945, est l'institution spécialisée des NU pour l'enseignement, les sciences, la culture et la communication. L'organisation compte 192 Etats membres et 6 membres associés. L'actuel directeur général, Mr Koïchiro Matsuura, dirige le secrétariat de l'organisation. Outre le bureau principal établi à Paris et les bureaux régionaux et nationaux, l'UNESCO compte plusieurs instituts et centres spécialisés dans un thème spécifique de l'UNESCO. En matière d'enseignement, par exemple, l'UNESCO compte six instituts et deux centres qui aident les pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes principaux en matière d'éducation.

'L'enseignement pour tous' est un des objectifs du Millénaire. L'UNESCO est le leader pour atteindre cet objectif ; il se charge de mobiliser les responsables et les décideurs politiques, et de coordonner les efforts de toutes les parties intéressées – dont les partenaires des pays en voie de développement, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les associations. Dans le domaine des sciences naturelles, l'eau douce et les écosystèmes afférents constituent une priorité absolue pour l'UNESCO. En matière de sciences et de technologie, l'UNESCO développe aussi une politique éthique, surtout en matière de bioéthique. Sur le plan culturel, l'UNESCO a élaboré plusieurs traités internationaux en vue de la protection du patrimoine culturel – tant matériel qu'immatériel – et de

⁶³ Ces chiffres se basent sur plusieurs engagements conclus en août 2007, à l'inclusion des stages qui doivent encore débuter. Les candidats peuvent introduire une demande de financement maximum 6 mois avant le début du stage.

diversité culturelle. Enfin, l'UNESCO tente de promouvoir l'accès mondial à l'information dans le domaine de la communication.

La Flandre et la France au sein de l'UNESCO

La Flandre et la France tentent de faire concorder leurs opinions et leurs stratégies au sein de l'UNESCO. Elles se sont toujours engagées avec force dans les diverses conventions culturelles votées ces dernières années, ainsi que pour d'autres activités de l'organisation.

Diversité culturelle

En 2005, une convention a été adoptée pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Trois réunions intergouvernementales d'experts se sont tenues pour préparer cette convention. Le Canada, la France et la Flandre ont chacun financé une réunion d'experts. Sur le plan du contenu, la France et la Flandre étaient sur la même longueur d'onde. Les deux parties ont plaidé pour l'adoption d'une convention reconnaissant le droit à un Etat membre de mener sa propre politique culturelle. Une concertation informelle préalable a eu lieu dans les couloirs du siège principal à Paris avec les représentants de la France à la réunion d'experts. La concertation structurée avec les Etats membres de l'Union européenne a été organisée par la présidence de l'UE et la Commission européenne à Paris.

Patrimoine mondial

En 1999, les beffrois de Flandre ont été inscrits en même temps que les beffrois wallons au patrimoine mondial de l'UNESCO. En 2005, ce dossier a été étendu aux dossiers français. La liste du patrimoine mondial les a repris sous la dénomination 'Beffrois de Belgique et de France'.

La France dirige le dossier transnational 'Le Corbusier'. L'objectif est de faire reconnaître les travaux de Le Corbusier par l'UNESCO. Un groupe d'experts a été créé, chargé de constituer le dossier. L'autorité flamande (RWO = aménagement du territoire, politique du logement et patrimoine immobilier) siège dans ce groupe de travail. Le dossier a été introduit par la France début 2008 (voir 2.3.2).

Comme résultat de 'l'Inventaire 1914-2014' le ministre flamand Dirk Van Mechelen espère que l'agence Aménagement du territoire pour la Flandre va gérer le dossier devenu transfrontalier sur le patrimoine de la Première Guerre Mondiale, et plus particulièrement les champs de bataille. L'objectif est d'introduire le dossier d'inscription en 2012-2013, pour qu'il soit évalué par le Comité pour le patrimoine mondial en 2014.

Un dernier point de discussion est le Centre du Patrimoine mondial, créé en 1992, en vue de la coordination et de l'organisation pratique de la conférence sur le patrimoine mondial. La place de ce centre au sein de la structure de l'UNESCO fait l'objet de discussions. Les pays anglo-saxons et la Flandre estiment qu'il est préférable que le centre reste indépendant. La France pense qu'il vaut mieux l'intégrer dans le pilier culturel de l'Unesco. Ce pilier est dirigé par le directeur général adjoint, Françoise Rivière de France. La raison principale de ne pas intégrer le centre dans le pilier culturel est que les donateurs (en premier lieu, les Etats-Unis) ne veulent pas que le centre se perde dans un vaste ensemble. En outre, le patrimoine mondial est aussi une compétence scientifique, à l'instar de la culture.

Patrimoine culturel immatériel

Le 17 octobre 2003, la convention pour la protection du patrimoine culturel immatériel a été adoptée. Au cours des réunions préparatoires, la France et la Belgique/Flandre se trouvaient sur la même longueur d'onde sur le fond du dossier. Lors de l'entrée en vigueur du Comité intergouvernemental, la Belgique et la France ont été désignées comme membres du Comité au sein de leur groupe électoral (tous les deux pour la période 2006-2008).

La Belgique fournit aussi un des vice-présidents du Bureau du Comité. Cette position est partagée avec la France. De sorte que la France a eu un poste d'observateur jusqu'à la première session extraordinaire du Comité à Chengdu (Chine, mai 2007) durant les réunions du Bureau. A partir de la deuxième session ordinaire du Comité à Tokyo, Japon, septembre 2007), la France reprend la vice-présidence de la Belgique, qui aura elle un statut d'observateur aux réunions du Bureau. Au cours de la dernière session du Comité à Chengdu, des réunions de coordination ont été organisées par la présidence de l'UE (Allemagne) avec les Etats membres de l'UE.

Sciences

La proposition de scission du pilier scientifique de l'Unesco en Sciences exactes et Sciences sociales agite les esprits depuis quelque temps. On devrait obtenir plus de clarté sur les différentes positions à l'Assemblée générale de 2007. Ni la position de la France, ni celle de la Flandre ne sont connues, il faut encore baliser le terrain.

Bourses belges L'Oréal/UNESCO

Par analogie avec les bourses et les prix L'Oréal/UNESCO de renommée internationale, des bourses belges L'Oréal/UNESCO seront remises à partir de 2007 à de jeunes scientifiques de sexe féminin. Il s'agit de trois bourses, d'une valeur de 30 000 EUR/an chacune, distribuées tous les deux ans. Elles concernent alternativement la recherche de doctorat en sciences biomédicales, d'une part, et en sciences exactes et d'ingénieur, d'autre part. Le ministre flamand des Sciences, Fientje Moerman, son collègue wallon de la Recherche scientifique, Marie-Dominique Simonet, et le géant des cosmétiques L'Oréal ont conclu un accord en la matière. Le protocole pour les bourses a été établi en collaboration avec la commission flamande de l'UNESCO.

Les étudiantes qui veulent bénéficier d'une bourse peuvent introduire leur candidature auprès du Fonds pour la Recherche scientifique – Flandre (FWO) et du *Fonds National pour la Recherche Scientifique* (FNRS). Chaque fonds propose dix candidats au jury de L'Oréal/UNESCO. La présidente du jury est le professeur Christine Van Broeckhoven, qui a emporté en 2006 le prix international L'Oréal/UNESCO *Award for Women in Science*. Les bourses ont été remises pour la première fois le 6 septembre 2007.

2.14.3. OCDE

Historique

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) est un forum de concertation entre trente pays sur la politique économique et sociale. Dans certains cas, la concertation se clôture par des directives ou des accords (par exemple, le Traité contre la Corruption). Dans d'autres cas, aucun accord concret n'est conclu, mais les discussions apportent une plus-value en matière de support politique.

Mr Angel Gurría est le secrétaire-général de l'OCDE. Il a été nommé le 1er juin 2006 et a rendu sa première visite officielle en Belgique les 13, 14 et 15 mars 2007. Le 14 mars, le secrétaire-général a eu un entretien avec le ministre-président flamand de l'époque, Yves Leterme, et le vice-ministre-président, Frank Vandenbroucke.

Il fut décidé au sein du *Ministerial Council Meeting* de mai 2007 d'ouvrir des négociations d'adhésion avec le Chili, l'Estonie, Israël, la Fédération Russie et la Slovaquie. Un accord a également été conclu pour renforcer l'engagement de l'OCDE avec le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Par ailleurs, la priorité sera donnée à un engagement renforcé avec l'Asie du Sud-Est.

La Flandre et la France au sein de l'OCDE

L'OCDE n'est pas une institution politique, mais une instance de recherche et de réflexion. Ce qui explique que les conflits nés d'intérêts nationaux sont moins fréquents. Mais des thèmes, comme la gestion de l'organisation, peuvent inquiéter les sentiments nationaux et opposer les délégations. L'extension proposée de l'OCDE en est un exemple. La France a été à cette occasion le grand défenseur de l'extension à la Russie.

Bien que le siège de l'OCDE soit établi à Paris, les ambitions de la France à l'égard de cette institution multilatérale sont plutôt modérées. Cela s'explique notamment par la présence limitée de délégués français dans les bureaux et les comités permanents.

Les intérêts français portent dans les grandes lignes sur les thèmes économiques qui s'inscrivent dans le prolongement de la politique nationale française. La France suit aussi les thèmes sur l'innovation, certainement dans les régions BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). En matière de relations externes, la priorité de la France va surtout à l'Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ce qui rejoint les idées du Président Sarkozy sur la création d'une Communauté méditerranéenne.

2.14.4. Conseil de l'Europe

Historique

Le Conseil de l'Europe a été créé en 1946 et est la plus ancienne organisation politique du continent. En 2007, 47 états en font partie. La Biélorussie est un état candidat. Par ailleurs, cinq états ont le statut d'observateur.

Le Conseil de l'Europe a pour mission: respecter les droits de l'homme, la démocratie parlementaire et le respect de la loi; établir des accords en vue de standardiser les pratiques légales et sociales des Etats membres et promouvoir l'identité européenne basée sur des valeurs partagées et des points de similitudes entre les différentes cultures. Depuis 1989, le Conseil de l'Europe se profile essentiellement comme référence politique et garante des droits de l'homme vis-à-vis des démocraties postcommunistes. Le Conseil de l'Europe assiste les pays d'Europe centrale et de l'Est dans leurs réformes politiques, légales et constitutionnelles et leur consolidation. Le Conseil de l'Europe propose aussi son *know-how* dans des domaines comme les droits de l'homme, la démocratie locale, l'enseignement, la culture et l'environnement.

Le Conseil de l'Europe a quatre organes de fonctionnement: le Comité de Ministres, l'Assemblée parlementaire, le Congrès des Autorités locales et régionales et le Secrétariat-Général (dirigé par le secrétaire-général britannique Terry Davis). D'autres instances importantes sont le Bureau du Commissaire pour les Droits de l'homme et la Cour européenne des Droits de l'homme.

La Flandre et la France au sein du Conseil de l'Europe

Convention sur les minorités

La convention-cadre pour la protection des minorités nationales a été adoptée par le Conseil de l'Europe le 10 novembre 1994. Actuellement, 39 Etats membres ont ratifié la convention. Quatre pays, dont la Belgique, la Grèce, l'Islande et le Luxembourg l'ont signée, mais ne l'ont pas ratifiée. Andorre, la France, Monaco et la Turquie n'ont pas signé la convention-cadre. La signature et la ratification ultérieure font actuellement partie de l'ensemble des mesures à prendre par les états qui souhaitent devenir membres du Conseil de l'Europe.

La Belgique a signé la convention-cadre le 31 juillet 2001 sous la réserve suivante :

- il ne peut être dérogé aux lois linguistiques existantes, ni à l'équilibre constitutionnel
- dans le cadre de la Conférence interministérielle pour la Politique étrangère (CIPE), il faudra élaborer une définition de la notion de 'minorité'

Au cours d'une audition sur la convention-cadre, organisée par la Commission des Affaires juridiques et des Droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en novembre 2005, la France est aussi intervenue. La France a fait une déclaration officielle pour affirmer qu'elle ne signera, ni ne ratifiera cette convention. En effet, la France ne connaît pas de minorités nationales: l'égalité des droits s'applique à tous. La France défend le principe de territorialité qui est à l'opposé de la convention-cadre. Selon un avis antérieur du Conseil d'Etat, la Charte pour la protection des langues minoritaires ne pouvait pas être signée non plus. *Le droit du sol* s'applique à toute personne née en France, de sorte qu'il n'y a aucune discrimination. Cela s'applique aussi à d'autres principes constitutionnels, comme l'état laïque, l'égalité et le monopole du français comme langue de l'espace public. La France s'oppose aussi à la discrimination ethnique (positive). La discrimination doit être combattue sur la base du droit commun, aucune exception ne devant donc être faite pour certaines catégories de la population. La thèse de la représentante de la France a été contestée par le président de l'association des droits des minorités. Il a évoqué, entre autres, les droits spéciaux relatifs à l'emploi des langues en Alsace-Lorraine, de même que la situation en Nouvelle-Calédonie et en Corse, où l'on déroge en effet d'une attitude de stricte égalité.

Dans le domaine des minorités, la Flandre opte très clairement pour une autre approche que ses collègues français. Partant de l'idée qu'il existe une diversité ethnico-culturelle en Flandre et qu'il faut stimuler l'inter-culturalité, le Département Culture, Jeunesse, Sports et Médias (CJSM) a élaboré un engagement structurel qui a été intégré dans le décret sur la participation en 2007. Il se base principalement sur les règles de la discrimination ethnico-culturelle positive, instrument politique que la France refuse d'accepter.

Jeunesse

Les représentants français et flamands pour la jeunesse au Conseil de l'Europe ont eu des échanges d'informations intenses sur des thèmes portant sur le Livre blanc européen sur la Jeunesse, le Pacte européen sur la Jeunesse et d'autres sujets intéressants, dont la reconnaissance de l'apprentissage non-formel et des compétences acquises et en particulier, la campagne 'Tous différents, tous égaux'. Cette campagne réussie, organisée en 1995, était un jalon dans l'élargissement de la lutte du Conseil de l'Europe contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

En 2005, le Conseil de l'Europe a lancé une nouvelle campagne pour la jeunesse, où la Flandre a été une force motrice. Le Comité de Ministres a créé un groupe de pilotage européen pour cette campagne. Mr Jan Vanhee de l'IVA Sociaal Cultureel Werk (Action socioculturelle) pour la jeunesse et les adultes a été proposé par le Forum européen de la jeunesse, le secteur européen de la jeunesse, le comité de direction jeunesse et le directeur jeunesse et sports comme co-président du groupe de pilotage. Avec l'aide de l'Union européenne et d'autres partenaires, le Conseil de l'Europe a organisé une nouvelle campagne de juin 2006 à septembre 2007. Le slogan était le même que pour la première campagne 'Tous différents, tous égaux', mais cette fois-ci, il se concentrait sur les thèmes de la diversité, des droits de l'homme et de la participation. La nouvelle campagne fait partie du Plan d'action été adopté au Sommet de Varsovie (2005).

Patrimoine immobilier

Depuis 1996, on développe, au sein du Conseil de l'Europe, un réseau d'échange d'informations dans le domaine de la politique du patrimoine entre les Etats membres participants. Le cœur de ce réseau, appelé Herein, est un système d'information qui dispense, par pays, des informations sur la manière dont l'aide au patrimoine est organisée et dont les différents traités sont appliqués dans le pays concerné. Le système d'information peut être consulté par tous sur internet: www.european-heritage.net. Herein prépare la rédaction finale du rapport sur le patrimoine dans le pays concerné, participe au 'thesaurus' multilingue sur la politique du patrimoine et aux différents projets mis sur le réseau.

3. Priorités pour une coopération future

3.1. Introduction

3.1.1. Priorités stratégiques

L'intention principale de cette note consiste à développer d'une manière plus systématique que ce qui a été fait jusqu'à présent, une 'stratégie' sur le développement futur des relations entre la Flandre et la France.

Les priorités stratégiques sont les thèmes que le Gouvernement flamand a mis au premier plan de son agenda et qui domineront donc les relations bilatérales entre la Flandre et la France dans les années à venir. D'une part, ces priorités se fondent sur des initiatives menées avec succès dans le passé et elles explicitent l'inventaire des accords de coopération existants. Le défi consiste à poursuivre dans la même voie et à consolider le succès. D'autre part, les objectifs stratégiques comportent aussi de nouveaux éléments. En effet, s'il existe un besoin de coopération, les lacunes existantes doivent être comblées et de nouvelles initiatives doivent être développées. C'est une aspiration continue de l'autorité flamande de réagir activement aux opportunités qui se présentent.

Lors de l'élaboration de la stratégie pour une coopération future, on retrouve aussi bien des éléments qui s'appliquent à d'autres pays voisins que des éléments qui concernent spécifiquement la France. Promouvoir les exportations de produits flamands, attirer des investissements et des touristes ou faire connaître *tout court* la Flandre à l'étranger : il s'agit des objectifs qui s'appliquent à tous les pays voisins ou même au-delà. Coopérer avec le Nord de la France, résoudre les problèmes communs dans l'espace transfrontalier, de même que défendre des intérêts logistiques souvent similaires sont des points prioritaires spécifiques dans le cadre des relations franco-flamandes.

3.1.2. Opérationnalisation

Plutôt que développer une stratégie distincte pour chaque domaine de compétence, le groupe de travail interdépartemental a choisi d'élaborer un ensemble d'objectifs thématiques, couvrant à chaque fois des domaines politiques différents. Cette méthode doit garantir une 'action intégrée' de l'ensemble du Gouvernement flamand vis-à-vis de la France. La réalisation des objectifs stratégiques thématiques se fonde sur une contribution active de chaque acteur concerné.

Une part importante de la coopération envisagée est axée sur la région française du NPDC et la région frontalière franco-flamande. Dans un grand nombre de secteurs, le NPDC est le partenaire principal, voire le seul de France avec lequel une coopération s'organise. Néanmoins, l'autorité flamande tente – en fonction des opportunités – d'ouvrir la coopération existante avec le Nord de la France à l'ensemble de la France.

Il convient par ailleurs de souligner que la stratégie développée n'a pas seulement un caractère bilatéral. Il arrive souvent que d'autres partenaires (régions ou pays) en dehors de la France et de la Flandre soient concernés, on parle parfois d'une coopération européenne ou multilatérale. Ces formes de coopération sont aussi concernées par l'opérationnalisation des objectifs.

L'opérationnalisation se déroule de la façon suivante. Tout d'abord, chaque objectif stratégique doit être transposé en objectifs opérationnels. Ces objectifs opérationnels comportent les priorités-clés de la coopération politique avec la France et peuvent être traduits ensuite en actions concrètes. Les points prioritaires suivants sont précisés dans la formulation des actions: les instruments qui serviront à l'exécution de sanctions, de même que les indicateurs de mesure qui serviront de base à l'évaluation des objectifs et des actions.

Travailler avec des indicateurs de mesure permet de suivre attentivement la réalisation des objectifs opérationnels et des actions. Si un indicateur déterminé n'est pas appliqué ou appliqué de manière insatisfaisante, il faudra envisager une intervention politique ou opérationnelle. Les efforts consentis pour atteindre l'objectif peuvent être renforcés dans ce cas. Mais si la situation ne le permet pas – en raison de développements encore inconnus à ce jour – l'objectif opérationnel doit être précisé ou adapté.

3.2. Objectifs

Objectif stratégique 1

Maintenir et renforcer la position de tête de la Flandre comme carrefour transport-logistique et lieu d'implantation attractif en plein cœur de l'Europe, en stimulant la croissance des ports (intérieurs) flamands et en investissant dans la mobilité et les liaisons de transport entre la Flandre et la France, en tenant compte de manière optimale du développement durable et de la protection de l'environnement.

Objectif opérationnel 1.1

Développer avec la NPDC et/ou la France – en fonction des compétences – divers projets axés sur le renforcement de l'infrastructure de transport. En effet, la position de la Flandre en tant que plaque tournante logistique dépend du développement optimal et de l'utilisation des liaisons de trafic et de transport.

Action 1.1.1

La création d'un groupe de travail sur le transport en vue d'optimiser l'infrastructure routière et de poursuivre le désenclavement entre la Flandre et la France/NPDC par des autoroutes, en particulier l'autoroute prévue A24.

Instruments

- Les budgets mis à disposition
- Concertation avec les partenaires français (dans le cadre du groupe de travail à créer)
- Consultation de la division Planning en matière d'aménagement du territoire

Indicateurs de mesure

- Réalisation de l'infrastructure sur le terrain
- Organisation de concertations et agenda des réunions

Action 1.1.2

Stimuler la croissance des ports intérieurs, la navigation fluviale et le transport multimodal et intermodal par rail et par bateau. La liaison Seine-Escaut est d'une grande importance en la matière.

Conditions préalables à l'exécution de l'action:

- Décision politique d'application des projets
- Financement nécessaire par toutes les parties concernées en vue de réaliser les liaisons visées

Instruments

- Développer une concertation structurelle entre la Flandre et la France sur la liaison Seine-Escaut

- Contacts administratifs entre les groupes de travail et groupes de travail avec les deux Etats (entités fédérées)
- Etudes de faisabilité (réalisées en France) sur les solutions proposées pour la liaison Seine-Escaut
- Concertation au sein de l'UE et concordance avec les décisions de la France en vue d'obtenir un financement européen dans le cadre de TEN-T

Indicateurs de mesure

- Rapports sur l'état d'avancement des dossiers
- Obtention ou non de moyens financiers et de budgets
- Etat d'avancement des réalisations sur le terrain

Action 1.1.3

Elaborer un système de rapport environnemental sur les travaux d'infrastructure ayant un impact transfrontalier sur l'environnement.

Instruments

- Organe de coopération entre les administrations des deux pays responsables du rapport sur l'environnement

Indicateurs de mesure

- Le nombre de rapports environnementaux effectués et contrôlés

Objectif opérationnel 1.2

Rester informé des développements politiques en matière de mobilité et de liaisons de transport, échange mutuel de connaissances et d'expériences et, en cas de besoin, conclure de nouveaux accords de coopération.

Action 1.2.1

Stimuler la coopération en matière de gestion du trafic dans le domaine de la mobilité, de la sécurité routière et de l'évolution du trafic (Vlaamse Verkeerscentrum) dans les domaines suivants:

- Approche intégrale des transports publics, en particulier un réseau transfrontalier de transport public
- Mesures relatives au transport de marchandises (par exemple, circulation de transit en provenance et à destination de la France)
- Mesures relatives au transport de personnes (par exemple, circulation de touristes en provenance et à destination de la France et de pays limitrophes)
- Amélioration et gestion de l'équilibre entre l'espace encore disponible et le trafic de voitures
- Amélioration et gestion de l'accès aux aéroports, ports et pôles économiques
- Promotion de solutions alternatives au trafic automobile
- Concordance entre une attitude souhaitée et les choix, comme opter pour une vitesse adaptée, éviter la conduite en solitaire, etc.
- Utilisation rationnelle des moyens de transport (équilibre entre le transport public et privé, covoiturage, car-sharing, plans de mobilité et initiatives analogues)
- Concertation sur une harmonisation des panneaux indicateurs pour le trafic vers les deux pays
- Confirmer et étendre les informations entre les centres de trafic
- Concertation relative aux réseaux de communication transfrontaliers en matière d'échanges d'informations sur le trafic, par le biais de canaux médiatiques de plus en plus étendus et des innovations techniques
- Concertation avec les concessionnaires de liaisons stratégiques françaises et le(s) gestionnaire(s) routier(s) flamand(s)
- Accords et coopération entre les services de police sur le maintien du trafic (problèmes du parking inapproprié, vitesse adaptée, etc.)

- Développement et utilisation de modèles de circulation et indicateurs de mobilité, en vue de mener une recherche politique et stratégique sur le transport de personnes et de marchandises sur les voies principales et dans les régions métropolitaines
- Organisation d'une gestion dynamique du trafic
- Développer et appliquer de manière opérationnelle des modèles *business* relatifs aux services de collecte et de diffusion d'informations sur le trafic

Instruments

- Echange de données et d'expériences
- Concertation entre les administrations

Indicateurs de mesure

- Nombre de projets et d'initiatives de coopération mis sur pied

Action 1.2.2

Etude de possibilités de coopération entre les aéroports régionaux. Outre les liaisons existantes entre les aéroports nationaux, des accords de coopération peuvent aussi être examinés entre les aéroports régionaux de Flandre (Ostende, Anvers) et les aéroports (régionaux) français, tant pour le transport de marchandises que le transport de voyageurs (aussi important sur le plan économique et touristique).

Instruments

- Echange d'informations, d'expériences et de visites d'études entre les administrations

Indicateurs de mesure

- Contacts entre les administrations de Flandre et de France et réalisation d'accords de coopération

Action 1.2.3

Discussion bilatérale et intensification des initiatives internationales entre la Flandre et la France afin de proposer un plan de circulation efficace et complet à toutes les stations de la côte pour favoriser la sécurité et la fluidité de la navigation.

Instruments

- Etudier un accord de coopération bilatéral
- Initiatives dans le cadre d'INTERREG et d'accords européens de coopération, comme le *North Sea Automatic Identification System (AIS)* pour l'échange de données AIS entre les administrations maritimes et les organisations de garde côtière dans la partie septentrionale de la Mer du Nord, afin d'obtenir des échanges actifs de toutes les données radar et AIS disponibles dans le Canal.

Indicateurs de mesure

- Nombre d'initiatives réalisées
- Nombre d'échanges et de données

Objectif stratégique 2

Renforcer la force de frappe économique de la Flandre, d'une part, en travaillant activement sur le marché français dans le but d'augmenter les exportations de la Flandre vers la France, en stimulant les activités de sociétés flamandes en France et en attirant des touristes et des investissements français en Flandre et, d'autre part, en coopérant avec des partenaires français dans les domaines des sciences et de l'innovation.

Objectif opérationnel 2.1

Dans le domaine de l'entrepreneuriat international, valoriser au maximum les points forts de la Flandre par des actions ciblées et proactives dans un certain nombre de secteurs et de thèmes critiques clairement définis en concertation avec les acteurs économiques de Flandre, notamment le soutien aux exportateurs débutants.

Commentaire – La stratégie de *Flanders Investment and Trade* se concentre sur les aspects géographique et sectoriel, en d'autres termes, on détermine dans chaque pays plusieurs groupes (cibles) critiques pour lesquels l'offre est aussi fort importante en Flandre. Ces secteurs sont sélectionnés selon un schéma fixe où le FIT arrête des secteurs cibles auxquels des actions sont associées, permettant de réaliser les objectifs liés à ces secteurs. Les secteurs cibles et le programme d'action sont confrontés, dans une deuxième phase, aux représentants des acteurs économiques, à savoir, les fédérations, les ports etc. Dans le cadre du contrat de gestion conclu entre *Flanders Investment and Trade* et l'autorité flamande, les objectifs à réaliser dans les secteurs et les thèmes cibles sont fixés pour la période 2007-2010.

Les secteurs cibles fixés pour la France sont le software ICT, la construction, les instruments médicaux, l'aéronautique et la navigation spatiale, les produits alimentaires et les boissons. A l'instar des Pays-Bas et de l'Allemagne, le FIT s'occupe aussi du soutien et de l'encadrement des exportateurs débutants vers la France.

Action 2.1.1

Informer les exportateurs flamands (potentiels) sur le marché français: opportunités, usages professionnels, réglementations, approche du marché, etc.

Instruments

- Présence d'antennes locales, notamment les représentants économiques flamands à Bordeaux, Lyon, Paris et Lille
- Informations (standard) reprises dans le dossier des pays mis à jour annuellement
- Etudes sectorielles des secteurs et thèmes (cibles) français, par analogie avec des études déjà effectuées e.a. sur la vente de boissons en France (2006), la grande distribution en France (2006), les matériaux de construction en France (2006), le marché musical et cinématographique en France (2006), la sous-traitance pour Airbus (2007), le marché français du bricolage (2007), le marché bio en France (2007)
- Etudes menées dans certaines régions de France, comme l'étude de 2006 sur les Pyrénées Atlantiques
- Propositions commerciales
- Toute information possible pouvant intéresser les entreprises flamandes dans le cadre de leur entrepreneuriat international, diffusée par internet, lettre destinée à l'exportation, mailing et contact personnel, en fonction du type d'informations, e.a..rapports de salons (VPCD – *Vente à Distance et Cadeau Promotionnel*, Batimat, Europack, ...), rapport sur l'état d'avancement de l'aménagement du *Canal Seine-Nord*, documents sur les tunnels sous les Alpes et sous-traitance avec Airbus, rapports de prospection du *Pôle de Compétitivité Cancer Bio Santé* dans le Midi-Pyrénées et *Pôle le Soutien des Forces Aériennes* à Merignac

- Informations sur mesure sur les marchés (à la suite de questions posées par des entreprises aux bureaux provinciaux)
- Organisation de séminaires avec informations sur le marché (opportunités et approche du marché) ou informations relatives aux développements politiques au plan fédéral, flamand ou international, e.a. séminaire ICT en Allemagne et en France (2008)

Indicateurs de mesure

- Réalisation du programme d'action
- Nombre de dossiers d'information traités

Action 2.1.2

Sensibiliser et stimuler les entreprises dans leur développement d'un entrepreneuriat éthique et durable en provenance et à destination de la France, pour autant que ce ne soit pas une délocalisation, en les soutenant et en les encadrant, à titre individuel ou en groupe.

Instruments

- Subsidés pour soutenir les actions exportatrices d'entreprises flamandes
- Organisation de voyages d'affaires en groupes, e.a. Alimentation Nord de la France (2008)
- Journées de rencontres, e.a. avec des acheteurs de la grande distribution et d'importants groupes industriels, e.a. *European Space Agency* (ESA) (2008) et *Assistance Publique - Hôpitaux de Paris* (AP-HP) (2008)
- Participation en groupe à des salons et des conventions d'affaires à caractère international et national (stand de groupe, stand d'infos/catalogues, campagnes d'invitations, ...), e.a. Nordbat (construction, Lille), Sial (alimentation, Paris), Midest Parijs (sous-traitants pour l'industrie), Equip'Auto (*automotive*, Paris), Paris Air Show (aéronautique), *Salon de l'Emballage* (Paris), Pollutec (Lyon), Hôpital Expo-Intermedica (Paris) et Sirha (horeca, Lyon)
- Proposer autant que possible un travail individualisé sur mesure

Indicateurs de mesure

- Nombre de subsidés accordés
- Réalisation du programme d'action

Objectif opérationnel 2.2

Développer une stratégie cohérente en vue d'approcher les investisseurs français par des actions proactives dans quelques secteurs et thèmes spécifiques.

Commentaire – En ce qui concerne la recherche d'investissements, le FIT détermine une stratégie, en mettant l'accent sur l'aspect géographique et sectoriel ou thématique. La France fait partie de la région 'Sud de l'Europe' en matière de recherche d'investissements. On décide par programme d'action si l'accent doit être mis sur un secteur, une région ou un thème. Chaque action est proposée au préalable par les bureaux locaux et confrontée aux possibilités dans chaque secteur.

Action 2.2.1

Promotion de la Flandre comme site d'investissement auprès des entreprises françaises.

Instruments

- Les différents représentants du FIT en France explorent le marché français et détectent les investisseurs potentiels, en collaboration avec le *Deputy Investment Officer* associé au FIT-Paris, désigné spécifiquement pour la recherche d'investissements
- La promotion de la Flandre comme site d'investissements et action de réseaux en vue de générer les 'leads' liés à une vaste gamme d'activités, spécifiques ou de tiers, comme les visites ou les

- participations à des salons avec stand de promotion, participation à des événements de réseaux, séminaires du FIT sur la Flandre en tant que région d'investissements, ...
- Annonces dans la presse pour générer des éditoriaux
 - Bulletin d'informations en français pour faire connaître la Flandre de manière active comme région d'investissements

Indicateurs de mesure

- Nombre d'actions planifiées et exécutées par bureau
- Nombre d'articles publiés par bureau
- Nombre de bulletins d'informations

Action 2.2.2

Soutenir et encadrer les entreprises françaises qui envisagent d'investir en Flandre.

Instruments

- Accompagnement individuel d'investisseurs potentiels par des managers de projets du FIT-Bruxelles. Ils disposent d'un vaste réseau en Flandre en fonction des informations et des services apportés par l'investisseur

Indicateurs de mesure

- Nombre d'objectifs suivis

Objectif opérationnel 2.3

Dresser un inventaire du marché français du voyage et développer une stratégie optimale de marketing pour la promotion de la Flandre en France, en vue d'attirer les touristes français.

Commentaire – L'objectif consiste à améliorer la notoriété générale et la visibilité de la Flandre et de Bruxelles, et d'encourager le visiteur français à séjourner plus longtemps. On propose essentiellement le produit 'villes' (surtout Bruxelles, Bruges, Anvers, Gand, mais aussi d'autres villes comme Louvain et Malines) sur le marché français. Pour attirer l'attention de la France sur les villes flamandes, Tourisme Flandre fait depuis 2007 la promotion de deux produits de marketing: *Art de Vivre* et *Beauté et Inspiration*. On capitalise sur ces atouts.

Tourisme Flandre fonctionne sur la base d'un plan central stratégique de marketing qui suit de près l'évolution du voyageur français en vacances et détermine le contexte dans lequel il faut choisir le positionnement, les groupes cibles, les segments de marché et les USP (*Unique Selling Proposition*) pour le marché français.

Trois groupes cibles sont délimités pour le marché français sur la base de ses besoins intrinsèques. Le groupe primaire concerne *les exploreurs*, qui sont surtout à la recherche 'd'enrichissement et d'inspiration' pendant leur *city-break*. Le groupe secondaire comporte *les voyageurs distingués*, qui sont à la recherche de luxe et de gâteries. Le groupe tertiaire sont *les fêtards*, pour lesquels les possibilités de sorties et les attractions sont importantes. Tourisme Flandre se concentre principalement sur les deux premiers groupes cibles, parce que leurs besoins correspondent à l'offre touristique en Flandre et en particulier au produit 'villes'.

Action 2.3.1

Enthousiasmer le consommateur français pour une visite en Flandre en lui procurant des informations et des avis sur les produits touristiques flamands. On capitalise sur le produit des villes sur le marché français en insistant sur la beauté, l'inspiration et la 'belle vie'.

Instruments

- Plan stratégique de marketing pour le marché français
- L'antenne du Tourisme Flandre au sein de la délégation flamande à Paris
- Campagne annuelle destinée aux consommateurs, souvent en synergie avec Thalys. L'ambition est d'étendre la coopération aux compagnies aériennes et à d'autres acteurs privés du marché
- Le magazine *La Flandre des Irréguliers* paraît 1 fois par an. Le tirage dépasse les 70 000 exemplaires et une version interactive est prévue pour la première fois
- Une dizaine de bulletins d'informations on-line sont diffusés chaque année à 22 000 abonnés
- Début 2008, la nouvelle version internet <http://www.tourismebelgique.com> sera opérationnelle
- Par la presse et le *trade*, et souvent dans le cadre de *joint promotions* (Fnac Voyages), le public est informé de multiples façons sur les événements culturels en Flandre (raison principale pour attirer le touriste français en Flandre)

Indicateurs de mesure

- Nombre de nuitées de touristes français en Flandre
- Tirage du magazine, nombre de bulletins d'informations, consultation du site

Action 2.3.2

Informier et intéresser la presse française

Instruments

- Contacts entre le bureau de Tourisme Flandre en France (TBFB – *Tourisme Belgique Flandre-Bruxelles*) et des journalistes français. Proposer des textes, des photos et des informations de base pour leurs médias
- S'adresser (2 à 4 fois par an) à la presse culturelle et à la presse touristique générale
- Informer la presse spécialisée au moyen de brefs *communiqués* (sur une base *ad hoc*, souvent par e-mail)
- Sur demande, un produit spécifique (événement, ...) peut être communiqué au prix de revient, selon des critères déterminés
- Organisation de voyages de presse, en groupes ou non en fonction d'un événement/exposition choisie par Tourisme Flandre

Indicateurs de mesure

- Présence dans la presse française
- Nombre de contacts et de voyages de presse

Action 2.3.3

Informier et coopération avec le secteur professionnel du voyage en France

Instruments

- *Flanders & Brussels Travel Forum* (confronter des organisateurs de voyages aux produits touristiques flamands)
- La présence du TBFB aux salons professionnels diminue, en raison du coût élevé et de l'impact réduit. Les informations sur les foires et les salons sont communiquées au secteur.
- Bulletins d'informations (environ 4 par an) destinés à 300 professionnels du secteur
- Développer un partenariat commercial avec le leader du marché du secteur touristique on-line (voyages-sncf.com)
- Présence sur Opodo (agence de voyage paneuropéenne on-line, propriétaire de 9 sociétés aériennes européennes), sur la base des liaisons aériennes

Indicateurs de mesure

- Contacts avec le secteur français du voyage
- Nombre de bulletins d'informations et de lecteurs

Action 2.3.4

Stimuler le tourisme d'affaires en intéressant les organisateurs MICE.

Instruments

- La présence dans la littérature spécialisée et aux salons est nécessaire (contrairement aux actions menées à l'égard des consommateurs)

Indicateurs de mesure

- Nombre d'activités MICE
 - Participations à des salons
 - Promotion effective dans la littérature spécialisée
-

Objectif opérationnel 2.4

Sauvegarder et renforcer la position de l'agriculture, l'horticulture et le secteur agro-alimentaire de Flandre sur le marché français.

Action 2.4.1

Prospection du marché et campagnes de promotion des secteurs de pointe dans l'agriculture, l'horticulture et l'agro-alimentaire.

Instruments

- Entretenir des contacts avec la distribution française via le bureau du VLAM à Paris
- Organiser des campagnes de promotion ciblées sur le marché français
- Engager plus de moyens financiers pour le secteur de l'Horticulture non comestible en vue d'une promotion sur le marché français
- Mieux faire connaître FLANDRIA en France par l'intermédiaire du VLAM, en vue de promouvoir les légumes de Flandre
- Continuer à améliorer et soutenir l'image de la viande belge en France

Indicateurs de mesure

- Nombre de journées de contact organisées par an
 - Nombre et contenu des campagnes promotionnelles par an
 - Mesurer la notoriété spontanée et assistée
-

Objectif opérationnel 2.5

Promouvoir la coopération entre les acteurs publics et privés flamands et français en ce qui concerne le renforcement et la stimulation mutuelle du potentiel de croissance économique, innovateur et scientifique.

Commentaire – La coopération visée concerne essentiellement les domaines d'intervention suivants:

- Soutenir le développement d'activités économiques communes, comme l'économie maritime
- Soutenir l'innovation, la recherche et la coopération entre les universités, les centres d'expertise et les entreprises
- Promouvoir l'entrepreneuriat
- Soutenir la création, la modernisation et le développement d'entreprises
- Soutenir les secteurs transfrontaliers et le marché interne transfrontalier

Action 2.5.1

Continuer à stimuler – l'autorité flamande jouant un rôle de catalyseur – la coopération scientifique au sein des organisations multilatérales européennes (Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation, et EUREKA) et la coopération économique au sein des programmes d'Objectif 3.

Instruments

- Echange d'informations via les *National Contact Points* (pour les programmes-cadres européens)
- Programmes de l'Objectif 3 (2007-2013), où la coopération avec les partenaires français peut s'organiser à différents niveaux stratégiques (transfrontalier, transnational et interrégional)
- Objectif 3 programme de coopération maritime (2007-2013) sur le Canal et la Mer du Nord

Indicateurs de mesure

- Evolution de la participation commune (FR-VL) à des projets au sein des programmes-cadres
- Intensité de la coopération des acteurs flamands avec des acteurs français au sein des programmes de l'Objectif 3. Cet indicateur porte sur la masse totale des projets de coopération franco-flamande (scindée en plusieurs domaines)

Objectif stratégique 3

Divulguer activement la culture, la langue et le patrimoine de la Flandre dans les relations avec la France et intensifier les relations en matière d'enseignement et de recherche.

Objectif opérationnel 3.1

Stimuler l'enseignement de la langue de l'autre. Soutenir la langue néerlandaise en France (le Nord) est un point prioritaire pour l'autorité flamande dans ses relations avec la France.

Action 3.1.1

Positionner le néerlandais comme langue vivante dans l'enseignement en France (le Nord).

Instruments

- Concertation entre les administrations du Département Enseignement et Formation et les autorités françaises
- Poursuivre la coopération au sein du groupe de travail franco-flamand sur la 'langue du partenaire' (et le sous-groupe de travail 'Promotion de la langue des voisins')
- Soutenir la 'Cellule Langues vivantes – Néerlandais' au sein de l'*Inspection Académique du Nord* française, en vue de développer l'enseignement du néerlandais dans le Nord de la France
- Promouvoir la coopération entre l'Union linguistique néerlandaise et les instances publiques et d'enseignement de France
- Maintenir la formation et les tests d'aptitude pour les enseignants de néerlandais

Indicateurs de mesure

- Contacts et réunions avec les partenaires français
- Enseignement du néerlandais dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur en France
- Organisation de formations pour enseignants et tests d'aptitude
- Augmentation du nombre d'élèves qui suivent le cours de néerlandais et le nombre d'enseignants de néerlandais

Action 3.1.2

Préserver la qualité de l'enseignement du français en Flandre.

Instruments

- Répondre aux besoins de formation des enseignants de français en organisant des cours et des projets de recyclage
- Accords de coopération FORMAPRIM et FORMACOM
- Echanges d'étudiants, bourses d'études de mobilité et concours de langues
- Concertation entre les administrations du Département Enseignement et Formation et les autorités françaises
- Coopération au sein du groupe de travail franco-flamand sur 'la langue du partenaire'
- Coopération avec le centre de documentation de l'ambassade de France à Gand
- Plan politique sur l'enseignement des langues du ministre flamand de l'Enseignement Vandembroucke comme base pour l'enseignement du français en Flandre et du néerlandais dans le Nord de la France
- Programme de coopération 2006-2009 en exécution de l'Accord sur la coopération entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française (2000)

Indicateurs de mesure

- Nombre de cours et d'initiatives de recyclage
- Disponibilité et organisation de bourses d'études
- Contacts et réunions avec des partenaires français

Objectif opérationnel 3.2

Renforcer la coopération avec les partenaires et les institutions de France en matière d'enseignement et de recherche. En effet, la coopération avec la France ne peut pas se limiter à des activités transfrontalières. La Flandre doit aussi se faire connaître dans 'l'autre' France. Une meilleure connaissance du système d'enseignement de l'autre doit intensifier la coopération.

Action 3.2.1

Lors de la présidence française de l'Union européenne au cours du deuxième semestre de 2008, les contacts entre la France et le Secrétariat Benelux pour Bologne seront renforcés.

Instruments

- Généralités: le secrétariat Benelux pour Bologne soutient les présidences successives de Bologne entre 2007 et 2009 jusqu'à la prochaine conférence des ministres européens compétents pour l'enseignement supérieur, à Leuven/Louvain-la-Neuve, 28-29 avril 2009
- En ce qui concerne la présidence française de l'UE: le secrétariat organisé par la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg siège à Bruxelles auprès du Département flamand de l'Enseignement et de la Formation ; il assistera la présidence française au cours du deuxième semestre 2008 pour la préparation et l'organisation de la réunion du *Bologna follow-up group* qui se tiendra à Paris le 14-15 octobre 2008

Indicateurs de mesure

- Contacts étendus entre la France et le secrétariat Benelux pour Bologne

Action 3.2.2

Stimuler la coopération pour le développement de projets communs, devant aboutir à des bi-diplômes et un partage des promoteurs; stimuler la dimension européenne dans l'enseignement supérieur et la

recherche, de même que promouvoir la coopération en matière de recherche internationale et de mobilité par la création d'écoles internationales de doctorat.

Instruments

- Organisation de journées de rencontres et d'échanges entre les formations, les écoles de doctorat et les instituts de recherche

Indicateurs de mesure

- Bi-diplômes effectifs, partage des promoteurs, mobilité et création d'écoles de doctorat

Action 3.2.3

Encourager la coopération en matière d'accréditation et tendre vers une plus grande transparence et l'équivalence des qualifications.

Instruments

- Dans le cadre de la procédure de Bologne et de l'harmonisation européenne des diplômes, mettre en contact les services d'évaluation et d'accréditation des deux parties et organiser des visites dans les établissements d'enseignement supérieur de l'autre partie

Indicateurs de mesure

- Accords concrets et conventions sur l'accréditation et l'harmonisation des diplômes

Action 3.2.4

Développer des indicateurs qui soutiennent la politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Instruments

- Organisation d'échanges de connaissances (*Peer Learning Activities* – PLA) sur la politique financière des pouvoirs publics
- Concertation sur un nouveau profil de l'enseignement auprès des deux partenaires par absorption, fusion, intégration, etc., en vue de rationaliser et de mieux structurer l'enseignement supérieur

Indicateurs de mesure

- Développement d'indicateurs politiques

Objectif opérationnel 3.3

Renforcer la coopération avec la France en matière de culture, de langue, d'enseignement et de sciences en négociant un programme de coopération 2010-2013, en exécution de l'Accord (2000) de coopération entre le Gouvernement flamand et le gouvernement de la République française.

Action 3.3.1

Préparer et négocier en cours de l'année 2009 un nouveau programme de coopération 2010-2013 pour les diverses compétences politiques concernées en organisant une troisième réunion de la Commission mixte permanente.

Instruments

- Commission mixte permanente franco-flamande, coordination par le Département Affaires étrangères Flandre et en coopération avec les départements compétents de Flandre
- Concertation avec l'autorité française via l'ambassade à Bruxelles et la délégation flamande à Paris

- Actions, bourses d'études et échanges intégrés dans le programme d'activités

Indicateurs de mesure

- Qualité du programme d'activités, nombre d'actions innovatrices, bourses d'études et échanges
- Exécution du programme d'action pour chacun des domaines de compétence concernés
- Implications financières du programme d'activités

Objectif opérationnel 3.4

Maintien et développement de la coopération franco-flamande pour l'introduction de dossiers transnationaux sur le patrimoine et coopération dans le domaine de la recherche du patrimoine et de la politique du logement.

Action 3.4.1

Elaboration d'un dossier transnational pour la reconnaissance du patrimoine de la Première Guerre Mondiale en Belgique et en France comme Patrimoine mondial de l'UNESCO. La Belgique (*in casu* l'agence Aménagement du territoire pour la Flandre au nom de l'autorité flamande) sera responsable du dossier. Sur la base de l'initiative 'Inventaire 1914-2014' du ministre flamand Dirk Van Mechelen, un programme complet portant sur l'inventaire et la protection du patrimoine de la Première Guerre Mondiale est réalisé. En concertation avec la Région wallonne, la France et d'autres parties concernées, (une actualisation de) l'inscription dans la liste indicative sera réalisée. L'objectif est de soumettre pour la première fois le dossier au plus tard en automne 2012 au *World Heritage Committee* (WHC).

Instruments

- Contacts/accords/planning formels avec toutes les autorités françaises concernées (nationales, régionales/départementales et locales)
- Le délégué flamand à Paris est à la disposition pour défendre les intérêts auprès des organisations multilatérales dont le siège est établi en France, *in casu* l'UNESCO

Indicateurs de mesure

- Actualisation de la mention sur la liste indicative pour la Belgique
- Intégration dans la liste indicative de la France
- Elaboration d'un dossier transfrontalier
- Protection (provisoire) par l'autorité flamande du patrimoine concerné
- Présentation en 2012 au WHC
- Reconnaissance comme patrimoine mondial de l'UNESCO en 2014

Action 3.4.2

Dans l'intérêt du patrimoine architectural, soutenir la France dans l'élaboration concrète du dossier 'le Corbusier' pour le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Instruments

- Contacts/accords/planning formels avec la France

Indicateurs de mesure

- Le dossier du patrimoine mondial 'Le Corbusier' a été introduit début 2008

Action 3.4.3

Renforcer la coopération et les relations de recherche entre le VIOE et les partenaires français.

Instruments

- Echange de publications par des accords d'échange entre le VIOE et des bibliothèques françaises, entretien de contacts et échange d'informations
- Relations de recherche entre le VIOE et les institutions françaises en matière de patrimoine (e.a. préhistoire, histoire de la construction, ...), échange d'informations et d'expériences, contacts à l'occasion de journées d'étude, publications, ateliers, master classes pour les administrations
- Coopération concrète entre les chercheurs français et ceux du VIOE en charge du patrimoine sur l'archéologie maritime et le patrimoine navigant; échange d'informations notamment sur les techniques de prospection, la documentation, les modèles de travail, les connaissances et les expériences; visites d'étude et conclusion d'accords formels de coopération, par exemple, avec le DRASSM (*Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines*)

Indicateurs de mesure

- Nombre d'accords d'échange conclus entre le VIOE et les instances françaises en vue de l'échange de publications
- Nombre de journées d'étude (communes), publications, ateliers, ... entre des chercheurs français et ceux du VIOE en charge du patrimoine
- Nombre d'accords formels de coopération lancés entre le VIOE et es instances françaises actives dans le domaine de l'archéologie maritime et du patrimoine navigant.

Action 3.4.4

Approfondir la coopération existante et les contacts entre les administrations en Flandre et en France en matière de politique sur le patrimoine immobilier, en participant aux organisations existantes et aux points de contact, notamment les réunions internationales annuelles du Conseil de l'Europe (CDPATEP), qui fixent la base d'une coopération transfrontalière et régionale formelle, en fonction d'objectifs communs de politique et de gestion.

Instruments

- Participation aux organisations existantes et points de contact

Indicateurs de mesure

- Nombre de contacts avec des responsables politiques et des experts
- Nombre de participations à des conférences internationales
- Accord de coopération transnational (éventuellement avec les Pays-Bas, l'Angleterre et le Luxembourg) en fonction d'une politique et d'une gestion harmonisée en matière de patrimoine

Action 3.4.5

Approfondir la coopération existante et les contacts entre les administrations en Flandre et en France en matière de politique du logement en participant aux organisations existantes et aux points de contact, notamment les conférences internationales de l'*European Network for Housing Research*, et par des contacts avec l'*European Social Housing Observatory* et le ministère français du Logement.

Instruments

- Participation aux organisations existantes et points de contact

Indicateurs de mesure

- Nombre de contacts avec des responsables politiques et des experts
- Nombre de participations à des conférences internationales
- Input pour la préparation et l'élaboration de la politique flamande du logement

Objectif opérationnel 3.5

Consolider la présence de la Flandre dans le secteur culturel français.

Action 3.5.1

Présence active de la Flandre aux grands festivals français.

Commentaire – Etant donné qu’une petite région comme la Flandre ne peut avoir l’ambition d’être le centre d’intérêt dans le monde entier, il faut fixer des priorités. Cela s’applique aussi au domaine culturel. Pour garantir malgré tout la visibilité de la Flandre en matière de culture, le choix a été fait de consolider la présence de la Flandre aux grands festivals français. Cela permet à la Flandre de valoriser ses ‘atouts immatériels’ tout en divulguant une image positive. Jusqu’à présent, cette approche a été couronnée de succès. On parle même d’une véritable vague flamande sur les scènes de France. C’est pourquoi, il faut consolider la méthode actuelle. Il est important de coopérer avec le festival d’Avignon, mais la Flandre souhaite aussi garantir une présence permanente à d’autres festivals de musique, de littérature, de la scène et de cinéma (comme Angoulême, Midem/Cannes, ...).

Instruments

- Soutien à de festivals, comme Avignon, et participations à des festivals du film, comme celui de Cannes (par le Fonds audiovisuel flamand et sa cellule promotionnelle Flanders Image)
- Aide aux participants à ces festivals

Indicateurs de mesure

- Succès et qualité des contributions aux festivals en France
- Quantité d’artistes flamands présents aux festivals français
- Visibilité dans la presse

Objectif stratégique 4

Concrétiser de manière durable l’espace transfrontalier entre la Flandre et le Nord de la France, en agissant activement sur les nouveaux processus administratifs et en coopérant avec tous les acteurs concernés, entre autres dans les domaines de l’emploi, de l’environnement, des soins de santé, de l’aménagement du territoire et du transport, l’objectif ultime étant de défendre les intérêts flamands et communs dans la région frontalière.

Objectif opérationnel 4.1

Suivre activement et orienter la coopération transfrontalière des administrations locales flamandes et françaises et concrétiser les processus administratifs et les initiatives politiques dans le cadre de l’Eurométropole et la coopération avec Dunkerque/la Côte d’Opale.

Action 4.1.1

Assurer le suivi de l’Accord de Bruxelles et de la transposition et l’application du Règlement de l’UE sur le Groupement européen de Coopération territoriale (GECT) (en particulier, la réalisation de l’Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, ainsi que d’autres applications possibles).

Instruments

- Concertation structurelle pour le suivi de l’entrée en vigueur de formes de coopération
- Contacts administratifs dans la phase préparatoire (création de la structure de coopération) avec des représentants des administrations locales (e.a. communes, provinces, intercommunales), des collègues français, et, en cas de besoin, avec l’autorité fédérale et la Commission européenne
- Adoption du décret portant exécution du règlement GECT

- Adoption de l'arrêté du Gouvernement flamand portant désignation du ministre flamand des Affaires intérieures en tant qu'autorité habilitée à se prononcer sur la participation au GECT
- Echanges d'expériences et de connaissances
- Visites d'étude et séminaires sur la coopération transfrontalière

Indicateurs de mesure

- Concertation structurelle et contacts administratifs organisés pendant la phase de création de l'Eurométropole et après son entrée en vigueur
- Création et adhésion à l'Eurométropole

Action 4.1.2

Le coordinateur flamand pour la coopération transfrontalière avec le Nord de la France assure, vis-à-vis des administrations locales, la coordination de la coopération concrète en Flandre, en vue d'arriver à des positions communes sur les dossiers transfrontaliers et le renforcement des relations avec le Nord de la France.

Instruments

- Mandat du coordinateur flamand pour la coopération transfrontalière, désigné en 2005 pour une période de 5 ans (jusqu'en 2010)
- Concertation et coordination avec des acteurs locaux flamands
- Constitution de réseaux et concertation avec les partenaires français
- Tâches de représentation au niveau supérieur
- Intervenir comme personne de liaison vis-à-vis de l'autorité flamande
- Entretenir des contacts avec le délégué flamand à Paris et impliquer ce dernier dans des activités importantes dans le cadre de la coopération transfrontalière. En effet, le délégué flamand est la personne de contact directe pour la défense des compétences flamandes
- Suivre les développements politiques et faire rapport
- Chercher de nouvelles opportunités et formuler des propositions à ce sujet

Indicateurs de mesure

- Tâches réalisées en matière de coordination et de représentation
- Rapports et propositions sur la coopération transfrontalière

Action 4.1.3

Encadrement de l'adhésion et le fonctionnement de l'Eurométropole, en participant à la structure de gestion, la coordination et la défense des positions flamandes, et apporter une aide financière.

Instruments

- Représentation de la Région flamande et de la Communauté flamande à l'Assemblée générale et au Bureau de l'Eurométropole
- Elaboration d'un programme d'activités de l'Eurométropole
- Lancement et encadrement de projets en exécution d'une stratégie de développement définie
- Concertation commune sur des problèmes frontaliers concrets
- Financement – sur la base de la clé de répartition fixée – par la Région flamande et la Communauté flamande du fonctionnement de l'Eurométropole

Indicateurs de mesure

- Adhésion de la Flandre à l'Eurométropole et participation à des organes
- Intégration de priorités flamandes dans le programme d'activités et les propositions de projets
- Projets réalisés
- Financement de la Flandre

Action 4.1.4

Suivre et développer la coopération avec Dunkerque et la Côte d'Opale, en vue de résoudre ensemble les problèmes politiques dans ce domaine de compétences.

Instruments

- Coopération dans le cadre de la Plateforme transfrontalière de Coopération Flandre occidentale/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale
- Examiner une éventuelle structure juridique en vue d'un ancrage juridique de la coopération au sein de la plateforme
- Lancement de groupes de travail thématiques sur des problèmes politiques définis
- Coopération avec le *Syndicat Mixte de la Côte d'Opale* (SMCO)
- Intervention de l'autorité flamande comme membre associé du SMCO

Indicateurs de mesure

- Contacts avec les partenaires français au sein d'accords de coopération existants
 - Création de groupes de travail et réunions des groupes de travail
 - Propositions sur la structure juridique de la plateforme de coopération
-

Objectif opérationnel 4.2

Consolider la coopération entre les partenaires flamands et français dans l'espace transfrontalier, en vue de résoudre sans discontinuer les problèmes communs.

Politique du marché de l'emploi

Action 4.2.1

Coopération entre le VDAB et l'agence française ANPE/AFP (Agence Nationale Pour l'Emploi/Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) en vue de mener une politique sur les points critiques. En effet, la région frontalière constitue de plus en plus un marché de l'emploi commun. Pour développer un 'système du marché de l'emploi' informatisé pour les compétences, les profils et les structures professionnels e.a. (basé sur ROME III, système de management des compétences – cf. base de données – pour le *matching* des emplois vacants, qui fait l'objet d'un accord de principe avec l'ANPE), il est nécessaire de coopérer et de s'harmoniser avec l'ANPE (de même qu'avec les services pour l'emploi de Wallonie et de Bruxelles FOREM et ACTIRIS).

Instruments

- Transparence dans la réalisation des compétences dans la région frontalière, sur la base de systèmes de management des compétences pour le moins harmonisés :
 - Comparer les curricula de plusieurs catégories professionnelles d'un secteur déterminé, selon les formations organisées et adapter les modules selon les besoins (locaux) du marché de l'emploi
 - Il faut aussi être attentif aux EVC (compétences acquises ailleurs)
 - Pour promouvoir l'emploi de francophones en Flandre, une série d'instruments a été et est développée, par exemple IBO (Formation professionnelle individuelle en entreprise) avec assistance linguistique, 'Néerlandais au travail' (NODW) et des programmes linguistiques thématiques, comme 'een mondje Nederlands', etc.
- Echanges intensifs et médiation sur les emplois vacants critiques avec l'ANPE: échanger de manière intense et régulière les emplois vacants critiques entre les organisations pour l'emploi, par analogie avec la coopération avec le FOREM dans Synerjob

- Examiner pour quelles professions critiques en Flandre il est possible de proposer une solution à des demandeurs d'emploi français. En y associant la sensibilisation des entreprises flamandes pour les possibilités d'emploi pour les travailleurs français. Des sessions d'informations/salons pour l'emploi (marché de l'emploi) peuvent être organisées sur 'Werken in Vlaanderen' (*travailler en Flandre*) si cela s'avère opportun, par exemple, dans le cadre de recrutements importants et/ou de l'occupation de postes vacants critiques
- Formation de consultants (tant Français que Flamands) dans les boutiques pour l'emploi sur la situation de l'emploi dans 'l'autre' région. Apprendre l'utilisation des banques de données respectives sur les emplois vacants pour que les candidats trouvent eux-mêmes les emplois vacants ou insèrent éventuellement leur CV. Inscription de Français dans nos systèmes et prévoir l'assistance requise à cette fin (par exemple, un jour par semaine dans certaines boutiques pour l'emploi)
- Poursuite de la coopération européenne, plus particulièrement via EURES et les projets de l'Objectif 3
- Diffuser par EuresChannel les informations pertinentes sur la fiscalité, la législation sociale et le marché de l'emploi le long de la frontière franco-belge

Indicateurs de mesure

- Coopération plus intense et efficace entre les instituts pour l'emploi et les formations professionnelles
- Occupation des emplois vacants critiques en augmentant l'emploi des ouvriers français
- Réaliser un minimum de systèmes de gestion des compétences harmonisés

Aménagement du territoire

Action 4.2.2

La coopération en matière d'aménagement transfrontalier du territoire avec le Nord de la France doit être renforcée. Cela exige en première instance la mise sur pied d'une structure de concertation opérationnelle.

Instruments

- Lancement de la VICORO (commission administrative pour une concertation flamande inter-administrative de coordination sur l'aménagement du territoire)
- Intégrer un organe de concertation pour les dossiers d'aménagement entre la Flandre (et la Wallonie dans le cadre de la métropole lilloise) et le Nord de la France dans la structure de coopération à créer
- Dès que le cadre nécessaire sera opérationnel, de nouvelles priorités de coopération peuvent être définies sur la base des problèmes politiques concrets

Indicateurs de mesure

- VICORO opérationnelle
- Organe de concertation opérationnel pour le dossier sur l'aménagement entre la Flandre et le Nord de la France
- Définition de priorités plus étendues en matière de coopération

Action 4.2.3

Etablir un cadre d'accords pour la consultation transfrontalière des plans.

Instruments

- Les administrations concernées élaborent ensemble un cadre d'accords, informent et impliquent les acteurs importants et préparent les décisions politiques

Indicateurs de mesure

- Cadre d'accords qui fonctionne dans la pratique

- Préparation des décisions politiques

Environnement

Action 4.2.4

Coopération entre la Société flamande pour l'Environnement et la France pour réaliser des mesures sur le territoire français afin de résoudre les problèmes de dioxines et de PCB à Menin et de garantir une bonne qualité de l'air et de l'alimentation.

Instruments

- Création d'un organe de concertation pour régler les dispositions pratiques

Indicateurs de mesure

- Le nombre de mesures effectuées

Action 4.2.5

Réaliser conjointement des mesures comparables de particules fines (PM10) avec des moniteurs du Nord de la France et de Flandre, afin de lutter contre la pollution atmosphérique transfrontalière.

Instruments

- L'utilisation de facteurs de conversion séparés par région en France pour réduire les différences entre les données du Nord de la France et de la Flandre
- Un organe de concertation pour organiser les mesures conjointes

Indicateurs de mesure

- Le nombre de mesures effectuées conjointement

Action 4.2.6

Réduire l'excédent en nutriments sur le sol flamand en autorisant des excédents d'engrais de valeur, venant d'exploitations d'agriculteurs flamands qui possèdent des terres dans le Nord de la France grâce à une concertation concrète avec la France dans le cadre de la réglementation européenne

Instruments

- Accord de coopération entre les deux pays pour autoriser le transfert transfrontalier d'engrais dans le cadre du règlement de l'UE
- En organiser le suivi administratif
- Exercer un contrôle commun

Indicateurs de mesure

- Réaliser l'accord de coopération
- Résultat du suivi administratif
- Les chiffres fournis par le contrôle commun

Objectif opérationnel 4.3

Suivre de manière permanente les développements politiques en France, en particulier dans la région frontalière franco-flamande. En cas d'intérêt manifeste pour la poursuite de la coopération, de nouveaux accords de coopération doivent être conclus. L'échange mutuel d'informations, de connaissances et d'expériences peut être un moyen pour intensifier les relations dans les domaines de coopération concernés.

Affaires administratives

Action 4.3.1

Echanger des informations sur les développements et les nouveautés administratives, avec une attention particulière pour l'e-government, la réduction des charges administratives, les formes de coopération inter-administrative, et la qualité du service, en vue de renforcer l'image positive de la Flandre.

Instruments

- Organisation et participation à des séminaires
- Visites de travail

Indicateurs de mesure

- Nombre de rencontres prévues et effectuées

Travail et économie sociale

Action 4.3.2

Sur la base de problèmes politiques prioritaires dans le domaine de compétence travail et économie sociale, la Flandre veut échanger des informations avec la France et établir des contacts avec des collaborateurs politiques et des experts français sur les sujets suivants :

- Activation des demandeurs d'emploi (formation et encadrement; faire travailler plus longtemps les collaborateurs plus âgés ; mesures dans le cadre des restructurations)
- Apprentissage pour la vie et gestion des compétences
- Participation proportionnelle au travail et diversité
- Economie sociale et économie avec une valeur ajoutée
- Entrepreneurat socialement responsable

Instruments

- Echange d'informations, d'expériences sur des thèmes politiques prioritaires et visites d'étude des administrations

Indicateurs de mesure

- Contacts entre l'administration flamande et française
- Input pour la préparation et l'élaboration d'une politique flamande pour l'emploi

Transport public

Action 4.3.3

Développer la coopération et échanger des expériences entre la VVM De Lijn et les autorités françaises sur les aspects suivants du Transport Public (TP):

- Taxe de transport/*Versement Transport*: les villes de France et les *Communautés Urbaines* disposent d'un *know-how* intéressant sur l'introduction d'une fiscalité locale, soit une taxe sur la masse salariale des entreprises qui sont situées dans le périmètre d'un nouveau projet d'infrastructure en matière de transport public
- Acceptation de nouvelles liaisons de tram dans le tissu urbain par les groupes d'habitants : la France parvient à aménager, à très court terme et sans le moindre problème, des dizaines de kilomètres de nouvelles lignes de tram dans les zones urbaines, et ce sans protestations notoires des habitants, des organisations locales des classes moyennes ou des groupes d'action locaux. Il faut beaucoup plus de temps à la Flandre pour aménager des trajets comparables, en raison des obstacles administratifs, des procédures de consultation hésitantes, des réactions maladroites aux protestations des habitants, etc. L'échange d'expertise entre les fonctionnaires municipaux chargés

de la mobilité et les experts des sociétés municipales de transport public pourrait être une forme utile de coopération

- Contacts des régions avec la société nationale de chemins de fer : les régions françaises peuvent conclure depuis peu de temps des contrats de service public avec la SNCF sur les services régionaux de passagers en train. Cette expérience pourrait être utile à la Flandre. L'échange de connaissances et d'expériences sur l'élaboration et l'évaluation de contrats sur le trafic ferroviaire régional peut être très enrichissant tant pour la Région flamande que pour les régions françaises

Instruments

- Echange de données et d'expériences
- Contacts entre les administrations

Indicateurs de mesure

- Nombre d'échanges d'informations et de contacts réalisés

Action 4.3.4

Renforcement de la coopération entre la *Communauté Urbaine de Lille* et la région de Courtrai.

Dans le cadre de la réalisation des nouveaux accords de coopération territoriale dans le cadre de l'Objectif 3, la VVM De Lijn songe en première instance à renforcer la coopération entre *Lille Métropole Communauté Urbaine* et la région de Courtrai. Le développement de l'Eurométropole dans la région frontalière Lille-Courtrai doit faire l'objet d'une étude attentive. Dans le cadre de l'élaboration de projets communs et transfrontaliers de transport public, les intérêts de la région métropolitaine autour de Lille et de la région urbaine de Courtrai doivent faire l'objet d'une approche équilibrée. Par ailleurs, il ne faut pas seulement tenir compte des critères économiques, mais il faut aussi être attentif aux critères d'intérêt général (garantir une offre de transport public de qualité) et de cohésion sociale. Dans les discussions sur le prolongement du tram de la côte jusqu'à Dunkerque, il faut aussi intégrer l'exploitation transfrontalière du potentiel touristique de cette ligne prolongée.

Instruments

- Financement de projets dans le cadre de l'objectif 'Coopération transfrontalière'

Indicateurs de mesure

- Nombre d'initiatives et de projets réalisés

Soins de santé

Action 4.3.5

Dresser un inventaire des soins de santé transfrontaliers, en vue d'améliorations éventuelles, d'une part, pour l'utilisateur (patient), d'autre part, pour le prestataire.

Instruments

- Coopération et contacts administratifs sur les soins de santé avec les partenaires dans le NPDC
- Adapter et actualiser le site web *Guide franco-belge de la santé*
- Examiner les possibilités d'étude des soins de santé transfrontaliers (en coopération avec la province de Flandre occidentale) pour se faire une idée de la situation concrète et en dressant un inventaire des problèmes qui se posent en la matière

Indicateurs de mesure

- Utilisation du Guide
- Inventaire et étude effectuée
- Développement de contacts

Action 4.3.6

Utiliser la coopération avec des partenaires français dans le Nord de la France comme moyen pour renforcer la coopération en matière de politique de santé avec des partenaires dans toute la France. L'Agence Soins et Santé se montre intéressée par l'échange d'expériences en matière de screening du cancer de l'intestin en Bourgogne et par la politique d'information alimentaire (*Plan National en Nutrition et Santé* – PNNS). Des contacts sont aussi développés avec la région Aquitaine en vue de réaliser une possible coopération dans le cadre des projets de l'UE.

Instruments

- Contacts entre administrations et visites d'étude

Indicateurs de mesure

- Nombre de contacts et de visites d'étude sur les domaines d'intérêt

4. Bibliographie

Geert Bourgeois, *Beleidsnota 2004-2009 'Buitenlands beleid en internationale samenwerking'*, <http://www.vlaanderen.be/beleidsnotas>.

De cahiers van het grensoverschrijdend atelier, nummer 15, *Émulation, Inrichten en beheren van kwalitatieve bedrijventerreinen in de Frans-Belgische metropool. Visies en ervaringen aan beide zijden van de grens*, november 2005.

EuresChannel, *Studie over de Frans-Belgische grensstromen*, september 2006, <http://www.eureschannel.org>.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), *La vocation Transport-Logistique du Nord-Pas de Calais: entre image et réalité*, juli 2007, http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/rfc/docs/DP85_sommaire.pdf.

Toerisme Vlaanderen, *Flanders Connection. Marktanalyse en marktacties – Frankrijk*, 2006, http://www.toerismevlaanderen.be/doc/UPL_2007011512231818306.pdf.

Toerisme Vlaanderen, *Marktstrategische uitgangspunten voor de buitenlandpromotie van Vlaanderen*, 2006, http://www.toerismevlaanderen.be/doc/UPL_2007012216085320482.pdf.

Vlaams Instituut voor de Logistiek, *Comparison of prime locations for European distribution and logistics 2006*, <http://www.vil.be/docs/studies/Analysislogisticstoplocations.pdf>.

VOKA, Studie 05, *Ruimte om te ondernemen. Op zoek naar bedrijventerreinen in Vlaanderen*, december 2006, <http://www.voka.be/startpagina/media/publicaties/Documents/Voka-studie05.pdf>.

5. Annexes

Annexe 1: Relevé des projets INTERREG III

Annexe 2: Tableau indicatif des flux financiers de l'autorité flamande en vue d'une coopération avec la France

Annexe 3: Relevé des jumelages entre les communes flamandes et françaises

ANNEXE 1: Relevé des projets INTERREG III

INTERREG IIIA	PROJET	PROMOTEUR	COUT TOTAL (en EUR)	FINANCEMENT FEDR (en EUR)
<u>SOINS DE SANTE</u>				
	Complémentarité en soin de santé	FR: Observatoire franco-belge de la Santé Villeneuve d'Ascq Cram "Nord-Picardie" - Villeneuve d'Ascq VL: Collège Intermutuelliste national de Belgique (CIN) représenté par l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMAC) – Bruxelles	229 875	114 937,50
	Complémentarité en soin de santé PHASE 2	FR: Observatoire franco-belge de la Santé Villeneuve d'Ascq Cram "Nord-Picardie" - Villeneuve d'Ascq VL: Collège Intermutuelliste national de Belgique (CIN) représenté par l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMAC) – Bruxelles	261 540	104 616
Bilatéral				
	URSA Flandres: une réponse aux besoins de santé de la population frontalière de la Flandre belge et française	FR: Centre Hospitalier de Dunkerque Nucleridis Dunkerque- SA VL: Sint Augustinuskliniek- Veurne Koningin Elisabeth instituut – Oostduinkerke	374 879,25	149 951,70
	Coopération hospitalière Flandre maritime- West-Vlaanderen: amélioration-renforcement de l'offre de soins transfrontalière et de son accessibilité	F: Centre Hospitalier de Dunkerque Nucleridis Dunkerque- SA VL: Sint Augustinuskliniek- Veurne Koningin Elisabeth instituut – Oostduinkerke	374 879,25	149 951,7
Trilatéral				
	Coördinatie van de actiestudies en-projecten op het gebied van de gezondheid (Ontwikkeling van een regionaal beleid en een grensoverschrijdende complementariteit tussen de gezondheidsstelsels)	FR: Observatoire Franco-Belge de la Santé - VILLENEUVE D'ASCQ CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) Nord-Picardie - VILLENEUVE D'ASCQ CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) du Nord-Est NANCY W: CIN (Collège Intermutuelliste National de Belgique) représenté par l'ANMC (Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes) BRUXELLES CIN (Collège Intermutuelliste National de Belgique) représenté par l'Union Nationale des Mutualités Socialistes VL: CIN (Collège Intermutuelliste national de Belgique) représenté par l'ANMC (Alliance nationale des Mutualités Chrétiennes) BRUXELLES	830 260	415 130

	Coordination des études et projets d'actions dans le domaine de la santé - Phase 2	FR: Observatoire franco-belge de la Santé GEIE CRAM Nord-Picardie CRAM Nord-Est W: CIN représenté par ANMC CIN représenté par UNMS VL: CIN représenté par ANMC (LCM)	885 002	292 133
<u>GENERALITES</u>				
Bilatéral	Coopération transfrontalière West Vlaanderen Flandre Dunkerque Côte d'Opale	FR: AGUR CUD Pays des Moulins de Flandre VL: Provincie West-Vlaanderen	249 852,60	99 941,04
	Leven in de Euroregionale grootstad (A : Vice-versa - B : Dagelijks leven in de Eurogrootstad)	FR: CRAV (Centre Régional de Ressources Audio Visuelles) TOURCOING W: No Télé (Télévision Régionale du Hainaut Occidental) - TOURNAI VL: CHARTER Zuid West-Vlaanderen	1 682 115	820 674
Trilatéral	Leven in de Euroregionale grootstad (A : Vice-versa - B : Dagelijks leven in de Eurogrootstad) Phase 2	FR: CRAV (Centre Régional de Ressources Audio Visuelles) TOURCOING W: No Télé (Télévision Régionale du Hainaut Occidental) - TOURNAI VL: CHARTER Zuid West-Vlaanderen	1 158 489	463 396
	EMULATION (Samenwerking en gezonde wedijver voor kwaliteitsvolle bedrijventerreinen in de Frans-Belgische Eurometropool)	FR: COPIT - GCPI - LILLE Lille Métropole Communauté Urbaine - LILLE W: IDETA - TOURNAI IEG - MOUSCRON VL: LEIEDAL - KORTRIJK WVI – BRUGGE		
<u>ENSEIGNEMENT</u>				
Bilatéral	Ecoles Techniques sans frontières - de la connaissance et du développement européen d'une culture artistique, sportive, scientifique et technologique	FR: Lycée de l'Europe - Dunkerque VL: Vrij Technisch Instituut v.z.w – Oostende	83 410	33 364
	Au delà des frontières et des couleurs	FR: Ass Partenariat avec St Louis du Sénégal et sa région VL: Ass Studio Globo	573 860	219 690
	Lingu@tic: communiquer sans frontières	FR: Université Charles de Gaulle- Lille III VL: KU Leuven Campus Kortrijk WTV	1 356 258	678 128
	Au delà des frontières et des couleurs, phase 2	FR: Ass Le Partenariat VL: Studio Globo vzw	136 822	52 728,60
	Ecoles Techniques sans frontières -Promotion de l'enseignement technique du Westhoek franco-belge	FR: CCI Armentières-Hazebrouck VL: CCI de Bruges, de la Côte et du Westhoek	49 500	19 800
	Ecoles Techniques sans frontières - Création d'espaces de communication	FR: Lycée de l'Europe Dunkerque VL: Vrij Technisch Instituut v.z.w Oostende	345 483,07	172 741,53

	OUVERT - Partenariat transfrontalier dans le domaine de l'enseignement supérieur	FR: Pôle Universitaire Européen Nord-Pas-de-Calais VL: KATHO	220 000	110 000
	Euro Master en ITC (Informatique et Techniques de Communication): Développement et installation d'un programme interrégional pour une formation à distance en ITC au niveau Master	FR: Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) VL: Katholieke Hogeschool Brugge Oostende (KHBO)	361 681	180 840,50
	I-Dacta	FR: ARMINES- Centre de l'Ecole des Mines de Douai VL: Hogeschool West-Vlaanderen COGEN Vlaanderen	476 753	230 376,50
	TJIF TJAF : projet transfrontalier d'éducation à l'environnement	FR: ADEELI - Dunkerque VL: Provincie West-Vlaanderen	479 219	239 609,50
ECONOMIE				
	PAIN (Programme des Artisans Interfrontaliers Novateurs)	FR: Centre de Formation Chambre des Métiers du Nord - Lille VL: Vormingsinstituut voor KMO West-Vlaanderen – Brugge		
	PAIN PHASE 2 (Programme des Artisans Interfrontaliers Novateurs)	FR: Centre de Formation Chambre des Métiers du Nord - Lille VL: Syntra West	184 800	73 928
	SEMENTIS : Sensibiliser, motiver pour créer une dynamique entrepreneuriale	FR: Flandre Création - Dunkerque VL: UNIZO West-Vlaanderen - Brugge Vormingsinstituut voor KMO West-Vlaanderen – Brugge	148 529	59 411,60
Bilatéral				
	Euro-Flanders:développement transfrontalier économique et social	FR: Lille Grand Palais VL: Kortrijk Expo	607 900	248 500
	Reconver Bel-Fra-Nor	FR: Association pour le lancement, la réalisation et la promotion d'une "Cité de la Bière" à Armentières VL: Intercommunale Leiedal	400 000	160 000
	Centre polyvalent au service de l'Eurométropole	FR: Ville de Marcq en Baroeul VL: Vzw Hippodroom Promotie Kuurne Ville de Kuurne	173 287	69 314,80
	SIG Transfrontalier	FR: AGUR VL: Province de Flandre occidentale West Vlaamse Intercommunale, dienstverlenende vereniging, afgekort	644 411	322 205,50
Trilatéral				
	TOEGEVOEGDE WAARDEN (Oprichting van een grensoverschrijdende pool van solidaire milieu-economie)	FR: EXTRA MUROS – ROUBAIX CEPA - VOURBOURG ADELIES - MARQUILLIES W: PCE - FONTAINE L'EVEQUE Ville de FLEURUS CPAS de Fleurus - WANFERCEE - BAULET VL: Kringloopcentrum Zuid West Vlaanderen - KORTRIJK	757 284,27	378 393,60

EIE (Eurometropool Economische Integratie)	FR: APIM (Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole) - LILLE W: IDETA (Intercommunale de Développement de Tournai - Ath) - TOURNAI VL: UNIZO Regio - KORTRIJK	725 338	290 136
MAG-ECO	FR: Chambre de Commerce Franco-Belge - LILLE W: No Télé - TOURNAI VL: CHARTIER Zuid West Vlaanderen – KORTRIJK	770 603	385 301,50
ASTUCE II (Grensoverschrijdende diensten en activiteiten van commercieel en economisch nut)	FR: Boutique de Gestion ESPACE (Villeneuve d'Ascq) regroupant Espace Sambre-Avesnois (Maubeuge), Espace Flandre (Villeneuve d'Ascq), Espace HAINAUT (Valenciennes), Espace Cambrasis Douaisis (Caudy) W: Euroobjectifs asbl (Binche) Euro Delta Centre asbl (Comines) MIREC asbl (pour mémoire -voir volet 1.2) VL: UNIZO province West-Vlaanderen (Brugge) remplacé par KANAAL 127	1 887 261,87	943 630,93
POLYMER	FR: CREPIM - Bruay CRITT M2A - Bruay W: CERTECH asbl - Seneffe VL: VKC vzw – Kortrijk	807 175	307 475
Valeurs ajoutées	FR: Extra Muros - Roubaix W: Ressources - Namur CPAS - Fleurus VL: Kringloopcentrum – Roeselare	641 791	255 954
MAG-ECO	FR: Chambre de commerce franco-belge W: NO TELE - Tournai VL: Charter Zuid West-Vlaanderen – Kortrijk	747 724,99	299 090,01
EMULATION (Samenwerking en gezonde wedijver voor kwaliteitsvolle bedrijventerreinen in de Frans-Belgische Eurometropool)	FR: COPIT - GCPI – LILLE Lille Métropole Communauté Urbaine - LILLE W: IDETA - TOURNAI IEG - MOUSCRON VL: LEIEDAL - KORTRIJK WVI – BRUGGE	286 460	114 584
ENVIRONNEMENT			
Bilatéral			
STARDUST:devenir des polluants contenus dans les sédiments fluviaux et marins en zone transfrontalière	FR: Université des Sciences et Technologies de Lille VL: Vlaams Instituut voor Zeewetenschappen - Oostende (VLIZ) Vrije Universiteit Brussel (VUB)	797 073	281 330
Stardust Phase 2	FR: Université des Sciences et Technologies de Lille VL: Vlaams Instituut voor de Zee Vrije Universiteit Brussel	417 500	167 000

EXPER/PF: Exposition des Populations vivants au cœur de l'eurorégion aux polluants atmosphériques	FR: ADRINORD HYGEOS - Villeneuve d'Ascq ULCO APPA - Lille AREMA - Lille OPAL'AIR VL: VMM - Erembodegem VLIZ – Ostende	1 310 800	524 319,60
Le paysage des Flandres à L'Artois; un gage de qualité	FR: Ass. Pays de Moulins de Flandre Espaces Naturels Régionaux Syndicat Mixte du PNR Parc et Marais d'Opale Commune de Hardifort Commune de Bergues Ass. Yserhouck Ass. Flandre à Vélo Communauté de communes de l'Yser Comm de communes de Flandre Comm. De communes du pays de Cassel Comm. De communes du canton de Bergues Comm. De communes de la Colme Commune de Watten SMAGE de l'Aa VL: Province de Flandre Occidentale Régionaal Landschap West-Vlaamse Heuwels Kortemark Zonnebeke Langemark-Poelkapele	2 153 077,80	797 492,40
TJIF TJAF : projet transfrontalier d'éducation à l'environnement	FR: CPIE Flandre Maritime- Adeeli - Dunkerque VL: Province de Flandre occidentale	688 136	275 254
LUTANUIS: Coopération transfrontalière de lutte contre les nuisibles : rats musqués - Grensoverschrijdende samenwerking inzake bestrijding van schadelijke organismen : muskusratten	FR: Groupement Intercantonal de Lutte contre le Rat Musqué - BOURBOURG USAN (Union des Syndicats d'Assainissement du Nord) RADINGHEM-EN-WEPPEP W: Centre de Recherches Agronomiques GEMBLOUX VL: Provincie West-Vlaanderen - BRUGGE Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Afdeling Water - BRUSSEL	1 229 492	491 796,80
Trilatéral			
MESAM: Mesures contre l'érosion et sensibilisation des agriculteurs en faveur du milieu - Maatregelen tegen erosie en sensibilisering van de landbouwers voor het milieu	F: ISA Institut Supérieur d'Agriculture LILLE Chambre Régionale d'Agriculture du Pas de Calais. LILLE W: Université Catholique de Louvain LOUVAIN LA NEUVE BARACA asbl BEMBLOUX VL: PROCLAM - RUMBEKE Universiteit GENT	925 497	462 748,5
FORMATION PROFESSIONNELLE			
Bilatéral			
RAVTI	FR: AFPA Roubaix VL: Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding	836 703,23	418 351,61

Trilatéral	Développement et soutien de réseaux de fermes pédagogiques	FR: Ass Savoir Vert VL: WAVI (Westvlaams Agrarisch Vorminginstituut) - Rumbeke	606 387,99	242 276,72
	Développement et soutien réseau de fermes pédagogiques phase 2	FR: Association Savoir Vert VL: WAVI	275 000	110 000
	TRANSPARENCE (Coopération Transfrontalière Pour l'Apprentissage en Réseaux de Nouvelles Compétences et Méthodologies en matière d'Emploi).	FR: GIP-FCPI (Groupement d'Intérêt Public Formation continue et Insertion Professionnelle) - LILLE Rectorat de Lille - LILLE CAPEB (Union Régionale des Chambres Artisanales et Petites Entreprises du Bâtiment) - CROIX W: FOREM (Office Wallon de la Formation Professionnelle et de l'Emploi) - CHARLEROI VL: SYNTRA West - BRUGGE	1 157 905,62	355 759,67
	INFLUTEX (Vlotte doorstroming van de tewerkstelling en intergratie in de textielsector)	F: UIT Nord - MARCQ EN BAROEUL CIA GAFIT - TOURCOING UPTI W: UPTI (Union Professionnelle Textile Interrégionale) - MOUSCRON FEBELTEX MOUSCRON CEFRET - MOUSCRON FOREM - MOUSCRON VL: UPTI (VI) FEBELTEX - KORTRIJK COBOT - ST DENJS-WESTREM	1 304 495	590 435,2
	RESIST (Verbetering van het prestatievmogen en de opleiding in technisch textiel)	FR: ENSAIT (Ecole Nationale supérieure des Arts et Industries textiles) ROUBAIX W: FUCAM - Faculté Universitaire Catholique de Mons - MONS VL: Universiteit Gent	813 000	406 500
	Télé - Langues - Favoriser une gestion téléphonique professionnelle	FR: G.I.P./F.C.I.P. W: I.F.P.M.E. VL: Syntra West Syntra midden west	361 656,11	165 511,86
	ASTUCE II - Luik 1.2 - Ontwikkeling van instrumenten en beroepsbegeleiding	FR: Mission locale Sambre-Avesnois Espace Hainaut Espace Sambre-Avesnois Espace Flandre W: EUROBJECTIFS ASBL MIREC VL: Kanaal 127		
	ASTUCE II (Grensoverschrijdende diensten en activiteiten van commercieel en economisch nut)	FR: Boutique de Gestion ESPACE (Villeneuve d'Ascq) regroupant Espace Sambre-Avesnois (Maubeuge), Espace Flandre (Villeneuve d'Ascq), Espace HAINAUT (Valenciennes), Espace Cambrasis Douaisis (Caudy) W: Euroobjectifs asbl (Binche) Euro Delta Centre asbl (Comines) MIREC asbl (pour mémoire -voir volet 1.2) VL: UNIZO province West-Vlaanderen (Brugge) remplacé par KANAAL 127	1 887 261,87	943 630,93

AGRICULTURE

	EFC- Betteraves sucrières	FR: ITB- Institut Technique Français de la Betterave industrielle VL: IRBAB - Institut Royal Belge pour l'Amélioration de la Betterave	648 631	259 452
	AGRIPLUS : pour une Flandre agricole durable et sans frontière	FR: Institut Agricole d'Hazebrouck VL: VTI de Poperinge		
Bilatéral	Elevage laitier durable	FR: Contrôle laitier du Nord VL: Provinciaal Comité Voor de Melkkwaliteit - Rumbeke	306 360	153 180
	Elevage laitier durable phase 2	FR: Contrôle laitier du Nord VL: Varkens KI West Vlaanderen POVLT afdeling veeteelt	200 000	80 000
	JADE	FR: FREDON VL: PCG WPIG	304 662,50	121 865
	VETAB (Valorisatie grensoverschrijdende ervaringskennis in de biologische landbouw. Voorlichting, praktijkonderzoek en sectorontwikkeling)	FR: GABNOR (Groupt des Agriculteurs Biolo. du NPDC) PHALEMPIN FREDEC (Fédér. Régio. de Défense contre les Ennemis des Cultures) LILLE Chamb. Régio. d'Agric. du NPDC - LILLE CEDAPAS (Centre d'Etudes pour le Dévpt. d'une agric. Plus Autonome et Solidaire) SAINT LAURENT BLANGY SRPV (Svce. Régio. de la Protection des Végétaux) LOOS EN GOHELLE W: CEB (Centre Tech. pour le Dévloppt de l'Agri. et de l'Horti. Bio) JAMBES CARAH (Centre Agrono. de Reche. Appliquées du Hainaut) ATH Centre de Reche. agrono. - LIBRAMONT VL: PCBT (Interprovinciaal Proefcentrum voor de Biologische Teelt) RUMBEKE	878 910	351 563,1
Trilatéral	VETAB Phase 2	FR: GABNOR (Groupt des Agriculteurs Biolo. du NPDC) PHALEMPIN FREDEC (Fédér. Régio. de Défense contre les Ennemis des Cultures) LILLE Chamb. Régio. d'Agric. du NPDC - LILLE CEDAPAS (Centre d'Etudes pour le Dévpt. d'une agric. Plus Autonome et Solidaire) SAINT LAURENT BLANGY SRPV (Svce. Régio. de la Protection des Végétaux) LOOS EN GOHELLE W: CEB (Centre Tech. pour le Dévloppt de l'Agri. et de l'Horti. Bio) JAMBES CARAH (Centre Agrono. de Reche. Appliquées du Hainaut) ATH Centre de Reche. agrono. - LIBRAMONT VL: PCBT (Interprovinciaal Proefcentrum voor de Biologische Teelt) RUMBEKE	618 622	247 448,8
<u>GESTION DE L'EAU</u>	M.E.S.E. Maîtrise des Eaux de Surface Excédentaires	FR: U.S.A.N. VL: Province de Flandre Occidentale	1 438 839	374 438,10
Bilatéral	L.U.T.O.N : Lutte Transfrontalière contre les inondation	FR: 4ème section des wateringues VL: Province de Flandre Occidentale	895 087	229 799
<u>TOURISME</u>	Accueil sans frontière: Accueil et gestion transfrontaliers des espaces naturels sensibles du Département du Nord et de la Province de Flandre Occidentale	FR: Département du Nord VL: Province de Flandre Occidentale Régionaal Landschap West-Vlaamse Heuwels Diogenes Dagcentrum De Pelgrim	1 898 153	596 233

Accueil sans frontières, 2ème phase	FR: Département du Nord VL: Province de Flandre Occidentale	375 626	137 050
FLANDRE - Episodes de l'histoire de la Flandre	FR: Ville de Cassel Ville de Watten Ville de Noordpeene VL: Westtoer Ville de Courtrai In Flanders Fields Museum	4 799 895,26	1 067 694,90
Vallée de la Lys: développement touristique et promotion de la vallée de la Lys, requalification, aménagement touristique et équipements	FR: Ass Lys sans frontières Ville de Nieppe Communauté de communes du Pays d'Heuchin Ville de Saint-Venant Ville de Steenwerck Ville de Merville Ville de Sailly sur la Lys Ville de Erquinghem sur la Lys Ville de Halluin Aire sur la Lys Communauté Artois-Lys VL: Toerisme Leiestreek Commune de Zwevegem Commune de Alvegem Ville de Waregem Ville de Harelbeke Ville de Wervik Ville de Diksmuide Province de Flandre occidentale Westtoer Kortrijk Bruisende Stad vzw VVV West-Vlaamse Scheldestreek vzw Commune de Ingelmunster Commune de Wevelgem Commune de Izegem Ville de Roeselare Ville de Menin VVV Dadizele vzw	3 892 780,01	1 439 390,75
RANDO	FR: Département du Nord VL: Westtoer Toerisme Vlaanderen	1 869 350,10	670 300,12

Réseau des Places Fortes	FR: Syndicat Mixte de la Côte d'Opale Ville de Gravelines Office de Tourisme de Bergues Office de Tourisme de Cassel VL: Province de Flandre Occidentale Ville d'Oostende Ville de Menin Ville de Nieuport Ville d'Ypres Ville de Furnes Office de Tourisme de Lo-Reninge	920 906,80	312 684,50
Réseau des Places Fortes Phase 2	FR: SMCO Ville de Cassel VL: Province de Flandre occidentale (culture) bis Province Flandre occidentale (service EEG) Ville de Furnes Stichting Vlaams Erfgoed Ville d'Ypres Ville de Menin CC de Steiger VVV Lo Reninge Ville de Nieuwpoort Domein Raversijde	970 158,82	273 281,43
Mémoire commune du Xxème siècle	FR: Syndicat Mixte La Coupole VL: In Flanders Fields Museum	624 387,30	273 914,92
Vallée de la Lys Phase 2	FR: Association Lys Sans Frontière Commune Aire sur la Lys Commune Saint Venant Office du Tourisme Vallée de la Lys Commune de Nieppe VNF Commune d'Halluin Communauté Artois Lys Communauté de Communes Flandre Lys Commune de Fiefs Commune Armentières Erquinghem Lys VL: Province de Flandre occidentale Toerisme Leiestreek Westtoer Commune Avelgem Commune Deerlijk Kortrijk Bruisende Stad VVV W-VL Scheldestreek Commune Waregem Commune de Wielsbeke Commune de Zwevegem	3 774 658,62	1 222 668,42

	Collaboration transfrontalière touristique dans le Westhoek	FR: Ville d'Esquelbecq VL: Ville de Diksmuide	485 360	158 834
	Aménagement transfrontalier sur le site des Monts de Flandre	FR: Commune de Saint Jans Cappel Commune de Boeschepe VL: Gemeente Heuvelland	1 487 682,35	423 820,34
	Réseau Transfrontalier d'Itinéraires de Randonnées	FR: Conseil Général du Nord - LILLE Comité départementale du Tourisme (02) Thiérache développement Communauté de communes du Pays des Trois Rivières W: IDETA Intercommunale - TOURNAI MET Maison du Tourisme de la Botte du Hainaut VL: Toerisme Oost-Vlaanderen - GENT LEIDAL - COURTRAI AWZ	3 266 239	1 384 588
Trilatéral	DEULYS (Projet de valorisation touristique et culturelle des vallées de la Lys et de la Deûle)	FR: Membres de Deulys: Villes de Wambrechies, Comines France, Armentières, Steenwerck, Saily sur la Lys, Erquinghem-Lys, Quesnoy-sur-Deûle, Linselles, Wameton, Deulémont, Wervicq-Sud, Halluin, Bousbecque, Houplines, Nieppe W: DEULYS- COMINES Centre Culturel de Comines-Warneton VL: Leden van Deulys: Stad Wervik, Mesen en gemeente Heuvelland	60 000	30 000
	Onthaal op de boerderij in de grensstreek	FR: FDSEA Nord - SARS ET ROSIERES Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne - LAON Chambre d'Agriculture CHARLEVILLE MEZIERES W: Accueil Champêtre en Wallonie - GEMBLOUX VL: Province de Flandre Occidentale - SINT ANDRIES	1 401 400	694 186
	Accueil à la ferme Phase 2	FR: NOVAGRI Union des Syndicats Agricoles de l'Aisne W: Accueil Champêtre en Wallonie VL: Provincie West-Vlaanderen	756 330	274 824
<u>CULTURE</u>				
Bilatéral	PASS PARTOUT : développement de la culture de jeunesse dans le Nord et en Flandre occidentale	FR: RIF - Lille IMAX - Lille Call 911 Records - Lille Usine à Images - Roubaix EKSPRIM - Lille VL: DE KREUN - Kortrijk KRAK - Avelgem ANNO'02 - Kortrijk VIA LACTEA vzw. Avelgem	1 498 451,70	755 259

Trilatéral

Danse aux frontières: coopération transfrontalière de la danse contemporaine	FR: Danse à Lille - Lille VL: Dans in Kortrijk	819 995	315 758
Audioframes	FR: Audioframes VL: Beeldenstorm - Kortrijk Limelight et Happy New Ears	285 850	103 320
Aux frontières : tabac, douane, fraude, tradition	FR: Commune de Godewaersvelde VL: Commune de Wervik Ass De Abeel - Poperinge	879 149	351 657
Happy new ears - Les chants Mécaniques Courtrai- Lille : à la recherche de la nouvelle musique contemporaine	FR: Ass Kling Klang - Lille VL: Happy New Ears - Courtrai	281 111	107 320
Transphotographiques	FR: Ass Atelier Photo - Lille VL: Stedelijke Musea Kortrijk	263 995	97 200
Complices	FR: Ass La Rose des Vents VL: Vzw Kortrijkse Schouwburg	534 535	534 535
Pipes et Tabac; chroniques d'une plante décriée	FR: Ville de Tourcoing VL: Ville de Wervik	146 786	44 400,40
PASSPARTOUT - Phase 2	FR: Ass RIF Ass.Call 911 Ass.Eksprim Ass La Passerelle - Le Grand Mix VL: De Kreun Via Lactea Vzw Krak	2 252 194	900 877
Audioframes Phase 2	FR: Association Kling-Klang VL: Happy New Ears	362 308	241 376
Aux Frontières tabac, douane, tradition phase 2	FR: Commune de Godewaersvelde VL: Municipalité de Wervik	150 000	60 000
Complices - Phase 2	FR: La Rose des Vents VL: vzw Schouwburg	495 770	190 308
Danse aux Frontières Phase 2	FR: Danse à Lille VL: Buda Kunstencentrum	560 630	218 852
FEDERATIE VAN MAISONS FOLIE - FASE 1 (Grensoverschrijdend Frans-Belgisch netwerk van centra van nieuwe artistieke praktijken en culturele buurtcentra)	FR: Association Lille Horizon 2004 - LILLE W: Centre Culturel Transfrontalier - MONS VL: Beeldenstorm - KORTRIJK	183 000	73 200
LEAD (Linked Euroregion Arts Development)	FR: Région Nord-Pas de Calais LILLE W: Fondation Marcel Hicter - BRUXELLES VL: Provincievestuur West - Vlaanderen - SINT ANDRIES	732 270	358 900

FEDERATIE VAN MAISONS FOLIE - FASE 2 (Grensoverschrijdend Frans-Belgisch netwerk van centra van nieuwe artistieke praktijken en culturele buurtcentra)	FR: Association Lille Horizon 2004 - LILLE W: Centre Culturel Transfrontalier - MONS Maison de la Culture - TOURNAI VL: Buda - KORTRIJK	4 033 820	1 609 328
LEAD (Linked Euroregion Arts Development) - Phase 2	FR: Région Nord-Pas de Calais LILLE W: Fondation Marcel Hicter - BRUXELLES VL: Provincievestuur West - Vlaanderen - SINT ANDRIES	425 786	170 314

INTERREG IIIB	PROJET	PROMOTEUR	COUT TOTAL (en EUR)	FINANCEMENT FEDR (en EUR)
<u>ECONOMIE</u>	NENSI North European Network for Service Incubators	FR: Normandie Incubation VL: Unizo Kortrijk	1 750 906	927 355
	NENSI 2 North European Network for Service Incubators	FR: Normandie Incubation;Emergence (Caen) VL:UNIZO Zuid-West Vlaanderen(Kortrijk) D: Handwerkskammer Munster; NL: Incubatorcentre "Hart van Zuid", NIKOS; F: Normandie Incubation; IRL: Udaras na Gaeltachta	1 499 836	719 921,28
	Bizz 2 Bizz Cities: Medium Sized Cities attract high value business-to-business services	FR: Amiens Métropole, Amiens Aménagement VL: Limburgse Economische Raad (B) Stad Hasselt/AGB Hasselt/Research Campus Hasselt NL: Oost NV, Stad Nijmegen	3 798 924	861 795,85
	BIOSMILE Strengthening Biotechnology across North West Europe	FR: Eurasanté VL: vzw FlandersBio (Zwijnaarde) NL: BioPartner Center Maastricht; B-Wal: BioLiege, University of Liege; D: Economic Development Agency for the Aachen Region (AGIT); UK: SEEDA, South East Health Technologies Alliance (SEHTA);	2 045 860	982 012,8
<u>ENVIRONNEMENT</u>	SCALDIT From Collective Testing to a Transnational Analysis of the International River Basin District of the Scheldt	FR: Le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois Picardie VL: Vlaamse Milieumaatschappij B: Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement Brussels Instituut voor Milieubeheer (IBGE-BIM), Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE);	1 043 809	1 043 809
	SOS II Sustainable Open Spaces	FR: Association des Maisons du Bornage de la Forêt de Fontainebleau, Conseil Régional d'Ile de France, CEZ Bergerie Nationale, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Conseil Régional d'Alsace, Conseil Général du Haut Rhin, Conseil Général du Bas Rhin VL: Provincie Vlaams Brabant Vlaamse Landmaatschappij Provincie Zuid-Holland, Planungsverband Ballungsraum, Frankfurt/Rhein-Main, Standing Conference of South Pennine Authorities, Landsiedlung Baden-Württemberg, Westelijke Land- en Tuinbouw Organisatie ,	13 204 075	6 433 620

PLANNING TERRITOIRE

NEW! DELTA Ports and Nature, Striking a New Balance	FR: Ministère de l'Écologie et du Développement Durable represented by DIREN – Direction Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (MED), Port Autonome de Rouen (ROU) VL: Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap - Administratie Waterwegen en Zeewezen (AWZ) - Waterwegen Kust Havenautoriteit Antwerpen – Directoraat "Infrastructuur" (POA) Institute for Infrastructure, Environment and Innovation (IMI) (B); Port of Rotterdam, ALTERRA Green World Research, Delft University of Technology (NL) ; ABPmer (UK)	6 755 901	3 208 177,5
MSC Regeneration - Improving attractiveness of Medium Size Cities	FR: Amiens Aménagement VL: OCMW Genk NL: City of Kerkrade, City of Dordrecht; D: City of Pirmasens; UK: Stockport Primary Care Trust	2 260 087	1 084 841,76
EMDI (ext) Espace Manche Development Initiative	FR: Région Haute-Normandie; F: Région Basse-Normandie; AMRIE; Région Picardie; Université de Rouen; Université de Rennes 2; Conseil général des Côtes d'Armor; Conseil général du Finistère; Conseil général d'Ille-et-Vilaine; Université de Caen; Région Bretagne; Région Nord-Pas de Calais; SWRPA; CFPO VL: Provincie West-Vlaanderen UK: Southampton Institute; University of Plymouth; West Sussex County Council; SEEDA; Isle of Wight Council; Cornwall County Council; Kent County Council;	351 364,58	168 655
Lifescape	FR: Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avenois, Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux VL: Vlaamse Landmaatschappij Gemeente Boxtel, Innovatieplatform Duurzame Meierij, Alterra, Stichting Stuijzand, European Centre for Nature Conservation (NL) ; Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avenois, Syndicat Mixte Espaces Naturels Régionaux (FR); East Sussex County Council (High Weald AONB Joint Advisory Committee), English Nature, Sussex Downs Conservation Board (UK); Orchard Centre (D)	6 677 096,37	3 205 006,26
SAIL II + SAIL II extended Schéma d'Aménagement Intégré du Littoral	FR: Espace Naturel Régional VL: Provincie West-Vlaanderen Provincie West-Vlaanderen Department Leefmilieu en Infrastructuur, AMINAL- Department Leefmilieu en Infrastructuur, Administratie Waterwegen en Zeewezen UK: Colchester Borough Council, Maldon District Council, University College London working with Thames Estuary Partnership, Medway & Swale Estuary Partnership, Kent County Council; NL: Gemeente Sluis, Gemeente Veere, Waterschap Zeeuwse Eilanden, Provincie Zeeland	10 000 000	5 146 656

MOBILITE

HST Integration	FR: Region Nord-Pas de Calais VL: Intercommunale Leiedal Provincie West-Vlaanderen UK: Cross River Partnership, London Borough of Newham, Kent County Council, Ashford Borough Council, Greater London Authority, Transport for London, Government Office for London, South East England Regional Assembly, Government Office for the South East, ODPM-Thames Gateway Strategic Executive; NL: City of The Hague, City of Heerlen, Regio Parkstad Limburg; D: City of Aachen;	25 800 000	14 287 180
HST Connect	FR: Region Nord-Pas de Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine VL: Intercommunale Leiedal Provincie West-Vlaanderen Reading Borough Council, Sea Space Ltd, Kent County Council, Government Office for the South East, South East England Regional Assembly (UK), Ville de Liège (B), Gemeente Maastricht, Gemeente Eindhoven (NL), City of Aachen (D)	21 893 333	9 292 633
EPOS Electronic Port Surveillance System	FR: CCI de Calais (FR) VL: Havenbedrijf Oostende; E-port Home Office/ United Kingdom Immigration Service (UK);	11 407 676,67	3 699 787,03
IMPACTE Intermodal Port Access and Commodities Transport in Europe	FR: Port of Calais, Port of Cherbourg, Port of Dieppe, Region Nord Pas de Calais FR: Port Authority Bruges-Zeebrugge Provincie West-Vlaanderen 8200 Brugge AG Haven Oostende Chamber of Com. & Ind. West-Fl. 8800 Roeselare UK: EEDA, Port of Portsmouth, Thames Gateway South Essex, Port of Dover, ABP Southampton, AMRIE, Thurrock Council, University of Plymouth, SWRDA, Advantage West Midlands, Rail Freight Group, Port of Ramsgate, Southampton City Council, Kent County Council, Devon County Council, Cornwall County Council, Marine South West, South West Regional Ports Association;	7 241 514,63	3 475 927,02
Finesse (Freight Intermodality and Exchange on Sea and Straits in Europe)	FR: Nord Pas de Calais, Calais Chamber of Commerce and Industry, Port of Dunkerque, Port of Boulogne VL: Havenautoriteiten Brugge-Zeebrugge Provincie West-Vlaanderen UK: Dover Harbour Board, Kent County Council, South East England Regional Assembly, Dover District Council	8 600 000	416 148

Maya II Marine and Yachting 2 in the Lower North Sea and the Irish Sea)	FR: Syndicat Mixte Dunkerque Neptune (F), Boulogne sur Mer (F) VL: Stad Oostende Oostende voor Anker Colchester Borough Council (UK), Maldon District Council (UK), British Waterways (UK), New Ross Town Council (IRL), Marine Institute (IRL), Donegal County Council (IRL), Gemeente Sluis (NL), Nederlandse Zeejachthaven Ontwikkelingsmaatschappij (NL), Gemeente Tholen (NL), Thanet District Council (UK), Gemeente Schouwen-Duiveland (NL)	11 700 000	4 599 506
---	---	------------	-----------

MONUMENTS ET SITES

Septentrion From the Fortified to the Sustainable Town	FR: Conseil Général du Nord (F) Saint-Omer, Montreuil-sur-Mer, Aire-sur-la-Lys, Bouchain, Bergues, Cambrai, Condé-sur-l'Escaut, Gravelines, Landrecies, Lille, Maubeuge, Le Quesnoy, Watten, Conseil d'architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Nord VL: Ieper Lanaken Maastricht, s-Hertogenbosch, Espace – Environnement, Charleroi, Interdisciplinary Centre of Research in Social Sciences, Région de Bruxelles-Capitale/Direction des Monuments et des Sites	15 000 000	8 197 685
CSS Converting Sacred Spaces	FR: Thiérache Développement France, Commune de Saint-Michel-en-Thiérache, Commune de Saint-Omer, Commune de Watten VL: Stad Leuven Catharijneconvent (NL); Presentation Sisters, Cork City Council (IRE); English Heritage, The National Trust (UK)	9 333 189	2 329 749,6

RECHERCHE

MESH Development of a framework for Mapping European Seabed Habitats	FR: Ifremer VL: Universiteit Gent (Renard Centre for Marine Geology) IRL: Marine Institute; NL: Alterra, TNO Environment, Energy and Process Innovation; UK: CEFAS, DARD, English Nature, Envision Mapping Ltd, National Museums and Galleries of Wales, Natural Environment Research Council (BGS)	8 460 000	4 226 257
--	---	-----------	-----------

FORMATION PROFESSIONNELLE

MARTINS Maritime Training in Safety	FR: Nantes, Nausicaã (Centre National de la mer) VL: VDAB Fonds Vakopleiding Bouw NL: ROC Zeeland, sector maritime; UK:South Tyneside College; IRL: National Maritime College of Ireland	3 804 916,69	1 826 360,01
-------------------------------------	---	--------------	--------------

INTERREG IIIC	PROJET	PROMOTEUR	COUT TOTAL (en EUR)	FINANCEMENT FEDR (en EUR)
---------------	--------	-----------	------------------------	------------------------------

PLANNING TERRITOIRE

Connected Cities (CC)	<p>FR: Les cahiers du futur, The City of Paris Engineering School VL: Universiteit Gent - Fac. Engineering/Architecture and Urban Planning B: European New Town Platform; D: STUVA - Research Association for Underground Transportation Facilities e.V, Hamburg-Harburg University of Technology; ES: FEDERATION OF MUNICIPALITIES AND PROVINCES OF CASTILLA-LA MANCHA, MUNICIPALITY OF TOLEDO; GR: University of Thessaly, Development Agency of Magnesia S.A. (ANEM), Municipal Enterprise of Planning & Development of Patras, Municipality of Philippi, Region of Thessaly; IT: Municipality of Ferrara, Municipality of Ancona; NL: Netherlands Center for Underground Construction, TNO Environment and Geosciences, Eindhoven Regional Government Administrative structure (SRE); PT: Institute IPN Pedro Nunes - Ass. For Innov. and Development in Science and Tech, City Hall of Covilhã ; UK: South East England Development Agency (SEEDA), Craigavon Borough Council; other: Municipality of Kardjali</p>	1 332 000	788 500
-----------------------	---	-----------	---------

ECONOMIE

Automotive Regions - Network of automotive regions	<p>FR: Lower Normandy Development Agency, Economic Development Agency of Pays de Montbéliard VL: POM Limburg GOM Oost-Vlaanderen Stad Gent - Dienst Economie Stad Genk GOM Antwerpen Stad Antwerpen ES: REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY OF CASTILLA Y LEON, DEPARTMENT OF INNOVATION, INDUSTRY AND COMMERCE GALICIAN GOVERNMENT; IT: COMUNIMPRESA SCARL, Province of Milan, Province of Turin; B: European Association of Development Agencies - EURADA; D: Stuttgart Region Economic Development Corporation, City of Leipzig; UK: Luton-Borough Council; NL: Limburg Development Company LIOF, City of Sittard-Geleen</p>	1 546 382,94	856 498 74
SEEdesign Sharing Experience on Design Support for SMEs	<p>FR: Design Centre Rhone-Alps VL: Design Vlaanderen (VIZO) CZ: Design Centrum of the Czech Republic, IT: Experimental Centre for Furniture and Furnishing-CSM,DK: Danish Design Centre, UK: University of Manchester</p>	1 037 364	518 682

Praxis Making Rural Entrepreneurship Work	FR: Picardy Regional Council VL: Provincie Oost-Vlaanderen Provincie West-Vlaanderen UK: East of England Regional Assembly, East of England Development Agency, Business Link for Essex, Writtle College; ESP: Aragon Technological Institute; GR: Heraklion Development Agency S.A.; IT: Province of Mantua; NL: Province of South Holland; PL: Office of the Marshal of the Opolskie Voivodeship, The Pomeranian Association of Rural Municipalities; ROE:Arad County Council	1 753 000	1 000 000
BERI Brownfield's Europe Regeneration Initiative	FR: Greater Lyon VL: Haviland Intercommunale IRL: Dublin City Council; UK: Bristol City Council; SE: The City Planning Administration; EE: Tallin City Government; D: Hansetic City of Rostock	1 417 400	930 250

INFRASTRUCTURE

VNE Voies Navigables d'Europe - Inland Waterways of Europe	FR: Terres de Rivieres Union Association VL: Vlaamse overheid - NV Waterwegen en Zeekanaal ESP: Association of Riparian Towns of the Canal de Castille; IT: Lombardy Region; NL: Dutch Waterways Foundation; HU: National Directorate for Environment, Nature & Water; DE: Bremerhaven Tourism Association; SE: Varmland County Council; NO: Telemark County	786 571	407 000
---	---	---------	---------

GENERALITES

Aware Attention to Warning And Readiness in Emergencies	FR: Préfecture of the North department VL: Provincie Oost-Vlaanderen Provincie West-Vlaanderen LT: Taurage County Governor's Administration, UK: Kent County Council, Essex County Council, HU: Local Government of Hajdú-Bihar County	1 485 800	753 350
--	--	-----------	---------

TOURISME

Cotour COOPERATION TO UPGRADE TOURISM AND REGIONAL PRODUCTS	FR: Regional Council of Limousin VL: Economische Raad voor Oost-Vlaanderen (VL) Universiteit Gent IT: Sicilian Region - Ministry of Agriculture and Forestry, PL: Malopolska Agency for Regional Development, LT: Telsiai County Governor Administration	810 000	485 325
--	--	---------	---------

ANNEXE 2: Tableau indicatif des flux financiers de l'autorité flamande en vue d'une coopération avec la France (in EUR)

Domaines de compétences	Projets/Initiatives	Origine budget	Année					
			2002	2003	2004	2005	2006	2007 ⁶⁴
Services pour la politique générale du gouvernement								
Affaires administratives								
Finances et Budget								
Politique étrangère, Commerce extéerieur, Coopération internationale et Tourisme	Vallée de la Lys: secrétariat groupe de travail parlementaire franfranco-belge	DIV				25 000		45 000
	Province Flandre occidentale: frais de fonctionnemnt coordinateur	DiV				30 550,50	100 000	66 800,03
	INTERREG IIIA: secrétariat	DIV		43 300,28				
	INTERREG IIIB: assistance	DIV	54 207		51 791,56			
	Fonds roulement Représentation Paris : frais de représentation et immeuble	DIV	113 873,72	123 369,70	109 632,14	115 855,49	111 855,30	66 281,01
Economie, Sciences et Innovation	Contribution Flandre INTERREG IIIA France/Wallonie/Flandre	Département EWI	11 702 233 (INTERREG III 2000-2006)					
	Assistance technique INTERREG IIIA	Département EWI	474 291,25 (INTERREG III 2000-2006)					
	Contribution Flandre INTERREG IIIB Nord-Ouest Europe	Département EWI	3 677 630 (INTERREG III 2000-2006)					
	Assistance technique INTERREG IIIB	Département EWI	105 999 (INTERREG III 2000-2006)					
	Contribution Flandre INTERREG IIIC	Département EWI	3 152 253 (INTERREG III 2000-2006)					
	Assistance technique INTERREG IIIC	Département EWI	154 821 (INTERREG III 2000-2006)					
Enseignement et Formation	Enseignement primaire: FORMAPRIM	Département OV	31 506,58	29 967,10	21 093,10	26 901,20	23 607	18 370
	Enseignement secondaire et pour adultes: FORMACOM	Département OV	5 788,34	841,90	8 000	8 000	8 000	
	Enseignement supérieur et coopération scientifique: Tournesol, CNRS, INSERM et frais divers	Département OV	22 670,36	26 907,48	34 434,66	32 270	30 486,05	

⁶⁴ La reproduction des dépenses de 2007 est partielle dans de nombreux cas.

	Enseignement néerlandais dans le Nord de la France	Union linguistique néerlandaise	121 563/an (dont l'autorité flamande paie environ un tiers)					
	Promotion du néerlandais: 'Comité pour la Flandre française'	DiV	6 200	6 200	6 200	6 200	6 500	6 500
	Promotion du néerlandais: Fondation 'Ons Erfdeel'	DiV				10 000		
Bien-être, Santé et Famille	Répertoire Soins de santé	Agence Soins et Santé	10 000					
Culture, Jeunesse, Sports et Médias	Festival d'Avignon	Département CJSM	7 736,80	8 000	8 000	8 000	6 000	6 000
	<i>Cité des Arts</i>	Département CJSM		106 292,13	150 000	115 000	75 000	75 000
	TOOLQUIZ	Département CJSM	10 000/an					
	'Sac à dos culturel' Délégation Paris	Département CJSM	15 000/an					
	Frais de voyage, de séjour et de transport artistes flamands en France	Département CJSM			30 377,56	186 850,10	145 440	77 468,20
	Sous-commissions et missions sportives internationales de Bloso	Département CJSM	1 630,04	4 115,51	1 184,38	404,65	2 326,13	966,69
	Politique de la Jeunesse	Département CJSM	500 à 1000 moyens de fonctionnement					
Travail et Economie sociale	Coûts RAVTI (formation professionnelle), EuresChannel (office de l'emploi) et stages à l'étranger pour élèves	VDAB	46 274,62	44 657,60	66 600,55	59 869,30	94 145,06	66 560,86
Agriculture et Pêche								
Environnement, Nature et Energie								
Mobilité et Travaux publics								
Aménagement du territoire, Politique du logement et Patrimoine immobilier	Patrimoine mondial 'Le Corbusier': frais de déplacement et de projet	VIOE	Budget de 8 500 à 10 500 (non encore imputé)					

ANNEXE 3: Relevé des jumelages entre les communes flamandes et françaises⁶⁵

Commune flamande	Commune jumelée française	Depuis	Jumelage officiel ou informel
Aalter	Creuse		
Alveringem	Charrin	1999	Officiel
Alveringem	Deury	1999	Officiel
Arendonk	Mont-Saint-Eloi	1963	Officiel
Asse	Le-puy-Sainte-Réparate	1970	Officiel
Beersel	Canton Mirebeau	1973	Officiel
Bonheiden	Bonlieu-les-Annonay	2003	Officiel
Bornem	Gordes		
Damme	Seyssel		
De Panne	Sainte-Adresse		Officiel
Dentergem	Merckeghem		
Diest	Orange		
Diksmuide	Ekelsbeke		
Diksmuide	Ploemeur	1967	Officiel
Eeklo	Bagnols-sur-Cèze	1977	Officiel
Gent	Saint-Raphaël		
Halle	Mouvoux	1958	Officiel
Herentals	Cosne-sur-Loire	1998	Officiel
Herzele	Herzele	En préparation	
Herzele (Sint-Lievens-Esse)	Loupia		Officiel
Heusden - Zolder	Hesdin	1978	Officiel
Ieper	Saint-Omer	1969	Officiel
Izegem	Bailleul	1992	Officiel
Kluisbergen	Guînes		Officiel
Koksijde (Oostduinkerke)	La Charité sur Loire	1966	Officiel
Kortenberg	Parré		
Kortrijk	Saind-Cloud	1993	Officiel
Kraainem	St.-Trojan-les-Bains		
Kruishoutem	Attert		
Kuurne	Marcq-en-Baroeul	2002	Informel
Laarne	Gagnières	2005	Officiel
Leuven	Rennes	1980	Officiel
Lierde	Rebais		
Linden (Lubbeek)	Lalinde	1974	Officiel
Linkebeek	St.-Lambert-du-Lottay		
Maldegem	Ermont	1967	Officiel
Malle	Saint-Savy		
Middelkerke	Epernay	1967	Officiel
Nazareth (Eke)	Eecke	1998	Officiel
Oostkamp	Chaumont		
Oudenaarde	Arras	1990	Officiel
Oudenburg	Le Marais Vernier	1979	Officiel
Overijse	Mâcon	1960	Officiel

⁶⁵ Données basées sur une enquête effectuée en 2002 et dont la dernière mise à jour date du 15 janvier 2007.

Pittem	La Meuze		
Poperinge	Mezieres-en-Brenne	2002	Officiel
Poperinge (Proven)	Obterre	1972	Officiel
Ronse	Saint-Valéry-sur-Somme	2005	Officiel
Sint-Niklaas	Colmar	1962	Officiel
Sint-Truiden	Duras		
Spiere-Helkijn	Peyaisse-le-Roc		
Tielt	Brignoles	1959	Officiel
Tienen	Luneville		
Vilvoorde	Maubeuge	1965	Officiel
Wemmel	Villers-les-Nancy		
Wortegem-Petegem	Moringhem	1996	Officiel
Wortegem-Petegem	Elsenheim	2000	Officiel
Zelzate	Aubenas	1955	Officiel
Nombre de jumelages en France	57		

